

**PLAN DE
PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI**

**DOCUMENT DE CONNAISSANCES
(VOLUME 1 DE 2)**

PRÉPARÉ PAR

**LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

POUR

**L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI**

**ROUYN-NORANDA
JANVIER 2000**

CRÉDITS PHOTOS DE LA PAGE COUVERTURE

DESSINS :

Bûcherons dans la forêt : Jhannie Séguin, 3^e année, Beaudry.

Miroir d'automne : Amélie Arsenault, 6^e année, Évain.

PHOTO ANCIENNE :

Transport de bois par chevaux, 1955 : Archives nationales du Québec - Collection Marcel Guillemette.

OPÉRATIONS FORESTIÈRES, ABRIS FAUNIQUE ET LE CANARD SIFLEUR D'AMÉRIQUE

Syndicat des producteurs de Bois de l'Abitibi-Témiscamingue.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES FIGURES.....	XVII
LISTE DES ANNEXES	XIX
PARTIE 1 : CADRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI.....	1
CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION.....	3
1.1 PREMIER PLAN DE MISE EN VALEUR.....	3
1.2 CRÉATION DES AGENCES DE MISE EN VALEUR	3
1.3 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR	4
1.4 FORÊT PRIVÉE EN ABITIBI.....	4
1.4.1 Propriétaires de lots boisés.....	4
1.4.2 Exploitation de la forêt privée	5
1.4.3 Réglementation en forêt privée	6
1.4.4 Besoin d'être informé et formé.....	6
CHAPITRE 2 : INTERVENANTS DE LA FORÊT PRIVÉE	7
2.1 DYNAMIQUE ENTRE LES INTERVENANTS.....	7
2.2 INTERVENANTS CONCERNÉS PAR LA FORÊT PRIVÉE	7
2.2.1 Propriétaires forestiers.....	7
2.2.2 Intervenants forestiers	7
2.2.3 Intervenants socio-économiques	8
2.2.4 Intervenants gouvernementaux.....	8
CHAPITRE 3 : PROCESSUS DE RÉALISATION	9
3.1 STRUCTURE DE RÉALISATION À L'INTÉRIEUR DE L'AGENCE	9
3.1.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi	9
3.1.2 Conseil d'administration	9
3.1.3 Comités techniques	10
3.2 STRUCTURE DE CONSULTATIONS.....	10
3.2.1 Comités de consultations.....	10
3.2.2 Tables de travail thématiques	10
3.2.2.1 Organismes ressources à consulter	11
CHAPITRE 4 : OBJECTIFS.....	13
4.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	13
4.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	14
PARTIE 2 : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE.....	17
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE.....	19
1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	19
1.2 CLIMAT RÉGIONAL	22

1.2.1	Température.....	22
1.2.2	Précipitations.....	23
1.2.3	Saison de croissance.....	25
1.3	RELIEF RÉGIONAL.....	25
1.4	HYDROGRAPHIE RÉGIONALE.....	27
1.5	GÉOMORPHOLOGIE.....	28
1.6	PÉDOLOGIE.....	33
1.7	RÉGIONS ÉCOLOGIQUES.....	34
CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE.....		37
2.1	DÉMOGRAPHIE.....	37
2.1.1	Évolution de la population pour le territoire de l'agence.....	37
2.1.1.1	Densité de population.....	39
2.1.1.2	Population selon les groupes d'âge et le sexe.....	40
2.1.2	Niveau de scolarité de la population de l'Abitibi.....	41
2.1.3	Langue d'origine et langue parlée à la maison.....	43
2.1.4	Revenus des particuliers et des ménages sur le territoire de l'Agence.....	44
2.1.4.1	Revenus des particuliers.....	44
2.1.4.2	Revenus des ménages.....	47
2.2	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE.....	49
2.2.1	Population active dans la région d'Abitibi.....	49
2.2.1.1	Évolution de la population active selon les principaux indicateurs du marché du travail.....	50
2.2.1.2	Évolution de la population active selon le sexe et le groupe d'âge.....	54
2.2.2	Emploi par grand groupe professionnel.....	56
2.2.3	Évolution des grands secteurs d'activité régionale.....	57
2.2.4	Secteur primaire.....	58
2.2.5	Secteur secondaire.....	59
2.2.6	Secteur tertiaire.....	60
2.3	INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE, FERROVIAIRE ET AÉROPORTUAIRE.....	61
2.3.1	Système routier.....	61
2.3.2	Système ferroviaire.....	63
2.3.3	Système maritime.....	64
2.3.4	Système aéroportuaire.....	64
2.4	INDUSTRIE FORESTIÈRE EN ABITIBI.....	64
2.4.1	Industrie du sciage.....	67
2.4.2	Industrie des pâtes et papiers.....	69
2.4.3	Industrie des panneaux agglomérés.....	69
2.4.4	Industrie des poteaux.....	70
2.4.5	Autres industries forestières.....	70
2.5	MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE.....	71
2.5.1	Organisation de la mise en marché.....	71
2.5.1.1	Modalités de mise en marché.....	71
2.5.1.2	Transport et mesurage du bois.....	73
2.5.1.3	Mouvement des bois inter Agence.....	74
2.5.2	Organisation de la négociation.....	74
2.5.3	Producteurs forestiers en Abitibi.....	75
2.6	CONSEILLER FORESTIER.....	75
CHAPITRE 3 : CONNAISSANCE DES PROPRIÉTAIRES.....		77
3.1	CARACTÉRISTIQUES DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.....	77
3.1.1	Les propriétés.....	78
3.1.2	Intérêt pour les autres ressources de la forêt privée.....	79
3.2	HABITUDES DE PRODUCTION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.....	79

3.3 NIVEAU DE CONNAISSANCES QUANT AUX ATTENTES ET AUX INFORMATIONS POSSÉDÉES SUR LES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS EN ABITIBI	81
CHAPITRE 4 : UTILISATION DU TERRITOIRE	83
4.1 LIMITES DES MRC.....	83
4.1.1 MRC de Rouyn-Noranda.....	83
4.1.2 MRC d'Abitibi-Ouest.....	83
4.1.3 MRC d'Abitibi.....	84
4.1.4 MRC de la Vallée-de-l'Or.....	85
4.1.5 Localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton (VVB).....	86
4.2 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DES MRC COMPOSANT L'AGENCE DE L'ABITIBI	86
4.2.1 Affectation urbaine ou PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.....	86
4.2.2 Affectation rurale.....	87
4.2.3 Affectation agricole.....	89
4.2.4 Affectation forestière ou exploitation des ressources.....	89
4.2.5 Affectation conservation.....	90
4.2.6 Affectation villégiature.....	91
4.2.7 Affectation récréative ou récréo-touristique.....	91
4.2.8 Affectation industrielle.....	91
4.3 AFFECTATIONS AUX SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DES MRC PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE	92
4.4 AFFECTATIONS ATTRIBUÉES PAR LE MRN AU TERRITOIRE DE L'AGENCE	93
CHAPITRE 5 : RESSOURCE FORESTIÈRE.....	102
5.1 ANALYSE RÉGIONALE DES RÉCOLTES	102
5.1.1 Volumes récoltés par groupe d'essences	102
SOUS-TOTAL RÉSINEUX	102
SOUS-TOTAL FEUILLUS	102
TOTAL.....	102
5.1.2 Volumes récoltés par catégorie de produits.....	103
5.1.3 Volumes récoltés par MRC	105
5.2 ANALYSE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	106
5.2.1 Période de 1980 à 1992	106
5.2.1.1 Reboisement.....	106
5.2.1.2 Autres travaux d'aménagement.....	107
5.2.2 Période de 1993 à 1997	114
5.2.2.1 Reboisement.....	114
5.2.2.2 Autres travaux d'aménagement.....	117
5.3 PORTRAIT RÉGIONAL DU COUVERT FORESTIER.....	123
5.3.1 Portrait forestier du territoire de l'Agence de l'Abitibi.....	123
5.3.1.1 Catégories de terrains.....	123
5.3.1.2 Composition de la superficie forestière productive	124
5.3.1.3 Volumes de la superficie forestière productive	127
5.3.2 Synthèse forestière du territoire de l'Agence de l'Abitibi.....	132
5.4 DESCRIPTION DES MILIEUX SENSIBLES	135
5.4.1 Sols minces.....	135
5.4.2 Sites sur pentes fortes.....	136
5.4.3 Sites à drainage déficient.....	136
5.4.4 Plantes vasculaires menacées ou vulnérables	138
5.4.5 Écosystèmes forestiers exceptionnels.....	140
5.4.6 Réserves écologiques et milieux sensibles à protéger retenus par les MRC	142
5.4.6.1 MRC de Rouyn-Noranda.....	142
5.4.6.2 MRC d'Abitibi-Ouest.....	143

5.4.6.3 MRC d'Abitibi	143
5.4.6.4 MRC de la Vallée-de-l'Or	144
5.4.6.5 Localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton	144
5.5 INSECTES ET MALADIES	144
5.5.1 INSECTES ET MALADIES PRIORITAIRES EN FORÊT NATURELLE	145
5.5.1.1 Livrée des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>)	145
5.5.1.2 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>)	145
5.5.1.3 Tordeuse du pin gris (<i>Choristoneura pinus pinus</i>)	146
5.5.1.4 Diprion de Swaine (<i>Neodiprion swainei</i>)	146
5.5.1.5 Tordeuse du tremble (<i>Choristoneura conflictana</i>)	146
5.5.1.6 Noctuelle décolorée (<i>Enargia decolor</i> (Wlk.))	147
5.5.1.7 Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i> (Hbn.))	147
5.5.1.8 Chancres	147
5.5.2 INSECTES ET MALADIES PRIORITAIRES EN PLANTATION	148
5.5.2.1 Charançon du pin blanc (<i>Pissodes strobi</i> (Peck))	148
5.5.2.2 Tenthrède à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>)	148
5.5.2.3 Nodulier du pin gris (<i>Petrova albicapitana</i> (Busck))	149
5.5.2.4 Rouille vésiculeuse du pin blanc (<i>Cronartium ribicola</i>)	149
5.5.2.5 Chancre scléroderrien (<i>Gremmeniella abietina</i>)	149
5.5.2.6 Rouille-tumeur automne du pin (<i>Endocronartium Harknessii</i>)	150
5.5.3 VULNÉRABILITÉ À LA TBE	150
5.6 FEUX DE FORÊTS	151
5.7 BIODIVERSITÉ DU MILIEU	152
5.7.1 Définition et description de ses composantes	152
5.7.2 Nécessité de conserver la biodiversité	154
5.7.3 Aménagement forestier et biodiversité	155
5.7.4 Mesure de la diversité	156
5.7.5 Situation en Abitibi	157
 CHAPITRE 6 : FRICHES FORESTIÈRES ET AGRICOLES	 160
6.1 HISTORIQUE DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LES TERRES AGRICOLES EN RÉGION	160
6.2 DESCRIPTION DES FRICHES PAR MRC	160
 CHAPITRE 7 : RESSOURCE AGRICOLE	 162
7.1 CARACTÉRISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN ABITIBI	162
7.2 AFFECTATIONS DES TERRAINS AGRICOLES	163
 CHAPITRE 8 : RESSOURCE FAUNIQUE	 166
8.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ESPÈCES FAUNIQUES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DE LEURS HABITATS	166
8.1.1 Faune terrestre	166
8.1.1.1 Gros gibier	166
8.1.1.1.1 Orignal	166
8.1.1.1.2 Ours noir	167
8.1.1.1.3 Cerf de Virginie	167
8.1.1.1.4 Caribou	168
8.1.1.2 Petit gibier	169
8.1.1.2.1 Lièvre d'Amérique	169
8.1.1.2.2 Gélinotte huppée	170
8.1.1.2.3 Bécasse d'Amérique	170
8.1.1.2.4 Tétras du Canada	171
8.1.1.2.5 Tétras à queue fine	171
8.1.1.3 Animaux à fourrure	172
8.1.1.3.1 Castor	172
8.1.1.3.2 Loutre	172

8.1.1.3.3	Lynx du Canada.....	173
8.1.1.3.4	Martre.....	173
8.1.1.3.5	Pékan.....	174
8.1.1.3.6	Loup.....	174
8.1.1.3.7	Renard roux.....	174
8.1.1.3.8	Vison.....	175
8.1.2	Faune aviaire.....	175
8.1.3	Faune aquatique.....	176
8.2	CONTEXTE FAUNIQUE RÉGIONAL.....	177
8.2.1	Gros gibier.....	178
8.2.2	Petit gibier.....	179
8.2.3	Animaux à fourrure.....	180
8.2.4	Faune aviaire.....	181
8.2.5	Faune aquatique.....	181
8.2.6	Activités de prélèvement.....	182
8.2.6.1	Chasse.....	182
8.2.6.2	Piégeage.....	183
8.2.6.3	Accidents routiers et autres causes de mortalité.....	184
8.2.7	Retombées économiques reliées à la faune en Abitibi.....	186
8.2.7.1	Chasse.....	186
8.2.7.2	Piégeage.....	188
8.2.7.3	Pêche.....	189
8.3	ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE.....	190
8.3.1	Mammifères.....	191
8.3.1.1	Carcajou.....	191
8.3.1.2	Couguar.....	191
8.3.1.3	Belette pygmée.....	192
8.3.1.4	Lynx du Canada.....	192
8.3.2	Oiseaux.....	192
8.3.2.1	Pygargue à tête blanche.....	193
8.3.2.2	Faucon pèlerin.....	193
8.3.2.3	Râle jaune.....	193
8.3.2.4	Chouette lapone (chouette cendrée).....	194
8.4	HABITATS FAUNIQUES ESSENTIELS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE.....	194
8.5	SITES À POTENTIEL FAUNIQUE RETENUS PAR LES MRC.....	196
8.5.1	MRC de Rouyn-Noranda.....	196
8.5.2	MRC d'Abitibi-Ouest.....	196
8.5.3	MRC d'Abitibi.....	197
8.5.4	MRC de la Vallée-de-l'Or.....	197
8.5.5	Localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton.....	198
8.6	DÉTERMINATION DU POTENTIEL FAUNIQUE PAR MRC.....	198
8.6.1	Gélinotte huppée.....	200
8.6.2	Grand pic.....	201
8.6.3	Lièvre d'Amérique.....	202
8.6.4	Martre d'Amérique.....	202
8.6.5	Orignal.....	203
8.6.6	Ours noir.....	203
CHAPITRE 9 : RESSOURCE HYDRIQUE.....		206
9.1	ACTIVITÉS RELIÉES À LA RESSOURCE HYDRIQUE.....	206
9.2	PRISES D'EAU POTABLE.....	206
9.2.1	MRC de Rouyn-Noranda.....	207
9.2.2	MRC d'Abitibi-Ouest.....	207

9.2.3 MRC d'Abitibi.....	208
9.2.4 MRC de la Vallée-de-l'Or.....	209
9.2.5 Localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton.....	209
CHAPITRE 10 : RESSOURCES RÉCRÉATIVE, PAYSAGE ET ARCHÉOLOGIQUE	210
10.1 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE.....	210
10.1.1 MRC de Rouyn-Noranda.....	210
10.1.2 MRC d'Abitibi-Ouest	213
10.1.3 MRC d'Abitibi.....	213
10.1.4 MRC de la Vallée-de-l'Or.....	215
10.1.5 Localités de Val-Paradis.....	215
10.2 DESCRIPTION DES UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT PARTICULIER	216
10.2.1 Axes routiers panoramiques.....	216
10.3 POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES RÉCRÉATIVE ET PAYSAGE.....	217
10.4 SITES ARCHÉOLOGIQUES	218

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 0.1 : INTERVENANTS ET REPRÉSENTANTS À L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI	9
TABLEAU 1.1 : LES MRC DU TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	19
TABLEAU 1.2 : CATÉGORIES DE TERRAIN DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, PAR MRC.....	21
TABLEAU 1.3 : TEMPÉRATURES DE L'ABITIBI EN COMPARAISON AVEC CELLES DE MONTRÉAL ET QUÉBEC	22
TABLEAU 1.4 : MOYENNES ET EXTRÊMES DE TEMPÉRATURES (°C) DE QUELQUES STATIONS D'ABITIBI	23
TABLEAU 1.5 : PRÉCIPITATIONS DE L'ABITIBI EN COMPARAISON AVEC CELLES DE MONTRÉAL ET QUÉBEC	24
TABLEAU 1.6 : PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES DE QUELQUES STATIONS D'ABITIBI	24
TABLEAU 1.7 : NOMBRE ANNUEL DE JOURS DE PRÉCIPITATIONS DE QUELQUES STATIONS D'ABITIBI	24
TABLEAU 1.8 : PRINCIPAUX PLANS D'EAU PAR MRC	27
TABLEAU 1.9 : BASSINS HYDROGRAPHIQUES PAR MRC.....	28
TABLEAU 1.10 : RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE SURFACE DES TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS DES FORÊTS PRIVÉES DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, PAR MRC	32
TABLEAU 1.11: QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES DOMAINES BIOCLIMATIQUES DE L'ABITIBI	35
TABLEAU 2.1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR MRC POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	38
TABLEAU 2.2 : PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN ABITIBI, POUR 2001 ET 2016.....	39
TABLEAU 2.3 : DENSITÉ DE POPULATION, 1981 ET 1996, PAR MRC (SUPERFICIE TOTALE)	40
TABLEAU 2.4 : COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE SCOLARITÉ EN ABITIBI ET AU QUÉBEC DE 1986 À 1991	42
TABLEAU 2.5 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MRC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ.....	43
TABLEAU 2.6 : REVENU MOYEN DES PARTICULIERS ENTRE 1985 ET 1996, PAR MRC	45

TABLEAU 2.7 : ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI ENTRE 1985 ET 1996	47
TABLEAU 2.8 : REVENU MOYEN DES MÉNAGES, EN 1985 ET 1990, POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, PAR MRC.....	49
TABLEAU 2.9 : ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS EN 1996 POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, PAR MRC.....	50
TABLEAU 2.10 : TAUX DES ACTIVITÉS DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS EN 1996 POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, PAR MRC	50
TABLEAU 2.11 : VARIATION DE L'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC DE 1996 À 1997	51
TABLEAU 2.12 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1996 À 1997 POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC, SELON LE SEXE	55
TABLEAU 2.13 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1996 À 1997 POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC, SELON L'ÂGE	56
TABLEAU 2.14 : RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR GRAND GROUPE PROFESSIONNEL POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC	57
TABLEAU 2.15 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET LE QUÉBEC.....	57
TABLEAU 2.16 : QUALITÉ DE LA SURFACE DE ROULEMENT DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 1996.....	62
TABLEAU 2.17 : PERMIS D'USINES DE TRANSFORMATION PRIMAIRE DU BOIS EN ABITIBI	65
TABLEAU 2.18 : RÉPARTITION DES PERMIS D'USINES DE SCIAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LEUR PRODUCTION ANNUELLE.....	67
TABLEAU 2.19 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DE PRODUITS SECONDAIRES LIGNEUX PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU BOIS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DANS LA RÉGION MRN 08, EN 1997 ET EN MOYENNE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.....	68
TABLEAU 2.20 : AUTRES USINES DE TRANSFORMATION DU BOIS PRÉSENTES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN 1995	70
TABLEAU 2.21 : MOUVEMENTS DE BOIS DE SOURCES PRIVÉES ENTRE LES TERRITOIRES DES AGENCES DE L'ABITIBI ET DU TÉMISCAMINGUE	74
TABLEAU 3.1 : PRODUCTEURS FORESTIERS ET SUPERFICIES ENREGISTRÉES AU MRN, SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI, EN 1997.	77
TABLEAU 3.2 : NOMBRE DE PRODUCTEURS ET AMÉNAGISTES, PROPRIÉTAIRES ACTIFS DÉCLARÉS, PAR MRC, SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI EN 1997	78

TABLEAU 3.3 : SUPERFICIES MOYENNES ENREGISTRÉES AU MRN, PAR LES PRODUCTEURS FORESTIERS, SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI EN 1997	78
.....	
TABLEAU 4.1 : GRANDES AFFECTATIONS INSCRITES AUX SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DES MRC DU TERRITOIRE DE L'AGENCE, FONCTIONS DOMINANTES ET RESTRICTIONS SUR L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE	93
.....	
TABLEAU 4.2: RÉPARTITION DES SUPERFICIES PAR VOCATIONS ET MRC DU TERRITOIRE TOTAL DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	94
.....	
TABLEAU 4.3 : RÉPARTITION DES SUPERFICIES PAR VOCATIONS ET MRC DU TERRITOIRE FORESTIER TOTAL DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	95
.....	
TABLEAU 4.4 : RÉPARTITION DES SUPERFICIES PAR VOCATIONS ET MRC DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	96
.....	
TABLEAU 4.5: RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET DE MRC CONCERNANT LA COUPE DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	98
.....	
TABLEAU 5.1 : PRÉLÈVEMENTS ADMISSIBLES(M³) AU NIVEAU CALCULÉ EN 1987, SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	102
.....	
TABLEAU 5.2A: VOLUME DE BOIS (M³) MIS EN MARCHÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ENTRE 1980 ET 1998, PAR ESSENCE, SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	103
.....	
TABLEAU 5.2B : VOLUME DE BOIS (M³) MIS EN MARCHÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ENTRE 1980 ET 1998 PAR ESSENCE ET CATÉGORIE DE PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	105
.....	
TABLEAU 5.3 : VOLUME DE BOIS (M³) MIS EN MARCHÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ENTRE 1980 ET 1998 PAR ESSENCE ET PAR MRC	106
.....	
TABLEAU 5.4 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR OGC POUR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET PAR MRC POUR LES PRODUCTEURS NON-MEMBRES, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1980 - 1992)	108
.....	
TABLEAU 5.5 : POURCENTAGE DE PLANTS REBOISÉS PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1980-1992)	108
.....	
TABLEAU 5.6 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR ESSENCE, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1980-1992)	109
.....	
TABLEAU 5.7 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR MODE DE PLANTATION, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1980 - 1992)	112

TABLEAU 5.8 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR TYPE DE PLANTS, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1980 - 1992).....	113
TABLEAU 5.9 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997).....	114
TABLEAU 5.10 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR ESSENCE, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	115
TABLEAU 5.11 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR MODE DE PLANTATION, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997).....	116
TABLEAU 5.12 : NOMBRE DE PLANTS REBOISÉS, PAR TYPE DE PLANTS, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997).....	117
TABLEAU 5.13 : SUPERFICIES (HA) TRAITÉES POUR PRÉPARATION DE TERRAIN*, PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997).....	118
TABLEAU 5.14 : NOMBRE DE PLANTS REGARNIS EN PLANTATIONS ET EN PEUPELEMENTS NATURELS, PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997) ...	119
TABLEAU 5.15 : NOMBRE DE PLANTS REGARNIS EN PLANTATIONS ET EN PEUPELEMENTS NATURELS, PAR TYPE DE PLANTS, PAR LES PRODUCTEURS MEMBRES ET NON-MEMBRES D'UN OGC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	119
TABLEAU 5.16: SUPERFICIES (HA) TRAITÉES POUR L'ENTRETIEN DE PLANTATIONS*, PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	120
TABLEAU 5.17 : SUPERFICIES (HA) TRAITÉES POUR ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS, PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	121
TABLEAU 5.18 : CHEMINS FORESTIERS CONSTRUITS ET AMÉLIORÉS (KM), PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	122
TABLEAU 5.19 : TRAVAUX DE DRAINAGE (KM), PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997).....	122
TABLEAU 5.20 : PLANS SIMPLES DE GESTION RÉALISÉS (UNITÉ), PAR MRC, SUR FORÊTS PRIVÉES EN ABITIBI (1993-1997)	123
TABLEAU 5.21 : RÉPARTITION DU TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC	124
TABLEAU 5.22 : RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE PAR TYPE DE PEUPELEMENT ET PAR CLASSE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	125

TABLEAU 5.23 : RÉPARTITION DES SUPERFICIES FORESTIÈRES PAR TYPE DE PEUPEMENT, PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR MRC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	126
TABLEAU 5.24 : RÉPARTITION DU VOLUME MARCHAND BRUT (M³) PAR ESSENCE, GROUPE D'ESSENCES ET PAR CLASSE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	128
TABLEAU 5.25 : RÉPARTITION DU VOLUME MARCHAND BRUT (M³) PAR ESSENCE, PAR GROUPE D'ESSENCES ET PAR CLASSE D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF DES STRATES STOCKÉES DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	129
TABLEAU 5.26 : RÉPARTITION DU VOLUME MARCHAND BRUT (M³) PAR ESSENCE, GROUPE D'ESSENCES ET PAR TYPE DE PEUPEMENT POUR LE TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	130
TABLEAU 5.27 : RÉPARTITION DU VOLUME MARCHAND BRUT (M³) PAR ESSENCE, GROUPE D'ESSENCES ET PAR TYPE DE PEUPEMENT POUR LE TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF STOCKÉ DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.	131
TABLEAU 5.28 : DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE	132
TABLEAU 5.29 : CONTENANCE	133
TABLEAU 5.30 : CONTENU.....	134
TABLEAU 5.31 : RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE (HA) DES DÉPÔTS DE SURFACE MINCES, PAR MRC, POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	135
TABLEAU 5.32 : RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE (HA) PRODUCTIVE ET IMPRODUCTIVE PAR CLASSE DE PENTE ET PAR MRC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	136
TABLEAU 5.33 : RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ET IMPRODUCTIVE PAR CLASSE DE RÉGIME HYDRIQUE ET PAR MRC POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	138
TABLEAU 5.34 : LES PLANTES VASCULAIRES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LE TYPE D'HABITAT	139
TABLEAU 5.35 : ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS EN FORÊT PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	141
TABLEAU 5.36 : ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS EN FORÊT PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI.....	141
TABLEAU 5.37 : FEUX DE FORÊTS EN ABITIBI, PAR CAUSE, DE 1988 À 1997.....	151
TABLEAU 5.38 DIVERSITÉ ACTUELLE DES ESPÈCES DU QUÉBEC	153

TABLEAU 5.39 : SYNOPTIQUE DES CIBLES DES PREMIERS EFFORTS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE, LES MILIEUX PROTÉGÉS OU D'INTÉRÊTS.....	158
TABLEAU 6.1 : SUPERFICIE (HA) DES TERRAINS FORESTIERS EN FRICHES, EN FEUILLUS NON COMMERCIAUX (FNC) ET EN AULNAIES D'ORIGINES AUTRES QUE LES FRICHES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	161
TABLEAU 7.1 : PRODUCTEURS ET PRODUCTION AGRICOLE EN ABITIBI, PAR MRC, EN 1995.....	162
TABLEAU 7.2 : RÉPARTITION DES PRODUCTEURS AGRICOLES PAR MRC SELON LE TYPE DE PRODUCTION (AUTRE QUE LE BOIS) POUR 1997.....	163
TABLEAU 7.3 : AFFECTATIONS ATTRIBUÉES AUX TERRAINS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	164
TABLEAU 8.1 : CORRESPONDANCE DES ZONES LIBRES POUR LE PIÉGEAGE AVEC LES MRC	177
TABLEAU 8.2 : ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION RELIÉE À LA CHASSE SPORTIVE DE L'ORIGNAL SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC.....	178
TABLEAU 8.3 : ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION RELIÉE À LA CHASSE SPORTIVE DE L'OURS NOIR SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC	179
TABLEAU 8.4 : ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION RELIÉE À LA CHASSE SPORTIVE DU PETIT GIBIER SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC	180
TABLEAU 8.5 : ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION RELIÉE À LA PÊCHE SPORTIVE SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC	181
TABLEAU 8.6 : RÉCOLTES PAR LA CHASSE À L'ORIGNAL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC ENTRE 1988 ET 1998.....	183
TABLEAU 8.7 : RÉCOLTES PAR LA CHASSE À L'OURS NOIR SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC ENTRE 1988 ET 1998.....	183
TABLEAU 8.8 : RÉCOLTES PAR LE PIÉGEAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI POUR LA SAISON 1996-1997 SELON L'ESPÈCE ET LA MRC.....	184
TABLEAU 8.9 : MORTALITÉ CAUSÉE PAR UN ACCIDENT ROUTIER OU AUTRE CHEZ L'ORIGNAL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC ENTRE 1988 ET 1998.....	185
TABLEAU 8.10 : MORTALITÉ CAUSÉE PAR UN ACCIDENT ROUTIER OU AUTRE CHEZ L'OURS NOIR SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC ENTRE 1988 ET 1998.....	185
TABLEAU 8.11 : MORTALITÉ CAUSÉE PAR UN ACCIDENT ROUTIER OU AUTRE CHEZ LE CERF DE VIRGINIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LES MRC ENTRE 1988 ET 1998.....	186

TABLEAU 8.12 : ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE PAR LA CHASSE SPORTIVE À L'ORIGNAL SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC	187
TABLEAU 8.13 : ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE PAR LA CHASSE SPORTIVE À L'OURS NOIR SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC.....	187
TABLEAU 8.14 : ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE PAR LA CHASSE SPORTIVE AU PETIT GIBIER SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC.....	188
TABLEAU 8.15 : VALEUR ESTIMÉE DES FOURRURES OBTENUES PAR PIÉGEAGE EN 1996-1997 SELON LES MRC.....	189
TABLEAU 8.16 : ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE GÉNÉRÉE PAR LA PÊCHE SPORTIVE SELON LE TYPE DE TERRITOIRE PAR MRC.....	190
TABLEAU 8.17 : COMPOSITION FORESTIÈRE DES HABITATS OPTIMAUX POUR CHACUNE DES ESPÈCES REPRÉSENTATIVES ET SUPERFICIE (%) DU TERRITOIRE DE L'AGENCE QUI EST SANS AUCUNE VALEUR	199
TABLEAU 8.18 : INDICE DE QUALITÉ D'HABITAT (EN POURCENTAGE DE SUPERFICIE), IQH, POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DES MRC D'ABITIBI.....	201
TABLEAU 10.1 : LISTE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES POUR LA MRC DE ROUYN-NORANDA.....	219
TABLEAU 10.2 : LISTE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES POUR LA MRC D'ABITIBI	221
TABLEAU 10.3 : LISTE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES POUR LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR.....	222
TABLEAU 10.4 : LISTE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES POUR LA MRC D'ABITIBI-OUEST	223

LISTE DES FIGURES

FIGURE 2.1 : PROPORTION DE LA POPULATION SELON LES MRC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE EN 1996.....	37
FIGURE 2.2 : TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION SELON LES MRC ENTRE 1991 ET 1996.....	38
FIGURE 2.3 : POURCENTAGE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE SELON LE SEXE EN ABITIBI ET AU QUÉBEC.	41
FIGURE 2.4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ EN 1991.....	42
FIGURE 2.5 : RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LA LANGUE D'ORIGINE EN ABITIBI EN 1991.....	44
FIGURE 2.6 : RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE SEXE EN 1990 SUR LE TERRITOIRE ABITIBIEN.....	46
FIGURE 2.7 : RÉPARTITION DES REVENUS MOYENS PAR MÉNAGE EN 1985 EN ABITIBI.....	48
FIGURE 2.8 : RÉPARTITION DES REVENUS MOYENS PAR MÉNAGE EN 1990 EN ABITIBI.....	48
FIGURE 2.9 : L'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997.....	52
FIGURE 2.10 : L'ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997.....	53
FIGURE 2.11 : L'ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997.	53
FIGURE 2.12 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIMAIRE ET LE SECTEUR MINIER DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	59
FIGURE 2.13 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SECONDAIRE ET DANS LE GROUPE DE BIENS DURABLES DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.	60
FIGURE 2.14 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS QUELQUES DOMAINES DU SECTEUR TERTIAIRE DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	61
FIGURE 2.15 : CONSOMMATION DE BOIS DE 1990 À 1997 DES USINES DE TRANSFORMATION PRIMAIRE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, TOUTES ESSENCES, TOUTES PROVENANCES.....	66
FIGURE 2.16 : VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS EN FORÊT PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI ET MIS EN MARCHÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE 1991 À 1998.	72
FIGURE 2.17 : RÉCOLTE ET CONSOMMATION DE BOIS PROVENANT DE LA FORÊT PRIVÉE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE 1991 À 1997.	73

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 5. 1: USINES DE TRANSFORMATION DU BOIS ACHETANT DES FORÊTS PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI (1980-1997).....	I
ANNEXE 5. 2 : COMPLÉMENT AU PORTRAIT FORESTIER DE L'AGENCE DE L'ABITIBI	II
ANNEXE 5. 3: INSECTES ET MALADIES EN ABITIBI, 1990 À 1997.....	XXXIV
ANNEXE 8. 1 : LISTE DES MAMMIFÈRES PRÉSENTS EN ABITIBI.....	XLIII
ANNEXE 8. 2: LISTE DES OISEAUX DE L'ABITIBI VISÉS PAR LA LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES DU QUÉBEC.	XLV
ANNEXE 8. 3 : LISTE DES ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES AU QUÉBEC.	XLVI
ANNEXE 8. 4 : DONNÉES D'IQH PAR ESPÈCE CIBLE, ET CE, POUR CHAQUE MRC ET POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE.	L

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'équipe de soutien provincial à l'élaboration des PPMV. Ce groupe est formé du Service de mise en valeur des forêts privées et du Service de l'évaluation de l'offre du MRN, de la Fédération des producteurs de bois du Québec et de l'équipe du projet pilote du PPMV des Agences du Saguenay et du Lac-St-Jean. L'équipe de soutien supporte les travaux effectués lors de la confection du PPMV en organisant des séances d'informations sur plusieurs sujets particuliers et il effectue le transfert technologique dans les Agences.

Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à tous les partenaires de l'Agence qui ont contribué par leurs conseils et les informations fournies à la réalisation de ce document.

Enfin, nous tenons à souligner l'apport financier de la Fondation de la faune du Québec à la réalisation du PPMV.

**PARTIE 1 : CADRE DE PROTECTION ET DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI**

CHAPITRE 1 : MISE EN SITUATION

1.1 PREMIER PLAN DE MISE EN VALEUR

Au milieu des années quatre-vingt, les intervenants de la forêt privée, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, ont réalisé la première génération d'outils de gestion moderne en forêt privée : le plan de mise en valeur de la forêt privée et le calcul de prélèvements admissibles. Un premier portrait de la forêt privée a donc été fait dans toutes les régions du Québec.

À partir des résultats obtenus dans le plan de mise en valeur de la forêt privée, les prélèvements admissibles de chacun des territoires des Syndicats et Offices de producteurs de bois de la province ont été déterminés. En Abitibi-Témiscamingue, le plan de mise en valeur de la forêt privée date de 1987. Il demeure encore aujourd'hui la base de la stratégie régionale d'aménagement.

Dix ans se sont écoulés depuis ce plan et le portrait forestier de la région a changé. En effet, les exigences de la population, des marchés locaux, des marchés mondiaux, ainsi que les exigences au niveau de l'environnement ont évolué à un rythme qui était difficilement imaginable en 1987.

1.2 CRÉATION DES AGENCES DE MISE EN VALEUR

Par conséquent, lors du Sommet sur la forêt privée de mai 1995, des agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont été créées. Ces agences jouent un rôle très important au niveau de la mise en place du nouveau régime de protection et de mise en valeur. Selon la Loi sur les forêts, chaque agence doit, dans une perspective de développement durable, orienter et développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'atteinte de cet objectif se fait par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur et par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV).

Suite au Sommet sur la forêt privée, la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'est divisée en deux territoires d'agence : l'Agence de l'Abitibi et l'Agence du Témiscamingue. Le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue est mandaté pour la réalisation du PPMV en Abitibi. Ce plan constitue la deuxième génération du plan de mise en valeur.

1.3 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Le plan de protection et de mise en valeur doit servir d'outil pour harmoniser la situation actuelle au niveau de l'exploitation et de l'utilisation de la forêt privée avec les stratégies de protection et de mise en valeur qui peuvent être envisagées. La réalité du monde de la forêt privée est le respect de la propriété. Les propriétaires ne sont pas assujettis à des normes et règlements sur leur propriété comme le sont les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en forêt publique. Le plan sert donc à les sensibiliser pour faire une planification forestière dans un contexte de développement durable.

À travers le plan de protection et de mise en valeur, cibler adéquatement les problématiques du contexte de la forêt privée en Abitibi est de première importance. En collaboration avec tous les intervenants de la forêt privée, des objectifs communs et des stratégies d'aménagement seront élaborés pour tenter de remédier à ces problèmes. Ensuite, un plan d'action sera mis en œuvre pour son application.

1.4 FORÊT PRIVÉE EN ABITIBI

En Abitibi, la ressource forestière occupe une place économique prépondérante. En effet, tant en forêt publique qu'en forêt privée, plus de 9 millions de mètres cubes de bois sont consommés annuellement par les usines de transformation primaire. Avec une superficie forestière d'environ 300 000 ha, à partir des données de 1984, la forêt privée peut fournir annuellement environ 135 000 m³ solides de résineux (sapins, épinettes, pins gris, mélèzes) et environ 320 000 m³ solides de feuillus (principalement du peuplier faux-tremble) aux usines de transformation. De plus, le volume coupé en bois de chauffage en Abitibi-Témiscamingue est estimé à 35 000 m³ par année. Les récoltes en forêt privée représentent environ 6 à 7% du bois livré au total chaque année dans les usines de la région. Ce pourcentage est faible, mais des efforts d'aménagement accru en forêt privée pourront faire augmenter ce pourcentage. De plus, les attributions consenties ayant atteint la possibilité forestière, les producteurs forestiers tireront avantages à aménager puisqu'ils trouveront preneurs. Il devient donc important de soutenir une bonne planification forestière.

1.4.1 Propriétaires de lots boisés

Pour que la planification soit utile et efficace, le plan de protection et de mise en valeur doit tenir compte des besoins et des objectifs des propriétaires de lots boisés. Dans la région, les objectifs de possession sont très variables selon les propriétaires et selon le territoire.

En Abitibi environ 6 300 propriétaires forestiers se partagent le domaine boisé privé. Chacun a sa propre vision et des antécédents qui lui procurent des expériences différentes. Ainsi, les lots boisés à travers la région sont développés à partir d'objectifs et de moyens différents. Plusieurs propriétaires favorisent la récolte de matière ligneuse, mais plusieurs autres comptent aussi l'exploitation de la forêt pour la faune parmi les objectifs à prioriser.

1.4.2 Exploitation de la forêt privée

La superficie de la forêt privée présente en Abitibi est grande mais très morcelée. Ce phénomène de morcellement peut entraîner des problèmes lors de la récolte et des travaux sylvicoles. La rentabilité des travaux à petite échelle n'étant habituellement pas très importante, les producteurs forestiers ne peuvent souvent pas se procurer la machinerie adéquate pour le type d'intervention et pour le terrain en question. C'est ainsi que, faute de revenus, les machineries utilisées ne sont pas toujours adaptées pour une utilisation multiressource du territoire. C'est pourquoi les objectifs de production deviennent extrêmement différents entre un producteur qui possède un lot et un autre qui possède plusieurs lots contigus. En comparaison avec la situation en forêt publique, où les opérations sont étalées sur de grandes superficies, l'échelle d'intervention est différente.

Bien plus que les questions de machineries, il ne faut pas oublier la ressource humaine. Les travailleurs forestiers spécialisés sont peu nombreux en forêt privée. De plus, chacun des propriétaires agit de façon différente pour ses activités de récolte et ses travaux sylvicoles. En effet, certains font leurs travaux eux-mêmes, alors que d'autres font appel aux services d'un ou plusieurs travailleurs. Étant donné que le monde de la forêt privée inclut des milliers de producteurs, cela implique un grand nombre de négociations (demandes de contingent, négociations de transport, etc.). Cette situation est la conséquence du morcellement du territoire privé.

Toute la problématique entourant la mise en valeur des friches à vocation agricole ou forestière fait aussi l'objet de diverses prises de position et questionnements entre sylviculteurs et agriculteurs. Tous les intervenants du milieu forestier privé sont impliqués, de près ou de loin, à l'intérieur de cette problématique majeure dans la région.

Toujours en fonction du respect de la propriété, il est difficile d'obliger les propriétaires à permettre l'accès à leur terrain pour l'exploitation des autres ressources que la ressource forestière. Par exemple, il faut respecter la propriété privée pour des activités en forêt comme la chasse, la pêche, l'observation d'oiseaux, etc. En région, il existe déjà des ententes entre quelques propriétaires et chasseurs. Peut-être devrait-on songer à mettre sur pied un programme auprès des propriétaires de boisés privés pour les inciter à participer à la mise en valeur des ressources autres que la matière ligneuse.

1.4.3 Réglementation en forêt privée

L'aspect de réglementation en forêt privée présente une problématique sérieuse. D'un côté, le fait de réglementer les coupes en forêt privée peut porter atteinte au respect de la propriété. D'un autre côté, la réglementation est essentielle afin de protéger certains milieux sensibles ainsi que d'autres ressources, comme l'aspect visuel, qui peuvent être dérangées entre autres choses par des coupes de trop grandes superficies. Par rapport à la forêt publique, la réglementation en forêt privée est plus difficile à élaborer et à appliquer.

Ce problème est d'autant plus important que la réglementation varie entre les MRC et les municipalités. Certaines municipalités vont plus loin que les schémas d'aménagement des MRC, ce qui cause une non-uniformisation à l'intérieur d'un même territoire de MRC. L'absence ou la présence de réglementation dans chacune des municipalités fait en sorte que l'harmonisation à l'intérieur du territoire n'est pas toujours présente. Le règlement sur l'abattage d'arbres qui est en vigueur dans certaines municipalités en est un bon exemple. Cependant, les modifications des schémas d'aménagement des MRC qui sont présentement en cours permettront que la réglementation municipale soit le plus possible uniforme et mieux adaptée pour une utilisation multiresource du territoire.

1.4.4 Besoin d'être informé et formé

Les propriétaires forestiers peuvent rencontrer toutes sortes de problèmes et d'incertitudes lors de la planification et l'exécution des travaux. Les propriétaires ont donc besoin d'être informés et peut-être même d'avoir des séances de formation. Ces informations peuvent être données entre autres par les organismes impliqués en forêt privée et à travers le PPMV. Les propriétaires doivent être conscients que mettre du temps et de l'argent pour améliorer leur boisé et mettre en valeur les ressources forestières entraîne des retombées positives, mais peut aussi nécessiter une formation de base. Les propriétaires devraient pouvoir s'impliquer directement dans la détermination de leurs besoins en formation.

CHAPITRE 2 : INTERVENANTS DE LA FORÊT PRIVÉE

2.1 DYNAMIQUE ENTRE LES INTERVENANTS

La réalisation du plan de protection et de mise en valeur doit se faire de façon à ce qu'il y ait concertation entre les différents intervenants de la forêt privée présents au sein de l'Agence. Il y a un grand nombre d'intervenants dans le milieu forestier privé et certains d'entre eux ont des objectifs différents face à son utilisation. De plus, la forêt privée présente un intérêt différent pour chacun de ces intervenants. Les industriels la voient comme une source d'approvisionnement en matière ligneuse. Les propriétaires forestiers considèrent leurs lots boisés comme une source de revenu. Le gouvernement verse des subventions aux agences pour maintenir un programme d'aide à la mise en valeur en forêt privée. Dans la région de l'Abitibi, tous voient l'importance socio-économique de la forêt privée. La réussite du projet repose donc sur les efforts de tous les intervenants afin de réaliser des objectifs collectifs en regard des objectifs particuliers de chacun.

2.2 INTERVENANTS CONCERNÉS PAR LA FORÊT PRIVÉE

La présence d'une structure comme l'Agence qui permet de rassembler les intervenants du milieu de la forêt privée est importante. Ces intervenants sont divisés en quatre groupes principaux :

2.2.1 Propriétaires forestiers

Les propriétaires forestiers sont les gestionnaires de la forêt privée. Leur participation à l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur est indispensable puisqu'ils sont les principales personnes visées par cette démarche. En fait, c'est leur réponse positive face au PPMV qui signifiera sa réussite.

2.2.2 Intervenants forestiers

Les intervenants forestiers sont tous les utilisateurs de la ressource forestière et des autres ressources connexes à la forêt privée. Les industries forestières qui achètent le bois de la forêt privée sont les principaux intervenants au niveau de la transformation de la ressource forestière. Les associations de tourisme, de loisirs, de chasse, de pêche, etc. profitent de la forêt privée pour toutes les autres ressources pouvant s'y rattacher. Le syndicat des producteurs de bois, l'organisme de gestion en commun (OGC) et les conseillers forestiers sont des organisations mises en place pour représenter et fournir des services aux propriétaires.

Tous ces intervenants forestiers jouent un rôle déterminant dans l'harmonisation des objectifs régionaux de développement de la ressource forestière et des autres ressources connexes à la forêt privée.

2.2.3 Intervenants socio-économiques

Les intervenants socio-économiques sont ceux qui ont des intérêts sociaux ou économiques dans le développement de la forêt privée et de son territoire. Ceux-ci permettront donc de poursuivre l'objectif de favoriser un développement harmonieux, durable et polyvalent de la forêt privée tout en visant à maximiser les retombées socio-économiques. Ces intervenants se divisent en deux groupes : les intervenants municipaux et les autres intervenants socio-économiques.

Les intervenants municipaux : les municipalités, les localités et les MRC font partie des décideurs au niveau de l'Agence et du plan de protection et de mise en valeur. De plus, les MRC fourniront de l'information importante au niveau de la réglementation et de l'aménagement du territoire via le schéma d'aménagement de chacune de celles-ci, puisque le PPMV doit leur être conforme.

Les autres intervenants socio-économiques : l'UPA, le CRDAT, etc. agissent plutôt comme accompagnateurs dans la démarche du PPMV.

2.2.4 Intervenants gouvernementaux

Les intervenants gouvernementaux sont les représentants des différents ministères qui œuvrent de près ou de loin dans le domaine de la forêt privée : le MRN, le MAPAQ, la Société de la faune et des parcs du Québec, etc. Ces intervenants peuvent apporter un soutien technique important. De plus, ils peuvent influencer la démarche par le pouvoir législatif et réglementaire qui leur est inféré. Les intervenants gouvernementaux peuvent donc aider à atteindre les objectifs.

CHAPITRE 3 : PROCESSUS DE RÉALISATION

La confection du PPMV nécessite un processus de concertation efficace afin d'assurer le succès de son application. En annexe, on retrouve l'« *Organigramme de réalisation du PPMV* » qui présente les différents intervenants du milieu forestier privé de l'Agence de l'Abitibi. On y retrouve aussi l'« *Organigramme du processus d'implantation du PPMV* » qui présente les étapes à suivre par l'Agence pour l'élaboration du PPMV.

3.1 STRUCTURE DE RÉALISATION À L'INTÉRIEUR DE L'AGENCE

3.1.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi

La structure organisationnelle de l'Agence permet la représentation de chacun des quatre groupes principaux d'intervenants ci haut mentionnés. Le tableau 0.1 résume la structure de l'Agence :

Tableau 0. 1 : Intervenants et représentants à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi

INTERVENANTS	REPRÉSENTANTS
Propriétaires forestiers	Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue Société d'exploitation sylvicole de Rousseau (OGC)
Intervenants forestiers	Industries forestières transformant du bois en provenance de la forêt privée
Intervenants socio-économiques	Les 4 Municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi
Intervenants gouvernementaux	Ministère des Ressources naturelles (MRN)

3.1.2 Conseil d'administration

Tel que convenu lors du sommet sur la forêt privée, l'Agence doit, entre autres responsabilités, assurer la réalisation des activités du PPMV et valider le contenu par rapport à l'atteinte des objectifs. Les membres du conseil d'administration de l'Agence se réunissent à certaines étapes lors de l'élaboration du PPMV afin de procéder au suivi des orientations et à la validation des informations et des résultats. L'Agence apporte les modifications nécessaires et procède à l'adoption du PPMV. L'approbation finale du PPMV par l'Agence doit se faire de façon formelle, nécessitant une modalité d'adoption particulière et prédéterminée. Une résolution accompagne l'adoption finale du plan.

3.1.3 Comités techniques

Le Comité technique général est formé de représentants nommés par le Conseil d'administration de l'Agence. Ce comité s'occupe de tout ce qui a trait au programme d'aide à la mise en valeur en forêt privée. Ses tâches sont l'analyse des balises techniques et de l'aide financière s'y rattachant ainsi que tout autre mandat pouvant être confié par le Conseil d'administration.

Le Comité technique PPMV a été mis en place par le Comité technique général pour élaborer le PPMV en collaboration avec le coordonnateur du PPMV. Ce comité se réunit régulièrement tout au long de la confection du plan. Il doit établir les positions et les objectifs communs, valider le contenu des documents, faire le suivi du plan de travail, de l'échéancier et des mécanismes de réalisation et, finalement, faire rapport à l'Agence. Lorsque le besoin se présente, le Comité technique PPMV peut mettre en place des tables de travail thématiques.

3.2 STRUCTURE DE CONSULTATIONS

3.2.1 Comités de consultations

Des comités de consultations sont formés afin de mettre en place les mécanismes de consultations envisagés :

1. Les validations par les partenaires :

Les partenaires de l'Agence, de leur côté, valident les informations, afin de vérifier la conformité du plan face à leurs attentes. Par exemple, les MRC doivent vérifier la conformité des objectifs et orientations à l'intérieur du PPMV avec ceux de leur schéma d'aménagement

2. Les consultations publiques :

Une fois que les orientations et les stratégies du plan sont élaborées, il y aura des consultations publiques afin d'obtenir une réponse de la population qui désire être écoutée et prise en compte.

3.2.2 Tables de travail thématiques

Les tables de travail thématiques sont formées par le Comité technique PPMV lorsque les besoins de consultations sont exprimés par les membres ou lorsque les besoins d'informations sur un thème particulier se font sentir. Les personnes-ressources des différents secteurs d'activités sont consultées pour valider l'information contenue dans le document de connaissances du plan et pour avoir leur point de vue lors de l'élaboration des orientations et des stratégies du plan.

3.2.2.1 Organismes ressources à consulter

Secteur ressources naturelles

- MRN Forêt : Le MRN Forêt au niveau régional joue un rôle important puisqu'il est partenaire au sein de l'Agence et qu'il est concerné par certaines interventions faites en forêt. Il peut aussi fournir certaines informations essentielles à l'élaboration du PPMV.
- Industries forestières : Les industries forestières sont présentes lorsqu'il est question de production de matière ligneuse pour la transformation, puisque l'approvisionnement en provenance des forêts privées leur est important. De plus, ils ont de l'expertise en forêt publique.
- SPBAT et OGC : Le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue et la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau représentent les propriétaires de lots boisés, producteurs et aménagistes de fibres ligneuses.

Secteur agricole

- UPA : L'Union des producteurs agricoles défend les droits des producteurs agricoles de la région. Elle est concernée lorsque nous parlons de la vocation des friches.
- MAPAQ : Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec peut fournir des renseignements sur les ressources agro-forestières. Il est aussi concerné lorsque nous parlons de la vocation des friches. De plus, il fait en sorte que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soit bien appliquée.

Secteur environnement, faune et flore

- Faune et Parcs : La Société de la faune et des parcs du Québec contribue au sein de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée en donnant des informations concernant les sites fragiles, la biodiversité, la faune, la faune menacée ou vulnérable, les potentiels fauniques, etc.
- MRN : Le MRN contribue au sein de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée en donnant des informations concernant les écosystèmes forestiers exceptionnels, la flore menacée ou vulnérable, etc.
- Des organismes comme le REV, le CREAT, le CPERN, les associations de chasseurs, de pêcheurs, de trappeurs et de pourvoyeurs ainsi que des organismes pour la protection de la faune et de la flore peuvent être consultés pour fournir des informations concernant l'environnement, la faune et la flore et pour leur opinion à l'intérieur d'une table thématique.

Secteur municipal

- MRC : Les MRC sont des corporations ayant la responsabilité d'élaborer et d'adopter un schéma d'aménagement selon la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les quatre MRC présentes sur le territoire de l'Agence jouent un rôle très important dans le processus d'élaboration du PPMV en fournissant les informations de leur schéma d'aménagement, le PPMV devant être conforme aux objectifs et orientations des schémas des MRC.

- Les localités : Les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton, qui sont situées sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, jouent un rôle important dans le processus d'élaboration du PPMV puisqu'elles font partie de l'Agence de l'Abitibi.
- Municipalités : Les municipalités ont leur mot à dire dans les sections du plan traitant de leur secteur d'activité.

Secteur socio-économique

- CRDAT : Le conseil de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue peut fournir des informations d'ordre social et économique.
- Conseillers forestiers : Les conseillers forestiers ont un rôle important à jouer dans l'élaboration du PPMV. En effet, ils peuvent fournir plusieurs renseignements au niveau de la connaissance des propriétaires. De plus, leurs expériences avec les propriétaires de lots boisés peuvent être très utiles pour l'élaboration des stratégies d'aménagement. Les conseillers forestiers peuvent donc participer aux tables thématiques concernant les propriétaires privés et leurs besoins.

Secteur éducation

- Institutions scolaires : Les commissions scolaires, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le CEGEP de l'Abitibi-Témiscamingue peuvent être présents à la table thématique sur l'éducation pour répondre à une éventuelle demande en formation et information suite au PPMV. Ces institutions peuvent aussi être présentes lors de l'élaboration de stratégies pour le transfert de connaissances technologiques et la recherche et développement.

CHAPITRE 4 : OBJECTIFS

Les partenaires au sein de l'Agence se sont entendus pour élaborer l'objectif général du PPMV ainsi que les objectifs spécifiques s'y rattachant. Les moyens mis en place pour l'atteinte de ces objectifs seront définis plus tard dans le processus de réalisation du plan.

4.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

OBJECTIF PRINCIPAL

Favoriser le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Le concept de « développement durable » représente le fondement même du plan de protection et de mise en valeur (PPMV). Toutes les actions préconisées au cours de la réalisation, de la mise en œuvre et du suivi du plan devront s'agencer de manière à viser cet objectif de base. Le PPMV sera un outil de contrôle pour le développement durable en tenant compte de la réalité du milieu forestier privé et du respect de la propriété.

SOUS-OBJECTIF PRINCIPAL

Optimiser la production de matière ligneuse dans un contexte d'utilisation multiressource de la forêt.

La production de matière ligneuse est l'élément moteur de l'économie abitibienne. Plusieurs personnes vivent directement ou indirectement de l'utilisation de la ressource forestière. Étant donné qu'elle est la principale source de revenu qui permettra éventuellement de développer les autres ressources, elle devient la principale source de financement pour l'atteinte de l'objectif général de développement durable. Par conséquent, l'accent doit être mis sur l'aménagement et la mise en valeur de cette ressource, tout en maintenant un contexte d'utilisation multiressource de la forêt. Des efforts doivent donc être mis en place pour optimiser le capital forestier de cette forêt afin qu'elle puisse produire son plein potentiel.

D'autre part, il faut s'assurer que les grands objectifs régionaux d'aménagement se transposent dans les stratégies sylvicoles à l'échelle des propriétaires. La forêt privée contribue de façon importante à l'économie locale non seulement par l'utilisation de la matière ligneuse, mais aussi par des activités économiques tributaires du territoire forestier. Ces activités doivent, elles aussi, être prises en compte dans la planification afin d'assurer la viabilité économique des entreprises, des communautés et des individus. Cependant, étant donné l'enveloppe budgétaire limitée, des choix doivent être faits pour prioriser les activités les plus importantes.

4.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1- Favoriser l'utilisation polyvalente des ressources de la forêt par la conservation de la biodiversité et la protection des autres ressources du milieu de manière à assurer leur durabilité.

Bien que la ressource forestière joue un grand rôle dans l'économie de la région et que la production de fibres fasse partie de l'objectif général, il faut aussi valoriser les autres ressources qui découlent de la forêt. Plusieurs utilisateurs de la forêt considèrent celles-ci importantes pour leurs loisirs et même leurs revenus. Ainsi, le plan doit tenir compte des autres utilisations de la forêt en favorisant leur développement à travers la récolte forestière et l'aménagement forestier.

2- Favoriser la production forestière dans le respect de la possibilité forestière.

Le respect de la possibilité forestière est essentiel pour maintenir l'état productif des forêts. Il se veut donc le principe directeur du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées. Cela implique l'élaboration de mécanismes de contrôle des prélèvements de matière ligneuse. Ainsi, il faut mettre en place une stratégie de suivi des opérations de manière à équilibrer les volumes récoltés en regard de la possibilité forestière en ajustant, au besoin, le niveau de prélèvement en fonction des activités réellement réalisées.

3- Favoriser l'utilisation de la ressource forestière tout en tenant compte de la protection des milieux sensibles.

La forêt englobe plusieurs milieux sensibles : des milieux où il y a présence de cours d'eau, des milieux où il y a des espèces fauniques ou végétales vulnérables, ou encore des milieux fragiles aux perturbations comme les pentes fortes ou les sols minces. Ces milieux nécessitent une attention particulière afin d'éviter des problèmes écologiques importants. Ainsi, les producteurs doivent être sensibilisés à la protection de ces milieux fragiles lors de leurs interventions en forêt privée. Le *Plan de protection et de mise en valeur* de l'Agence de l'Abitibi, le *Manuel de mise en valeur de forêts privées du Québec* du MRN et de la FPBQ ainsi que le *Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée* de la FPBQ deviendront alors des outils importants.

4- Harmoniser les objectifs de tous les intervenants du milieu de la forêt privée.

L'ensemble des propriétaires forestiers ne sont pas les seules personnes directement concernées par le développement de la forêt privée. Il y a les utilisateurs de la forêt pour la production de matière ligneuse, les utilisateurs de la forêt pour d'autres fins, les communautés et le public en général qui sont considérés comme des partenaires participatifs

à l'élaboration du plan. Il faut donc mettre en place un système de consultation afin de concilier les objectifs de chacun de ces intervenants avec ceux des propriétaires.

5- Développer des stratégies de suivi et de mise à jour du plan, suite à sa mise en œuvre.

Il est important de mettre l'emphase sur le caractère dynamique du plan de protection et de mise en valeur par un suivi et une mise à jour. Le plan doit pouvoir s'adapter aux changements pour maintenir le niveau d'aménagement prévu.

6- Reconnaître le droit à la propriété.

À travers tous les objectifs, les orientations et les stratégies du plan de protection et de mise en valeur, il est important de reconnaître le droit à la propriété. Le but du PPMV est donc de proposer, aux propriétaires forestiers qui désirent exploiter leur boisé, des stratégies qui permettront de maximiser les retombés économiques, de maximiser l'ensemble des ressources de la forêt et de minimiser les impacts écologiques.

PARTIE 2 : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU MILIEU PHYSIQUE

1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de l'Agence de l'Abitibi se situe entre les latitudes 47°45' et 49°15' nord et entre les longitudes 77°00' et 79°30' ouest. Il est délimité au nord par le territoire de la municipalité de la Baie James, au sud par le Témiscamingue et l'Outaouais, à l'est par la Haute Mauricie-Bois-Francs et à l'ouest par l'Ontario.

Le territoire de l'Agence de l'Abitibi (08-2) correspond à la partie nord de la région administrative 08 (Abitibi-Témiscamingue) en y ajoutant une petite superficie au sud-ouest de la région administrative 010 (Nord-du-Québec). Il s'inscrit entièrement dans la région 08 du MRN et touche à cinq de ses sept unités de gestion de la forêt publique : Rouyn-Noranda (82), Val-d'Or (83), Mégiscane (84), Lac Abitibi (85) et Harricana (86). Il s'étend sur quatre municipalités régionales de comté (MRC) et trois localités : Val-Paradis, Villebois et Beaucanton (VVB). Ce territoire se subdivise en 65 municipalités et 3 localités, 12 territoires non organisés et 3 communautés autochtones pour une superficie totale, y incluant les forêts publiques et privées, de 4 691 909 ha. Le territoire de l'Agence, supportant les forêts privées, occupe 608 027 ha, soit 13% de la superficie totale des MRC et localités, allant de 2,8% pour la MRC de la Vallée-de-l'Or à 59,4% pour celle de l'Abitibi-Ouest. Le tableau 1.1 présente les données ainsi que le poids relatif de la superficie de la forêt privée dans chacune des MRC.

Tableau 1.1 : Les MRC du territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC ou localités	Nombre de municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC ¹ (ha)	Superficie de l'Agence / superficie MRC ¹ (%)
Rouyn-Noranda	13	3	0	118 245	663 794	17,8
Abitibi-Ouest	24	2	0	203 015	341 639	59,4
Abitibi	17	2	1	191 641	794 766	24,1
Vallée-de-l'Or	10	5	2	77 630	2 763 210	2,8
VVB	3	0	0	17 496	128 500	13,6

Sources : Répertoire des municipalités du Québec, 1999

Les terres d'un territoire sont généralement divisées en catégories de terrains : les terrains forestiers et les terrains non forestiers.

¹ Incluant les forêts publiques et privées.

Un terrain forestier est une superficie apte à produire un certain volume de matière ligneuse, indépendamment de son affectation ou de l'utilisation qui en est faite. Un terrain forestier productif est un terrain où il est possible d'extraire un volume de matière ligneuse de plus de 30 m³/ha en moins de 120 ans. Un terrain forestier improductif est un terrain forestier de plus de 2 hectares dont le rendement est inférieur à 30 m³/ha sur une période de 120 ans. Parmi ce type de terrains, se retrouvent les aulnaies ainsi que les dénudés et semi-dénudés secs et humides. De plus, dans cette sous-catégorie de terrains forestiers improductifs, il faut ajouter toute superficie qui a déjà été productive au niveau forestier, mais qui n'est pas encore régénérée 40 ans après une perturbation majeure.

Un terrain non forestier est une superficie où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. Sont regroupés sous cette appellation : les terres agricoles y incluant les friches, les superficies déboisées pour une raison connue comme l'emplacement des camps forestiers, les terrains déboisés pour une raison inconnue et qui sont dits défrichés, les sites inondés, les gravières, les chemins, les lignes de transport d'énergie, les cours d'eau, les terrains de camping, les colonies de vacances, les centres de ski et les sites de villégiature.

La superficie totale de l'Agence est constituée de 55,9 % de terrains forestiers productifs, 19,1 % de terrains agricoles, 14,1 % d'eau, 8,3 % de terrains forestiers improductifs et 4 % d'autres types de terrains non forestiers. Le tableau 1.2 présente la répartition par catégorie de terrain et par MRC de la forêt privée sur le territoire de l'Agence, selon la cartographie écoforestière du Ministère des Ressources Naturelles du Québec (1994).

Tableau 1.2 : Catégories de terrain de la forêt privée de l'Agence de l'Abitibi, par MRC

Catégorie de terrain	MRC Rouyn-Noranda (ha)	MRC Abitibi-Ouest (ha)	MRC Abitibi (ha)	MRC Vallée-de-l'Or (ha)	Localités (VVB) (ha)	TOTAL AGENCE ABITIBI (ha)	%
Terrains forestiers :	77 348	123 364	131 230	44 691	13 979	390 612	64,2
Productifs	68 115	107 822	113 226	38 714	12 017	339 894	87,0
Improductifs :	9 233	15 542	18 004	5 977	1 962	50 718	13,0
Dénudés humides	3 050	9 083	10 135	3 513	1 746	27 527	54,3
Aulnaies	3 245	5 855	7 484	2 425	192	19 205	37,8
Dénudés secs	2 938	600	385	39	24	3 986	7,9
Terrains non forestiers :	40 897	79 651	60 411	32 939	3 517	217 415	35,8
Terrains agricoles	16 890	53 022	35 747	7 235	3 086	115 960	53,3
Eau	19248	23 799	21 034	21092	341	85 514	39,4
Autres (route, golf, camping, etc.)	3 995	2 661	3 105	4 485	86	14332	6,6
Lignes transport d'énergie	329	143	389	95	0	956	0,4
Gravières	163	46	98	11	4	322	0,2
Défrichés	101	0	38	21	0	160	0,1
TOTAL	118 245	203 015	191 641	77 630	17 496	608 027	100,0
%	19,4	33,4	31,5	12,8	2,9	100,0	

Source : MRN 1994.

1.2 CLIMAT RÉGIONAL

La position géographique de l'Abitibi sur le continent épargne la région des phénomènes climatiques défavorables causés par les tempêtes de l'Atlantique ou les dépressions atmosphériques des Grands Lacs. Les précipitations y sont relativement faibles et le climat y est plutôt sec. Le climat de la région de l'Abitibi appartient au type continental tempéré de marge froide. On le qualifie aussi de « climat de transition ». Pour caractériser le temps qui affecte la région, on parle de variabilité et d'instabilité.

1.2.1 TEMPÉRATURE

La région est caractérisée par des hivers froids et longs et des étés courts et chauds. Le mois le plus chaud est le mois de juillet et celui le plus froid est le mois de janvier. Entre les deux, il y a des écarts importants de température. En juillet, la température moyenne maximale est de 15°C à 18°C, tandis qu'en janvier la température moyenne minimale est de -18°C à -16°C. La température moyenne annuelle varie donc entre 0°C et 1°C.

Le tableau 1.3 présente les données de températures de l'Abitibi en comparaison avec les villes de Montréal et Québec.

Tableau 1.3 : Températures de l'Abitibi en comparaison avec celles de Montréal et Québec

Températures	Abitibi	Montréal	Québec
Température moyenne annuelle	0 à 1°C	4°C	4°C
Température moyenne de janvier	-18 à -16°C	-11°C	-12°C
Température moyenne de juillet	15 à 18°C	21°C	18 à 21°C

Sources : Description des cartes climatologiques du Ministère des Terres et Forêts et « L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue » de Odette Vincent.

Le tableau 1.4 présente les moyennes et les extrêmes de températures en janvier et juillet de quelques stations de la région de l'Abitibi. Comme les écarts des extrêmes de températures sont supérieurs à 80°C, il y a une grande variabilité dans le climat de la région.

Tableau 1.4 : Moyennes et extrêmes de températures (°C) de quelques stations d'Abitibi

Station	Moyennes de T°		Extrêmes de T°	
	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet
Amos	-17,3	17,1	-52,8	37,2
La Sarre	-17,9	16,8	-47,0	37,2
Val-d'Or	-17,0	17,1	-43,9	36,1

Source : « Le Québec Statistique » 1995.

En général, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la direction des vents d'hiver (en décembre, janvier et février) est nord-ouest alors que les vents dominants d'été sont du sud-ouest.

1.2.2 PRÉCIPITATIONS

La région de l'Abitibi est caractérisée de région sèche. On y retrouve une saison hivernale plus froide que dans le sud du Québec, mais les précipitations y sont moindres. Les précipitations totales annuelles en région sont d'environ 800 mm. Il tombe annuellement environ 250 cm de neige. Le pourcentage de précipitation qui tombe sous forme de neige est supérieur à 30%. En région, la quantité de pluie maximale qu'il est probable de recevoir en 24 heures est d'environ 90 mm. Dans l'est de la région, il y a généralement plus de précipitations que dans l'ouest. Le tableau 1.5 illustre les données de précipitations de l'Abitibi en comparaison avec celles des villes de Montréal et Québec.

Les tableaux 1.6 et 1.7 présentent les précipitations annuelles moyennes de quelques stations de la région de l'Abitibi et le nombre de jours par année où il y a des précipitations.

Tableau 1.5 : Précipitations de l'Abitibi en comparaison avec celles de Montréal et Québec

Précipitations	Abitibi	Montréal	Québec
Précipitations totales annuelles	800 mm	800 à 1000 mm	1000 à 1200 mm
Chute de neige annuelle	250 cm	225 cm	300 cm
Pourcentage de précipitations en neige	30%	25%	30%

Sources : Description des cartes climatologiques du Ministère des Terres et Forêts et « L'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue » de Odette Vincent.

Tableau 1.6 : Précipitations annuelles moyennes de quelques stations d'Abitibi

Station	Pluie (mm)	Neige (cm)	Total (mm)
Amos	678	244	920
La Sarre	640	216	857
Val-d'Or	630	318	927

Source : « Le Québec Statistique » 1995.

Tableau 1.7 : Nombre annuel de jours de précipitations de quelques stations d'Abitibi

Station	Pluie	Neige	Total
Amos	103	56	154
La Sarre	92	58	145
Val-d'Or	108	105	196

Source : « Le Québec Statistique » 1995.

1.2.3 SAISON DE CROISSANCE

Dans la région de l'Abitibi, la saison de croissance de la végétation est courte. En effet, le total annuel de jours sans gel (température supérieure à 0°C) est d'un peu moins de 100. En comparaison, à Montréal, le nombre de jours sans gel est de 140 et à Québec, de 120. Malgré le fait que la longueur moyenne de la saison de croissance soit inférieure à celle de la région de Montréal, l'ensoleillement de juin en Abitibi excède celui de Montréal de 20 minutes par jour. Cette situation atténue les disparités de croissance au début de l'été. Ainsi, la longueur de la saison de croissance en région varie entre 140 et 160 jours.

La période de croissance en Abitibi débute entre le 1^{er} et le 15 mai et se termine entre le 1^{er} octobre (au nord) et le 15 octobre (au sud). Les débuts et fins de période de croissance sont calculés à partir du moment où il y a 5 jours consécutifs avec une température supérieure à 5°C ou inférieure à 5°C.

Au printemps, il est probable à 75% d'avoir des gelées tardives après le 15 juin. À l'automne, il est possible à 25% d'avoir une première gelée avant le 1^e septembre.

La durée annuelle moyenne de l'insolation² varie entre 1600 et 1700 heures, ce qui donne un pourcentage annuel d'insolation³ variant entre 35% et 40%. À titre comparatif, à Montréal, la durée de l'insolation est de 1900 heures et à Québec, de 1700 heures.

Certains éléments géographiques peuvent influencer la durée de la saison de croissance. Par exemple, les grandes étendues d'eau de la région agissent comme éléments modérateurs du climat. Ces grandes étendues influencent donc parfois la localisation de certains espaces agricoles régionaux. C'est particulièrement le cas sur les berges du lac Abitibi où il y a présence d'un microclimat. La grande étendue d'eau qu'est le lac Abitibi provoque un climat plus humide avec des températures plus clémentes qui durent plus longtemps. La saison de croissance est alors augmentée de quelques jours, voire même quelques semaines, tout dépendant des années. Ainsi, des cultures de maïs et de petits fruits peuvent s'y faire avec succès.

1.3 RELIEF RÉGIONAL

Loin d'être physiquement homogène, la région de l'Abitibi regroupe plutôt deux sous-régions : les basses-terres de l'Abitibi (au nord) et les hautes-terres de l'Abitibi (au sud). La région n'a existé que par la réunion de ces deux sous-régions dont la géographie et l'histoire diffèrent de façon appréciable. L'altitude régionale globale varie entre 300 et 350 mètres.

² La durée annuelle moyenne de l'insolation est le nombre annuel moyen d'heures où le soleil brille.

³ Le pourcentage annuel de l'insolation est le rapport de la durée annuelle moyenne de l'insolation sur la durée possible de l'insolation.

Un alignement presque continu de collines s'étirant de la frontière Ontario-Québec, à la hauteur de Rouyn-Noranda, jusqu'à Monet, à l'extrémité est de la région, sur une largeur d'environ 50 kilomètres, forme la sous-région des hautes-terres de l'Abitibi. La seule interruption majeure dans la continuité est-ouest de cette bande est celle que crée, en direction nord-sud, le cours supérieur des rivières Kinojévis et Harricana. Celles-ci créent une césure entre les hautes-terres de l'est et de l'ouest.

C'est dans l'Ouest, dans la région de Rouyn-Noranda, qu'on retrouve les plus hauts sommets de l'Abitibi : le mont Chaudron (525 m), le mont Kanasuta (500 m), les collines Kékéko (475 m) et le mont Dominant dans les collines Abijévis (565 m). Les collines Abijévis se localisent dans le canton d'Aiguebelle. C'est d'ailleurs dans ce canton qu'on retrouve le seul parc provincial de la région : le Parc d'Aiguebelle. De son côté, la plaine vallonnée de la MRC de Rouyn-Noranda a une altitude moyenne variant de 260 à 330 mètres.

La sous-région des **basses-terres de l'Abitibi** est située juste au nord des hautes-terres. L'altitude y est généralement inférieure à 335 mètres. Quelques sommets isolés, de moindre importance, situés surtout à l'est d'Amos, y sont présents dans des orientations diverses. En général, la région est une vaste plaine argileuse serpentée par plusieurs rivières et lacs.

La MRC d'Abitibi présente un relief généralement plat. Les plus hautes collines sont les collines Gemini dans le secteur du lac Chicobi, le Mont Vidéo à l'est de la municipalité de Barraute et la partie est des collines Abijévis dans le Parc d'Aiguebelle.

La forêt privée de la MRC de la Vallée-de-l'Or se retrouve dans la zone physiographique des plaines et des dépressions marécageuses (axe Malartic – Val-d'Or – Senneterre). Elle présente donc une topographie plane avec une altitude variant entre 300 et 360 mètres.

La MRC d'Abitibi-Ouest se localise dans la plaine argileuse de l'Abitibi. La ceinture d'argile autour du lac Abitibi se situe à une altitude variant entre 275 et 335 mètres. Quelques collines d'environ 365 mètres d'altitude sont présentes au sud d'Hébécourt, près du lac Duparquet. C'est au nord de Macamic qu'on retrouve les plus hauts sommets de la MRC : le mont Oditan (455 m) et le mont Nissing (425 m).

Les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton sont incluses dans la zone physiographique du plateau d'Abitibi. On divise le territoire en deux secteurs : le secteur habité et le reste du territoire. En forêt privée, seul le secteur habité est considéré. Son relief est très plat et on y retrouve quelques tourbières. L'altitude varie entre 285 et 300 mètres.

1.4 HYDROGRAPHIE RÉGIONALE

Le territoire de l'Abitibi présente un réseau hydrographique d'origine glaciaire très important et diversifié. On retrouve 14% d'eau sur le territoire de la forêt privée, soit environ 83 567 ha. Ce réseau hydrographique important a permis le flottage du bois et, par le fait même, le développement de l'industrie forestière à un moment où aucune communication terrestre n'existait avec le sud du Québec.

De nombreux plans d'eau sillonnent le territoire de l'Abitibi. On l'appelle d'ailleurs la région aux 100 000 lacs pour démontrer la présence innombrable de lacs. Les lacs d'argile, peu profonds, ont des eaux brunâtres, couleur argile, et les courants sont lents étant donné le peu de pente. Par exemple, le lac Abitibi a une superficie de 535 km² mais une profondeur excédant rarement 3 mètres. Les lacs d'esker de la région sont très recherchés pour la villégiature puisqu'ils ont des eaux claires, comparativement aux lacs d'argile qui ont des eaux plutôt troubles. Ces lacs sont généralement plus profonds.

Le tableau 1.8 présente les principaux plans d'eau par MRC. Tous ces plans d'eau peuvent représenter un potentiel pour les activités sportives et récréatives. Ils ne sont cependant pas nécessairement en forêt privée.

Tableau 1.8 : Principaux plans d'eau par MRC

MRC	Principaux lacs	Principales rivières
Rouyn-Noranda	Barrière, Basserode, Caron, Dasserat, Vaudray, Joannès, Dufresnoy, Opasatica, Rémigny et Roger.	Kinojévis
Abitibi-Ouest	Abitibi, Duparquet, Macamic, Hébécourt, Robertson, Taschereau, Turgeon, Duchat et Lois.	La Sarre Duparquet, Dagenais, Desméloïzes, Macamic, La Reine et Lois.
Abitibi	Preissac, Chassignole, Fontbonne, Chicobi Castagnier, Fiedmont, Figuery, La Motte, Obalski, Despinassy, Malartic et Cadillac.	Harricana, Kinojévis et Laflamme.
Vallée-de-l'Or	Blouin, De Montigny, Fournière, Granet, Guéguen, Lemoine, Parent, Matchimanitou et Villebon. Les réservoirs Dozois, Cabonga et Decelles.	Bell et Harricana.
Localités (VVB)	Aldaz, Des deux montages, Imbeault, Turgeon, Pajegasque et Vert.	Turgeon, Boivin et ruisseau Leslie.

Source : Schéma d'aménagement des MRC

Dans la MRC d'Abitibi-Ouest, il y a deux importants marais qui sont boisés en périphérie et qui représentent un riche potentiel pour la faune. Le premier se situe dans la partie nord du

lac Abitibi (le marais de la Maine) et le deuxième dans la partie sud du même lac (le marais Antoine). Le marais Antoine a été aménagé par Canards Illimités pour préserver la sauvagine.

La région de l'Abitibi compte 2 bassins hydrographiques primaires : le bassin du Fleuve St-Laurent qui coule vers le sud et le bassin de la Baie James qui coule vers le nord. La ligne de partage des eaux, séparant ces deux bassins, suit la faille de Cadillac, très approximativement le long du 48^{ième} parallèle. Ces 2 bassins primaires se subdivisent en 8 bassins hydrographiques secondaires. Le tableau 1.9 présente les bassins hydrographiques par MRC. Les planches 1 et 2 (document cartographique en annexe) illustrent les principaux lacs et rivières, ainsi que la ligne de partage des eaux.

Tableau 1.9 : Bassins hydrographiques par MRC

MRC	Bassins hydrographiques secondaires	Bassins hydrographiques primaires
Rouyn-Noranda	Rivière Kinojévis Nord du lac des Quinze Lac Abitibi Lac Malartic	Fleuve St-Laurent Fleuve St-Laurent Baie James Baie James
Abitibi-Ouest	Rivière Kinojévis Lac Abitibi Rivière Turgeon	Fleuve St-Laurent Baie James Baie James
Abitibi	Rivière Kinojévis Rivière Octave Rivière Laflamme Lac Abitibi Lac Malartic	Fleuve St-Laurent Baie James Baie James Baie James Baie James
Vallée-de-l'Or	Rivière Kinojévis Lac Malartic Haute rivière Bell	Fleuve St-Laurent Baie James Baie James
Localités (VVB)	Rivière Turgeon Lac Abitibi	Baie James Baie James

Sources : MRN 1994 et « Profil du Nord du Québec - Les bassins hydrographiques » de Jules Dufour, 1981.

1.5 GÉOMORPHOLOGIE

La région de l'Abitibi repose sur une plate-forme volcanique appelée le Bouclier canadien. Ce dernier couvre 92% du territoire du Québec et, en Abitibi-Témiscamingue, aucune portion du territoire ne lui échappe. Ce sont pour la plupart des roches volcaniques et sédimentaires dont la formation remonte à la période la plus ancienne de l'ère précambrienne. Leur forme générale s'apparente à un relief ayant atteint le stade final de son évolution. Ce matériel est très dur et ne plie pas sous la pression. Il aura plutôt tendance à casser, formant des failles étroites et profondes. Ces failles se sont remplies de métaux, c'est pourquoi la majeure partie de l'exploitation minière du Québec s'y fait.

Au quaternaire, il y a environ un million d'années, le territoire de l'Abitibi était recouvert d'un immense glacier. Les actions de ce glacier ont laissé 6 principaux types de dépôts dans la région : les dépôts glaciaires, fluvio-glaciaires, fluviatiles, lacustres, organiques et le substratum rocheux.

Les **dépôts glaciaires** sont des dépôts lâches ou compacts, sans triage, constitués d'une farine de roches et d'éléments allant d'anguleux à sub-anguleux. La granulométrie des sédiments peut varier de l'argile au bloc (roche plus ou moins grosse). Ces dépôts ont été mis en place par un glacier, sans intervention majeure des eaux de fonte, et résultent de l'érosion du substratum⁴ rocheux sous l'effet de la glace. Ils présentent une topographie très variable.

Les dépôts glaciaires se divisent en deux groupes : les dépôts glaciaires sans morphologie particulière (les tills) et ceux caractérisés par leur morphologie (les moraines). Ces deux types de dépôts sont présents dans la région. Les **tills** ne forment que peu ou pas de relief sur les formations meubles ou rocheuses sous-jacentes. On en retrouve en quantité importante en Abitibi, comme dans toutes les régions du Québec. Les **moraines** désignent d'abord une forme de terrain. Elles sont généralement composées de tills et/ou de dépôts fluvio-glaciaires. Elles doivent leur origine à l'action d'un glacier. Ces dépôts sont suffisamment épais pour créer un relief sur des formations meubles ou rocheuses. Ils ont été modelés par le glacier, d'où la différence avec les tills. Ces dépôts sont représentés entre autres par la moraine interlobaire d'Harricana qui passe à l'est d'Amos, à l'ouest de Barraute et à l'est de Val-d'Or. Cette moraine marque la zone de convergence de deux glaciers : les Glaces du Labrador et les Glaces d'Hudson. La moraine, dont la largeur maximum atteint 4 422 m, s'étend sur environ 278 km du nord au sud et mesure par endroits jusqu'à 85 m de hauteur au-dessus de la plaine argileuse.

Les **dépôts fluvio-glaciaires** sont composés de sédiments de dimensions diverses dont la forme va de sub-arrondie à arrondie. Ils sont stratifiés et peuvent renfermer des poches de till. Ces dépôts ont été mis en place par l'eau de fonte d'un glacier et par les courants sous le glacier. La morphologie des accumulations varie selon la proximité du milieu sédimentaire et du glacier.

Les dépôts fluvio-glaciaires se divisent en deux groupes : les **dépôts juxtaglaciaires** et les **dépôts proglaciaires**. Ces deux types de dépôts sont présents dans la région, mais le premier est le plus important puisqu'il représente les **eskers**. Ces dépôts se présentent sous forme de crêtes allongées, rectilignes ou sinueuses, continues ou discontinues. Ils ont des proportions similaires à la moraine interlobaire d'Harricana, mais ils sont plus modestes. Ils sont généralement allongés dans le sens du retrait de la glace et les sédiments ont été déposés par des cours d'eau confinés des deux côtés par les glaciers. Les eskers abondent dans les régions où la fonte du glacier était rapide avec présence d'une grande quantité d'eau de fonte. Ils sont constitués de sable, de gravier, de cailloux, de pierres et parfois de blocs, allant d'arrondis à sub-arrondis. Les très grandes dimensions des eskers de l'Abitibi constituent

⁴ Substratum : Élément sur lequel repose une couche géologique (Petit Robert).

sans contredit un élément impressionnant. De plus, les grands eskers, bien répartis sur l'ensemble du territoire, constituent un héritage glaciaire tout à fait unique en région. La planche 2 (voir document cartographique annexé) illustre les principales moraines et les principaux eskers présents dans la région.

L'héritage des moraines et des eskers compte plusieurs exemples. L'esker de Villemontel alimente en eau de toute première qualité la ville d'Amos. Ce même esker soutient aussi la pisciculture de Saint-Mathieu qui, dit-on, est la plus importante du genre dans l'est du Canada. La grande moraine Harricana est, elle aussi, très importante économiquement. En plus de servir de base à la route menant d'Amos à Matagami sur une longueur importante, elle est la seule source d'eau potable de la ville de Val-d'Or. Les autres eskers régionaux sont aussi exploités de diverses façons. Lorsqu'ils contiennent des lacs de kettle⁵, ces derniers sont très convoités par les villégiateurs qui ont vite fait d'y reconnaître la qualité exceptionnelle de l'eau. De plus, les sables des eskers et les autres dépôts mis en place lors de la déglaciation ont servi et servent encore de matériaux de construction pour l'industrie régionale.

Les **dépôts fluviatiles** sont bien stratifiés. Ils se composent généralement de gravier et de sable, ainsi que d'une faible proportion de limon et d'argile. Ils peuvent aussi renfermer de la matière organique. Ces dépôts résultent du transport et de la sédimentation des matériaux par les cours d'eau. Ils présentent une surface généralement plane. On retrouve ces dépôts en Abitibi aux abords des cours d'eau.

Les **dépôts lacustres** sont constitués de matière organique, de sable fin, de limon et d'argile stratifiés ou de sédiments plus grossiers (sable et gravier). Ces dépôts ont été mis en place par décantation (argile et limon), par les courants (sable fin et limon) et par les vagues (sable et gravier). Le milieu lacustre est caractérisé par une étendue d'eau généralement douce, au repos, occupant une dépression continentale.

Les dépôts lacustres de la région se divisent en deux groupes : les dépôts glaciolacustres d'eau profonde et calme, et les dépôts glaciolacustres d'eau peu profonde. Ces deux types de dépôts se sont formés dans des lacs proglaciaires, comme les lacs Barlow et Ojibway qui ont résulté de la fonte du glacier. Le lac Ojibway recouvrait l'Abitibi tandis que le lac Barlow recouvrait le Témiscamingue. Le **dépôt glaciolacustre d'eau profonde** montre une alternance de lits minces d'argile et de lits plus épais de limon ou de sable fin qui se répètent en formant des couches horizontales (rythmées). Le **dépôt glaciolacustre d'eau peu profonde** est plus grossier; il est constitué de sable et parfois de gravier.

Le dépôt lacustre d'eau profonde est le plus important dans la région. La ceinture d'argile, représentée par les villes de La Sarre, Amos et Senneterre, est due aux dépôts lacustres laissés par le lac Ojibway. La nappe d'argile de la plaine abitibienne varie entre sept (7) et huit (8) mètres de profondeur. C'est d'ailleurs ce dépôt qui est à la base de tous les efforts entrepris pour coloniser et développer le territoire abitibien au milieu du XIX^e siècle. En effet, il constituait un facteur d'attraction pour des milliers de familles en quête d'espace et de travail.

⁵ Un kettle est une dépression formée dans les sables de l'esker causée par la fonte tardive d'un bloc de glace abandonné par le glacier lors de son retrait vers le nord.

L'action exercée par les étendues d'argile sur le till grossier laissé par le glacier donne aux sols de la région la valeur agricole qu'on leur connaît.

Les **dépôts organiques** sont constitués de matière organique plus ou moins décomposée provenant de sphaignes, mousses, litière forestière, etc. Ces dépôts se forment dans un milieu où le taux d'accumulation de la matière organique excède son taux de décomposition. Les lacs et les dépressions humides, qui retiennent une eau presque stagnante, sont des sites propices à de telles accumulations. Ce type de dépôt se retrouve généralement dans les tourbières.

Le **substratum rocheux** est formé de roches sédimentaires, cristallines ou métamorphiques recouvertes d'une mince couche (< 25 cm) de matériel minéral ou organique. Le roc, qui occupe plus de 50% de la surface, peut avoir été désagrégé par la gélifraction⁶. Ce type de dépôt représente simplement un sol sans dépôt meuble. Ce dépôt se retrouve principalement dans la MRC de Rouyn-Noranda, dans la sous-région des hautes-terres de l'Abitibi. Il est aussi présent à quelques endroits dans la MRC d'Abitibi-Ouest, près de Normétal et près du Lac Hébécourt.

Sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi, le portrait des dépôts de surface du territoire forestier productif privé est le suivant : 67,6% de dépôts glaciolacustres à faciès d'eau profonde, 11,7% de dépôts organiques, 5,6% de till indifférencié mince, 5,2% de dépôts glaciolacustres minces à faciès d'eau profonde, 5,0% de roc et 4,9% d'autres dépôts.

Le tableau 1.10 montre la répartition des dépôts de surface, par MRC, des terrains forestiers productifs de la forêt privée sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi.

⁶ La gélifraction contribue à réduire la taille des particules. (Manuel de Foresterie 1996)

Tableau 1.10 : Répartition des dépôts de surface des terrains forestiers productifs des forêts privées de l'Agence de l'Abitibi, par MRC

Dépôts de surface (code cartographique)	Rouyn- Noranda (ha)	Abitibi-Ouest (ha)	Abitibi (ha)	Vallée-de-l'Or (ha)	Localités (VVB) (ha)	Superficie (ha)
Dépôts fluviaux (3)		7				7
Dépôts lacustres (4)		12				12
Dépôts organiques (7)	2 972	18 527	9 790	5 082	1 151	37 522
Dépôts éoliens (9)			503	75		578
Till indifférencié épais (1A)	9	819	1 989	884	88	3 789
Till indifférencié mince (1AR)	7 625	4 085	5 480	2 386	362	19 938
Dépôts caractérisés par leur morphologie (1BI)			162	214		376
Dépôts juxtaglaciaires (2A)	562	183	587	681	17	2 030
Eskers (2AE)	48	36	242	141	49	516
Épandage (2BE)		8	46			54
Ancien (3AN)					36	36
Plaine lacustre (4A)	2			5		7
Plaine lacustre mince (4AR)		11				11
Glaciolacustres (Faciès d'eau profonde) (4GA)	34 956	70 317	88 495	23 498	10 094	227 360
Glaciolacustres minces (faciès d'eau profonde) (4GAR)	6 782	10 082	530	759		18 153
Glaciolacustres (faciès d'eau peu profonde) (4GS)	1 309	1 496	2 875	3 836	115	9 631
Glaciolacustres minces (faciès d'eau peu profonde) (4GSR)				46		46
Ancien (AN)	8					8
Roc (R)	13 842	2 239	2 527	1 107	105	19 820
TOTAL :						339 894

Source : MRN 1994.

1.6 PÉDOLOGIE

Malgré le fait qu'il y a peu d'études pédologiques disponibles pour le territoire de l'Abitibi, on peut classer les sols de la région selon six catégories. Les catégories sont fonction de la roche-mère leur ayant donné naissance, du drainage et de leur contenu en carbonates.

Sur les tills et les sédiments (les eskers et les moraines), on retrouve des **podzols**. La podzolisation est le lessivage des bases du complexe absorbant du sol avec entraînement d'argile et parfois d'humus vers les horizons inférieurs. Il y a acidification de ce sol et apparition d'un horizon gris-cendré caractéristique. Ces sols sont dominants dans la région forestière boréale à climat humide et froid, mais ils se rencontrent aussi au nord et au sud de cette région. Ils se développent sous les forêts de conifères sur des matériaux acides à texture grossière à moyenne. L'humus et l'horizon supérieur sont caractérisés par une lenteur de minéralisation. En résumé, les podzols sont des milieux acides où il y a accumulation de matière organique humifiée et présence de fer et d'aluminium à divers degrés.

Dans les zones d'argile bien drainée, on retrouve des **luvisols gris**. Le lessivage entraîne une plus forte concentration d'argile dans la couche moyenne du sol que dans les couches supérieures et inférieures. Les argiles sont ensuite entraînées par l'eau et s'infiltrant plus bas dans le sol. Ces sols sont peu acides, bien aérés et riches en calcium. Les luvisols sont surtout associés aux dépôts faiblement à modérément calcaires à texture fine (loam-limoneux à argile). Les luvisols gris sont caractérisés par la présence possible d'un humus Ah dégradé et par une température annuelle moyenne du sol inférieure à 8°C.

Les zones où l'argile est mal drainée supportent des **gleysols**. La gleyification se produit généralement dans les milieux mal drainés à texture fine, lorsque le niveau de la nappe phréatique s'élève temporairement ou en permanence, ce qui cause un déficit en oxygène dans le sol. La saturation en eau des pores du sol entraîne la formation d'un milieu réducteur qui dissout le fer et le manganèse. Des concentrations de fer et de manganèse se forment donc à la surface de la nappe phréatique, formant ce qu'on appelle des mouchetures ou des marbrures. Ces sols supportent une végétation hydrophile.

Dans les dépressions gorgées d'eau on retrouve des **sols organiques**. Ces sols incluent la plupart des sols de tourbière, de fen⁷, de marécage et de marais. Ils sont saturés d'eau presque toute l'année. Ils ont une épaisseur minimale de matériaux organiques pouvant varier entre 40 et 60 cm au-dessus du matériel minéral.

Les crans rocheux réunissent des folisols et des régosols. Les **folisols** sont des sols organiques mésiques d'origine forestière sur roc. Ils sont saturés d'eau, mais pas toute l'année et ils ont une épaisseur minimale de 10 cm sur de la roche. Les **régosols** se retrouvent sur tout le territoire québécois là où agissent les facteurs empêchant le développement des sols.

⁷ La fen (tourbière minérotrophe) est un milieu humide alimenté par des eaux de précipitations qui sont enrichies au contact des sols environnants.

Ces facteurs sont les alluvions récentes, les colluvions et l'érosion. Ce sont des sols qui n'ont pas le temps de se former à cause de la présence d'agents perturbants comme l'eau.

Étant donné la grande étendue des dépôts argileux en Abitibi, les luvisols et les gleysols forment l'essentiel de notre patrimoine pédologique. Dans la ceinture du lac Abitibi et dans les basses-terres de l'Abitibi, ces sols occupent de plus larges espaces que dans les hautes-terres de l'Abitibi. Dans cette zone, à cause de la topographie plus accidentée, l'argile est distribuée dans plusieurs petits bassins.

Les sols régionaux ont un contenu en carbonates généralement faible. Selon Lajoie dans Vincent, 1995, les sols de la région « sont soit calcaires et peu quartzeux ou non calcaires et quartzeux ». Les sols à contenu calcaire, donc moins acides, se retrouvent dans l'Ouest de la région, alors que les sols à contenu quartzeux, plus acides, se retrouvent dans l'Est. De plus, à l'intérieur des sols, il y a tendance à une augmentation de l'acidité à mesure qu'on remonte vers la surface du sol, et ce, pour l'ensemble de la région.

Le plus grand problème des sols de la région est la difficulté générale d'en assurer un drainage et une aération convenables. Dans les sols fins, comme les argiles, les particules minérales ont tendance à se compacter et même à se souder ce qui restreint la circulation de l'eau et de l'oxygène. Cette situation empêche les plantes d'avoir une bonne croissance.

1.7 RÉGIONS ÉCOLOGIQUES

La végétation naturelle du territoire de l'Agence de l'Abitibi a été fortement perturbée par la mise en culture, les coupes et les feux. Le paysage est agricole, agro-forestier ou forestier dans le secteur nord de la région et davantage minier dans le secteur sud.

La forêt boréale privée de l'Abitibi présente, contrairement à la forêt publique, plus de volume de bois feuillu et moins de volume résineux. Les principales essences feuillues retrouvées sont le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier. Les principales essences résineuses sont le sapin baumier, l'épinette noire et blanche, le pin gris et le mélèze laricin (SEPM).

La forêt privée de l'Abitibi fait partie de la zone bioclimatique boréale. Les principales caractéristiques de cette zone sont :

Une répartition québécoise s'étendant du 47° au 58° degré de latitude Nord.

Un climat relativement froid et pluvieux, avec une température moyenne annuelle variant entre 2,5°C et -7,5°C et des précipitations annuelles généralement supérieures à 400 mm.

Des forêts mixtes, conifériennes ou feuillues de lumière (le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier) dont le renouvellement est lié à l'action des feux, de fréquence variable mais pouvant être catastrophiques, et à des épidémies d'insectes (tordeuse des bourgeons de l'épinette, tenthrède du mélèze).

Des tourbières relativement fréquentes, dont l'épaisseur augmente du sud vers le nord.

Dans la zone boréale, la région se divise en trois (3) domaines bioclimatiques, soit : la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et la pessière noire à mousses. Chacun de ces domaines se subdivise en régions bioclimatiques : il y en a 4 en Abitibi. Le tableau 1.11 présente quelques caractéristiques climatiques de ces trois domaines bioclimatiques.

Tableau 1.11: Quelques caractéristiques des domaines bioclimatiques de l'Abitibi

Domaines bioclimatiques	Sapinière à bouleau jaune	Sapinière à bouleau blanc	Pessière noire à mousses
Régions bioclimatiques en Abitibi	7A1	8C1 8C2	12A
T° moyenne annuelle (°C)	1,0 à 2,5	0,0 à 1,0	-2,5 à 0,0
Degrés-jours de croissance	1 250 à 1 500	1 100 à 1 500	1 000 à 1 250
Longueur de la saison de croissance (jours)	160 à 170	150 à 160	120 à 150
Précipitations totales (mm)	900 à 1 100	800 à 1 000	600 à 1 000
Fraction nivale* (%)	30 à 40	25 à 30	30 à 40

* : Pourcentage de précipitation sous forme de neige.

Source : Manuel de Foresterie – *Écologie forestière*.

À l'intérieur du domaine de la **sapinière à bouleau blanc**, il y a deux (2) régions bioclimatiques dans la forêt privée de l'Abitibi :

8C1 Basses-terres d'Amos

- Étage de végétation : Moyen
- Végétation potentielle : Sapin baumier et bouleau à papier
- Altitude : 200 à 500 mètres
- Relief : Plaines, coteaux
- Dépôts : Glacio-lacustres argileux et sableux, organiques
- Sols : Podzols, luvisols
- Géologie : Roches métavolcaniques et granitoïdes

8C2 Haut Saint-Maurice

- Étage de végétation : Moyen
- Végétation potentielle : Sapin baumier et bouleau à papier
- Altitude : 500 à 600 mètres
- Relief : Coteaux
- Dépôts : Tills, tills minces
- Sols : Podzols
- Géologie : Granite, gneiss

À l'intérieur du domaine de la **sapinière à bouleau jaune**, il y a une région bioclimatique dans la forêt privée de l'Abitibi :

7A1 Basses-terres du Lac Simard

- Étage de végétation : 1. Inférieur
2. Moyen
- Végétation potentielle : 1. Érable à sucre et bouleau jaune
2. Sapin baumier et bouleau jaune
- Altitude : 1. Inférieure à 350 mètres
2. Supérieure à 350 mètres
- Relief : Plaines, coteaux, collines
- Dépôts : Glacio-lacustres argileux, roc
- Géologie : Gneiss, granite

À l'intérieur du domaine de la **pessièrre noire à mousses**, il y a une région bioclimatique dans la forêt privée de l'Abitibi :

12A Lac Matagami

- Étage de végétation : Moyen
- Végétation potentielle : Épinette noire et mousses
- Altitude : 100 à 300 mètres
- Relief : Plaines
- Dépôts : Organiques, glacio-lacustres argileux
- Géologie : Granite, gneiss, roche métavolcanique

La planche 3 (voir document cartographique annexé) illustre les domaines bioclimatiques de la forêt privée de l'Abitibi.

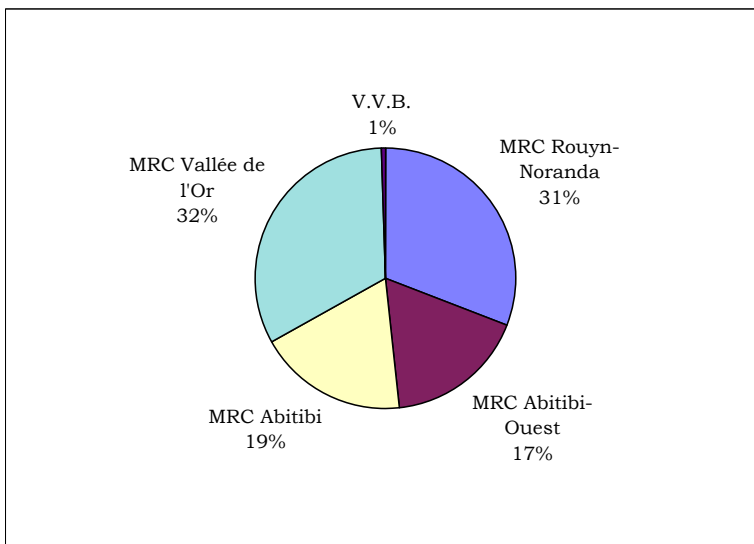
CHAPITRE 2 : PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

2.1 DÉMOGRAPHIE

2.1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE

Selon le recensement de 1996, la population du territoire de l'Agence de l'Abitibi s'élevait à 140 550 personnes. La population aurait donc augmenté d'environ 1% entre 1991 et 1996. En comparaison, l'ensemble du Québec a connu une croissance d'environ 4% au cours de la même période. Les MRC les plus peuplées sont la MRC de Rouyn-Noranda et la MRC de la Vallée-de-l'Or qui représentent 31% et 32% des habitants de la région. Les MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi ont une population plus faible, avec, respectivement, 17% et 19% des habitants de la région. Les localités (VVB) présentent évidemment une population beaucoup plus faible, avec seulement 1% de la population de l'Agence de l'Abitibi. La figure 2.1 illustre la situation de la population de l'Abitibi, par MRC.

FIGURE 2.1 : PROPORTION DE LA POPULATION SELON LES MRC SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE EN 1996



Sources : Bureau de la Statistique du Québec.
Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation 1996

L'évolution de la population abitibienne par territoire de MRC depuis 1976 est présentée au tableau 2.1. La figure 2.2 illustre, quant à elle, la variation de la population entre 1991 et 1996 par MRC.

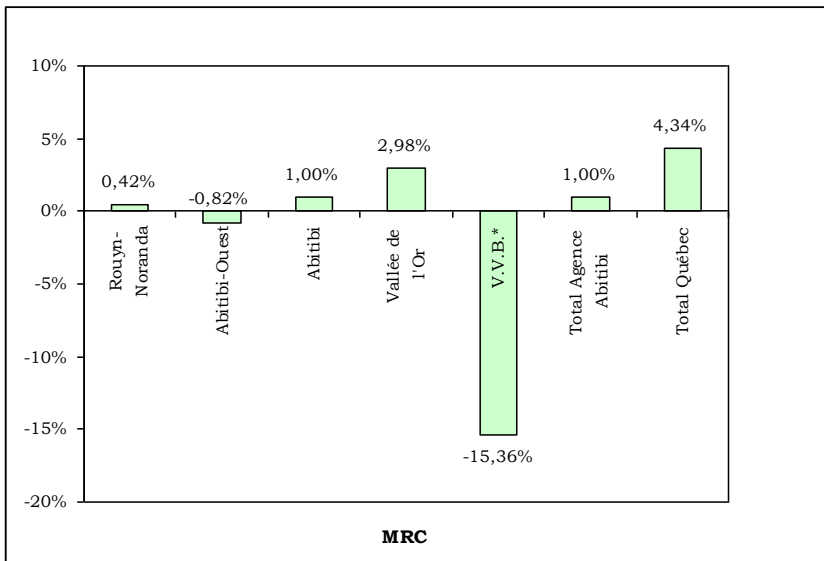
Tableau 2.1 : Évolution de la population par MRC pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC	1976	1981	1986	1991	1996
Rouyn-Noranda	38 080	38 441	40 546	43 139	43 321
Abitibi-Ouest	25 190	24 921	24 860	24 705	24 502
Abitibi	23 795	24 897	25 830	25 986	26 247
Vallée-de-l'Or	36 345	39 112	41 326	44 242	45 560
VVB	1 974	1 165	1 087	---	920
TOTAL ABITIBI	125 384	128 536	133 649	138 072	140 550
Total Québec	6 234 450	6 438 403	6 733 782	7 080 604	7 138 795

Sources : Bureau de la Statistique du Québec.

Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation 1996.

FIGURE 2.2 : TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION SELON LES MRC ENTRE 1991 ET 1996



*: Variation entre 1986 et 1996 (aucune donnée n'est disponible pour 1991).

Sources : Bureau de la Statistique du Québec.

Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation 1996.

Selon le Bureau de la Statistique du Québec, la population devrait continuer à croître en Abitibi au cours des années à venir. Le tableau 2.2 présente la perspective d'évolution de la population en Abitibi, pour 2001 et 2016, sur la base de la population de 1991.

Tableau 2.2 : Perspective d'évolution de la population en Abitibi, pour 2001 et 2016

	1991	2001	2016
Abitibi*	138 072	143 168	147 476
Taux de changement pour l'Abitibi (base 1991) (%)	-----	3,7	6,8
Total Québec	7 080 604	7 664 401	8 291 907
Taux de changement pour le Québec (base 1991) (%)	-----	8,3	17,1

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : Bureau de la Statistique du Québec.

2.1.1.1 Densité de population

L'Abitibi supporte une faible densité de population, surtout en la comparant à celle des régions urbaines du sud du Québec. Cependant, depuis 1981, la densité de la population de la région a augmenté. Le tableau 2.3 montre la densité de population par MRC.

Tableau 2.3 : Densité de population, 1981 et 1996, par MRC (superficie totale)

MRC	Superficie (km ²) ¹	Densité 1996 (pop/km ²) ²	Densité 1981 (pop/km ²) ³
Rouyn-Noranda	6 638	6,53	5,79
Abitibi-Ouest	3 416	7,17	7,32
Abitibi	7 948	3,30	3,11
Vallée-de-l'Or	27 632	1,65	1,30
VVB ⁴	1 285	0,72	0,91
TOTAL ABITIBI	46 919	3,0	2,7
Le Québec	1 357 811	5,3	4,7

¹ : Source : Ministère des Affaires municipales, Répertoire des municipalités du Québec, 1997, dans Ministère des Régions, Bilan socio-économique, édition 1999, Abitibi-Témiscamingue.

² : Source : Bureau de la Statistique du Québec.

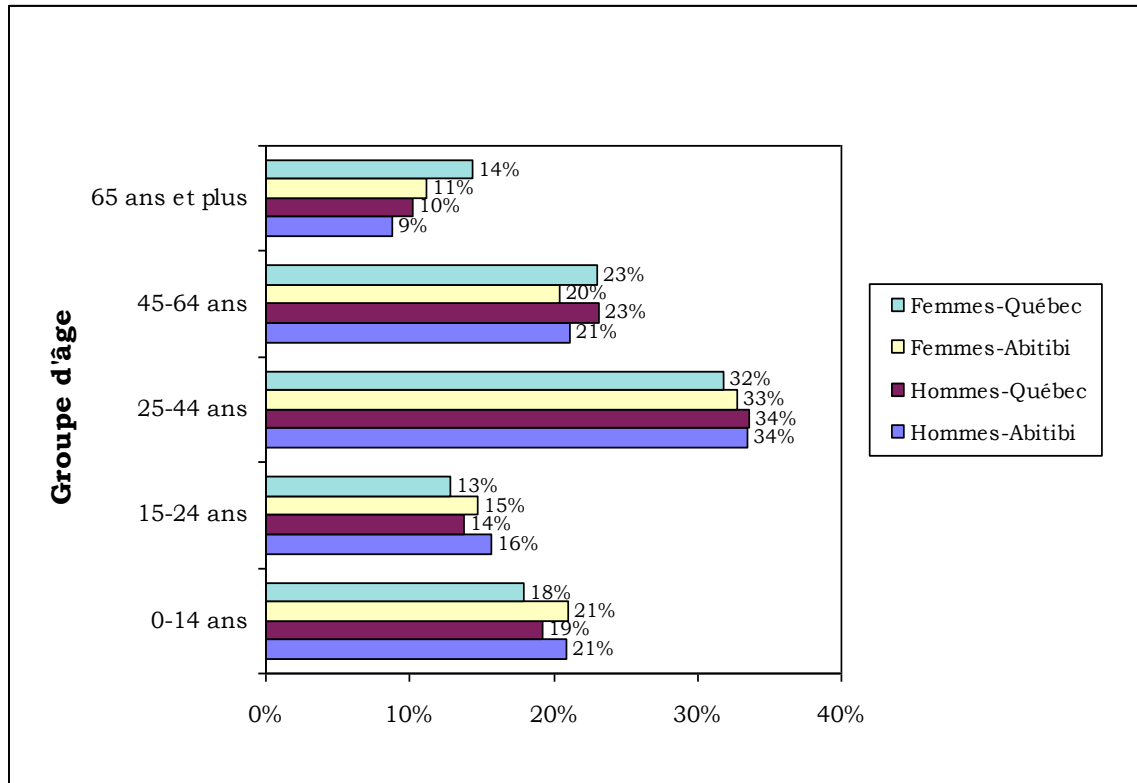
³ : Source : Plan de mise en valeur de la forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue, 1987.

⁴ : Source : Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation (données de 1995).

2.1.1.2 Population selon les groupes d'âge et le sexe

La répartition, par groupe d'âge, les deux sexes confondus, est sensiblement la même en Abitibi que dans le reste du Québec. La figure 2.3 montre la répartition de la population en Abitibi, par groupe d'âge et selon le sexe, comparativement à celle de l'ensemble du Québec. Il est intéressant de noter que la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, notamment chez les femmes, est moins élevée en Abitibi que dans le reste du Québec.

FIGURE 2.3 : POURCENTAGE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE SELON LE SEXE EN ABITIBI ET AU QUÉBEC



Source : Bureau de la Statistique du Québec.

2.1.2 NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LA POPULATION DE L'ABITIBI

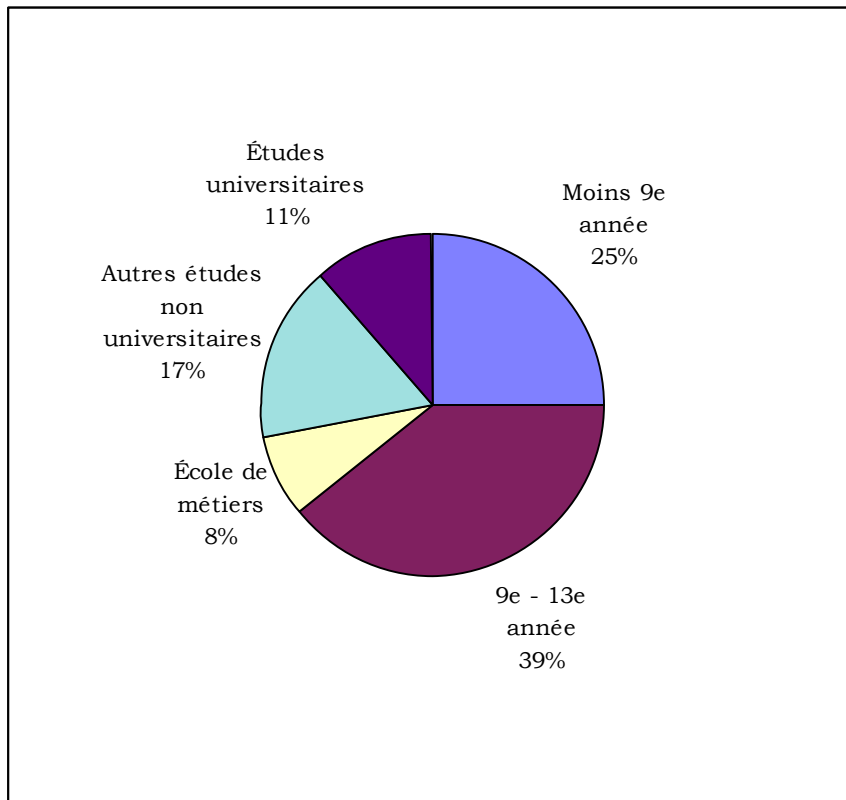
La majorité de la population abitibienne a un niveau de scolarité de moins de 13 ans. Cette situation est la même pour l'ensemble du Québec, mais avec une proportion moins élevée d'environ 10%. Par rapport à l'ensemble du Québec, l'Abitibi présente un plus grand pourcentage de personnes ayant étudié au secteur professionnel. Cependant, il y a moins de personnes qui ont fait des études universitaires. En région, les personnes avec un grade ou un certificat universitaire se concentrent dans les plus grosses villes comme Rouyn-Noranda, La Sarre, Amos et Val-d'Or. Le tableau 2.4 compare les niveaux de scolarité sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi et pour l'ensemble du Québec de 1986 à 1991. La figure 2.4 illustre la répartition de la population abitibienne en 1991 selon le niveau de scolarité.

Tableau 2.4 : Comparaison de l'évolution des niveaux de scolarité en Abitibi et au Québec de 1986 à 1991

Niveau de scolarité	Abitibi		Québec	
	1986	1991	1986	1991
Population de 15 ans et plus	95 005	101 475	5 114 990	5 433 245
Moins 9 ^e année	29,7 %	25,5 %	23,9 %	20,1 %
9 ^e – 13 ^e année	39,4 %	40,0 %	35,5 %	35,8 %
École de métiers	5,7 %	8,1 %	4,2 %	5,7 %
Autres études non universitaires	17,3 %	17,0%	20,4 %	20,3 %
Études universitaires	10,6 %	11,6 %	15,9 %	18,1 %

Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

FIGURE 2.4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE L'AGENCE DE L'ABITIBI SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ EN 1991



Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

En comparant les MRC de la région entre elles, la MRC de Rouyn-Noranda est celle qui possède le plus de travailleurs qui ont fait des études universitaires. Les MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi ainsi que les localités (VVB), sont les régions d'Abitibi qui possèdent le plus de travailleurs d'écoles de métiers.

Avec les années, on peut remarquer que le nombre de travailleurs avec 9 années et moins de scolarité diminue, que le nombre de travailleurs sortant d'écoles de métiers augmente et que le nombre de personnes avec des études universitaires augmente. Le tableau 2.5 présente l'évolution de la répartition de la population par MRC selon le niveau de scolarité.

Tableau 2.5 : Évolution de la répartition de la population par MRC sur le territoire de l'Agence selon le niveau de scolarité

Niveau de scolarité	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'or		VVB
	1986	1991	1986	1991	1986	1991	1986	1991	1996
Population de 15 ans et plus	28 995	32 370	17 750	17 885	18 330	18 605	29 930	32 615	504
Moins 9 ^e année	27,1 %	21,6 %	34,1 %	30,3 %	28,9 %	26,0 %	28,4 %	25,0 %	19,2 %
9 ^e – 13 ^e année	36,4 %	37,7 %	38,2 %	37,5 %	37,7 %	38,3 %	41,5 %	42,0 %	60,9 %
École de métiers	5,9 %	7,3 %	7,2 %	9,2 %	4,2 %	9,5 %	4,8 %	6,9 %	10,1 %
Autres études non universitaires	19,9 %	18,6 %	13,7 %	15,3 %	18,0 %	16,6 %	15,5 %	15,2 %	6,2 %
Études universitaires	14,2 %	14,8 %	6,6 %	7,8 %	9,0 %	9,7 %	9,8 %	11,0 %	3,6 %

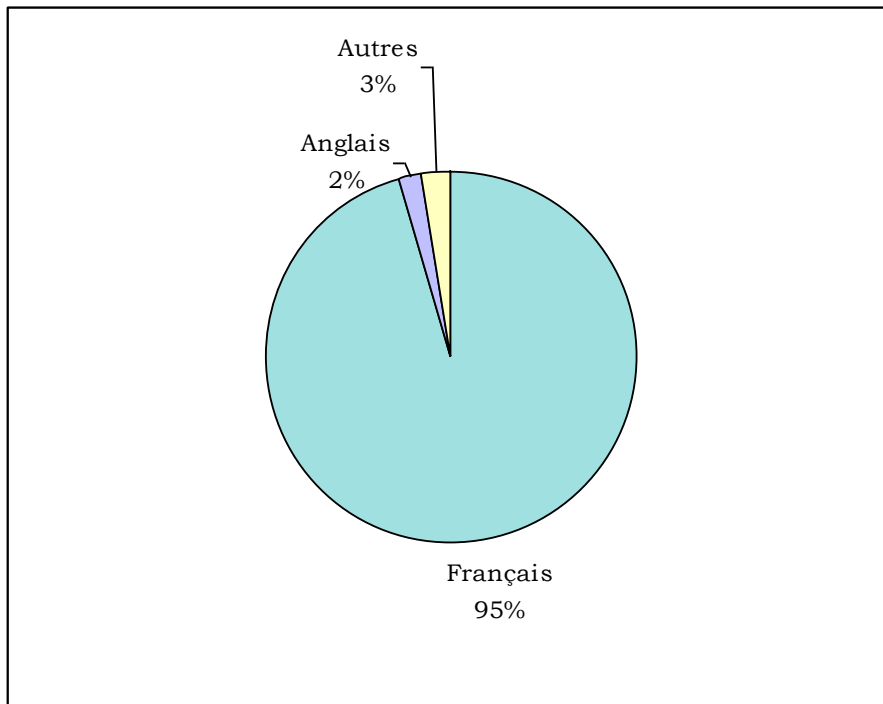
¹ : Source : Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation 1996.

Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

2.1.3 LANGUE D'ORIGINE ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Selon le recensement de 1991, dans toutes les MRC de la région, c'est le français qui domine comme langue d'origine. L'anglais arrive en deuxième place dans la MRC de Rouyn-Noranda, mais il passe après les autres langues dans les autres MRC. La figure 2.5 illustre donc la situation à l'échelle du territoire de l'Agence.

FIGURE 2.5 : RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LA LANGUE D'ORIGINE EN ABITIBI EN 1991



Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

Tout comme pour la langue d'origine, c'est le français qui domine pour la langue parlée à la maison en région. Cependant, l'anglais passe en deuxième place. Entre 1986 et 1991, à l'échelle de la région, le français a augmenté, l'anglais a diminué et les autres langues ont augmenté.

2.1.4 REVENUS DES PARTICULIERS ET DES MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE

2.1.4.1 Revenus des particuliers

Entre 1986 et 1990, la région, tout comme le reste du Québec, a subi une importante augmentation du revenu moyen des particuliers, passant de 18 171\$ à 24 613\$ par année. Cette hausse des revenus en 1990 est probablement due à l'effet combiné de la fin de la récession qui s'est produite de 1982 à 1987 et de la fin de la loi fédérale limitant les hausses salariales. De plus, l'augmentation des activités minières en région dans ces années a certainement joué un rôle dans la hausse des revenus.

Entre 1990 et 1996, l'augmentation du revenu moyen des particuliers s'est poursuivie, mais à un rythme beaucoup plus ralenti, passant de 24 613\$ à 24 773\$ par année. La situation est sensiblement la même pour l'ensemble du Québec.

Le tableau 2.6 présente les revenus moyens des particuliers par MRC entre 1985 et 1996. Les MRC comptant le plus de mines en exploitation (Rouyn-Noranda et Vallée-de-l'Or) ainsi que les localités (VVB) sont celles qui ont le revenu moyen des particuliers le plus élevé. Seule la MRC d'Abitibi a connu une baisse entre 1990 et 1996.

Tableau 2.6 : Revenu moyen des particuliers entre 1985 et 1996, par MRC

MRC	1985	1990	1996
Rouyn-Noranda	18 134 \$	25 352 \$	26 028 \$
Abitibi-Ouest	17 388 \$	21 004 \$	22 275 \$
Abitibi	16 910 \$	25 616 \$	24 117 \$
Vallée-de-l'Or	19 036 \$	24 233 \$	25 236 \$
VVB*	23 122 \$	34 196 \$	29 992 \$
TOTAL ABITIBI	18 171 \$	24 613 \$	24 773 \$
Total Québec	18 636 \$	23 848 \$	24 630 \$

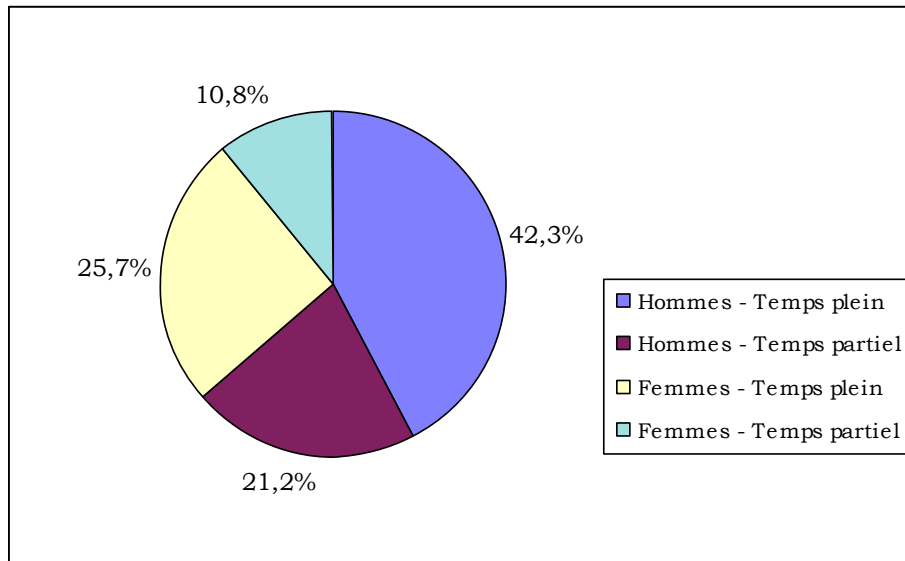
Sources 1985 et 1990 : Recensements 1986 et 1991.

Source 1996 : Bureau de la statistique du Québec.

* Stratégie de développement de V.V.B. – État de la situation (1996).

Les personnes ayant les revenus les plus élevés sont les hommes travaillant à temps plein. Viennent ensuite les femmes travaillant à temps plein, suivies de près par les hommes travaillant à temps partiel. Loin derrière se retrouvent les femmes avec des emplois à temps partiel. La situation est semblable pour l'ensemble du Québec. La figure 2.6 illustre la répartition des revenus chez les hommes et les femmes de la région en 1990.

FIGURE 2.6 : RÉPARTITION DES REVENUS SELON LE SEXE EN 1990 SUR LE TERRITOIRE ABITIBIEN



Source : Recensement 1991, Statistique Canada.

En Abitibi, en 1996, le revenu des particuliers provenait à 70,2% de revenus d'emplois, à 10,5% de revenus de sources publiques (transferts gouvernementaux) et 19,4% d'autres sources, pour un total de 2,3 milliards de dollars pour la région. Par rapport à l'ensemble du Québec, qui possédait un revenu total de 124 milliards de dollars pour la même période, le revenu total de l'Abitibi représentait 1,8%.

En Abitibi, en 1996, 34,0% du revenu total provenait de la MRC de la Vallée-de-l'Or, 32,2% de la MRC de Rouyn-Noranda, 18,3% de la MRC d'Abitibi et 15,5% de la MRC d'Abitibi-Ouest. Cette situation reflète, encore une fois, la proportion du nombre d'habitants par MRC. Les localités (VVB) n'ont malheureusement pas pu être incluses dans ces calculs puisque les données sur le revenu total ne sont pas disponibles.

En 1996, la proportion du revenu total provenant des revenus d'emplois et des revenus de sources publiques était légèrement supérieure en région par rapport à l'ensemble du Québec. Cette situation est peut-être explicable par le fait que plusieurs personnes ont des emplois saisonniers, bénéficiant ainsi de l'assurance-emploi pendant quelques mois de l'année. La proportion des autres sources de revenus était, quant à elle, inférieure par rapport à l'ensemble du Québec.

En région, depuis 1985, les revenus d'emploi et les revenus en provenance de transferts gouvernementaux ont diminué, mais les autres sources de revenus ont augmenté. Le tableau 2.7 présente l'évolution de la répartition des sources de revenus sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi.

Tableau 2.7 : Évolution de la répartition des sources de revenus sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi entre 1985 et 1996

Sources de revenus	1985	1990	1996
Revenus d'emplois	77,8 %	79,3 %	70,2 %
Transferts gouvernementaux	18,7 %	15,7 %	10,5 %
Autres	3,5 %	5,0 %	19,4 %

Source 1985 et 1990 : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

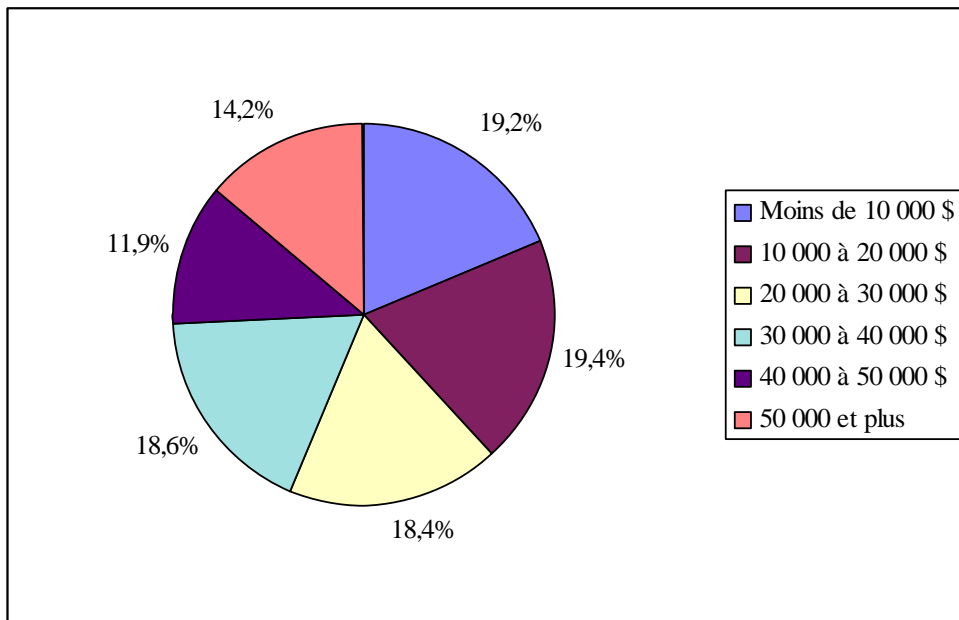
Source 1996 : Bureau de la statistique du Québec + Stratégie de développement de V.V.B. – État de la situation 1996.

2.1.4.2 Revenus des ménages

Tout comme le revenu moyen des particuliers, le revenu moyen des ménages a connu une hausse importante entre 1985 et 1990. Le revenu moyen des ménages est passé de 29 257 \$ à 46 431 \$ en Abitibi alors qu'il passait de 30 999 \$ à 46 593 \$ pour l'ensemble du Québec.

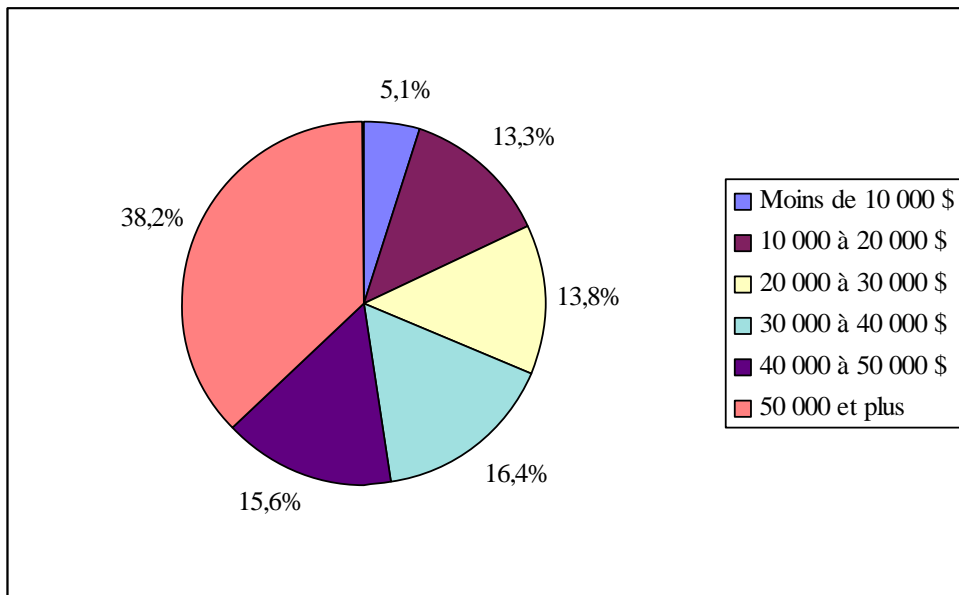
En 1985, 14% des revenus des ménages étaient de plus de 50 000 \$ alors qu'en 1990, on y retrouvait 38% des revenus. Les figures 2.7 et 2.8 illustrent la répartition des revenus moyens par ménage en Abitibi, en 1985 et en 1990.

FIGURE 2.7 : RÉPARTITION DES REVENUS MOYENS PAR MÉNAGE EN 1985 EN ABITIBI



Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

FIGURE 2.8 : RÉPARTITION DES REVENUS MOYENS PAR MÉNAGE EN 1990 EN ABITIBI



Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

Le tableau 2.8 présente le revenu moyen des ménages selon les MRC sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi de 1985 à 1990. La MRC de Rouyn-Noranda est celle qui a connu la plus importante augmentation du revenu moyen des ménages.

Tableau 2.8 : Revenu moyen des ménages, en 1985 et 1990, pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi, par MRC

MRC	1985	1990
Rouyn-Noranda	28 311 \$	48 443 \$
Abitibi-Ouest	26 542 \$	40 858 \$
Abitibi	26 302 \$	43 426 \$
Vallée-de-l'Or	29 530 \$	44 653 \$
VVB (Baie James)*	35 602 \$	54 777 \$
Total Abitibi	29 257 \$	46 431 \$
Total Québec	30 999 \$	46 593 \$

* : Les données pour la municipalité de la Baie James représentent celles pour les localités (VVB).
Source : Recensements 1986 et 1991, Statistique Canada.

2.2 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

2.2.1 POPULATION ACTIVE DANS LA RÉGION D'ABITIBI

En 1996, la région de l'Abitibi comptait 104 575 habitants de 15 ans et plus. De cette population, 62% était considérée active et 38% inactive. Parmi les personnes actives, 86% avaient un emploi et 14% étaient en chômage. Cela fait un taux d'activité de 61,1%, un taux de chômage de 14,3% et un taux d'emploi de 52,4%. La population inactive représente les personnes qui n'ont pas de source de revenu, comme les étudiants, les personnes demeurant à la maison, etc. Les tableaux 2.9 et 2.10 présentent les activités de la population et les taux pour le territoire de l'Agence par MRC.

Tableau 2.9 : Activité de la population de 15 ans et plus en 1996 pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi, par MRC

MRC	Population de 15 ans et plus	Population active	Personnes avec emploi	Personnes en chômage	Personnes inactives
Rouyn-Noranda	33 225	20 785	18 135	2 650	12 440
Abitibi-Ouest	18 080	10 370	8 525	1 840	7 715
Abitibi	19 270	11 795	10 090	1 705	7 475
Vallée-de-l'Or	34 000	21 510	18 875	2 635	12 490
TOTAL ABITIBI*	104 575	64 460	55 625	8 830	40 120

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : Compilations spéciales Emploi-Québec à partir de Statistique Canada, Recensement 1996.

Tableau 2.10 : Taux des activités de la population de 15 ans et plus en 1996 pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi, par MRC

MRC	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Abitibi	61,2	52,4	14,5
Abitibi-Ouest	57,4	47,2	17,7
Rouyn-Noranda	62,6	54,6	12,7
Vallée-de-l'Or	63,3	55,5	12,3
TOTAL ABITIBI*	61,1	52,4	14,3

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : Compilations spéciales Emploi-Québec à partir de Statistique Canada, Recensement 1996.

2.2.1.1 Évolution de la population active selon les principaux indicateurs du marché du travail

L'année 1997 a été marquée, en Abitibi-Témiscamingue comme au Québec et au Canada, par une croissance de l'emploi. Le maintien de faibles taux d'intérêt et d'inflation et un accroissement de la demande domestique réunis ensemble ont créé des conditions favorables à l'emploi.

L'évolution de la population active de 1996 à 1997 est présentée au tableau 2.11 pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Tableau 2.11 : Variation de l'activité de la population de 15 ans et plus pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec de 1996 à 1997

Indicateurs du marché du travail	Abitibi-Témiscamingue*			Ensemble du Québec		
	1997	1996	%	1997	1996	%
Population 15 ans et plus	122 500	121 300	1,0%	5 925 600	5 869 500	1,0%
Population active	77 900	74 200	5,0%	3 679 900	3 642 500	1,0%
Personnes avec emploi	66 800	66 100	1,1%	3 260 300	3 212 600	1,5%
Temps plein	54 100	54 500	-0,7%	2 681 400	2 642 700	1,5%
Temps partiel	12 700	11 600	9,5%	578 900	569 900	1,6%
Personnes en chômage	11 100	8 200	35,4%	419 600	429 900	-2,4%
Taux de chômage	14,2%	11,1%	---	11,4%	11,8%	---
Taux d'activité	63,6%	61,2%	---	62,1%	62,1%	---
Taux d'emploi	54,5%	54,5%	---	55,0%	54,7%	---
Durée du chômage (semaines)	22,4	26,7	---	31,7	27,7	---

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (SQDM).

Le nombre de personnes en chômage a passablement augmenté de 1996 à 1997 en Abitibi-Témiscamingue, alors qu'il diminuait au Québec. Cependant, la durée moyenne du chômage était plus courte en Abitibi-Témiscamingue que pour l'ensemble du Québec, passant de 26,7 semaines en 1996 à 22,4 semaines en 1997.

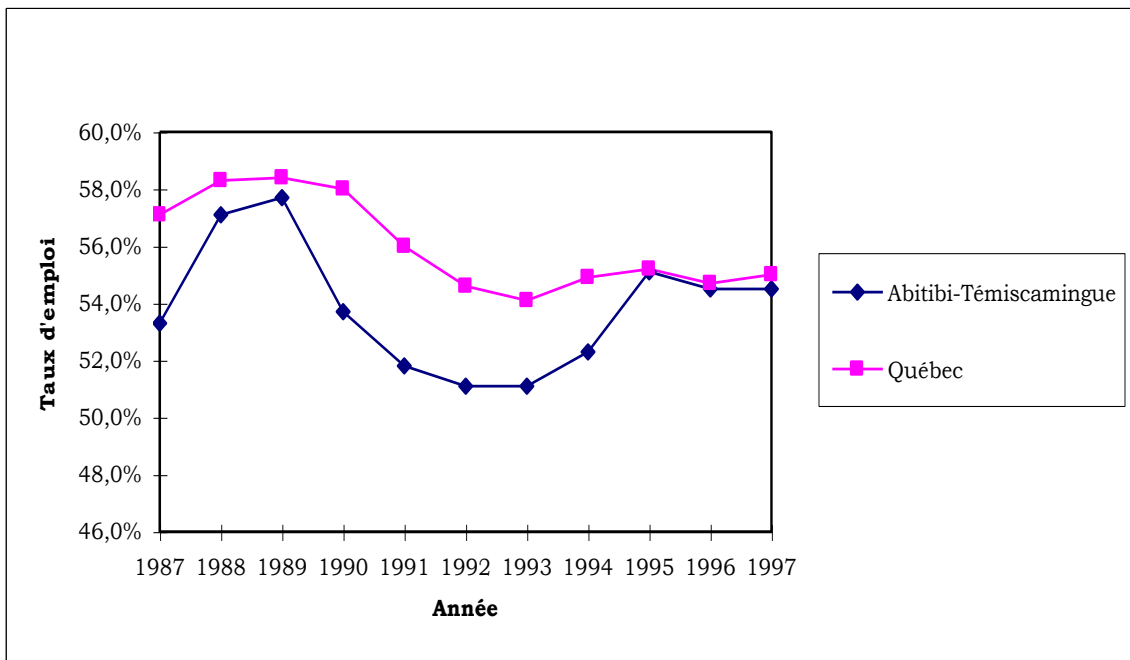
La hausse de l'emploi en région a été assez faible et beaucoup moins importante que pour l'ensemble du Québec, atteignant à peine 1,1%, alors qu'au Québec, cette hausse représentait 1,5%.

La légère croissance de l'emploi observée en région entre 1996 et 1997 a été quelque peu supérieure à la croissance de la population de 15 ans et plus et a suffi à maintenir le taux d'emploi constant. La population active a augmenté de 5%, mais la région n'a pas accueilli la totalité des gens sur le marché du travail. Le taux de chômage s'est donc retrouvé à un niveau inégalé depuis 1991, soit à 14,2%. Le taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue se situe

donc à un taux supérieur à celui du Québec, qui, lui, est supérieur à celui du Canada. Si le taux d'activité n'avait pas augmenté et était resté comparable à celui de 1996, le taux de chômage de la région aurait été de 11% au lieu de 14% en 1997. La situation de la région sur le plan du taux de chômage s'est détériorée en comparaison avec les autres régions du Québec. En 1997, l'Abitibi-Témiscamingue comptait parmi les cinq régions ayant les taux de chômage les plus élevés. La figure 2.9 présente le taux d'emploi en Abitibi-Témiscamingue et pour l'ensemble du Québec entre 1987 et 1997, la figure 2.10 présente le taux d'activité et la figure 2.11, le taux de chômage.

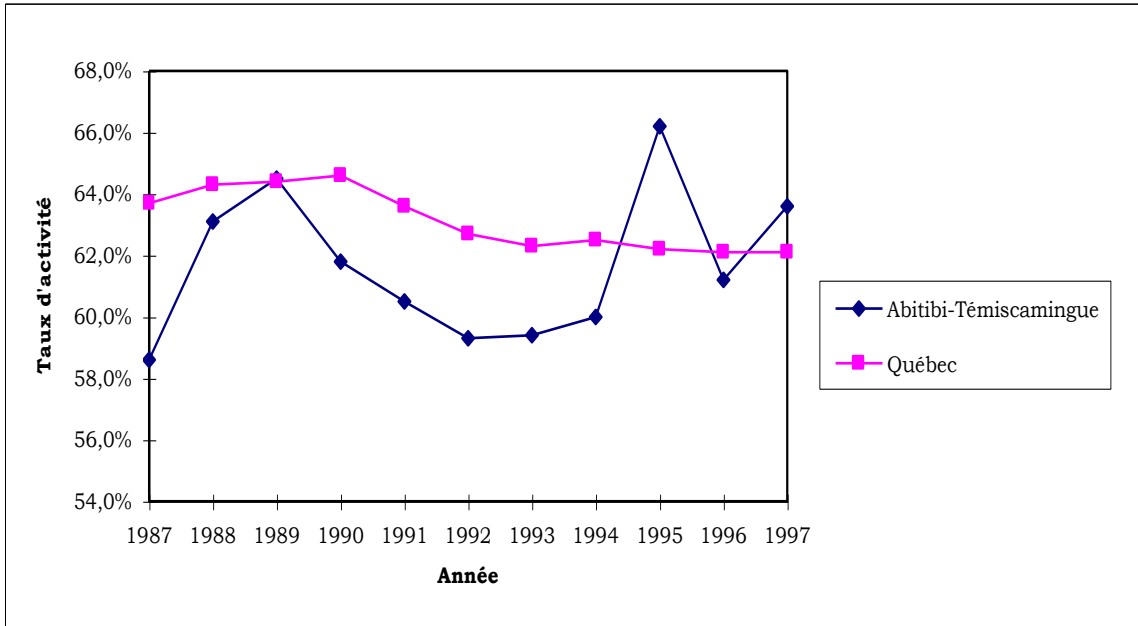
En 1997, 10,4% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue travaillait à temps partiel. Cette proportion est la plus élevée des dix dernières années. Malheureusement, la hausse d'emplois à temps partiel masque une diminution d'emplois à temps plein.

FIGURE 2.9 : L'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997



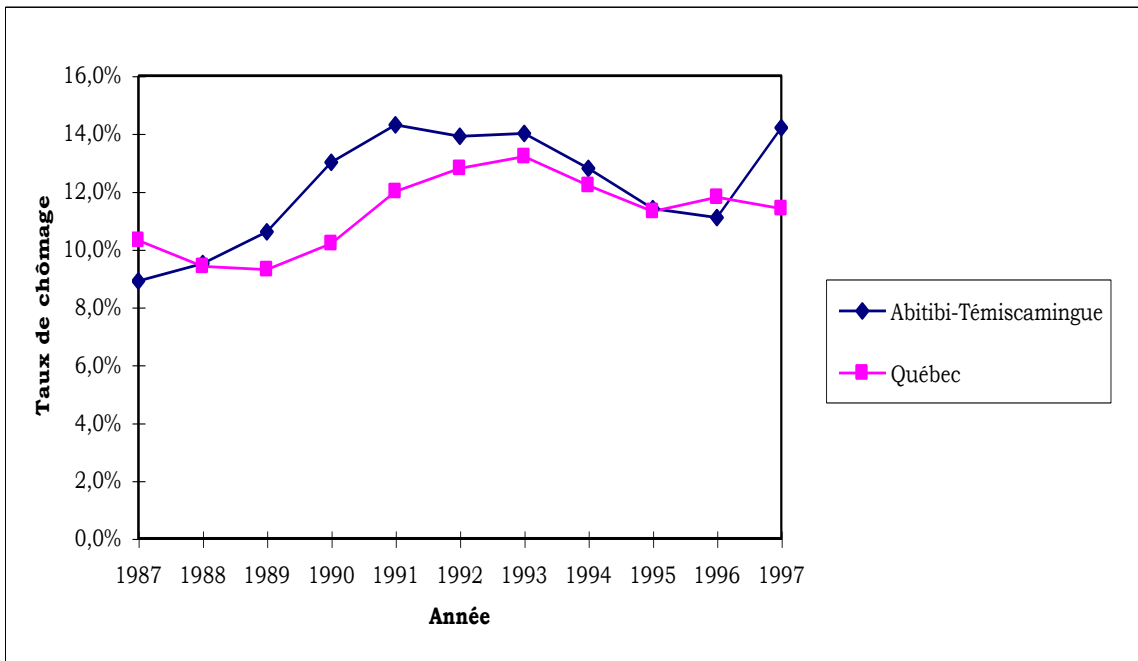
Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (SQDM).

FIGURE 2.10 : L'ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997



Source : Enquête sur la population active. Statistique Canada (SQDM).

FIGURE 2.11 : L'ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AU QUÉBEC DE 1987 À 1997



Source : Enquête sur la population active. Statistique Canada (SQDM).

2.2.1.2 Évolution de la population active selon le sexe et le groupe d'âge

Le taux d'emploi chez les femmes est resté sensiblement le même entre 1996 et 1997. Malgré cette stabilité, le taux d'activité des femmes a augmenté. Malheureusement, les emplois n'ont pas accueilli ces nouvelles venues sur le marché et, par conséquent, le taux de chômage des femmes a augmenté. De plus, le travail des femmes est souvent synonyme d'emplois à temps partiel. Ainsi, 30% des femmes travaillaient à temps partiel en 1997 comparativement à 11% des hommes.

Entre 1996 et 1997, le taux d'emploi n'a pas changé chez les hommes de la région. Le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté mais, par contre, le nombre d'emplois à temps plein n'a pas changé. Comme chez les femmes, le taux de chômage a augmenté dû à la plus forte augmentation de la population active par rapport au nombre de personnes avec emploi. Ainsi, le taux d'activité a été trop élevé pour le marché de l'emploi existant.

Le tableau 2.12 présente ces informations sur la population active de 1996 à 1997 selon le sexe.

Tableau 2.12 : Évolution de la population active de 1996 à 1997 pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec, selon le sexe

Indicateurs du marché du travail	HOMMES				FEMMES			
	Abitibi-Témiscamingue*			Québec	Abitibi-Témiscamingue*			Québec
	1997	1996	%	%	1997	1996	%	%
Population 15 ans et plus	61 700	61 300	0,7%	0,9%	60 800	59 900	1,5%	1,0%
Population active	44 800	43 100	3,9%	0,8%	33 100	31 100	6,4%	1,3%
Personnes avec emploi	38 100	37 900	0,5%	1,4%	28 700	28 200	1,8%	1,6%
Temps plein	34 000	34 100	-0,3%	1,8%	20 100	20 400	-1,5%	0,9%
Temps partiel	4 100	---	---	-2,7%	8 600	7 800	10,3%	3,7%
Personnes en chômage	6 700	5 200	28,8%	-2,8%	4 400	---	---	-1,8%
Taux de chômage	15,0%	12,1%	---	---	13,3%	---	---	---
Taux d'activité	72,6%	70,3%	---	---	54,4%	51,9%	---	---
Taux d'emploi	61,8%	61,8%	---	---	47,2%	47,1%	---	---
Durée du chômage (semaines)	23,7	28,4	---	---	20,4	---	---	---

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

--- : Donnée non disponible.

Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (SQDM).

Les jeunes ont aussi connu des difficultés d'intégration au marché du travail entre 1996 et 1997. Malgré le fait que leur taux d'activité était plus élevé que celui de leurs aînés, leur taux d'emploi était plus faible et leur taux de chômage, plus élevé. De plus, 32% des travailleurs de 15 à 29 ans occupaient des emplois à temps partiel comparativement à 14% pour les travailleurs de 30 ans et plus. Le tableau 2.13 présente ces informations sur la population active de 1996 à 1997 selon l'âge.

Tableau 2.13 : Évolution de la population active de 1996 à 1997 pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec, selon l'âge

Indicateurs du marché du travail	15 – 29 ans				30 ans et plus			
	Abitibi-Témiscamingue*			Québec	Abitibi-Témiscamingue*			Québec
	1997	1996	%	%	1997	1996	%	%
Population 15 ans et plus	32 400	31 800	1,9%	-0,6%	90 100	89 400	0,8%	1,5%
Population active	21 300	20 400	4,4%	-1,9%	56 600	53 800	5,2%	2,1%
Personnes avec emploi	17 600	17 200	2,3%	-2,1%	49 200	48 900	0,6%	2,7%
Temps plein	12 000	12 100	-0,8%	-1,1%	42 100	42 500	-0,9%	2,2%
Temps partiel	5 600	5 200	7,7%	-4,4%	7 100	6 400	10,9%	6,3%
Personnes en chômage	---	---	---	-0,4%	7 400	5 000	48,0%	-3,5%
Taux de chômage	---	---	---	---	13,1%	9,3%	---	---
Taux d'activité	65,7%	64,2%	---	---	62,8%	60,2%	---	---
Taux d'emploi	54,3%	54,1%	---	---	54,6%	54,7%	---	---
Durée du chômage (semaines)	---	---	---	---	26,1	32,3	---	---

* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

--- : Données non disponibles.

Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (SQDM).

2.2.2 EMPLOI PAR GRAND GROUPE PROFESSIONNEL

En Abitibi-Témiscamingue, les professions reliées au commerce, de direction et aux autres professions libérales sont celles qui ont le plus contribué à la création d'emplois en 1997. Par rapport au Québec, l'augmentation d'emplois pour les professions de direction et autres professions libérales en région sont semblables. Par contre, les emplois reliés au commerce ont connu une hausse très importante en région alors qu'ils diminuaient pour l'ensemble du Québec. Le travail à temps partiel est fréquent dans ces professions, et la hausse d'emplois en région en 1997 provenait du travail à temps partiel. Il est donc possible que ces deux hausses soient reliées.

Par ailleurs, les emplois dans le domaine des services ont connu une importante baisse en région. La situation est à la baisse aussi au Québec, mais de façon moins importante. Les changements dans les autres grands groupes professionnels, dans lesquels on compte plus de 4 000 emplois, sont plutôt de faible importance en région.

Le tableau 2.14 résume bien la répartition des emplois dans les différents grands groupes professionnels pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Tableau 2.14 : Répartition des emplois par grand groupe professionnel pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec

Groupe professionnel selon la CTP*	Abitibi-Témiscamingue**			Québec		
	1997	1996	Variation	1997	1996	Variation
Direction et autres professions libérales	19 900	18 800	5,9%	1 135 200	1 080 700	5,0%
Travail administratif	9 000	9 400	-4,0%	488 200	488 800	-0,1%
Commerce	6 700	5 200	29,0%	299 800	311 200	-3,7%
Services	8 400	9 800	-14,7%	424 200	441 800	-4,0%
Professions du secteur primaire	5 300	5 300	0,7%	94 500	100 000	-5,5%
Traitement des matières premières	7 500	7 200	3,8%	453 900	428 200	6,0%
Métiers de la construction	4 300	4 200	3,2%	120 600	128 900	-6,4%
Transport	---	---	---	124 700	114 300	9,1%
Manutention et autres métiers	---	---	---	119 100	118 700	0,3%
TOTAL DES PROFESSIONS	66 800	66 100	1,1%	3 260 300	3 212 600	1,5%

--- : Données non disponibles.

* : Classification type de professions, Statistique Canada.

** : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (SQDM).

2.2.3 ÉVOLUTION DES GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ RÉGIONALE

En 1997, peu de secteurs d'activité ont connu un accroissement significatif de leur nombre d'emplois. Le secteur primaire compte parmi ces derniers.

Depuis 1987, le nombre d'emplois a augmenté légèrement dans tous les grands secteurs d'activité, sauf dans le secteur primaire, où l'emploi a diminué quelque peu par rapport à il y a 10 ans. Cette observation est vraie en Abitibi-Témiscamingue, comme pour l'ensemble du Québec. Le tableau 2.15 présente l'évolution des emplois par grand secteur d'activité pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Tableau 2. 15 : Évolution de l'emploi par grand secteur d'activité pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec

	Abitibi-Témiscamingue*			Québec		
	1997	1992	1987	1997	1992	1987
Secteur Primaire	9 400	9 100	10 300	108 400	102 500	118 600
Secteur Secondaire	8 100	6 500	6 100	745 400	687 200	748 900
Secteur Tertiaire	40 000	39 400	35 400	2 406 600	2 277 500	2 167 000
TOTAL	66 800	60 100	59 600	3 260 300	3 067 200	3 034 400

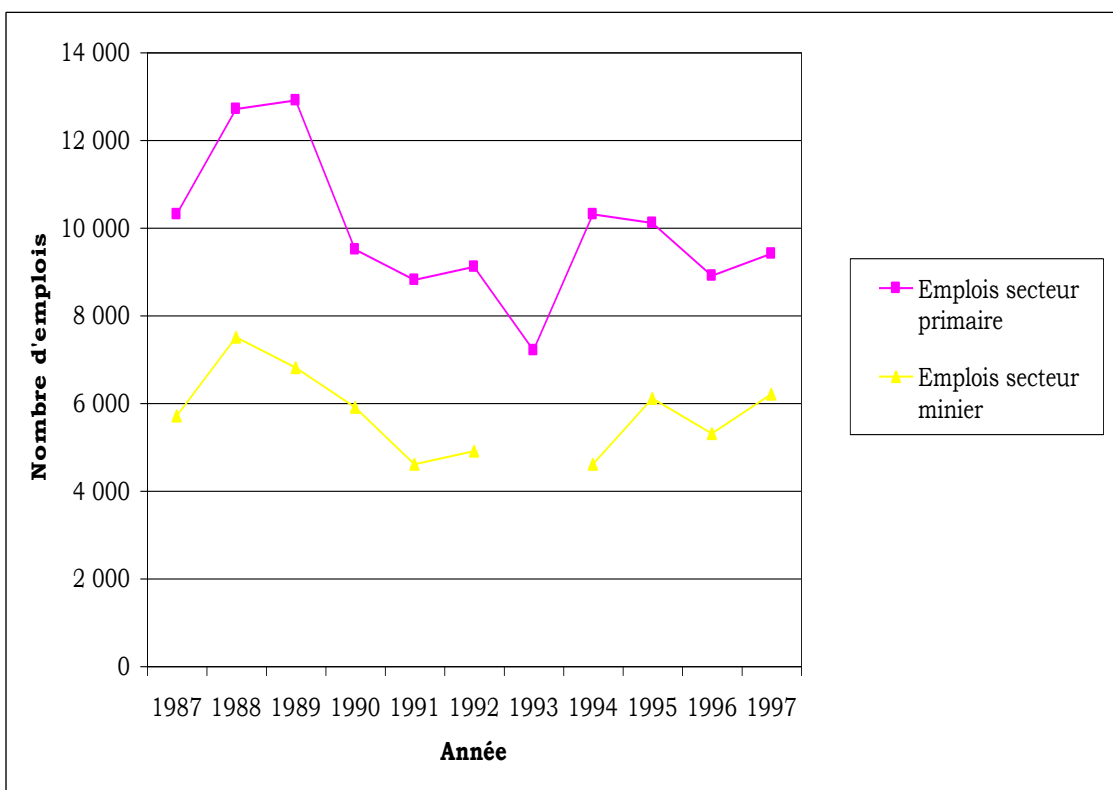
* : Aucune donnée n'est disponible pour les localités (VVB).

Source : *Enquête sur la population active*. Statistique Canada (Emploi-Québec).

2.2.4 SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur minier a particulièrement contribué à l'augmentation de l'emploi en 1997 dans le secteur primaire en créant près d'un millier d'emplois de plus qu'en 1996. Malgré tout, l'emploi du secteur primaire dans la région est loin d'avoir retrouvé l'importance qu'il avait dans les années 1988 et 1989. Il lui manque près de 1 000 emplois pour retrouver le nombre d'emplois de 1994 et 3 500 emplois pour se retrouver dans la situation de 1988 et 1989. La figure 2.12 illustre bien la tendance de l'emploi dans le secteur primaire et dans le secteur minier depuis 10 ans.

FIGURE 2.12 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIMAIRE ET LE SECTEUR MINIER DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Source : Enquête sur la population active. Statistique Canada (Emploi-Québec).

2.2.5 SECTEUR SECONDAIRE

La croissance ininterrompue de ce secteur dans la région depuis 1992 a nettement ralenti entre 1996 et 1997. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier n'a pas varié de manière significative. Le nombre d'emplois dans le secteur des biens durables a lui aussi légèrement augmenté depuis 1994. Le secteur du bois, qui appartient à ce groupe, est passé sous le seuil de 4 000 emplois de 1996 à 1997. Toutefois, étant donné que le groupe des biens durables est resté assez stable dans la région, il est très probable que la baisse de l'emploi du secteur manufacturier de la transformation du bois soit peu significative. La figure 2.13 illustre l'évolution du nombre d'emplois dans le secteur secondaire et dans le groupe de biens durables entre 1987 et 1997 dans la région.

FIGURE 2. 13 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SECONDAIRE ET DANS LE GROUPE DE BIENS DURABLES DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

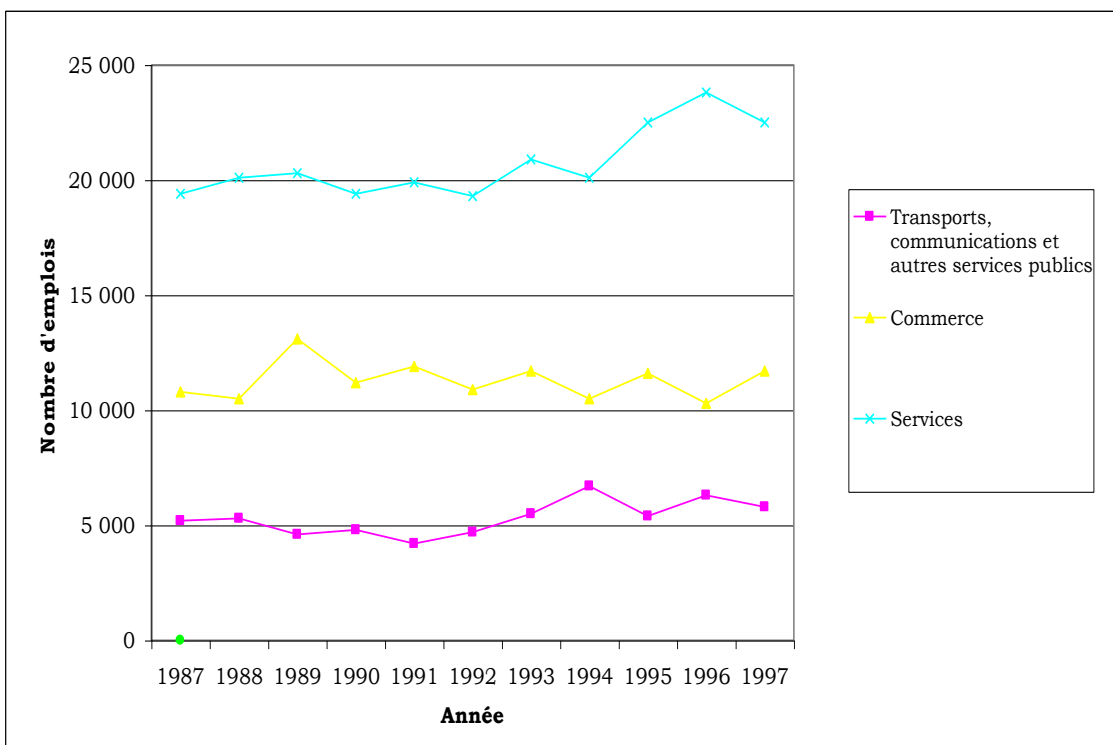


Source : Enquête sur la population active. Statistique Canada (Emploi-Québec).

2.2.6 SECTEUR TERTIAIRE

Le commerce, comme le secteur minier, a fortement contribué à la création d'emplois de 1997 en Abitibi-Témiscamingue. Depuis dix ans, ce secteur d'emploi est continuellement en alternance de croissance et de décroissance. La région a perdu 1 300 emplois dans le secteur des services en 1997, principalement dans le domaine de l'enseignement. Dans les autres secteurs d'emplois tertiaires, les changements sont peu significatifs. La figure 2.14 illustre l'évolution du nombre d'emplois dans différents domaines du secteur tertiaire entre 1987 et 1997 dans la région.

FIGURE 2. 14 : ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS QUELQUES DOMAINES DU SECTEUR TERTIAIRE DE 1987 À 1997 EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Source : Enquête sur la population active. Statistique Canada (Emploi-Québec).

2.3 INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE, FERROVIAIRE ET AÉROPORTUAIRE

2.3.1 SYSTÈME ROUTIER

Le principal lien routier assurant la desserte de l'Abitibi à partir des grands centres urbains du sud du Québec est la Route Transcanadienne 117. Cette même route permet de gagner l'Ontario directement à l'Ouest de la région. Le seul lien important donnant accès au Témiscamingue, et par le fait même à l'Ontario et à la région de la Capitale Nationale, est la route 101. De plus, les routes 109 et 113 permettent de rejoindre, respectivement, les régions Nord-du-Québec et Saguenay—Lac-St-Jean.

La région possède un réseau routier relativement important et bien développé. Il y a un bon réseau d'axes majeurs et plusieurs routes locales et d'accès aux ressources. Le réseau routier supérieur comporte 12 différentes routes numérotées. Sa vocation est de relier les principales agglomérations du Québec, ainsi que les équipements et les territoires d'importance nationale et régionale. Il inclut 3 classes de routes : nationales, régionales et collectrices.

Les principales routes de la régions sont : dans la direction générale est-ouest, la route 117 (Val-d'Or—Rouyn-Noranda) et la route 111 (Amos—La Sarre) et dans la direction générale nord-sud, la route 101 (La Sarre—Rouyn-Noranda—Ville-Marie), les routes 109 (via la 117)

et 111 (Val-d'Or—Amos) et enfin la route 113 (via la 117) entre Val-d'Or—Senneterre. La planche 1 (voir document cartographique annexé) illustre les différentes routes de la région.

Le territoire est bien desservi par ce vaste réseau routier. Cependant, afin de concentrer ses efforts sur le réseau routier supérieur, le ministère des Transports du Québec (MTQ) procédait, en 1993, à un important redéploiement de responsabilités vers les municipalités. En conséquence, près de la moitié des routes de niveau supérieur que compte la région, soit 2 600 sur 5 400 km, est passée sous la gestion du monde municipal.

Le principal problème du réseau routier régional est la détérioration rapide de la chaussée résultant du climat et du passage fréquent des véhicules lourds. Le ministère des Transports du Québec le mentionnait dans une étude : « Le réseau routier principal de l'Abitibi-Témiscamingue affiche un niveau de détérioration généralement élevé. Ceci s'explique d'abord par le transport routier de marchandises lourdes associé à l'opération des industries forestière et minière en région et ensuite, par l'insuffisance des travaux d'entretien des routes. »⁸ Des mesures devraient donc être prises dans le but d'améliorer la situation. Comme le montre le tableau 2.16, plus du tiers du réseau routier principal est déficient en regard de la qualité du pavage. Les routes les plus dégradées sont les routes 113 et 109, au nord d'Amos. En région, la proportion de camions par rapport au débit journalier dépasse 30% du total de véhicules, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale de 9%.

Tableau 2.16 : Qualité de la surface de roulement du réseau routier principal en Abitibi-Témiscamingue en 1996

Route	Qualité du pavage* (%)		
	Excellente	Moyenne	Déficiente
101	8	56	36
109	13	54	33
111	6	57	37
113	8	33	59
117	16	60	24

* Données exprimées en pourcentage de la longueur de la route.

Source : Ministère des Transports, compilation interne appuyée sur des données de 1997, dans Ministère des Régions, Bilan Socio-économique, édition 1999, Abitibi-Témiscamingue.

Plusieurs autres chemins existent, qu'ils soient pavés ou non, à l'intérieur de la région. Les routes locales, incluant les rangs, sont abondamment utilisées par les industries forestière et minière, ce qui cause des problèmes de détérioration rapide ainsi que de sécurité pour les riverains et usagers locaux. Ces routes, mais bien plus encore les chemins forestiers qui sont présents en très grand nombre sur le territoire, donnent accès aux différentes ressources naturelles. La confection des chemins forestiers est l'œuvre, en forêt publique, du ministère

⁸ OPDQ. *Bilan socio-économique 1990*. Région de l'Abitibi-Témiscamingue. 1992. Page 95.

des Ressources naturelles et des industries du sciage et des pâtes et papiers. Sur le territoire abitibien, ce réseau s'intègre aux routes principales de la région.

2.3.2 SYSTÈME FERROVIAIRE

Le réseau ferroviaire implanté dans le début des années 1900 était d'une importance indéniable dans la colonisation de la région, car à ce moment le transport routier n'existait pas. Par la suite, le transport ferroviaire est devenu important pour la mise en valeur des ressources et le maintien de l'économie régionale.

Depuis quelques années, l'industrie du rail en région ne cesse de décroître. Le déclin du transport ferroviaire a entraîné une recrudescence du transport par camion. Les impacts de cette augmentation de véhicules lourds sur les routes soulèvent plusieurs interrogations. Selon une étude commandée par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), l'abandon du réseau ferroviaire conduirait à une hausse annuelle de 61 000 transports par camion sur les routes de la région. On doute que les routes puissent supporter une telle augmentation de l'industrie du camionnage sans répercussions significatives sur leur état. Les routes se trouvent déjà dans des conditions plutôt moyennes et le fait d'augmenter la circulation de véhicules lourds conduirait à une dégradation rapide.

La situation actuelle du transport sur rail en région conduit au démantèlement progressif des infrastructures ferroviaires et place la région dans une position de vulnérabilité. Les causes de cette vulnérabilité sont que l'industrie de la région est basée sur l'exploitation des ressources naturelles et que les marchés sont éloignés.

La ville de Senneterre est la plaque tournante de l'industrie du rail en Abitibi. La ville constitue un important carrefour ferroviaire et le Canadien National y concentre une large partie de ses activités. L'entreprise y possède un atelier de service ainsi que l'une des trois principales gares de triage de la région du Saint-Laurent. Le système ferroviaire est utilisé principalement pour le transport de marchandises et quelque peu pour le transport de passagers.

Deux compagnies ferroviaires sont présentes en Abitibi. Le Canadien National (CN) couvre la totalité de l'Abitibi, à l'exception de la région à l'ouest de Rouyn-Noranda qui est desservie par l'Ontario Northland, en passant par Évain et Arntfield. La planche 1 (voir document cartographique annexé) illustre les circuits de train dans la région.

Il y a un tronçon qui lie la région avec le sud du Québec, celui qui part de la Haute-Mauricie et qui arrive à Senneterre. À partir de Senneterre, deux tronçons parcourent l'Abitibi d'est en ouest. Le premier tronçon fait Senneterre – Val-d'Or – Cadillac – McWatters – Rouyn-Noranda. Le deuxième, plus au nord, est la ligne transcontinentale. Il fait Senneterre – Barraute – Amos – Taschereau – La Sarre. À partir de Barraute, il y a un troisième tronçon qui se dirige vers le nord en direction de Chibougamau. Entre Rouyn-Noranda et

Taschereau, il existait un circuit, mais il fut débâti il y a quelques années. Il en fut de même pour le circuit entre Dupuy et Normétal.

2.3.3 SYSTÈME MARITIME

Malgré le grand nombre de plans d'eau dans la région, ils ne peuvent pas servir de moyen de transport important puisqu'il n'y a aucun cours d'eau majeur qui relie l'Abitibi avec les autres régions du Québec.

Il existe un projet à caractère récréo-touristique visant à rendre accessible, par voie navigable, les régions au sud de l'Abitibi.

2.3.4 SYSTÈME AÉROPORTUAIRE

La région compte 2 aéroports importants pouvant accueillir pratiquement tous les types d'avions, soit l'aéroport de Rouyn-Noranda et celui de Val-d'Or. Ces deux aéroports permettent des liaisons avec les centres d'importance tels Montréal et Québec. L'aéroport de Val-d'Or permet des liaisons avec les régions éloignées du nord de la province. De plus, l'aéroport de Val-d'Or a été retenu par le gouvernement du Québec pour l'établissement de l'une des 4 bases destinées à la prévention et l'extinction des incendies forestiers.

Le territoire de l'Agence compte plusieurs autres infrastructures aéroportuaires: aéroports locaux, pistes privées d'atterrissage (quelques-unes connaissent une vocation récréative et touristique), hydrobases et héliports.

2.4 INDUSTRIE FORESTIÈRE EN ABITIBI

L'industrie forestière est très importante dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Le secteur primaire de la forêt, soit l'exploitation forestière et les services forestiers, procurait 1 600 emplois en 1996, ce qui représente 18% des emplois du secteur primaire de la région. De son côté, le secteur secondaire de la forêt, soit les usines de transformation du bois, procurait 4 000 emplois. Le secteur de la transformation du bois est donc le secteur manufacturier le plus important en termes d'emplois dans la région (51%). On retrouvait ainsi 5 600 emplois reliés à la forêt en Abitibi-Témiscamingue en 1996.

Les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest ont la plus grande proportion d'emplois dans le secteur primaire de la forêt. Cependant, c'est le Témiscamingue qui détient la plus grande proportion des emplois du secteur secondaire de la forêt. Les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or possédaient respectivement 25% et 22% des emplois dans le secteur secondaire en 1991. Ce sont les usines de sciage qui prédominent dans ces territoires en termes d'emplois, mais au Témiscamingue ce sont les usines de pâtes et papiers. Globalement, les emplois reliés aux secteurs primaire et secondaire de la forêt dans la région de l'Abitibi-

Témiscamingue représentent environ 12% des emplois de l'ensemble du Québec dans ces secteurs.

L'industrie forestière est le secteur manufacturier qui contribue le plus à la balance commerciale⁹ du Québec. En 1995, les usines de pâtes et papiers et les usines de sciage ont injecté dans l'économie québécoise 8,8 milliards de dollars en capitaux étrangers grâce aux exportations. On remarque donc l'importance économique de l'industrie forestière au Québec, comme en région.

Sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi, 83 permis d'usines de transformation primaire du bois étaient en vigueur pour la saison 1997-1998: 78 de sciage, 3 de panneaux agglomérés, 1 de poteaux et 1 de pâtes et papiers. Cependant, le secteur d'approvisionnement rattaché à plusieurs de ces permis se trouve sur le territoire de la municipalité de la Baie James. Le tableau 2.17 présente la répartition des permis d'usines de transformation primaire du bois, par MRC et spécialité, sur le territoire abitibien.

Tableau 2.17 : Permis d'usines de transformation primaire du bois en Abitibi

MRC	Sciage	Pâtes et papiers	Panneaux agglomérés	Poteaux	Total
Rouyn-Noranda	11				11
Abitibi-Ouest	28		1		29
Abitibi	20	1			21
Vallée-de-l'Or	13		2	1	16
VVB	6				6
Abitibi	78	1	3	1	83

Source : Répertoire des usines de transformation primaire du bois - Édition 1997-98.

En Abitibi-Témiscamingue¹⁰, (Région MRN 08) il s'est récolté, en 1996-1997, toutes provenances et essences confondues, 6 754 447 m³ de bois et 7 610 237 m³ en 1997-1998. Comme la région MRN 08 est constituée de la totalité de la région administrative 08 et d'une partie de la région administrative 10, environ 61% de la récolte provient de la première, le reste étant prélevé à même le territoire de la seconde. Pour l'année 1996-1997, les propriétaires de forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue ont mis en marché 5,7% du total récolté. En forêt privée, au cours des 8 dernières années, environ 32% des volumes récoltés l'ont été en essences résineuses et 68% en essences feuillues. Passant de 50% du volume total récolté en 1991 à 26% en 1996, les volumes de résineux prélevés sur forêts privées ont sensiblement progressé lors des deux dernières années, se situant à 30% et 38%. En forêt publique, environ 88% des volumes sont d'essences résineuses et 12% d'essences feuillues.

⁹ La balance commerciale est la différence entre les exportations et les importations.

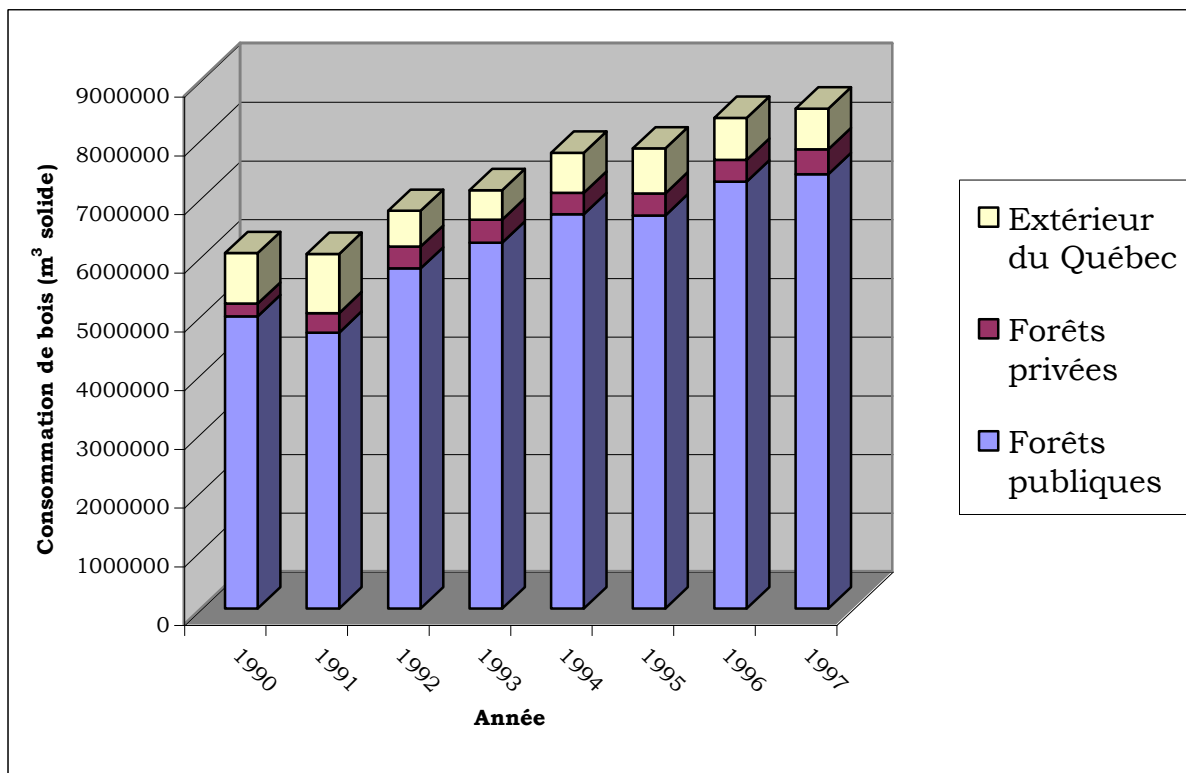
¹⁰ Voir la planche 4 (document cartographique en annexe) montrant la délimitation de la région administrative 08, de la région MRN 08, des unités de gestions du MRN et des MRC.

Cela donne une moyenne totale de 85% des volumes récoltés d'essences résineuses et 15% d'essences feuillues.

Les volumes totaux récoltés dans la région représentent environ 12% du volume marchand brut de l'ensemble du Québec. Les volumes récoltés en forêt privée en Abitibi-Témiscamingue représentent, quant à eux, environ 4,5% du volume privé marchand brut de l'ensemble du Québec. L'Abitibi-Témiscamingue est la deuxième région en importance en terme de volumes de bois récoltés au Québec.

La figure 2.15 illustre le volume de bois acheté par les usines de transformation primaire en provenance de toutes sources, de 1990 à 1997, en Abitibi-Témiscamingue. Ces données sont les chiffres que les usines fournissent au ministère des Ressources naturelles à la fin de leur année financière. La consommation des usines n'a cessé de progresser au cours de cette période, passant d'un peu moins de 6 millions de m³ en 1991 à plus de 9 millions de m³ au cours des deux dernières années.

FIGURE 2.15 : CONSOMMATION DE BOIS DE 1990 À 1997 DES USINES DE TRANSFORMATION PRIMAIRE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, TOUTES ESSENCES, TOUTES PROVENANCES



Source : MRN 1999, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Division de l'évaluation de la demande.

La planche 4 (voir document cartographique annexé) illustre l'emplacement des usines sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi.

2.4.1 INDUSTRIE DU SCIAGE

En Abitibi-Témiscamingue, à l'inverse de la situation qui prédomine sur le territoire privé, la majorité des forêts publiques est constituée d'essences résineuses. C'est pourquoi la région s'est spécialisée dans les activités de sciage de résineux pour le marché du bois d'œuvre. Toutes essences incluses, la production de bois d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue représentait 15% de la production totale québécoise en 1997. La région se situe donc au deuxième rang, après la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Depuis quelques années, la proportion de cette production dans notre région diminue, passant de 19,2% en 1992, à 18,7% en 1993, à 17,2% en 1994, à 14,8% en 1995, à 16,2% en 1996 et à 15% en 1997.

Les 78 permis d'usines de sciage en vigueur sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi se répartissent à l'intérieur des 4 MRC et des localités (VVB). Ils sont classés selon leur volume de production annuelle. Le tableau 2.18 montre la répartition, pour l'Abitibi, des permis d'usine de sciage, en fonction du volume rattaché et de la détention d'un CAAF.

Tableau 2. 18 : Répartition des permis d'usines de sciage sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon leur production annuelle

Classe de volume	Nombre d'usines sur le territoire		
	Bénéficiaire de CAAF	Non-bénéficiaire de CAAF	TOTAL
1 – 2 000 m ³	1	51	52
2 001 – 10 000 m ³	4	5	9
10 001 – 100 000 m ³	2	1	3
100 001 – 500 000 m ³	11	0	11
500 001 m ³ et plus	3	0	3

Source : Répertoire des usines de transformation primaire du bois - Édition 1997-98.

Les usines de sciage de l'Abitibi-Témiscamingue produisent beaucoup de copeaux (environ 25 % à 30% de leur production). Puisque la production dépasse la consommation régionale, la région est exportatrice de copeaux vers les usines d'autres régions du Québec, principalement en Outaouais et en Mauricie. Les copeaux des scieries sont consommés principalement par les papetières. C'est pourquoi l'industrie du bois est affectée lorsque l'industrie des pâtes et papiers est en difficulté. Le tableau 2.19 illustre la situation quant à la consommation et la production de produits secondaires ligneux provenant de la transformation du bois sur le territoire de l'Agence et dans la Région MRN 08, en 1997 et en moyenne au cours des 5 dernières années.

En plus de sa dépendance envers l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie du sciage est aussi dépendante du marché de la construction aux États-Unis. Le seul moyen de contrer

cette double dépendance est de fournir un bois de qualité à prix concurrentiel et de développer de nouveaux marchés. La région fait un effort pour se diversifier, certaines usines de sciage utilisant des essences non traditionnelles comme le peuplier faux-tremble, d'autres explorant les possibilités qu'offre le bois d'ingénierie. Une usine de sciage de résineux de la région d'Amos est passée au sciage du peuplier faux-tremble au début de 1999, transférant ses volumes de résineux vers une autre des ses unités de la région, nouvellement modernisée. Aussi, l'année 1998 a vu la création d'une usine de bois jointé, augmentant ainsi la diversité des produits mis en marché dans la région.

Tableau 2.19 : Consommation et production de produits secondaires ligneux provenant de la transformation du bois sur le territoire de l'Agence et dans la Région MRN 08, en 1997 et en moyenne au cours des 5 dernières années

PRODUIT	Unité	MRC/TERRITOIRE							
		ABITIBI		ABITIBI OUEST		ROUYN-NORANDA		VALLÉE-DE-L'OR	
		1997	Moy (5 ans)	1997	Moy (5 ans)	1997	Moy (5 ans)	1997	Moy (5 ans)
Consommation :									
Copeaux résineux (Québec)	m ³	442 910	412 172						
Copeaux résineux Extérieur)	m ³								
Copeaux feuillus (Québec)	m ³		1 174					309	17
Copeaux feuillus (Extérieur)	m ³								
Sciures et rabotures résineuses (Québec)	m ³							594 153	54 772
Sciures et rabotures résineuses (Extérieur)	m ³								677
Sciures et rabotures feuillus (Québec)	m ³							1 042	190
Résidus de bois	m ³							318	248
Cœurs de déroulage	m ³								
Écorces	m ³								
Production :									
Copeaux résineux	tma	290 855	250 920	310 167	316 822			390 404	39 447
Copeaux feuillus	tma	507	507		10 750			11 090	790
Sciures résineuses*	tma	72 640	56 688	59 408	57 409	257	571	77 816	7 564
Sciures feuillus*	tma	123	44	54	46	68	194	5 819	252
Rabotures résineuses*	tma	48 425	37 125	39 606	38 273	167	379	51 877	5 043
Écorces résineux*	tma	108 476	90 611	95 983	95 617	567	1 158	127 737	12 846
Écorces feuillus	tma	283	178	34 988	24 408	77	378	45 308	4 045
Résidus de placages	tma				9 264		3 471		
Résidus de bois	tma					6	6		193
Bois de chauffage	m ³				2 577		3 471		253
Cœurs de déroulage	tma				6 504				
Dosses	m ³					57	57		
Éclisses de poteaux	tma								150

* Valeurs estimées

Source : Ministère des Ressources naturelles, Région 08, 1999 (compilation).

Tableau 2.19 (suite) : Consommation et production de produits secondaires ligneux provenant de la transformation du bois sur le territoire de l'Agence et dans la Région MRN 08, en 1997 et en moyenne au cours des 5 dernières années

PRODUIT	Unité	MRC/TERRITOIRE		TOTAL			
		NORD 08 MRN (08 MRN-08 ADM)		AGENCE (Incl. NORD 08 MRN)		RÉGION 08 (MRN) (Incl. Témiscamingue)	
		1997	Moy (5 ans)	1997	Moy (5 ans)	1997	Moy (5 ans)
Consommation :							
Copeaux résineux (Québec)	m ³	1 301 313	1 282 261	1 744 223	1 694 434	2 473 786	2 386 923
Copeaux résineux Extérieur)	m ³					178 864	205 278
Copeaux feuillus (Québec)	m ³			309	1 351	338 737	142 059
Copeaux feuillus (Extérieur)	m ³					257 357	206 012
Sciures et rabotures résineuses (Québec)	m ³			594 153	547 527	594 153	547 527
Sciures et rabotures résineuses (Extérieur)	m ³				6 776		6 777
Sciures et rabotures feuillus (Québec)	m ³			1 042	1 905	1 042	1 905
Résidus de bois	m ³			318	2 482	318	3 978
Cœurs de déroulage	m ³						5 149
Écorces	m ³					84 000	88 921
Production :							
Copeaux résineux	tma	441 660	454 627	1 433 086	1 416 843	1 532 046	1 513 343
Copeaux feuillus	tma			11 597	19 157	45 283	36 978
Sciures résineuses*	tma	79 511	72 014	289 627	261 330	312 912	282 793
Sciures feuillus*	tma	92	81	6 156	2 892	13 764	10 859
Rabotures résineuses*	tma	53 008	48 011	193 083	174 219	208 606	188 529
Écorces résineux*	tma	132 245	126 551	464 998	442 399	505 464	481 306
Écorces feuillus	tma	97	2 096	80 753	67 510	123 661	86 866
Résidus de placages	tma				12 735	3 931	12 062
Résidus de bois	tma			6	1 938	1 078	2 769
Bois de chauffage	m ³		104		8 683		7 454
Cœurs de déroulage	tma				6 504	2 383	7 987
Dosses	m ³	110	33	167	90	167	90
Éclisses de poteaux	tma						1 500

* Valeurs estimées

Source : Ministère des Ressources naturelles, Région 08, 1999 (compilation).

2.4.2 INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

Une seule usine de pâtes et papiers est présente sur le territoire de l'Agence, alors qu'au Québec on en dénombre une soixantaine. Elle se situe dans la MRC d'Abitibi et transforme des essences résineuses seulement. Cette usine n'a pas de CAAF, mais elle a une consommation importante de bois. Son type d'approvisionnement est exclusivement de copeaux. L'usine a une consommation de bois autorisée de 450 000 m³ par année. Elle produit du papier journal.

2.4.3 INDUSTRIE DES PANNEAUX AGGLOMÉRÉS

La région de l'Abitibi compte 3 usines de panneaux agglomérés. Deux d'entre elles produisent des panneaux gaufrés; elles se retrouvent à Val-d'Or et La Sarre et elles sont bénéficiaires de CAAF. L'autre usine, située à Val-d'Or, produit des panneaux de particules et n'est pas bénéficiaire de CAAF. Les trois usines ont une importante consommation

autorisée de bois, soit de 450 000 à 550 000 m³. Les deux usines de panneaux gaufrés transforment du bois de feuillus, principalement le peuplier faux-tremble et un peu de bouleau à papier. L'usine de panneaux de particules s'alimente exclusivement de produits secondaires provenant de la transformation des résineux.

2.4.4 INDUSTRIE DES POTEAUX

Une seule usine de poteaux est présente sur le territoire de l'Agence et se situe dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, à Senneterre. Elle transforme le pin gris et le pin rouge de son CAAF pour un volume maximal autorisé de 26 500 m³ par année. À noter que son permis lui permet de traiter les poteaux façonnés.

2.4.5 AUTRES INDUSTRIES FORESTIÈRES

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous comptons 53 unités de production parmi les usines qui font d'autres transformations du bois. Le tableau 2.20 présente les types d'usines de transformation du bois et le nombre d'unités de production qui leur est associé pour la région.

Tableau 2.20 : Autres usines de transformation du bois présentes en Abitibi-Témiscamingue en 1995

Usines	Nombre d'unités de production*
Portes et autres bois ouvrés	13
Bâtiments préfabriqués	6
Armoire de cuisine	11
Boîtes et palettes de bois	2
Bois traités	1
Transformation secondaire : produits de scierie et ateliers de rabotage	20
TOTAL	53

* : Une même usine peut avoir plus d'une unité de production.

Source : Ressource et industrie forestières, Portrait statistique – Édition 1996.

Dans la région, peu de deuxième et troisième transformation du bois s'effectuent. Comme le montre le tableau précédent, il y a 20 unités de production secondaire qui transforment des produits en provenance de scieries ainsi que des ateliers de rabotage.

2.5 MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE

2.5.1 ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ

2.5.1.1 Modalités de mise en marché

La mise en marché des bois sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi se fait conformément au Plan conjoint des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue et de ses règlements. Ce Plan conjoint est rédigé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. De plus, la mise en marché se fait en lien avec la Loi sur les forêts au niveau de la gestion des stocks et du rendement soutenu. Il s'agit de mécanismes de contrôle qui encadrent et responsabilisent les producteurs de bois sur forêts privées en Abitibi.

Selon le Plan conjoint des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue est l'agent de négociation et l'agent de vente des producteurs du bois. C'est lui qui est chargé d'appliquer les conventions, règlements et ordonnances établis en rapport avec la production et la mise en marché du bois de forêt privée. Le Syndicat étant l'agent de vente exclusif des producteurs en région, le bois de la forêt privée est mis en marché sous la direction et la supervision de celui-ci. Les producteurs forestiers doivent donc être membres du Syndicat pour effectuer la mise en marché de leur bois.

En vertu du règlement sur les contingents des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, les producteurs qui désirent mettre du bois en marché doivent obligatoirement compléter une demande de contingent dans les délais prescrits. Sur cette demande, les producteurs doivent inscrire la provenance des bois ainsi que le volume qu'ils désirent mettre en marché par groupe d'essences (feuillus et résineux) et ce, selon le mois de production.

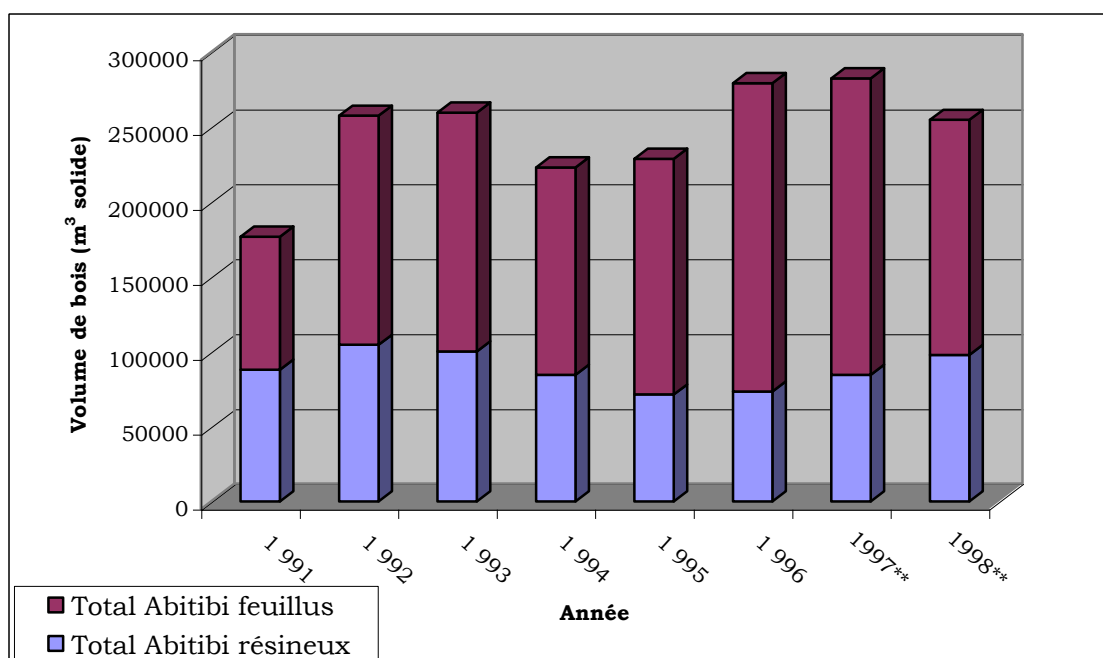
Des certificats de contingent minimum sont ensuite émis par le Syndicat à tous les membres ayant déposé une demande en règle, selon la période de dégel par saison de coupe. Le calcul des contingents des producteurs est fait par rapport au volume de bois disponible pour la mise en marché sur le territoire des MRC. Ces allocations de volume favorisent donc le respect du rendement soutenu à l'échelle d'une unité de production privée. Le Syndicat gère les contingents en fonction du nombre de producteurs, du volume disponible sur le territoire et des travaux réellement réalisés. Ainsi, les contingents varient en fonction des besoins du marché et c'est pourquoi les producteurs ne peuvent récolter que les volumes qui leur ont été accordés.

Le règlement sur les contingents prévoit une réserve de volume exclusivement pour fin de réalisation de prescriptions ayant un objectif sylvicole. Le producteur qui exécute des travaux sylvicoles peut bénéficier de cette réserve s'il ne peut mettre en marché le volume de bois

supplémentaire généré par la réalisation de cette prescription et qu'il a demandé ces volumes dans les délais prescrits.

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue transige plusieurs milliers de mètres cubes de bois annuellement sur le marché. La figure 2.16 présente un aperçu des volumes de bois récoltés sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi et mis en marché par le Syndicat, de 1991 à 1998, par groupe d'essences. Ces prélèvements, en forêts privées, passaient de 178 000 m³, en 1991, à 284 000 m³ en 1997 et à 238 000 m³, en 1998. La baisse apparente de 1998 s'explique par des mois de novembre et décembre où la mauvaise température défavorisait le transport du bois.

FIGURE 2.16 : VOLUMES DE BOIS RÉCOLTÉS EN FORÊT PRIVÉE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI ET MIS EN MARCHÉ PAR LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE 1991 À 1998

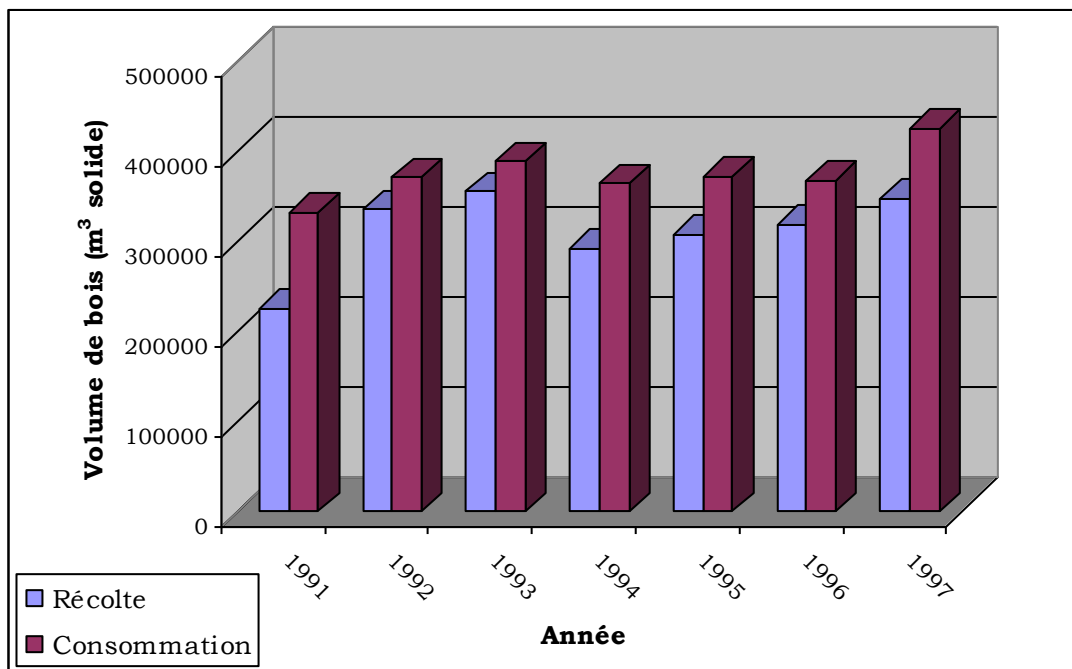


Source : Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, 1999.

La figure 2.17 illustre les volumes de bois récoltés dans les forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue et mis en marché par le Syndicat, ainsi que la consommation de sources privées des usines de transformation primaire du bois en Abitibi-Témiscamingue, de 1991 à 1997. Les données de consommation de bois de sources privées diffèrent de celles sur la récolte principalement pour trois raisons : certaines usines transforment du bois de façon indépendante, la période de déclaration des usines de transformation au registre du MRN couvre la période d'avril à mars alors que le Syndicat fait sa comptabilisation des volumes récoltés pour la période allant de janvier à décembre, impliquant une comptabilisation des inventaires non synchronisée et, enfin, il y a des mouvements de bois entre les régions.

Ainsi, depuis le début de la décennie 1990, les usines ont toujours consommé plus de bois de sources privées que n'en mettaient en marché les propriétaires de forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue, une différence allant de 106 000 m³ en 1991 à 34 000 m³ en 1993 et à 77 000 m³ en 1997, soit une différence moyenne annuelle de 63 000 m³ entre la consommation et la mise en marché.

FIGURE 2.17 : RÉCOLTE ET CONSOMMATION DE BOIS PROVENANT DE LA FORÊT PRIVÉE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE 1991 À 1997



Sources : Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Division de l'évaluation de la demande ; Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, 1999.

2.5.1.2 Transport et mesurage du bois

Le transport du bois mis en marché par le Syndicat est assuré par des transporteurs de bois qui doivent détenir un permis de transport de vrac et signer une convention de transport avec le Syndicat.

Le transporteur est payé directement par le Syndicat et ce, selon la distance entre le chantier et l'usine la plus près. Les producteurs ont à payer les frais de transport de leur bois.

Le mesurage est fait par l'industrie qui achète le bois. Dans la plupart des cas, c'est la méthode masse/volume qui prévaut. Dans les autres cas, et surtout pour les petites scieries, un mesurage à la pièce est pratiqué par un mesureur licencié. Comme les producteurs sont rémunérés à la tonne métrique verte, des facteurs de conversion établis par l'Agence de mise en valeur sont alors appliqués afin d'obtenir le volume en mètres cubes.

2.5.1.3 Mouvement des bois inter Agence

Les livraisons de bois de forêts privées hors du territoire de l'Agence de l'Abitibi ne s'effectuent que vers celle du Témiscamingue. Il en est de même en ce qui concerne les bois provenant de l'extérieur du territoire de l'Agence de l'Abitibi : ils ont comme unique origine l'Agence du Témiscamingue.

Les volumes en jeu sont peu importants : quelques centaines (résineux) à quelques milliers (feuillus) de tonnes métriques vertes, parlant d'au plus 0,2% pour les résineux et de 2,0% pour les feuillus, par rapport aux volumes mis en marché dans leur groupe respectif d'essences. Le tableau 2.21 présente le détail de ces mouvements de bois inter Agence, pour 1997 et 1998.

Tableau 2.21 : Mouvements de bois de sources privées entre les territoires des Agences de l'Abitibi et du Témiscamingue

Année	Direction des mouvements de bois	Volume des mouvements			
		Résineux (tmv)	(Vol. sortant) / (Vol. de l'Agence Abitibi) (%)	Feuillus (tmv)	(Vol. sortant) / (Vol. de l'Agence Abitibi) (%)
1997	Abitibi →→ Témiscamingue	131	0,2	3858	2,0
	Témiscamingue →→ Abitibi	67	0,1	2319	1,2
1998	Abitibi →→ Témiscamingue	----	0	1415	0,9
	Témiscamingue →→ Abitibi	209	0,2	138	0,1

Source : Syndicat des Producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.

2.5.2 ORGANISATION DE LA NÉGOCIATION

Tel que mentionné précédemment, le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue est l'agent négociateur exclusif des producteurs forestiers. Ainsi, il peut négocier :

- les prix, les conditions et les modalités de vente, de paiement, de transport et tout autre service relatif à la production, le rassemblement, le stockage et la mise en marché du bois;
- les normes de qualité, de classification et de mesurage ;
- les modalités et conditions d'approvisionnement des acheteurs et de la livraison ;

- la durée des contrats ;
- et plusieurs autres spécifications.

Pour les négociations, les dossiers pertinents tels que l'évolution des prix de vente des produits finis, des salaires dans les usines, la situation financière des différentes usines et le taux d'inflation annuel servent de base afin de fixer le pourcentage d'augmentation requis du prix du bois.

Le Syndicat travaille afin d'obtenir les meilleurs prix pour les producteurs forestiers. Les négociations avec les usines sont annuelles. Cependant, il arrive que des volumes de bois soient négociés avec certaines usines pour plus d'un an.

Les volumes de bois accordés aux producteurs et négociés avec les industries étaient fonction, jusqu'à ce jour, de la possibilité forestière qui avait été calculée pour le Plan de mise en valeur de la forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue de 1987. À partir de 2000, les volumes de bois seront négociés à partir du calcul de possibilité du présent PPMV.

2.5.3 PRODUCTEURS FORESTIERS EN ABITIBI

La forêt privée de l'Abitibi est partagée entre environ 6 300 propriétaires. De ce nombre, le Syndicat mettait en marché, en 1997, le bois d'environ 345 producteurs dont 170 d'entre eux livraient à la fois du résineux et du feuillu, pour une moyenne par individu de 880 m³ solides et un revenu moyen de l'ordre de 25 000\$ par producteur.

Des données plus complètes caractérisant les producteurs forestiers privés seront produites au chapitre 3 portant sur les propriétaires.

2.6 CONSEILLER FORESTIER

L'article 124.17 de la Loi sur les Forêts (L.R.Q., c F-4.1) stipule que « l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par : (...) 2° le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur(...) ». De plus, l'article 124.28 de la même Loi prévoit que « l'Agence peut confier, par entente et aux conditions qui y sont prévues, à toute personne ou organisme, l'exercice de certaines de ses attributions ». C'est dans ce cadre légal que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi confie à des conseillers forestiers, représentés par au moins un ingénieur forestier, le soin de dispenser de l'aide technique aux producteurs forestiers de son territoire suivant des balises techniques qu'elle fournit.

Le conseiller forestier s'engage entre autres à assumer les grands rôles suivants:

- Fournir au producteur forestier qui en fait la demande un plan d'aménagement forestier de sa propriété forestière de même que l'aide technique nécessaire se rapportant à la planification, à l'exécution et à la vérification des travaux sylvicoles;
- Se conformer aux directives ou attentes de l'Agence.

Des services complémentaires peuvent être offerts par le conseiller forestier, comme l'exécution des travaux, la coupe de bois commerciale, l'évaluation forestière, l'aménagement faunique, etc.

L'objectif de l'agence est d'accréditer autant de conseillers forestiers qu'il est nécessaire par territoire de MRC afin de répondre adéquatement au besoins et attentes des propriétaires forestiers.

CHAPITRE 3 : CONNAISSANCE DES PROPRIÉTAIRES

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

L'Abitibi compte environ 6 300 propriétaires forestiers dont le tiers, soit 2 100, avait enregistré en 1997, auprès du MRN, quelque 128 000 ha de superficies forestières représentant 37,7% de la superficie forestière totale de l'Agence de l'Abitibi (tableau 3.1). Les superficies enregistrées le sont surtout dans les MRC d'Abitibi-Ouest (35,8%) et Abitibi (30,4%). Les propriétaires enregistrés sont, à 14,0%, membres d'un OGC (organisme de gestion en commun), tous sur le territoire de la MRC Abitibi-Ouest.

Tableau 3.1 : Producteurs forestiers et superficies enregistrées au MRN, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi, en 1997.

MRC	Nombre de producteurs	Producteurs membres d'un OGC (%)	Superficie forestière (ha)	Superficie forestière enregistrée/sup. for. totale (%)	Superficie totale (ha)
Rouyn-Noranda	364		22 124	28,6	28 309
Abitibi-Ouest & VVB	950	31,0	50 634	36,9	69 619
Abitibi	613		44 331	33,8	59 173
Vallée-de-l'Or	170		10 590	23,7	14 253
Total Agence	2 097	14,0	127 679	32,7	170 904

Source : Ministère des Ressources Naturelles, octobre 1998 (compilation).

Les propriétaires actifs déclarés (tableau 3.2) sont au nombre de 535. De ce nombre, 50% proviennent de la MRC d'Abitibi-Ouest et 14,0% sont membre d'un OGC. Le propriétaire actif déclaré est celui qui réalise ou fait réaliser des coupes (bois de chauffage ou commerciales) et qui utilise le processus de mise en marché du SPBAT. C'est aussi celui qui fait ou fait faire des travaux d'aménagement sur sa propriété forestière et qui en retire des subventions et avantages fiscaux. Les propriétaires non actifs sont ceux qui ne font aucune intervention répertoriée. Le tableau 3.2 présente le nombre de propriétaires actifs déclarés (producteurs ou aménagistes), par MRC en 1997 sur le territoire de l'Abitibi. Il est à noter que plus de la moitié des propriétaires actifs déclarés sont à la fois producteurs (effectuent des travaux pour la production de matière ligneuse) et aménagistes (effectuent des travaux sylvicoles).

Tableau 3.2 : Nombre de producteurs et aménagistes, propriétaires actifs déclarés, par MRC, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi en 1997

MRC	Producteurs ¹	Aménagistes ²	Producteurs membres d'un OGC (%)
Rouyn-Noranda		129	
Abitibi-Ouest		268	28,0
Abitibi		100	
Vallée-de-l'Or		38	
Total Agence de l'Abitibi	345	535	14,0

¹ Source : Statistiques de mise en marché du SPBAT.

² Source : Ministère des Ressources Naturelles, 1997 (compilation).

3.1.1 LES PROPRIÉTÉS

La superficie moyenne de la propriété enregistrée est de 81,5 ha dont 61 ha est en superficie forestière (tableau 3.3). Près de 11% des propriétés ont une superficie supérieure à 100 ha.

Tableau 3.3 : Superficies moyennes enregistrées au MRN, par les producteurs forestiers, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi en 1997

MRC	Superficie forestière (ha)	Superficie forestière >100 ha (%)	Superficie totale (ha)
Rouyn-Noranda	60,8	7,7	77,8
Abitibi-Ouest & VVB	53,3	8,0	73,3
Abitibi	72,3	16,2	96,5
Vallée-de-l'Or	62,3	10,6	83,8
Total Agence de l'Abitibi	60,9	10,6	81,5

Source : MRN 1997.

3.1.2 INTÉRÊT POUR LES AUTRES RESSOURCES DE LA FORÊT PRIVÉE

Chacun des propriétaires a des objectifs particuliers face à son lot boisé. Certains priorisent l'exploitation forestière, d'autres la faune, la récolte de fruits, etc. Ces objectifs dépendent de beaucoup de choses, entre autres de l'expérience et des antécédents des propriétaires.

3.2 HABITUDES DE PRODUCTION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Au cours de l'automne 1998, le Syndicat des Producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé un sondage-maison, non scientifique, pour connaître le pouls de ses membres et producteurs, via l'insertion d'un questionnaire dans son périodique « Branchez-Vous ».

La première conclusion qu'il est possible de tirer de ce sondage est que les membres qui reçoivent ce périodique sur la forêt privée sont bien ciblés et répartis directement en fonction du nombre de propriétaires des 4 territoires de MRC, puisque tous les répondants sont propriétaires de lots. De plus, la distribution des répondants est très représentative du niveau d'activité connu sur ce même territoire. L'Abitibi-Ouest et l'Abitibi viennent au premier rang.

Les propriétés les plus grandes se retrouvent dans la MRC de Rouyn-Noranda. Les types de propriété, avec leur contenu, reflètent bien la réalité régionale, c'est-à-dire que les lots sont à 60% boisés, à 10% en friche et que ces contenus sont également répartis sur l'ensemble des propriétés des gens.

En regard de la connaissance de leur territoire, les répondants disent posséder un plan d'aménagement forestier dans des proportions de 60% pour l'ensemble de l'Abitibi. Les propriétaires réalisent de la coupe comme activité de revenu complémentaire dans une proportion supérieure à 40%. Parmi ceux-ci, il y a une très forte proportion d'agriculteurs dans tous les territoires.

Les producteurs répondants indiquent que les travaux sylvicoles réalisés sont, dans l'ordre, le reboisement pour 60% d'entre eux et la préparation de terrain pour 40%. Ceci permet de conclure que 20% des terrains ne nécessitent pas de préparation avant reboisement et sont remis en production forestière. Les travaux de mise en valeur moins traditionnels, soit les coupes spécialisées, le drainage et la voirie, sont peu réalisés.

Tous les propriétaires déclarent faire de la récolte de bois de chauffage dans des proportions variant en moyenne de 23 m³ pour le territoire de Rouyn-Noranda, à une moyenne de 97 m³ dans la MRC d'Abitibi-Ouest. De plus, une faible proportion de producteurs fait appel aux scieries domestiques.

Les volumes de bois mis en marché par les propriétaires reflètent bien la composition de la forêt privée régionale. En effet, ceux-ci déclarent vendre des volumes résineux moyens annuellement de 80 m³ et des volumes moyens annuels de feuillus de près de 200 m³. Au paragraphe 2.5.3, il est fait mention d'un volume annuel moyen de 880 m³ mis en marché sur forêt privée par les producteurs. Il faut bien comprendre qu'il s'agit de producteurs, et que ceux-ci peuvent opérer chez plusieurs propriétaires de lots privés. La moyenne des volumes de bois mis en marché est la plus faible dans la Vallée-de-l'Or et en Abitibi-Ouest et la plus élevée dans la MRC d'Abitibi. Ce résultat est explicable si on considère que les répondants utilisant de la grosse machinerie (mécanisée) se situent dans la MRC d'Abitibi.

Les équipements utilisés sont très conventionnels, un seul répondant ayant déclaré faire ses opérations de manière mécanisée. Le tracteur de ferme et la débuseuse se partagent la faveur populaire avec 30% des votes chacun. La motoneige, le véhicule tout-terrain et le cheval viennent ensuite avec respectivement 20%, 15% et 5% des adeptes.

Les propriétaires réalisent eux-mêmes leurs travaux dans une proportion de 50% en Abitibi-Ouest, ce pourcentage grimpe à 80% pour les autres territoires. Cette situation s'explique en partie par la présence de la Société sylvicole et par le niveau d'implication des conseillers forestiers dans l'exécution.

Plus de 50% des producteurs mentionnent faire de la chasse sur leurs lots de même que de la récolte de petits fruits. Toutefois, aucun répondant n'a déclaré obtenir de revenus des autres activités potentielles sur son lot.

Les répondants se disent prêts à réaliser des travaux de mise en valeur de la faune et du paysage dans des proportions d'environ 70% pour Rouyn-Noranda, mais de 50% pour les autres territoires. Le tourisme, la récréation et les autres loisirs (ski de fond, camping) reçoivent la faveur de moins de 40% des producteurs.

Élément des plus intéressants, les propriétaires seraient prêts, dans 60% des cas, à respecter un plan d'aménagement forestier et certaines normes à saveur environnementale et accepteraient de faire inspecter leurs interventions dans près de 60% des cas. De plus, ils se disent disposés à accepter des règlements municipaux dans des proportions variant de 50% (Rouyn-Noranda) à 75% (Vallée-de-l'Or) tandis que 60% des propriétaires déclarent que ces mesures ne seraient pas nécessairement contraignantes.

Les commentaires généraux qui nous ont été livrés sont les suivants et ils proviennent également de tous les territoires : éviter de massacrer la forêt, obtenir des prix en fonction de la qualité des billes et de la production, développer des marchés pour le liard (peuplier baumier), favoriser les coupes sélectives et surtout, pallier le manque de connaissances sur les possibilités de travaux sylvicoles et de travaux d'autres natures.

En général, le propriétaire de forêt est intéressé à l'aménagement de sa propriété forestière, mais aussi au développement harmonieux du territoire. Il a soif d'informations, de contacts

avec des gens de conseil, d'un certain encadrement législatif pour protéger celui qui intervient adéquatement et pénaliser le délinquant.

3.3 NIVEAU DE CONNAISSANCES QUANT AUX ATTENTES ET AUX INFORMATIONS POSSÉDÉES SUR LES PROPRIÉTAIRES ET PRODUCTEURS FORESTIERS EN ABITIBI

Tenant compte des statistiques générales suivantes :

- 6 300 propriétaires de lots boisés en Abitibi;
- 2 100 inscrits au MRN (membres et non-membres de OGC);
- 550 actifs au MRN (membres et non-membres de OGC, qui réalisent des travaux donnant droit à des subventions);
- 350 clients producteurs actifs au SPBAT (qui réalisent des travaux de récolte);
- 390 000 ha de terrains forestiers en Abitibi;
- 128 000 ha de terrains forestiers inscrits au MRN;
- stock moyen toutes essences confondues sur terrains forestiers productifs : 64 m³ /ha;
- volume annuel moyen récolté par producteur : 880 m³ (toutes essences);
- revenu annuel moyen par producteur : 25 000\$.

Les constats suivants peuvent être avancés. Il y a 350 à 550 producteurs/aménagistes actifs (actifs au MRN (OGC inclus) et/ou au SPBAT) agissants ou propriétaires d'une superficie inconnue mais qui peut prudemment être estimée à 65 000 hectares de forêts privées en Abitibi (proportion d'inscrits actifs au MRN sur le nombre d'inscrits). Pour ces personnes, de l'information sur le niveau d'activités forestières et sur les impacts économiques de ces activités est disponible.

Toutefois, le profil de ce producteur est loin d'être complet. Il y manque l'information socio-économique de base, l'historique d'activités d'aménagement, l'organisation des activités d'aménagement, la vision d'avenir sur l'aménagement de ses propriétés forestières, les attentes face aux autorités publiques et industrielles, le besoin de transfert de connaissances en matière d'aménagement et de sylviculture, les attentes face au PPMV, la sensibilité aux questions tels l'aménagement durable, la conservation de la biodiversité, l'aménagement faunique. De ces éléments, nous n'en avons qu'une connaissance intuitive et non documentée.

Bien plus, les 1 500 propriétaires qui sont enregistrés au MRN mais qui ne sont pas actifs sont propriétaires des 65 000 hectares inscrits restant. Pour ceux-ci, nous ne possédons que quelques chiffres, sans plus.

Enfin, un groupe non négligeable de propriétaires, au-delà de 4 200, qui ne sont ni enregistrés, ni actifs, sont détenteurs du domaine forestier privé non inscrit, soit 260 000 ha de forêts. Nous ne savons pas grand chose de ces personnes, pour ne pas dire rien du tout.

CHAPITRE 4 : UTILISATION DU TERRITOIRE

4.1 LIMITES DES MRC

4.1.1 MRC DE ROUYN-NORANDA

La MRC de Rouyn-Noranda est située au sud-ouest de l'Abitibi, bornée à l'ouest par l'Ontario, au sud par la MRC du Témiscamingue, à l'ouest par la MRC de la Vallée-de-l'Or, au nord-est par la MRC d'Abitibi et au nord par la MRC d'Abitibi-Ouest. Ses limites sont celles des 13 territoires municipalisés et des 3 territoires non-organisés (T.N.O.) la composant:

Territoires municipalisés :

Arntfield
Bellecombe
Cadillac
Cléricy
Cloutier
D'Alembert
Destor
Évain
McWatters
Montbeillard
Mont-Brun
Rollet
Rouyn-Noranda

Territoires non-organisés :

Rapide-des-Cèdres
Lac-Surimau
Lac-Montanier

4.1.2 MRC D'ABITIBI-OUEST

La MRC d'Abitibi-Ouest est située au nord-ouest de l'Abitibi, bornée à l'ouest par l'Ontario, au sud par la MRC de Rouyn-Noranda, à l'est par la MRC d'Abitibi et au nord par la Municipalité de la Baie-James. Ses limites sont celles des 24 territoires municipalisés et des 2 territoires non-organisés (T.N.O.) la composant:

Territoires municipalisés :

Authier
Authier-Nord
Chazel
Clermont
Clerval
Colombourg
Duparquet
Dupuy
Gallichan
La Reine
La Sarre
Macamic (Paroisse)
Macamic (Ville)
Normétal
Palmarolle
Poulares
Rapide-Danseur
Roquemaure
Sainte-Germaine-de-Boulé
Sainte-Hélène-de-Mancebourg
St-Lambert
Taschereau (Municipalité)
Taschereau (Village)
Val-Saint-Gilles

Territoires non-organisés :

Lac-Duparquet
Rivière-Ojima

4.1.3 MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est située au centre-nord de l'Abitibi. Elle est bornée à l'ouest par la MRC d'Abitibi-Ouest, au sud-ouest par la MRC de Rouyn-Noranda, au sud et à l'est par la MRC de la Vallée-de-l'Or et au nord par la Municipalité de la Baie-James. Ses limites sont celles des 17 territoires municipalisés et des 2 territoires non-organisés (T.N.O.) la composant:

Territoires municipalisés :

Amos
Barraute
Berry
Champneuf
La Corne
La Morandière
La Motte
Landrienne
Launay
Preissac
Rochebeaucourt
Saint-Dominique-du-Rosaire
Sainte-Gertrude-Manneville
Saint-Félix-de-Dalquier
Saint-Marc-de-Figuery
Saint-Mathieu-d'Harricana
Trécesson

Territoires non-organisés :

Lac-Despinassy
Lac-Chicobi (Guyenne)

4.1.4 MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

La MRC de la Vallée-de-l'Or occupe toute la partie est de l'Abitibi, du sud au nord. Elle est bornée à l'ouest par les MRC d'Abitibi et de Rouyn-Noranda, au sud-ouest par la MRC du Témiscamingue, au sud par les MRC du Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau, à l'est par la MRC du Haut-Saint-Maurice et au nord par la Municipalité de la Baie-James. Ses limites sont celles des 10 territoires municipalisés et des 5 territoires non-organisés (T.N.O.) la composant:

Territoires municipalisés :

Belcourt
Dubuisson
Malartic
Rivière-Héva
Senneterre (Paroisse)
Senneterre (Ville)
Sullivan
Val-d'Or
Val-Senneville
Vassan

Territoires non-organisés :

Matchi-Manitou

Lac-Metei

Réservoir-Dozois

Lac-Granet

Lac-Fouillac

[La MRC de la Vallée-de-l'Or s'est dotée d'un règlement sur l'abattage d'arbres depuis la réalisation de ce document. Une personne intéressée par les activités forestières sur le territoire de cette MRC devrait s'y référer.]

4.1.5 LOCALITÉS DE VAL-PARADIS, VILLEBOIS ET BEAUCANTON (VVB)

Le bloc formant VVB se situe sur le territoire de la Municipalité de la Baie-James, borné au sud par la MRC d'Abitibi-Ouest.

4.2 AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DES MRC COMPOSANT L'AGENCE DE L'ABITIBI

L'affectation territoriale du territoire des MRC est basée sur les schémas d'aménagement.

Comme les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton n'ont pas de schéma d'aménagement puisqu'elles ne forment pas une MRC, leurs affectations territoriales sont basées sur les données écoforestières du MRN.

Le tableau 4.1 présente, par MRC, les grandes affectations du territoire, la fonction principale privilégiée pour cette affectation ainsi que le niveau de restrictions s'y appliquant.

4.2.1 AFFECTATION URBAINE OU PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

L'affectation urbaine correspond aux territoires à l'intérieur des périmètres urbains et, dans certains cas, à la zone non-agricole (zone blanche) en périphérie des périmètres urbains. Elle correspond aussi à une partie de la zone agricole en prévision d'un éventuel agrandissement des périmètres urbains. Cette affectation inclut donc les espaces actuellement urbanisés et ceux en voie d'urbanisation.

Les secteurs urbains sont établis en fonction de l'évaluation des besoins dans les années futures, à court et moyen terme, en fonction de l'opportunité des secteurs à subir un développement urbain. Les secteurs visés restent voués à un tel développement.

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit les objectifs suivants :

- Concentrer le développement urbain afin d'éviter l'éparpillement des noyaux de population dans les municipalités urbaines ou à tendance urbaine.
- Favoriser la consolidation d'un noyau de services dans les municipalités rurales.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit l'objectif suivant :

- Favoriser le regroupement des populations en comblant les espaces vacants dans les agglomérations et des services (par le développement et leur rentabilité).

La **MRC d'Abitibi** poursuit les objectifs suivants :

- Permettre aux municipalités d'assurer leur développement urbain dans un territoire affecté à cette fin.
- Favoriser l'amélioration de la qualité de vie dans chaque municipalité en consolidant l'activité urbaine.

La **MRC de la Vallée-de-l'Or** poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le développement des secteurs vacants situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
- Assurer la rentabilité et le maintien des équipements et infrastructures publics situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
- Implanter les nouveaux équipements et infrastructures publics à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
- Favoriser la revitalisation des secteurs anciens situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

[La **MRC de la Vallée-de-l'Or** s'est dotée d'un règlement sur l'abattage d'arbres depuis la réalisation de ce document. Une personne intéressée par les activités forestières sur le territoire de cette MRC devrait s'y référer.]

4.2.2 AFFECTATION RURALE

L'affectation rurale représente les secteurs à vocations multiples qui marquent la transition entre le territoire urbain et les territoires forestiers et/ou agricoles. Cette affectation englobe des secteurs en restructuration où se remarque une nette tendance au développement résidentiel de type linéaire et continu, s'effectuant de part et d'autre des axes routiers majeurs.

Dans la MRC de Rouyn-Noranda, cette affectation englobe une importante partie de la forêt privée. Le caractère actuel de l'affectation rurale n'est vraiment pas agricole, même si elle englobe certaines parties de la zone verte.

Seulement deux des quatre MRC ont défini une affectation rurale du territoire.

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation rurale :

- Favoriser l'harmonisation entre les diverses affectations et permettre le renforcement du milieu rural en conformité des besoins locaux;
- Lui faire prendre son sens par le biais de plusieurs intentions d'aménagement.

La **MRC de la Vallée-de-l'Or** ne définit aucun objectif particulier pour l'affectation rurale, mais elle soutient que les secteurs ruraux doivent conserver leur caractère multifonctionnel.

La MRC souhaite y limiter l'extension des développements résidentiels et commerciaux en n'y autorisant que les développements sur des lots contigus.

4.2.3 AFFECTATION AGRICOLE

L'affectation agricole tient compte de la localisation des producteurs agricoles, des terres actuellement exploitées à des fins agricoles ou présentant un potentiel agricole et de la zone agricole permanente (zone verte). La plupart des terres présentes dans l'affectation agricole sont privées et la majorité des boisés privés s'y trouve bien qu'on y retrouve aussi quelques terres publiques appartenant au MRN ou au MAPAQ.

L'activité résidentielle côtoie la fonction agricole. Les habitations demeurent relativement dispersées, mais elles sont parfois regroupées à l'intérieur d'un secteur.

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit différents objectifs face à l'affectation agricole, dont :

- Délimiter le domaine privilégié de l'agriculture.

La **MRC d'Abitibi** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation agricole :

- Favoriser une variété d'activités à caractère rural pour le développement futur des municipalités.
- Concevoir un plan de promotion agricole dans le but de protéger et mettre en valeur des terres à potentiel agricole.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit l'objectif suivant face à l'affectation agricole :

- Garantir d'existence de l'agriculture assurer la disponibilité des sols possèdent les meilleurs atouts à l'industrie agro-alimentaire.
- Maintenir ou recréer un milieu social minimum.
- Préconiser le reboisement (à certaines conditions inscrites au schéma d'aménagement).

La **MRC de la Vallée-de-l'Or** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation agricole :

- Fournir un cadre propice à l'agriculture à l'intérieur de la zone et de la réserve agricole.
- Dynamiser l'économie des municipalités rurales par le développement de l'activité agricole et sylvicole.

4.2.4 AFFECTATION FORESTIÈRE OU EXPLOITATION DES RESSOURCES

Les MRC du territoire de l'Agence de l'Abitibi n'ont pas toutes le même nom d'affectation pour désigner les secteurs plutôt axés sur la forêt. Les territoires sous affectation forestière sont principalement destinés à la production et au prélèvement de matière ligneuse. Toutefois, quelle que soit la désignation, l'affectation forestière regroupe des terrains qui ne sont généralement pas sous gestion privée, incluant les terres publiques sous gestion du MRN, les blocs de lots intramunicipaux, les pourvoiries, les ZEC (zones d'exploitation contrôlée), etc.

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit les différents objectifs face à l'exploitation des ressources, dont :

- Identifier les secteurs propices à l'exploitation des ressources de la faune terrestre et aquatique, les richesses du sol et du sous-sol sur une grande échelle;
- Délimiter un territoire destiné à demeurer inoccupé où l'exploitation des ressources puisse s'effectuer sans causer d'impacts négatifs sur le cadre de vie.

La **MRC d'Abitibi** poursuit les objectifs suivants face à l'exploitation des ressources et à l'affectation sylvicole :

- Exploitation des ressources : favoriser l'émergence d'importantes industries et entreprises dans la région;
- Exploitation des ressources : exploitation des ressources vouées principalement à l'aménagement forestier de façon à respecter la possibilité forestière et le rendement soutenu;
- Exploitation des ressources : permettre certaines activités récréatives.
- Sylvicole : mettre en valeur les lots intramunicipaux dans une optique de gestion intégrée des ressources et du territoire, le respect de l'environnement et le développement durable;
- Sylvicole : permettre le caractère polyvalent d'utilisation de la ressource.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation forestière :

- Assurer la pérennité de la ressource.
- Assurer la polyvalence d'utilisation des terres du domaine forestier.
- Préserver un encadrement naturel et adéquat pour diverses activités.
- Redonner une fonction aux terres agricoles à faible potentiel.

La **MRC de la Vallée-de-l'Or** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation forestière:

- Accroître le potentiel forestier des territoires situés à proximité des secteurs habités.
- Assurer la pérennité et la mise en valeur de la ressource forestière sur les lots intramunicipaux.

4.2.5 AFFECTATION CONSERVATION

L'affectation conservation s'explique par la nécessité de sauvegarder les milieux naturels ayant un intérêt marqué pour la région. Le mode de protection peut être intégral ou non et permettre ou non le prélèvement de ressources.

La **MRC d'Abitibi** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation conservation :

- Protection intégrale et permanente, recherche scientifique et éducation.
- Protéger l'habitat du milieu en vue d'assurer la pérennité d'espèces en danger.
- Protéger les habitats et les secteurs fragiles ou à potentiel écologique.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit l'objectif suivant face à l'affectation conservation :
(Cette MRC n'a pas en tant que telle d'affectation de cette nature, mais identifie des sites et zones qu'on a jugé bon de regrouper sous le vocable d'affectation conservation)

- Préserver et mettre en valeur des éléments représentatifs du patrimoine naturel du Québec, des potentiels touristique, éducatif et récréatif.

4.2.6 AFFECTATION VILLÉGIATURE

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit différents objectifs face à l'affectation villégiature, dont :

- Viser à éviter l'éparpillement des noyaux de résidences secondaires afin d'éviter la sur-exploitation des plans d'eau et la dégradation qui s'en suit.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit l'objectif suivant face à l'affectation villégiature :

- Remédier à l'absence d'espace reconnu à cette fin et satisfaire à la pression portant sur l'accessibilité aux terrains disponibles.
- Protéger les milieux hydriques et riverains.

4.2.7 AFFECTATION RÉCRÉATIVE OU RÉCRÉO-TOURISTIQUE

La **MRC de Rouyn-Noranda** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation récréative :

- Reconnaître la vocation des sites récréo-touristiques actuellement aménagés.
- Délimiter et protéger les futurs sites à potentiel récréatif.

La **MRC d'Abitibi** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation récréative :

- Supporter les activités de nature récréative.
- Circonscrire les territoires d'intérêt récréatif.

La **MRC de la Vallée-de-l'Or** poursuit les objectifs suivants face à l'affectation récréative :

- Poursuivre le développement de la villégiature en limitant sa dispersion.
- Consolider et développer les pourvoiries.
- Assurer un encadrement naturel adéquat des sites récréo-touristiques.
- Assurer la reconnaissance et le développement de la forêt récréative de Val-d'Or et de la forêt Piché-Lemoine de Dubuisson.

4.2.8 AFFECTATION INDUSTRIELLE

L'affectation industrielle vise à la consolidation du réseau de parcs industriels. Les entreprises peuvent y bénéficier d'une gamme de services spécialisés.

La **MRC de Rouyn-Noranda** ne poursuit aucun objectif particulier si ce n'est de regrouper au même endroit les industries.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** poursuit l'objectif de vouer un lieu privilégié au développement d'un noyau industriel particulier.

4.3 AFFECTATIONS AUX SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DES MRC PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE

L'affectation territoriale du territoire de l'Agence de l'Abitibi est basée sur les schémas d'aménagement des MRC et sur les données écoforestières fournies par le MRN.

Au tableau 4.1 sont identifiées, pour chacune des MRC, les affectations qui ne s'appliquent pas sur terrains publics, mais uniquement sur terrains privés. Les affectations s'appliquant sur le territoire de l'Agence sont donc les suivantes :

MRC Rouyn-Noranda : Agricole, Industrielle, Rurale, Récréative, Urbaine et Villégiature

MRC Abitibi-Ouest : Agricole, Industrielle, Rurale, Récréative, Urbaine et Villégiature

MRC d'Abitibi : Agricole, Urbaine

MRC de la Vallée-de-l'Or : Agricole, Rurale, Récréative, Urbaine

Tableau 4.1 : Grandes affectations inscrites aux schémas d'aménagement des MRC du territoire de l'Agence, fonctions dominantes et restrictions sur l'activité forestière

Affectation	MRC					Fonction Principale	Restriction(s) sur l'activité forestière
	Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée-de-l'Or*	VVB		
Agricole	X		X			Agricole	Activités forestières avec modalités d'intervention.
Agricole					X	Coupe forestière	Aucune restriction
Agricole		X		X		Agricole	Aucune restriction
Industrielle	X	X				Industrielle	Aucune restriction
Rurale				X		Zone tampon	Activités forestières avec modalités d'intervention.
Rurale	X		X			Zone tampon	Aucune restriction
Rurale d'urbanisation		X				Développement urbain	Aucune restriction
Récréative				X		Récréative	Activités forestières avec modalités d'intervention.
Récréative ou récréo-touristique	X		X			Récréation	Activités forestières avec modalités d'intervention.
Urbaine	X	X	X			Développement urbain	Aucune restriction
Urbaine				X		Développement urbain	Interventions forestières proscrites.
Urbaine différée		X				Terre de piètre qualité à vocation non définie	Aucune restriction
Villégiature	X	X				Récréation	Activités forestières avec modalités d'intervention.
Villégiature		X				Récréation	Aucune restriction

* La MRC de la Vallée-de-l'Or s'est doté d'un outil de gestion des coupes forestières sur forêt privée, le *Règlement de contrôle intérimaire nu. 161-11-97. Mis à jour par le nu. 172-04-99.*

4.4 AFFECTATIONS ATTRIBUÉES PAR LE MRN AU TERRITOIRE DE L'AGENCE

Le tableau 4.2 détaille la répartition du territoire total de l'Agence en termes d'affectations inscrites aux données écoforestières du MRN. Les sites agricoles (SA) occupent 65,5%, les terrains sans vocation particulière 32,8 % et les périmètres d'urbanisation (PU) 1,7% du territoire total de l'Agence. Les 17 autres vocations présentes sur le territoire de l'Agence se partagent les 9 285 ha résiduels. Les tableaux 4.3 et 4.4 présentent le même thème, mais respectivement pour le territoire forestier total et le territoire forestier productif de l'Agence.

Tableau 4.2: Répartition des superficies par vocations et MRC du territoire total de l'Agence de l'Abitibi

VOCATION	CODE	ZAMI (m)	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'Or		VVB		TOTAL	
			(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%
Forestière			54 479 25,56%	46,07%	41 949 19,68%	20,66%	68 536 32,16%	35,76%	42 497 19,94%	54,74%	5 675 2,66%	32,44%	213 136	35,05%
Site agricole (zonage agricole)	SA	non	53 822 14,73%	45,52%	153 232 41,95%	75,48%	117 319 32,11%	61,22%	29 488 8,07%	37,99%	11 453 3,14%	65,46%	365 314	60,08%
Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC)	PU	non	6 361 31,45%	5,38%	4 533 22,41%	2,23%	4 245 20,99%	2,22%	4 785 23,66%	6,16%	303 1,50%	1,73%	20 227	3,33%
Site de villégiature complémentaire	VC	60	219 4,85%	0,19%	2 824 62,52%	1,39%	655 14,50%	0,34%	764 16,91%	0,98%	55 1,22%	0,31%	4 517	0,74%
Prise d'eau	PE	60	2 222 71,75%	1,88%	90 2,91%	0,04%	777 25,09%	0,41%	8 0,26%	0,01%			3 097	0,51%
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LO	non	1 000 100,00%	0,85%									1 000	0,16%
Pépinière, arboretum, vergers à graines, peuplement semencier	FE	60					15 100,00%	0,01%					15	0,002%
Aire industrielle	IN	non			154 100,00%	0,08%							154	0,03%
Corridor routier	CR	30	52 64,20%	0,04%			29 35,80%	0,02%					81	0,01%
Base et centre de plein air	PA	60			109 100,00%	0,05%							109	0,02%
Aéroport	AE	non							88 100,00%	0,11%			88	0,01%
Zone forestière et récréative	FR	non			34 52,31%	0,02%	31 47,69%	0,02%					65	0,01%
Habitat du rat musqué	RM	non	64 100,00%	0,05%									64	0,01%
Réseau dense de randonnées diverses	RR	30			40 100,00%	0,02%							40	0,01%
Site d'épuration des eaux	SP	30			26 76,47%	0,01%					8 23,53%	0,05%	34	0,006%
Site de ski alpin	CS	non	19 100,00%	0,02%									19	0,003%
Site d'enfouissement des boues de fosses sceptiques	BS	30			14 100,00%	0,01%							14	0,00%
Golf	GO	non	7 100,00%	0,01%									7	0,001%
Zone de conservation	ZC	non			7 100,00%	0,003%							7	0,001%
Site d'enfouissement sanitaire et de dépôts en tranchées	ES	30			3 7,69%	0,001%	34 87,18%	0,02%			2 5,13%	0,01%	39	0,0064%
	TOTAL		118 245 100,00%	100,00%	203 015 100,00%	100,00%	191 641 100,00%	100,00%	77 630 100,00%	100,00%	17 496 100,00%	100,00%	608 027	100,00%

Source : MRN 1998. Compilation de données provenant du 3^e inventaire décennal.

Tableau 4. 3 : Répartition des superficies par vocations et MRC du territoire forestier total de l'Agence de l'Abitibi

VOCATION	CODE	ZAMI (m)	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'Or		VVB		TOTAL	
			(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%
Forestière			34 973 27,54%	45,22%	20 750 16,34%	16,82%	45 852 36,10%	34,94%	20 084 15,81%	44,94%	5 353 4,21%	38,29%	127 012	32,52%
Site agricole (zonage agricole)	SA	non	38 144 15,29%	49,31%	98 717 39,57%	80,02%	82 415 33,03%	62,80%	21 752 8,72%	48,67%	8 467 3,39%	60,57%	249 495	63,87%
Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC)	PU	non	3 727 36,22%	4,82%	2 019 19,62%	1,64%	1 965 19,10%	1,50%	2 420 23,52%	5,41%	159 1,55%	1,14%	10 290	2,63%
Site de villégiature complémentaire	VC	60	197 8,20%	0,25%	1 596 66,47%	1,29%	218 9,08%	0,17%	390 16,24%	0,87%			2 401	0,61%
Prise d'eau	PE	60	XXXX		27 3,53%	0,02%	733 95,82%	0,56%	5 0,65%	0,01%			765	0,20%
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LO	non	246 100,00%	0,32%									246	0,06%
Pépinière, arboratum, vergers à graines, peuplement semencier	FE	60					15 100,00%	0,01%					15	0,004%
Aire industrielle	IN	non			50 100,00%	0,04%							50	0,01%
Corridor routier	CR	30	30 62,50%	0,04%			18 37,50%	0,01%					48	0,01%
Base et centre de plein air	PA	60			109 100,00%	0,09%							109	0,03%
Aéroport	AE	non							40 100,00%	0,09%			40	0,01%
Zone forestière et récréative	FR	non			32 69,57%	0,03%	14 30,43%	0,01%					46	0,01%
Habitat du rat musqué	RM	non	28 100,00%	0,04%									28	0,01%
Réseau dense de randonnées diverses	RR	30			40 100,00%	0,03%							40	0,01%
Site d'épuration des eaux	SP	30			7 100,00%	0,01%					XXXX		7	0,002%
Site de ski alpin	CS	non	3 100,00%	0,00%									3	0,001%
Site d'enfouissement des boues de fosses septiques	BS	30			10 100,00%	0,01%	XXXX						10	0,00%
Golf	GO	non	XXXX										0	0,000%
Zone de conservation	ZC	non			6 100,00%	0,005%							6	0,002%
Site d'enfouissement sanitaire et de dépôts en tranchées	ES	30			1 100,00%	0,001%					XXXX		1	0,0003%
	TOTAL		77 348 100,00%	100,00%	123 364 100,00%	100,00%	131 230 100,00%	100,00%	44 691 100,00%	100,00%	13 979 100,00%	100,00%	390 612	100,00%

XXXX : affectations présentes sur le territoire total de l'Agence, mais absentes de son territoire forestier total

Source : MRN 1998. Compilation de données provenant du 3^e inventaire décennal.

Tableau 4.4 : Répartition des superficies par vocations et MRC du territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

VOCATION	CODE	ZAMI (m)	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'Or		VVB		TOTAL	
			(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%
Forestière			30078 28,09%	44,16%	17049 15,92%	15,81%	38387 35,85%	33,90%	17061 15,93%	44,07%	4499 4,20%	37,44%	107074 100,00%	31,50%
Site agricole (zonage agricole)	SA	non	34775 15,75%	51,05%	87417 39,59%	81,08%	72261 32,72%	63,82%	18996 8,60%	49,07%	7368 3,34%	61,31%	220817 100,00%	64,97%
Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC)	PU	non	2950 33,63%	4,33%	1659 18,91%	1,54%	1757 20,03%	1,55%	2256 25,72%	5,83%	150 1,71%	1,25%	8 772 100,00%	2,58%
Site de villégiature complémentaire	VC	60	185 8,59%	0,27%	1 433 66,53%	1,33%	177 8,22%	0,16%	359 16,67%	0,93%			2 154 100,00%	0,63%
Prise d'eau	PE	60	XXXX		27 4,26%	0,03%	602 94,95%	0,53%	5 0,79%	0,01%			634 100,00%	0,19%
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	LO	non	100 100,00%	0,15%									100 100,00%	0,03%
Pépinière, arboretum, vergers à graines, peuplement semencier	FE	60					15 100,00%	0,01%					15 100,00%	0,004%
Aire industrielle	IN	non			39 100,00%	0,04%							39 100,00%	0,01%
Corridor routier	CR	30	24 64,86%	0,04%			13 35,14%	0,01%					37 100,00%	0,01%
Base et centre de plein air	PA	60			109 100,00%	0,10%							109 100,00%	0,03%
Aéroport	AE	non							37 100,00%	0,10%			37 100,00%	0,01%
Zone forestière et récréative	FR	non			32 69,57%	0,03%	14 30,43%	0,01%					46 100,00%	0,01%
Habitat du rat musqué	RM	non	3 100,00%	0,00%									3 100,00%	0,00%
Réseau dense de randonnées diverses	RR	30			33 100,00%	0,03%							33 100,00%	0,01%
Site d'épuration des eaux	SP	30			7 100,00%	0,01%					XXXX		7 100,00%	0,002%
Site de ski alpin	CS	non	XXXX										0 0,00%	0,00%
Site d'enfouissement des boues de fosses septiques	BS	30			10 100,00%	0,01%	XXXX						10 100,00%	0,00%
Golf	GO	non	XXXX										0 0,00%	0,00%
Zone de conservation	ZC	non			6 100,00%	0,006%							6 100,00%	0,002%
Site d'enfouissement sanitaire et de dépôts en tranchées	ES	30			1 100,00%	0,001%					XXXX		1 100,00%	0,0003%
	TOTAL		68115 100,00%	100,00%	107822 100,00%	100,00%	113226 100,00%	100,00%	38714 100,00%	100,00%	12017 100,00%	100,00%	339894 100,00%	100,00%

XXXX : affectations présentes sur le territoire total de l'Agence, mais absentes de son territoire forestier productif

Source : MRN 1998. Compilation de données provenant du 3^e inventaire décennal.

4.5 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR

L'Agence a demandé à chacune des municipalités de son territoire de lui transmettre une copie de la réglementation applicable sur son territoire en regard de la fonction d'abattage des arbres. Cette réglementation a été colligée et est présentée au tableau 4.5, pouvant servir comme guide supplémentaire là où s'appliquent des cas particuliers.

Tableau 4. 5: Réglementation municipale et de MRC concernant la coupe des arbres sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC	Municipalité	# mun	règl. fores	Certificat	Volume/cert	Plan/ing.f.	Réc >40%	Bande eau	Bande route.	Pente >30%
Abitibi	Amos	88055	oui	oui (2)						
Abitibi	Barraute	88022	oui	oui		oui		(g)	(g)	
Abitibi	Berry	88070	oui	non						
Abitibi	Champneuf	88005	oui							
Abitibi	La Corne	88030	oui	oui						
Abitibi	La Morandière	88015	oui							
Abitibi	La Motte	88045	oui	oui					30 m (g) (v)	
Abitibi	Landrienne	88035	oui	oui					60 m (g)	
Abitibi	Launay	88080	oui							
Abitibi	Preissac	88090	oui	oui				(t) (r) (u)	30 m (g)	
Abitibi	Rochebeaucourt	88010	oui	oui		oui		30 m (g)	30 m (g)	
Abitibi	Saint-Dominique-du-Rosaire	88065	oui	oui				(t) (u)	60 m (d)	
Abitibi	Sainte-Gertrude-Manneville	88085	oui							
Abitibi	Saint-Félix-de-Dalquier	88060	oui	non						
Abitibi	Saint-Marc-de-Figuery	88040	oui	oui					30 m (g)	
Abitibi	Saint-Mathieu-d'Harricana	88050	oui	oui		oui		30 m (g)	30 m (g) (v)	
Abitibi	Trecesson	88075	oui	oui				30 m (g)		
Abitibi-Ouest	Authier	87050								
Abitibi-Ouest	Authier-Nord	87100								
Abitibi-Ouest	Chazel	87095	non	non						
Abitibi-Ouest	Clermont	87110	oui	non					30 m (n)	
Abitibi-Ouest	Clerval	87075								
Abitibi-Ouest	Colombourg	87065								
Abitibi-Ouest	Duparquet	87005								
Abitibi-Ouest	Dupuy	87085								
Abitibi-Ouest	Gallichan	87020	non	non						
Abitibi-Ouest	La Reine	87080	non	non						
Abitibi-Ouest	La Sarre	87090	non	non ? oui?						
Abitibi-Ouest	Macamic (Paroisse)	87060								
Abitibi-Ouest	Macamic (Ville)	87055	non	oui						
Abitibi-Ouest	Normétal	87115	non	non						
Abitibi-Ouest	Palmarolle	87025	non	non						
Abitibi-Ouest	Pouliaries	87035								
Abitibi-Ouest	Rapide-Danseur	87010	oui	oui (p)			(a)	(s) (d)	30 m (r)	
Abitibi-Ouest	Roquemaure	87015	non	non						
Abitibi-Ouest	Sainte-Germaine-de-Boulé	87030	non	non						
Abitibi-Ouest	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	87070	oui	non						
Abitibi-Ouest	St-Lambert	87120								
Abitibi-Ouest	Taschereau (Municipalité)	87045								
Abitibi-Ouest	Taschereau (Village)	87040	non	non						
Abitibi-Ouest	Val-Saint-Gilles	87105	non	non						
Rouyn-Noranda	Arntfield	86030	oui							
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Beaudry)	86025	oui							
Rouyn-Noranda	Bellecombe	86005	oui	oui		oui (o)	(aa)		30 m (g)	
Rouyn-Noranda	Cadillac	86055	oui	oui						
Rouyn-Noranda	Cléricy	86065	oui							
Rouyn-Noranda	Cloutier	86015	oui	non					30 m (g)	
Rouyn-Noranda	D'Alembert	86075	oui	oui ?						
Rouyn-Noranda	Destor	86080	oui	oui					30 m (g)	
Rouyn-Noranda	Evain	86035	oui	non						
Rouyn-Noranda	McWatters	86050	oui	oui		oui (o)	(aa)		30 m (g)	
Rouyn-Noranda	Montbeillard	86020	oui							
Rouyn-Noranda	Mont-Brun	86060	oui	non		oui (o)	(aa)		30 m (g)	
Rouyn-Noranda	Rollet	86010	oui	oui		oui (o)	(aa)		30 m (g)	
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (McWatters)	86047	oui	oui				15 m (k)	30 m (d)	
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda	86047	non	non						
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Granada)	86047	oui	oui		oui	(aa) (l)	15 m (k)	30 m (d)	
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Lac Dufault)	86047	oui	oui				15 m (k)	30 m (d)	
Vallée-de-l'Or	Belcourt	89050	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Dubuisson	89020	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Malartic	89015	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Rivière-Héva	89010	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Paroisse)	89045	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Ville)	89040	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Sullivan	89025	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Val d'Or	89005	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Val-Senneville	89035	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
Vallée-de-l'Or	Vassan	89030	oui (RCI)	oui (RCI)	>100m3	oui	(a),(b)	20 m (c),(d)	30 m (c),(d)	récolte<40%
VVB			oui	non		oui (v)	(w)		30 m (d)	(x)

Source : Schémas d'aménagement des MRC.

Source : 1999. Demande d'informations par communication personnelle par le SPBAT auprès des municipalités.

Tableau 4.5 (suite) : Réglementation municipale et de MRC concernant la coupe des arbres sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC	Municipalité	Prise d'eau	Site déchets	Habitat faune	Récréation	intérêt part.	Utilité pub.	Zone VI	Zone CO	Zone P
Abitibi	Amos									
Abitibi	Barraute									
Abitibi	Berry									
Abitibi	Champneuf									
Abitibi	La Corne									
Abitibi	La Morandière									
Abitibi	La Motte									
Abitibi	Landrienne									
Abitibi	Launay									
Abitibi	Preissac									
Abitibi	Rochebeaucourt							(e) (g)		
Abitibi	Saint-Dominique-du-Rosaire							(e) (g)		
Abitibi	Sainte-Gertrude-Manneville									
Abitibi	Saint-Félix-de-Dalquier									
Abitibi	Saint-Marc-de-Figuery									
Abitibi	Saint-Mathieu-d'Harricana									
Abitibi	Trecesson									
Abitibi-Ouest	Authier									
Abitibi-Ouest	Authier-Nord									
Abitibi-Ouest	Chazel									
Abitibi-Ouest	Clermont									
Abitibi-Ouest	Clerval									
Abitibi-Ouest	Colombourg									
Abitibi-Ouest	Duparquet									
Abitibi-Ouest	Dupuy									
Abitibi-Ouest	Gallichan									
Abitibi-Ouest	La Reine									
Abitibi-Ouest	La Sarre									
Abitibi-Ouest	Macamic (Paroisse)									
Abitibi-Ouest	Macamic (Ville)									
Abitibi-Ouest	Normétal									
Abitibi-Ouest	Palmarolle									
Abitibi-Ouest	Pouliaries									
Abitibi-Ouest	Rapide-Danseur									
Abitibi-Ouest	Roquemaure									
Abitibi-Ouest	Sainte-Germaine-de-Boulé									
Abitibi-Ouest	Sainte-Hélène-de-Mancebourg							(e)		
Abitibi-Ouest	St-Lambert									
Abitibi-Ouest	Taschereau (Municipalité)									
Abitibi-Ouest	Taschereau (Village)									
Abitibi-Ouest	Val-Saint-Gilles									
Rouyn-Noranda	Arntfield									
Rouyn-Noranda	Beaudry									
Rouyn-Noranda	Bellecombe							(e) (m)	(e) (g) (m)	
Rouyn-Noranda	Cadillac									
Rouyn-Noranda	Cléricy									
Rouyn-Noranda	Cloutier							(e) (m)		
Rouyn-Noranda	D'Alembert									
Rouyn-Noranda	Destor							(e) (g) (m)	(e) (g) (m)	
Rouyn-Noranda	Evain									
Rouyn-Noranda	McWatters							(e) (g)		
Rouyn-Noranda	Montbeillard									
Rouyn-Noranda	Mont-Brun							(e) (m)	(e) (m)	(e) (m)
Rouyn-Noranda	Rollet							(e) (m)	(e) (g) (m)	
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (McWatters)							(e)		
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda									
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Granada)							rec < 50%	(e) (m)	
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Lac Dufault)								(e)	
Vallée-de-l'Or	Belcourt	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Dubuisson	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Malartic	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Rivière-Héva	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Paroisse)	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Ville)	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Sullivan	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Val d'Or	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Val-Senneville	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
Vallée-de-l'Or	Vassan	bde>100m (e)	bde>30m (d)	bde>60m (d),(f)	bde>60m (g),(h)	bde>60m (d),(i)	bde>60m (d),(j)			
VVB						(e) (d)		(e) (d)		

Tableau 4.5 (suite) : Réglementation municipale et de MRC concernant la coupe des arbres sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC	Municipalité	Zone REC	Riv/Lac Kinojévis	Zone EV	Zone PR	Zone ER	Lac/files Abitibi	Zone PC	Zone RF	Autre RR/RA (g)
Abitibi	Amos									
Abitibi	Barraute									
Abitibi	Berry									
Abitibi	Champneuf									
Abitibi	La Corne									
Abitibi	La Morandière									
Abitibi	La Motte									
Abitibi	Landrienne									
Abitibi	Launay									
Abitibi	Preissac									
Abitibi	Rochebeaucourt	(e) (g)								
Abitibi	Saint-Dominique-du-Rosaire	(e) (g)								
Abitibi	Sainte-Gertrude-Manneville									
Abitibi	Saint-Félix-de-Dalquier									
Abitibi	Saint-Marc-de-Figuery									
Abitibi	Saint-Mathieu-d'Harricana									
Abitibi	Trecesson									
Abitibi-Ouest	Authier									
Abitibi-Ouest	Authier-Nord									
Abitibi-Ouest	Chazel									
Abitibi-Ouest	Clermont									
Abitibi-Ouest	Clerval									
Abitibi-Ouest	Colombourg									
Abitibi-Ouest	Duparquet									
Abitibi-Ouest	Dupuy									
Abitibi-Ouest	Gallichan									
Abitibi-Ouest	La Reine									
Abitibi-Ouest	La Sarre									
Abitibi-Ouest	Macamic (Paroisse)									
Abitibi-Ouest	Macamic (Ville)									
Abitibi-Ouest	Normétal									
Abitibi-Ouest	Palmarolle									
Abitibi-Ouest	Pouliaries									
Abitibi-Ouest	Rapide-Danseur									<30%, >15cm
Abitibi-Ouest	Roquemaure									
Abitibi-Ouest	Sainte-Germaine-de-Boulé									
Abitibi-Ouest	Sainte-Hélène-de-Mancebourg					(e)				
Abitibi-Ouest	St-Lambert									
Abitibi-Ouest	Taschereau (Municipalité)									
Abitibi-Ouest	Taschereau (Village)									
Abitibi-Ouest	Val-Saint-Gilles									
Rouyn-Noranda	Arntfield									
Rouyn-Noranda	Beaudry									
Rouyn-Noranda	Bellecombe				(e) (g) (m)					
Rouyn-Noranda	Cadillac									
Rouyn-Noranda	Clérycy									
Rouyn-Noranda	Cloutier									
Rouyn-Noranda	D'Alembert									
Rouyn-Noranda	Destor									
Rouyn-Noranda	Evain									
Rouyn-Noranda	McWatters									
Rouyn-Noranda	Montbeillard									
Rouyn-Noranda	Mont-Brun							(e)	(e)	
Rouyn-Noranda	Rollet	(e) (g)			(e) (g) (m)					
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (McWatters)									bande 30 m
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda									
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Granada)	(g)	bande de 60 m	(e)	(e)					
Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda (Lac Dufault)									
Vallée-de-l'Or	Belcourt									
Vallée-de-l'Or	Dubuisson									
Vallée-de-l'Or	Malartic									
Vallée-de-l'Or	Rivière-Héva									
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Paroisse)									
Vallée-de-l'Or	Senneterre (Ville)									
Vallée-de-l'Or	Sullivan									
Vallée-de-l'Or	Vai d'Or									
Vallée-de-l'Or	Val-Senneville									
Vallée-de-l'Or	Vassan									
	VVB									

Tableau 4.5 (suite) : Réglementation municipale et de MRC concernant la coupe des arbres sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Note no:	Description
1	: informations obtenues précédemment à cette enquête
2	: certificat nécessaire pour plantation d'arbres aussi
a	: superficie de coupe < 10ha
aa	: superficie de coupe < 15ha
b	: si propriété >300ha, superficie de coupe < 50 ha
c	: 10 mètres si abord du cours d'eau aménagé pour fins agricoles
d	: récolte de 30 % des tiges commerciales dans la bande de protection, aux 10 ans
e	: aucune récolte permise
f	: visant une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, colonie d'oiseaux, rat musquée et héronnière
g	: récolte de 30 % des tiges commerciales, aux 10 ans (sont permises toutes interventions visant à assurer la pérennité du couvert forestier)
h	: visant base et centre plein air, camping, halte routière, aire pique-nique, observatoire, parcours canot-camping, parcours interrégional randonnées, plage publique, réseau dense de randonnées, site d'observation, quai et rampe mise à l'eau, site écologique
i	: visant centre écologique ou interprétation de la nature, forêt d'expérimentation, aire de préservation, site historique ou écologique.
j	: visant centre d'hébergement et/ou restauration.
k	: 10 mètres si exploitations à des fins industrielles et prélèvement possible jusqu'à de 50% des tiges >10cm
l	: permis aux 10 ans dans zones RR, A, ER
m	: permis jusqu'à 50% si bâtiment ou implantation
n	: dans la zone de l'esker
o	: pour faire des coupes à blanc sur plus de 15 ha
p	: obligatoire si plus de 4 ha annuellement
q	: affectations autres que exploitation des ressources rurale et agricole
r	: aucune coupe commerciale permise. Activités de reboisement coupes sanitaires et pré-commerciales permises
s	: 30 m si lac >10 ha. Autrement, 15 m si pente >30% et 10 m si pente <30 %
t	: 15 m si pente >30% et 10 m si pente <30 %
u	: boisé aménagé pour matière ligneuse, bande de 20 m avec prélèvement du 1/3 des tiges de >10 cm
v	: nécessaire pour déboisement > 4 ha
w	: si propriété < 100ha, déboisement sur 1/3; si propriété >100 ha, déboisement sur 1/5
x	: coupe sélective et d'éclaircie permise
y	: incluant le Tracé géomorphologique

CHAPITRE 5 : RESSOURCE FORESTIÈRE

5.1 ANALYSE RÉGIONALE DES RÉCOLTES

5.1.1 VOLUMES RÉCOLTÉS PAR GROUPE D'ESSENCES

L'année 1985 marque le début de la planification intégrée des récoltes sur forêt privée avec la confection du Plan de mise en valeur et les premiers calculs de prélèvements admissibles au moyen de SYLVA I. Ce document indique un niveau de prélèvements admissibles sur forêt privée, en Abitibi, y incluant les lots intramunicipaux, de 193 720 m³ de résineux et 414 750 m³ de feuillus, dont 327 250 m³ pour les peupliers. Dans un document du Ministère des Ressources naturelles de 1999, Bilan quinquennal (1993-1997) des bois de la forêt privée livrés aux usines du Québec et comparaison avec les prélèvements admissibles, ces chiffres sont exprimés pour l'Abitibi-Témiscamingue, mais répartis entre la forêt privée et les lots intramunicipaux. Il est donc possible d'en déduire les niveaux de prélèvements admissibles pour la forêt privée d'Abitibi uniquement, par groupe d'essences. Le tableau 5.1 présente ces données.

Tableau 5.1 : Prélèvements admissibles(m³) au niveau calculé en 1987, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Groupe d'essences	Prélèvements admissibles
SEPM	76 700
Pins	4 300
Thuya	1 600
Sous-total résineux	82 600
Tremble	179 500
Peuplier baumier	15 200
Autres feuillus	31 400
Sous-total feuillus	226 100
TOTAL	308 700

Les volumes de bois, par groupe d'essences¹¹, livrés par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue de 1980 à 1998, sont montrés au tableau 5.2a. Les livraisons en peupliers pour la période de 1980 à 1984 représentaient environ 67% des livraisons totales. Entre 1980 et 1983, il y a eu une importante hausse d'environ 65 000 m³ solides de bois livrés aux usines. Cette augmentation s'expliquait par :

- l'augmentation des volumes de bois livrés à certaines usines (résineux et feuillus) ;
- les négociations de livraison avec de nouvelles usines (résineux et feuillus) ;

¹¹ En Abitibi, le groupe des essences feuillues ne comporte que le peuplier faux-tremble (PET), alors que le groupe des essences résineuses est formé par les épinettes, le pin gris et le mélèze (SEPM).

- L'ouverture d'une usine de panneaux agglomérés en 1982 (feuillus).

La transition entre 1984 et 1985 marque une importante augmentation de bois livré aux usines. En effet, en 1985, l'approvisionnement en provenance de la forêt privée a plus que doublé pour une usine de sciage résineux et une usine de panneaux agglomérés.

Par la suite, entre 1985 et 1990, l'augmentation de bois livré aux usines a été d'environ 80 000 m³. L'augmentation de bois résineux entre les deux périodes était d'environ 315%, alors que celle de peupliers était d'environ 210%. Malgré la plus grande hausse de livraison de bois résineux, les peupliers demeurent les principaux volumes livrés aux usines, soit environ 58% des livraisons totales.

Les volumes de livraisons ont augmenté de 100 000 m³ entre 1990 et 1997, subissant un fléchissement de 45 000 m³ en 1998, attribuable à l'importance croissante des volumes prélevés sur les lots intramunicipaux. Ce sont les livraisons de peupliers qui ont permis cette hausse puisque celles de résineux sont restées pratiquement constantes, variant autour de 88 000 m³ solides avec une légère hausse en 1992 et 1993. Au total, le volume de bois récolté en forêt privée est continuellement en hausse depuis 1980.

Tableau 5.2a: Volume de bois (m³) mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 1998, par essence, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Année	Résineux	Possibilité (Résineux)	Peupliers	Possibilité (Peupliers)	Total
1980	14 819	-----	----	-----	2 297
1985	32 021	82 600	70 122	194 700	102 143
1990	76 475	82 600	108 134	194 700	184 609
1995	72 787	82 600	159 046	194 700	231 833
1996	75 464	82 600	205 637	194 700	281 100
1997	87 419	82 600	196 715	194 700	284 134
1998	87 025	82 600	151 324	194 700	238 350

Sources : Rapports annuels du SPBAT (1991-1997).

5.1.2 VOLUMES RÉCOLTÉS PAR CATÉGORIE DE PRODUITS

Depuis 1980, la majorité des résineux est vendue pour le sciage. Dans le cas des feuillus, constitués à 97 % de peuplier faux-tremble et à 3 % de peuplier baumier. Ils sont vendus en quasi-totalité pour la fabrication de panneaux agglomérés / gaufrés.

Entre 1985 et 1991, à la demande des producteurs, un autre marché pour le résineux a été développé. Ainsi, certaines usines de pâtes et papiers ont reçu des livraisons de résineux. Depuis 1992, ces livraisons se sont arrêtées puisque les usines de pâtes et papiers achètent maintenant leurs copeaux en provenance des usines de sciage. De plus, les scieries ont commencé à acheter du bois avec les mêmes standards que les usines de pâtes (bouts des tiges plus petits) et il était plus avantageux de livrer le bois dans ces scieries puisqu'elles étaient moins loin. Entre 1988 et 1989, il y a eu une importante augmentation des livraisons de résineux pour le sciage, conséquence de la situation avec les usines de pâtes et papiers.

Les livraisons de feuillus pour les usines de panneaux variaient autour de 70 000 m³ solides entre 1985 et 1989, mais il y a eu une importante augmentation en 1990, portant les livraisons à environ 110 000 m³ solides.

Depuis le début de 1990, le développement de nouvelles usines de sciage de feuillus en a fait augmenter la vente et continuera de la faire augmenter. Les livraisons dans les usines de panneaux ont, elles aussi, augmentées. Une usine de déroulage est en voie de développement dans la MRC d'Abitibi, ce qui pourra éventuellement créer un autre marché régional pour le feuillu.

Les volumes récoltés pour le bois de chauffage sont évalués à 28 000 m³ par année pour la région de l'Abitibi. Généralement, l'essence utilisée est le bouleau à papier (bouleau blanc) ou le peuplier baumier (liard). En additionnant ce volume avec celui livré aux usines en 1997, la récolte en bois de chauffage représente aujourd'hui environ 9% de la récolte totale sur les terres privées.

Le tableau 5.2b montre la situation entre 1980 et 1998 sur le territoire de l'Agence. La liste des usines qui achètent ou ont acheté du bois de la forêt privée est présentée à l'annexe 5.1, selon le groupe d'essence et le type d'usine.

Tableau 5.2b : Volume de bois (m³) mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 1998 par essence et catégorie de produits sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Année	Résineux		Feuillus		
	Sciage	Pâtes et papiers	Sciage	Déroutage	Panneaux gaufrés*
1980	14 819	----	----	----	2 298
1985	30 431	1 590	----	----	70 122
1990	74 735	1 740	----	84	108 030
1995	72 787	0,00	15 663	0,00	143 383
1996	75 464	0,00	3 701	0,00	201 936
1997	87 419	0,00	3 292	83	193 340
1998	87 026	0,00	7 265	0,00	144 060

* en 1980, il s'agissait de panneaux agglomérés

Sources : Rapports annuels du SPBAT (1991-1997).

5.1.3 VOLUMES RÉCOLTÉS PAR MRC

En général, durant la période de 1980 à 1984, c'est la MRC de Rouyn-Noranda qui a récolté et livré le moins de bois aux usines (résineux et feuillus). Par contre, la MRC d'Abitibi-Ouest est celle qui a livré le plus de bois, résineux et feuillus. Les MRC de l'Est (MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi) sont compilées séparément depuis 1996, suite à la création de l'Agence; avant cette date, les données étaient colligées en 3 unités de gestion de forêt privée : Rouyn-Noranda, La Sarre et Est Abitibi. Les données sur les localités (VVB) sont incluses dans la MRC d'Abitibi-Ouest. Les volumes livrés par MRC reflètent relativement bien le portrait des superficies forestières de chacune des MRC : la MRC de Rouyn-Noranda possède 68 066 ha de terrains forestiers, la MRC d'Abitibi-Ouest (incluant les localités) en possède 144 662 ha, la MRC d'Abitibi en possède 127 475 ha et la MRC de la Vallée-de-l'Or en possède 40 950 ha.

L'année 1996 marque le début des compilations séparées pour les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. La MRC d'Abitibi est celle qui produit le plus de bois, tant résineux que feuillus, suivie par la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC de Rouyn-Noranda et la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le tableau 5.3 présente les volumes de bois livrés aux usines de transformation du bois par MRC et par groupe d'essences.

Tableau 5.3 : Volume de bois (m³) mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue entre 1980 et 1998 par essence et par MRC

Année	MRC Rouyn-Noranda	MRC Abitibi-Ouest	MRC Abitibi	MRC Vallée-de-l'Or
RÉSINEUX				
1980	150	3 491	1 586	
1985	951	15 298	15 772	
1990	7 650	34 436	31 697	
1995	4 899	25 940	40 565	
1996	3 892	23 208	46 037	326
1997	6 528	27 081	58 493	8 595
1998				
FEUILLUS				
1980	150	3 491	1 586	
1985	559	20 162	49 466	
1990	18 162	31 358	51 591	
1995	17 753	58 064	81 434	
1996	31 265	63 698	104 607	6 092
1997	40 026	66 470	84 922	10 852
1998				

N.B. Les localités (VVB) sont incluses dans la MRC d'Abitibi-Ouest.

N.B. Les données des MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi ne sont pas disponibles séparément puisque, avant la venue de l'Agence (en 1995), les données étaient compilées en 3 unités de gestion de forêt privée : Rouyn-Noranda, La Sarre et Est Abitibi.

Sources : Rapports annuels du SPBAT (1991-1997).

5.2 ANALYSE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

5.2.1 PÉRIODE DE 1980 À 1992

5.2.1.1 Reboisement

De 1980 à 1992, l'essentiel des activités d'aménagement en forêt privée a été consacré au reboisement. Près de 49 millions de plants ont été mis en terre, soit une moyenne annuelle de 3,77 millions de plants (tableau 5.4), dont un peu plus de 70% (tableau 5.5) le sont par des producteurs membres d'un organisme de gestion en commun (OGC).

L'essence favorisée, autant par les propriétaires membres que par les non-membres d'un OGC, est à 49% le pin gris. L'épinette noire s'inscrit en second lieu avec 25% des quantités plantées, et est généralement deux fois plus favorisée par les producteurs membres (29%)

que par les producteurs non-membres (14%). Enfin, l'épinette blanche retient l'attention de 21% des producteurs : à 32% s'ils sont non-membres et à 16% s'ils sont membres d'un OGC. À cet effet, le tableau 5.6 présente le détail du reboisement par essences et par année.

Le reboisement sur terrains privés se fait presque exclusivement, soit à 89%, en utilisant les modes de plantation manuelle (tableau 5.7). Si 94% des producteurs membres d'un OGC procèdent par le reboisement manuel, 76% des non-membres retiennent cette façon de faire.

Enfin, le tableau 5.8 présente la situation quant aux types de plants utilisés par les producteurs sur terrains privés. Ainsi, 57% du reboisement se fait au moyen de plants en récipients et 43% avec des plants à racines nues. Les producteurs non-membres favorisent au 2/3 les plants à racines nues alors que les producteurs membres utilisent autant l'un ou l'autre type de plants.

5.2.1.2 Autres travaux d'aménagement

Bien que l'essentiel des budgets disponibles pour l'aménagement en forêt privée ait été consacré au reboisement au cours de cette période, d'autres travaux d'aménagement ont été exécutés sur terrains privés en Abitibi. Il s'agit de travaux de préparation de terrain, de regarni de plantations ou de peuplements naturels, d'entretien de plantations, d'éducation de peuplements, de construction et d'amélioration de chemins, de drainage ainsi que de confection de plans simples de gestion. Toutefois, les données disponibles sont trop fragmentaires pour en faire une présentation quelconque.

Tableau 5.4 : Nombre de plants reboisés, par OGC pour les producteurs membres et par MRC pour les producteurs non-membres, sur forêts privées en Abitibi (1980 - 1992)

Année	Producteur membre d'un OGC				Producteur non-membre d'un OGC					TOTAL
	S.S. Rouyn-Noranda	S.S. Est de l'Abitibi	S.S. Rousseau	Total membre	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	Total non-membre	
1980	246 500	831 250	579 000	1 656 750	91 100	43 075	70 500	362 050	566 725	2 223 475
1981	375 480	580 498	259 394	1 215 372	132 025	58 175	25 500	349 470	565 170	1 780 542
1982	273 400	334 075	273 220	880 695	15 000	10 000	3 000	55 000	83 000	963 695
1983	595 750	1 224 150	1 023 500	2 843 400	108 350	27 500	16 000	444 000	595 850	3 439 250
1984	610 000	989 000	1 027 000	2 626 000	81 500	14 500	17 000	376 500	489 500	3 115 500
1985	785 500	1 289 000	808 000	2 882 500	103 050	57 000	40 125	493 350	693 525	3 576 025
1986	685 400	1 382 000	1 050 900	3 118 300	105 600	152 600	47 900	434 200	740 300	3 858 600
1987	996 452	1 548 432	1 116 072	3 660 956	137 931	256 507*		826 152	1 220 590	4 881 546
1988	814 884	1 516 296	1 358 494	3 689 674	122 367	376 489*		850 404	1 349 260	5 038 934
1989	933 104	1 683 319	1 763 921	4 380 344	267 387	336 320*		713 227	1 316 934	5 697 278
1990	**	1 811 900	1 585 101	3 397 001	1 672 066	493 538*		1 070 116	3 235 720	6 632 721
1991	**	1 509 901	937 649	2 447 550	534 056	310 271*		603 336	1 447 663	3 895 213
1992	**	639 683	1 303 699	1 943 382	761 504	280 808	39 549	687 284	1 769 145	3 712 527
Total	6 316 470	15 339 504	13 085 950	34 741 924	4 131 936	2 676 357*		7 265 089	14 073 382	48 815 306
Moyenne	631 647	1 179 962	1 006 612	2 672 456	317 841	205 874*		558 853	1 095 047	3 767 503

*Les données de 1987 à 1991 ne sont pas disponibles pour les MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi séparément.

** La Société Sylvicole de Rouyn-Noranda a cessé ses activités de reboisement en 1989.

Sources : Rapports annuels de reboisement terrain privé MRN (1980-1992).

Tableau 5.5 : Pourcentage de plants reboisés par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980-1992)

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne
Membre d'un OGC	75%	68%	91%	83%	84%	81%	81%	75%	73%	77%	51%	63%	52%	71%
Non-membre d'un OGC	25%	32%	9%	17%	16%	19%	19%	25%	27%	23%	49%	37%	48%	29%

Sources : Rapports annuels de reboisement terrain privé MRN (1980-1992).

Tableau 5.6 : Nombre de plants reboisés, par essence, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980-1992)

Année	Essence	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1980	EPN	448 125	27%	0	0%	448 125	20%
	EPB	102 875	6%	9 500	2%	112 375	5%
	PIG	1 105 750	67%	514 125	91%	1 619 875	73%
	PIR	0	0%	7 000	1%	7 000	0%
	MEL	0	0%	36 100	6%	36 100	2%
1981	EPN	230 297	19%	45 750	8%	276 047	16%
	EPB	232 500	19%	58 770	10%	291 270	16%
	PIG	752 575	62%	460 650	82%	1 213 225	68%
	PIR	0	0%	0	0%	0	0%
	MEL	0	0%	0	0%	0	0%
1982	EPN	417 500	47%	0	0%	417 500	43%
	EPB	26 000	3%	0	0%	26 000	3%
	PIG	437 195	50%	83 000	100%	520 195	54%
	PIR	0	0%	0	0%	0	0%
	MEL	0	0%	0	0%	0	0%
1983	EPN	0	0%	0	0%	0	0%
	EPB	1 500	0%	1 000	0%	2 500	0%
	PIG	2 841 900	100%	592 850	99%	3 434 750	100%
	PIR	0	0%	0	0%	0	0%
	MEL	0	0%	2 000	0%	2 000	0%
1984	EPN	608 000	23%	2 000	0%	610 000	20%
	EPB	0	0%	0	0%	0	0%
	PIG	2 018 000	77%	487 500	100%	2 505 500	80%
	PIR	0	0%	0	0%	0	0%
	MEL	0	0%	0	0%	0	0%
1985	EPN	836 000	29%	66 750	10%	902 750	25%
	EPB	66 000	2%	10 000	1%	76 000	2%
	PIG	1 818 500	63%	522 125	75%	2 340 625	65%
	PIR	20 000	1%	31 550	5%	51 550	1%
	MEL	142 000	5%	63 100	9%	205 100	6%
1986	EPN	1 334 500	43%	89 800	12%	1 424 300	37%
	EPB - EPO	30 800	1%	40 300	5%	71 100	2%
	PIG	1 468 100	47%	534 900	72%	2 003 000	52%
	PIB - PIR	800	0%	800	0%	1 600	0%
	MEL	284 100	9%	74 500	10%	358 600	9%

Tableau 5.6 (suite) : Nombre de plants reboisés, par essence, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980-1992)

Année	Essence	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1987	EPN	1 000 939	27%	215 531	18%	1 216 470	25%
	EPB	586 689	16%	214 252	18%	800 941	16%
	PIG	1 641 824	45%	735 928	60%	2 377 752	49%
	PIB - PIR	3 885	0%	496	0%	4 381	0%
	MEL	427 619	12%	54 383	4%	482 002	10%
1988	EPN	975 682	26%	143 765	11%	1 119 447	22%
	EPB	611 358	17%	591 526	44%	1 202 884	24%
	PIG	1 857 736	50%	551 023	41%	2 408 759	48%
	PIB - PIR	24 855	1%	3 876	0%	28 731	1%
	MEL	220 043	6%	59 070	4%	279 113	6%
1989	EPN	1 633 495	37%	202 495	15%	1 835 990	32%
	EPB	1 006 055	23%	447 615	34%	1 453 670	26%
	PIG	1 537 463	35%	629 391	48%	2 166 854	38%
	PIR - PIB	19 990	0%	15 845	1%	35 835	1%
	MEL	183 341	4%	21 588	2%	204 929	4%
1990	EPN	955 854	28%	530 604	16%	1 486 458	22%
	EPB	1 037 339	31%	1 364 848	42%	2 402 187	36%
	PIG	1 161 318	34%	1 041 127	32%	2 202 445	33%
	PIR - PIB	0	0%	160 103	5%	160 103	2%
	MEL	242 490	7%	139 038	4%	381 528	6%
1991	EPN	940 613	38%	245 674	17%	1 186 287	30%
	EPB	1 198 303	49%	1 002 564	69%	2 200 867	57%
	PIG	245 311	10%	138 434	10%	383 745	10%
	PIR - PIB	50 472	2%	40 475	3%	90 947	2%
	MEL	12 851	1%	17 996	1%	30 847	1%
	BOP - FRP			2 520			
1992	EPN	715 958	37%	428 280	24%	1 144 238	31%
	EPB	827 831	43%	802 432	45%	1 630 263	44%
	PIG	392 656	20%	447 106	25%	839 762	23%
	PIB - PIR	0	0%	68 348	4%	68 348	2%
	MEL	6 937	0%	22 509	1%	29 446	1%

Tableau 5.6 (suite) : Nombre de plants reboisés, par essence, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980-1992)

	Essence	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
Total	EPN	10 096 963		1 970 649		12 067 612	
	EPB	5 727 250		4 542 807		10 270 057	
	PIG	17 278 328		6 738 159		24 016 487	
	PIB - PIR	120 002		328 493		448 495	
	MEL	1 519 381		490 284		2 009 665	
Moyenne	EPN	776 689	29%	151 588	14%	928 278	25%
	EPB	440 558	16%	349 447	32%	790 004	21%
	PIG	1 329 102	50%	518 320	48%	1 847 422	49%
	PIB - PIR	9 231	0%	25 269	2%	34 500	1%
	MEL	116 875	4%	37 714	3%	154 590	4%

Sources : Rapports annuels de reboisement terrain privé MRN (1980-1992).

Tableau 5.7 : Nombre de plants reboisés, par mode de plantation, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980 - 1992)

Année	Mode de plantation	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1980	Manuelle	766 500	46%	108 725	19%	875 225	39%
	Mécanique	890 250	54%	458 000	81%	1 348 250	61%
1981	Manuelle	ND		171 220	30%	171 220	30%
	Mécanique	ND		393 950	70%	393 950	70%
1982	Manuelle	718 645	82%	43 500	52%	762 145	79%
	Mécanique	162 050	18%	39 500	48%	201 550	21%
1983	Manuelle	2 623 400	92%	159 425	27%	2 782 825	81%
	Mécanique	220 000	8%	436 425	73%	656 425	19%
1984	Manuelle	2 432 000	93%	222 000	45%	2 654 000	85%
	Mécanique	194 000	7%	267 500	55%	461 500	15%
1985	Manuelle	2 587 000	90%	429 175	62%	3 016 175	84%
	Mécanique	295 500	10%	264 350	38%	559 850	16%
1986	Manuelle	3 118 300	100%	407 200	55%	3 525 500	91%
	Mécanique	0	0%	333 100	45%	333 100	9%
1987	Manuelle	3 635 550	99%	942 243	77%	4 577 793	94%
	Mécanique	25 406	1%	278 347	23%	303 753	6%
1988	Manuelle	3 689 674	100%	1 046 946	78%	4 736 620	94%
	Mécanique	0	0%	302 314	22%	302 314	6%
1989	Manuelle	4 380 344	100%	1 199 971	91%	5 580 315	98%
	Mécanique	0	0%	114 726	9%	114 726	2%
1990	Manuelle	3 397 001	100%	3 172 465	98%	6 569 466	99%
	Mécanique	0	0%	63 255	2%	63 255	1%
1991	Manuelle	2 447 550	100%	1 397 945	97%	3 845 495	99%
	Mécanique	0	0%	49 718	3%	49 718	1%
1992	Manuelle	ND		ND			
	Mécanique	ND		ND			
Total	Manuelle	29 795 964		9 300 815		39 096 779	
	Mécanique	1 787 206		3 001 185		4 788 391	
Moyenne	Manuelle	2 708 724	94%	775 068	76%	3 483 792	89%
	Mécanique	162 473	6%	250 099	24%	412 572	11%

Sources : Rapports annuels de reboisement terrain privé MRN (1980-1992).

Tableau 5.8 : Nombre de plants reboisés, par type de plants, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1980 - 1992)

Année	Type plants	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1980	Racines nues	ND		ND			
	Réceptants	ND		ND			
1981	Racines nues	739 250	61%	ND		739 250	61%
	Réceptants	476 122	39%	ND		476 122	39%
1982	Racines nues	321 100	36%	ND		321 100	36%
	Réceptants	559 595	64%	ND		559 595	64%
1983	Racines nues	2 613 150	92%	ND		2 613 150	92%
	Réceptants	230 250	8%	ND		230 250	8%
1984	Racines nues	2 407 000	92%	ND		2 407 000	92%
	Réceptants	219 000	8%	ND		219 000	8%
1985	Racines nues	2 211 500	77%	ND		2 211 500	77%
	Réceptants	671 000	23%	ND		671 000	23%
1986	Racines nues	425 400	14%	453 200	61%	878 600	23%
	Réceptants	2 692 900	86%	287 100	39%	2 980 000	77%
1987	Racines nues	2 002 697	55%	502 834	41%	2 505 531	51%
	Réceptants	1 658 259	45%	717 756	59%	2 376 015	49%
1988	Racines nues	1 376 499	37%	708 039	52%	2 084 538	41%
	Réceptants	2 313 175	63%	641 221	48%	2 954 396	59%
1989	Racines nues	1 242 008	28%	260 472	20%	1 502 480	26%
	Réceptants	3 138 336	72%	1 054 225	80%	4 192 561	74%
1990	Racines nues	781 526	23%	559 395	17%	1 340 921	20%
	Réceptants	2 615 475	77%	2 676 325	83%	5 291 800	80%
1991	Racines nues	1 000 142	41%	640 726	44%	1 640 868	42%
	Réceptants	1 447 408	59%	806 937	56%	2 254 345	58%
1992	Racines nues	715 930	37%	629 766	36%	1 345 696	36%
	Réceptants	1 227 452	63%	1 139 379	64%	2 366 831	64%
Total	Racines nues	15 836 202		3 754 432		19 590 634	
	Réceptants	17 248 972		7 322 943		24 571 915	
Moyenne	Racines nues	1 319 684	48%	536 347	34%	1 856 031	43%
	Réceptants	1 437 414	52%	1 046 135	66%	2 483 549	57%

Sources : Rapports annuels de reboisement terrain privé MRN (1980-1992).

5.2.2 PÉRIODE DE 1993 À 1997

5.2.2.1 Reboisement

De 1993 à 1997, un peu plus de 19 millions de plants ont été mis en terre, soit une moyenne annuelle de 3,8 millions de plants (tableau 5.9), la MRC d'Abitibi-Ouest disposant de presque la moitié de ce stock.

L'essence favorisée, autant par les propriétaires membres que par les non-membres d'un OGC, est à 36% l'épinette noire. L'épinette blanche s'inscrit en second lieu avec 32% des quantités plantées, favorisée autant par les producteurs membres que par les non-membres, tout comme l'épinette noire qui retient la faveur de 29% des reboisements. À cet effet, le tableau 5.10 présente le détail du reboisement par essence et par année.

Le reboisement sur terrains privés s'est fait exclusivement, en 1996 et 1997, en utilisant les modes de plantation manuelle (tableau 5.11). Les données pour les années antérieures ne sont pas disponibles.

Enfin, le tableau 5.12 présente la situation quant aux types de plants utilisés par les producteurs sur terrains privés en 1996 et 1997. Qu'ils soient membres ou non-membres d'un OGC, les producteurs reboisent au moyen de plants en récipients dans 65% des cas et utilisent des plants à racines nues pour le reste.

Tableau 5.9 : Nombre de plants reboisés, par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	1 151 193	860 000	128 074	2 111 796	4 251 063
1994	798 890	1 125 000	307 091	1 868 703	4 099 684
1995	628 041	990 000	209 360	1 730 733	3 558 134
1996	671 483	950 000	295 588	1 659 992	3 577 063
1997	589 770	1 009 459	285 496	1 629 843	3 514 568
Total	3 839 377	4 934 459	1 225 609	9 001 067	19 000 512
Moyenne	767 875	986 892	245 122	1 800 213	3 800 102

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.10 : Nombre de plants reboisés, par essence, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	Essence	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		TOTAL	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1993	EPN	N/D		N/D		1 578 786	37%
	EPB	N/D		N/D		1 560 852	37%
	PIG	N/D		N/D		1 012 352	24%
	PIR - PIB	N/D		N/D		97 813	2%
	FEUIL	N/D		N/D		1 260	0%
1994	EPN	N/D		N/D		1 288 981	31%
	EPB	N/D		N/D		1 404 240	34%
	PIG	N/D		N/D		1 277 777	31%
	PIR - PIB	N/D		N/D		128 440	3%
	FEUIL	N/D		N/D		246	0%
1995	EPN	N/D		N/D		1 350 745	38%
	EPB	N/D		N/D		1 140 057	32%
	PIG	N/D		N/D		972 313	28%
	PIR - PIB	N/D		N/D		58 407	2%
	MEL	N/D		N/D		28 706	1%
1996	EPN	348 169	35%	998 689	39%	1 346 858	38%
	EPB	313 350	31%	745 447	29%	1 058 797	30%
	PIG	312 429	31%	751 840	29%	1 064 269	30%
	PIB - PIR	0	0%	24 062	1%	24 062	1%
	MEL	22 203	2%	60 544	2%	82 747	2%
1997	EPN	384 394	38%	833 120	33%	1 217 514	35%
	EPB	298 522	30%	669 856	27%	968 378	28%
	PIG	314 140	31%	939 073	37%	1 253 213	36%
	PIB - PIR	0	0%	25 106	1%	25 106	1%
	MEL	6 245	1%	44 112	2%	50 357	1%
Total	EPN	732 563	37%	1 831 809	36%	6 782 884	36%
	EPB	611 872	31%	1 415 303	28%	6 132 324	32%
	PIG	626 569	31%	1 690 913	33%	5 579 924	29%
	PIB - PIR	0	0%	49 168	1%	333 828	2%
	MEL	28 448	1%	104 656	2%	163 316	1%
Moyenne	EPN	366 282	37%	915 905	36%	1 356 577	36%
	EPB	305 936	31%	707 652	28%	1 226 465	32%
	PIG	313 285	31%	845 457	33%	1 115 985	29%
	PIB - PIR	0	0%	24 584	1%	66 766	2%
	MEL	14 224	1%	52 328	2%	32 663	1%

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.11 : Nombre de plants reboisés, par mode de plantation, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	Mode de plantation	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1993	Manuelle	N/D		N/D		N/D	
	Mécanique	N/D		N/D		N/D	
1994	Manuelle	N/D		N/D		N/D	
	Mécanique	N/D		N/D		N/D	
1995	Manuelle	N/D		N/D		N/D	
	Mécanique	N/D		N/D		N/D	
1996	Manuelle	996 151	100%	2 534 887	98%	3 531 038	99%
	Mécanique	0	0%	41 289	2%	41 289	1%
1997	Manuelle	1 003 301	100%	2 490 029	99%	3 493 330	99%
	Mécanique	0	0%	20 765	1%	20 765	1%
Total	Manuelle	1 999 452	100%	5 024 916	99%	7 024 368	99%
	Mécanique	0	0%	62 054	1%	62 054	1%
Moyenne	Manuelle	999 726	100%	2 512 458	99%	3 512 184	99%
	Mécanique	0	0%	31 027	1%	31 027	1%

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.12 : Nombre de plants reboisés, par type de plants, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	Mode de plantation	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1993	Récipients	N/D		N/D		N/D	
	Racines nues	N/D		N/D		N/D	
1994	Récipients	N/D		N/D		N/D	
	Racines nues	N/D		N/D		N/D	
1995	Récipients	N/D		N/D		N/D	
	Racines nues	N/D		N/D		N/D	
1996	Récipients	714 206	72%	1 790 238	69%	2 504 444	70%
	Racines nues	281 945	28%	790 674	31%	1 072 619	30%
1997	Récipients	587 151	59%	1 498 494	60%	2 085 645	66%
	Racines nues	416 150	41%	1 012 773	40%	1 428 923	41%
Total	Récipients	1 301 357	65%	3 288 732	65%	4 590 089	65%
	Racines nues	698 095	35%	1 803 447	35%	2 501 542	35%
Moyenne	Récipients	650 679	65%	1 644 366	65%	2 295 045	65%
	Racines nues	349 048	35%	901 724	35%	1 250 771	35%

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

5.2.2.2 Autres travaux d'aménagement

Les données disponibles concernant les autres travaux d'aménagement sont complètes pour les années 1996 et 1997, les années 1993 à 1995 étant manquantes pour les MRC de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi-Ouest.

La préparation de terrain (tableau 5.13), basée sur une moyenne annuelle de 3,8 millions de plants mis en terre, représente, pour 1996, les 2/3, et, pour 1997, le 1/3 des superficies reboisées. C'est dans la MRC d'Abitibi-Ouest que s'exécute le plus de travaux de préparation de terrain, soit 40%.

Des travaux de regarnis se font, surtout en plantation, mais aussi en peuplements naturels sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Environ 350 000 plants ont été consacrés à cette activité au cours des deux dernières années (tableau 5.14), autant en récipients qu'à racines nues (tableau 5.15).

Le tableau 5.16 montre que les superficies de peuplements traitées annuellement sont d'environ 250 ha, principalement dans les MRC de Rouyn-Noranda (36%) et d'Abitibi (35%).

L'éducation de peuplements, comprenant les traitements commerciaux et non-commerciaux de coupes, se fait sur une superficie d'environ 25 ha annuellement, dont un peu plus de la moitié dans la MRC d'Abitibi (tableau 5.17).

Enfin, en moyenne sur les années 1996 et 1997, 4,5 km de chemins ont été construits et améliorés (tableau 5.18), il s'est réalisé 1 km de drainage (tableau 5.19) et il s'est confectionné environ 120 plans de gestion simple (tableau 5.20).

Tableau 5.13 : Superficies (ha) traitées pour préparation de terrain*, par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	229,0	236,0	N/D	N/D	465,0
1994	232,3	253,0	N/D	N/D	485,3
1995	121,5	391,0	N/D	N/D	512,5
1996	41,6	297,8	107,0	624,5	1070,9
1997	139,6	247,5	24,8	128,6	540,5
Total	764,0	1 425,3	131,8	753,1	3074,2
Moyenne	152,8	285,1	65,9	376,6	880,4

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

***Préparation de terrain :** Débroussaillage (Mécanique/Manuel)
 Déblaiement (Mécanique/Manuel)
 Déchiquetage
 Phytocides (terrestres)
 Récupération
 Scarifiage
 Hersage forestier

Tableau 5.14 : Nombre de plants regarnis en plantations et en peuplements naturels, par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	38 374	N/D	N/D	N/D	
1994	1 004	N/D	N/D	N/D	1 004
1995	29 745	N/D	N/D	N/D	29 745
1996	24 094	N/D	N/D	144 982	314 058
1997	159 144	123 359	30 388	40 295	353 186
Total	252 361	123 359	30 388	185 277	736 367
Moyenne	50 472	123 359	30 388	92 639	296 858

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.15 : Nombre de plants regarnis en plantations et en peuplements naturels, par type de plants, par les producteurs membres et non-membres d'un OGC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	Mode de plantation	Producteur membre d'un OGC		Producteur non-membre d'un OGC		Total	%
		nombre plants	%	nombre plants	%		
1993	Récipients	N/D		14 396	38%	14 396	38%
	Racines nues	N/D		23 978	62%	23 978	62%
1994	Récipients	N/D		0	0%	0	0%
	Racines nues	N/D		1 004	100%	1 004	100%
1995	Récipients	N/D		12 378	42%	12 378	42%
	Racines nues	N/D		17 367	58%	17 367	58%
1996	Récipients	61 514	42%	146 392	61%	207 906	54%
	Racines nues	83 468	58%	94 512	39%	177 980	46%
1997	Récipients	N/D		150 985	43%	150 985	46%
	Racines nues	N/D		202 210	57%	202 210	57%
Total	Récipients	61 514	42%	324 151	49%	385 665	48%
	Racines nues	83 468	58%	339 071	51%	422 539	52%
Moyenne	Récipients	61 514	42%	64 830	49%	126 344	46%
	Racines nues	83 468	58%	67 814	51%	151 282	54%

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.16: Superficies (ha) traitées pour l'entretien de plantations*, par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	50,6	106,0	N/D	N/D	156,6
1994	163,9	92,0	N/D	N/D	255,9
1995	134,9	58,0	N/D	N/D	192,9
1996	71,1	102,8	9,9	63,3	247,1
1997	36,7	87,6	32,2	40,2	196,7
Total	457,2	446,4	42,1	103,5	1 049,2
Moyenne	91,4	89,3	21,1	51,8	253,6

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

***Entretien de plantation :** Désherbage (Mécanique/Manuel)
 Dégagement (Mécanique/Manuel)
 Phytocides (terrestres)
 Paillis dégradable

Tableau 5.17 : Superficies (ha) traitées pour éducation de peuplements, par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	17,3	26,0	N/D	N/D	43,3
1994	3,6	2,0	N/D	N/D	5,6
1995	9,2	15,0	N/D	N/D	24,2
1996	0,7	1,4	0,7	2,3	5,1
1997	4,0	15,1	4,9	1,8	25,8
Total	34,8	59,5	5,6	4,1	104,0
Moyenne	7,0	13,3	2,8	2,1	25,2

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Traitements commerciaux :	Coupes d'éclaircies Coupes de récupération Coupes d'ensemencement Coupes de conversion Coupes de succession Coupes à blanc
Traitements non-commerciaux :	Éclaircies précommerciales Travaux d'éducation Dégagement de régénération (Mécanique/Manuel)

Tableau 5.18 : Chemins forestiers construits et améliorés (km), par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	0,6	4,0	N/D	N/D	4,6
1994	0,9	0,0	N/D	N/D	0,9
1995	3,5	3,3	N/D	N/D	6,8
1996	0,9	1,2	1,9	1,8	5,8
1997	0,0	0,0	0,0	3,3	3,3
Total	5,9	8,5	1,9	5,1	21,4
Moyenne	1,2	1,7	1,0	2,6	6,5

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.19 : Travaux de drainage (km), par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	3,4	0,0	N/D	N/D	3,4
1994	0,0	0,0	N/D	N/D	0,0
1995	0,0	3,7	N/D	N/D	3,7
1996	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
1997	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8
Total	3,4	3,7	0,0	1,8	8,9
Moyenne	0,7	0,7	0,0	0,9	2,3

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

Tableau 5.20 : Plans simples de gestion réalisés (unité), par MRC, sur forêts privées en Abitibi (1993-1997)

Année	MRC				TOTAL
	Rouyn-Noranda	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Abitibi-Ouest	
1993	31	N/D	N/D	N/D	31
1994	35	N/D	N/D	N/D	35
1995	37	N/D	N/D	N/D	37
1996	13	20	9	53	95
1997	26	36	1	79	142
Total	142	56	10	132	340
Moyenne	28	28	5	66	117

Sources : Rapports du Système de Gestion de Forêt Privée du MRN (1993-1997).

5.3 PORTRAIT RÉGIONAL DU COUVERT FORESTIER

5.3.1 PORTRAIT FORESTIER DU TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI

5.3.1.1 Catégories de terrains

Le territoire de l'Agence de l'Abitibi couvre une superficie totale de 608 027 ha, dont 339 894 ha sont des terrains forestiers productifs et 50 718 ha sont des terrains forestiers improductifs. Ainsi, 56% du territoire est en terrains forestiers productifs, 8% en terrains forestiers improductifs et 36% en terrains non-forestiers. La répartition du territoire entre les MRC pour la superficie totale et la superficie des terrains forestiers productifs est présentée au tableau 5.21. À l'annexe 5.2, le tableau A5.2-1 présente la répartition du territoire total de l'Agence en fonction des unités de gestion du MRN, des unités de sondage et des MRC tandis que le tableau A5.2-2 montre cette répartition en fonction des tenures et identifiants sous gestion privée. La planche 4 montre les unités de sondage du MRN alors que la planche 6 montre les unités de sondage (voir annexe cartographique).

L'ensemble du territoire est occupé principalement par la petite propriété privée. Se retrouvent aussi des terrains vacants et des terrains sous bail à ferme appartenant au MAPAQ ainsi que deux réserves forestières avec bail du MRN.

Tableau 5.21 : Répartition du territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC

MRC	Superficie totale		Terrains forestiers productifs (%)
	(ha)	(%)	
Rouyn-Noranda	118 245	19,4	20,0
Abitibi-Ouest	203 015	33,3	31,7
Abitibi	191 641	31,5	33,3
Vallée-de-l'Or	77 630	13,0	11,4
Localités (VVB)	17 496	2,8	3,5

Il y a qu'une seule grande propriété privée en Abitibi, dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il s'agit du Bloc Monet, d'environ 14 000 hectares et qui fera l'objet d'un calcul de possibilité séparé.

5.3.1.2 Composition de la superficie forestière productive

La forêt privée abitibienne est dominée à 50% par les peuplements feuillus, la proportion de ceux-ci passant de 55% à l'ouest (MRC Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest) à 45% pour l'est du territoire. La forêt mélangée, qui présente plus des 2/3 à dominance feuillue, occupe 20% du territoire, augmentant du nord-ouest (13%) vers le sud-est (28%). Quant à la présence des conifères en Abitibi, le domaine privé est composé à 18% de peuplements résineux, distribués à l'inverse des peuplements feuillus. Enfin, les superficies forestières productives qui ne supportent aucun peuplement, parce que mal régénérées, représentent 12% du territoire. Il faut noter que le territoire forestier productif des localités VVB est composé à 23% de superficies mal régénérées (tableau 5.22, ci-bas).

Tableau 5.22 : Répartition de la superficie forestière productive par type de peuplement et par classe d'âge sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Type de peuplement	En voie & 10 ans (ha)	30 ans (ha)	50 ans & Jin (ha)	70 ans (ha)	90 & 120 ans & Vin (ha)	Total (ha)	%
Feuillus	53 480	40 634	67 683	8 477	167	170 441	50,15%
% Feuillus	31,38%	23,84%	39,71%	4,97%	0,10%	100,00%	
Mélangé	5 276	649	0	0	0	5 925	
Mélangé feuillus	3 701	11 780	25 969	5 556	229	47 235	
Mélangé résineux	265	3 338	9 855	1 940	114	15 512	
Total Mélangé	9 242	15 767	35 824	7 496	343	68 672	20,20%
% Total Mélangé	13,46%	22,96%	52,17%	10,92%	0,50%	100,00%	
Résineux	11 446	10 386	25 141	9 791	5 053	61 817	18,19%
% Résineux	18,52%	16,80%	40,67%	15,84%	8,17%	100,00%	
BR+CHT+CPR+CT+ES+ER+BR+P	38 964					38 964	11,46%
Total Abitibi	113 132	66 787	128 648	25 764	5 563	339 894	49,85%
%	33,28%	19,65%	37,85%	7,58%	1,64%	100,00%	

Les peuplements de 50 ans et les jeunes inéquiennes (JIN) occupent 38% du territoire forestier productif de l'Agence. Cette classe d'âge représente 39% des strates feuillues, 52% des strates mélangées et 41% des strates résineuses. Ensuite, les superficies mal régénérées et en voie de régénération (10 ans) s'étendent sur 33% du territoire, représentant 31% des strates feuillues, 18% des strates résineuses et 14% des strates mélangées. Les peuplements de 30 ans occupent 20% du territoire de l'Agence. Ainsi, force est de constater que la forêt privée abitibienne est relativement jeune, puisque plus de 90% de celle-ci est composée de peuplements de 50 ans et moins (tableau 5.23, ci-bas).

Tableau 5.23 : Répartition des superficies forestières par type de peuplement, par classe d'âge et par MRC sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Description	Code	Rouyn-Noranda (ha)	Abitibi-Ouest (ha)	Abitibi	Vallée-de-l'Or (ha)	VVB (ha)	Total (ha)	%
Origines	br	89	373	79	181	44	766	1,97%
	cht	0	2	0	2	0	4	0,01%
	cpr	0	15	0	10	0	25	0,06%
	ct	1 202	5 612	5 273	850	1 094	14 031	36,01%
	es	0	0	0	24	0	24	0,06%
	fr	3 711	6 260	6 544	1 508	1 051	19 074	48,95%
	p	853	1 585	1 768	237	597	5 040	12,94%
	Total	5 855	13 847	13 664	2 812	2 786	38 964	100,00%
%/descriptif	8,60%	12,84%	12,07%	7,26%	23,18%	11,46%		
%/MRC	15,03%	35,54%	35,07%	7,22%	7,15%	100,00%		
Feuillus	F 10	7 005	15 674	22 162	7 624	1 015	53 480	31,38%
	F 30	6 163	16 893	12 809	3 005	1 764	40 634	23,84%
	F 50	23 874	23 183	13 199	5 938	1 179	67 373	39,53%
	F 70	735	3 167	3 946	475	154	8 477	4,97%
	F 90	0	0	52	45	0	97	0,06%
	F 120	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Jin	41	143	179	0	0	363	0,21%
	Vin	13	0	0	4	0	17	0,01%
	Total	37 831	59 060	52 347	17 091	4 112	170 441	100,00%
	%/descriptif	55,54%	54,78%	46,23%	44,15%	34,22%	50,15%	
%/MRC	22,20%	34,65%	30,71%	10,03%	2,41%	100,00%		
Mélangés	M 10	2 146	1 789	3 230	1 534	543	9 242	13,46%
	M 30	2 240	2 459	7 582	3 066	420	15 767	22,96%
	M 50	9 808	8 283	10 507	5 548	641	34 787	50,66%
	M 70	1 617	1 620	3 335	564	360	7 496	10,92%
	M 90	107	25	152	10	0	294	0,43%
	M 120	0	0	0	2	0	2	0,00%
	Jin	113	427	426	71	0	1 037	1,51%
	Vin	35	12	0	0	0	47	0,07%
	Total	16 066	14 615	25 232	10 795	1 964	68 672	100,00%
	%/descriptif	23,59%	13,55%	22,28%	27,88%	16,34%	20,20%	
%/MRC	23,40%	21,28%	36,74%	15,72%	2,86%	100,00%		
Résineux	R 10	3 210	3 914	2 867	963	492	11 446	18,52%
	R 30	783	1 932	5 144	2 041	486	10 386	16,80%
	R 50	3 278	8 118	8 033	3 282	1 268	23 979	38,79%
	R 70	966	3 331	3 907	890	697	9 791	15,84%
	R 90	2	877	859	493	0	2 231	3,61%
	R 120	36	1 000	637	322	48	2 043	3,30%
	Jin	73	485	423	25	156	1 162	1,88%
	Vin	15	643	113	0	8	779	1,26%
	Total	8 363	20 300	21 983	8 016	3 155	61 817	100,00%
	%/descriptif	12,28%	18,83%	19,42%	20,71%	26,25%	18,19%	
%/MRC	13,53%	32,84%	35,56%	12,97%	5,10%	100,00%		
Tous Types en production	E+M+R 10	12 361	21 377	28 259	10 121	2 050	74 168	24,65%
	E+M+R 30	9 186	21 284	25 535	8 112	2 670	66 787	22,19%
	E+M+R 50	36 960	39 584	31 739	14 768	3 088	126 139	41,92%
	E+M+R 70	3 318	8 118	11 188	1 929	1 211	25 764	8,56%
	E+M+R 90	109	902	1 063	548	0	2 622	0,87%
	E+M+R 120	36	1 000	637	324	48	2 043	0,68%
	Jin	227	1 055	1 028	96	156	2 562	0,85%
	Vin	63	655	113	4	8	843	0,28%
	Total	62 260	93 975	99 562	35 902	9 231	300 930	100,00%
	%/descriptif	91,40%	87,16%	87,93%	92,74%	76,82%	88,54%	
%/MRC	20,69%	31,23%	33,08%	11,93%	3,07%	100,00%		
Total productif	68115	107822	113226	38714	12017	339894		
%	20,04%	31,72%	33,31%	11,39%	3,54%	100,00%		

Voir l'annexe 5.2, tableaux A5.2-3 à A5.2-12, pour le détail par MRC des données de superficies.

5.3.1.3 Volumes de la superficie forestière productive

L'examen des tableaux 5.24 et 5.25 permet de dégager les éléments suivants. Le volume total, toutes essences confondues, sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi, se situe présentement à 21,73 millions de m³ réparti à 29,3% en résineux (6,36 millions m³) et 70,7% en feuillus (15,37 millions m³). Le peuplier faux-tremble contribue pour 52,7% (11,45 millions m³) du total du volume stocké sur le territoire productif de l'Agence, les épinettes y contribuant pour 15,2% (3,31 millions m³). Les essences les mieux stockées, en fonction du volume total du groupe auquel elles appartiennent sont, pour les résineux, les épinettes (52,0%), le sapin (20,5%) et le pin gris (20,0%) et, pour les feuillus, le peuplier faux-tremble (74,5%), le peuplier baumier (13,8%) et les bouleaux (10,6 %).

C'est dans la classe d'âge 50 ans que se retrouve la majorité des volumes toutes essences, soit 62%. Le volume à l'hectare toutes essences est de 63,9 m³ sur la superficie productive du territoire (18,7 m³/ha en résineux et 45,2 m³/ha en feuillus). Il est de 98,8 m³/ha sur la superficie productive stockée (28,9 m³/ha résineux et 69,9 m³/ha feuillus), 99 m³/ha dans les strates équiennes, 102 m³/ha dans les strates étagées et 64 m³/ha dans les strates inéquiennes. La matière ligneuse est à 96% stockée dans les strates équiennes, à 96% dans les strates feuillues et à 94% dans les strates résineuses.

Le détail de ces chiffres est présenté à l'annexe 5.2, aux tableaux A5.2-13 à A5.2-17 pour le territoire productif de l'Agence et aux tableaux A-5.2-18 à A5.2-22 pour le territoire forestier productif stocké.

Tableau 5.24 : Répartition du volume marchand brut (m³) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR CT,ES,FR,P	38 964							
	Sous-total	38 964							
	%	11,5%							
Équienne	10	74 163	6 499	1 062	211	3 801	60	11 632	0,2%
	30	66 100	358 189	195 765	74 945	250 446	7 297	886 642	13,9%
	50	122 380	1 911 952	829 984	149 069	767 024	56 866	3 714 895	58,4%
	70	24 377	725 921	181 481	140 952	191 610	11 292	1 251 256	19,7%
	90	2 573	46 668	8 752	12 834	6 448	169	74 871	1,2%
	120	2 031	42 704	2 146	3 788	1 544	40	50 221	0,8%
	Sous total	291 624	3 091 933	1 219 189	381 799	1 220 873	75 724	5 989 518	94,2%
%	85,8%	51,6%	20,4%	6,4%	20,4%	1,3%	100,0%		
Étagé	30	687	8 044	2 172	2 967	2 695	8	15 887	0,2%
	50	3 759	73 152	31 476	6 244	25 804	75	136 751	2,2%
	70	1 387	71 034	14 423	3 411	7 504	688	97 060	1,5%
	90+120	63	1 154	859	10	143	44	2 210	0,0%
	Sous-total	5 896	153 384	48 931	12 633	36 145	816	251 909	4,0%
%	1,7%	60,9%	19,4%	5,0%	14,3%	0,3%	100,0%		
Inéquienne	Jin	2 562	50 608	29 399	3 480	14 174	845	98 507	1,5%
	Vin	843	11 488	3 241	2 040	186	102	17 056	0,3%
	Sous-total	3 405	62 097	32 640	5 520	14 360	947	115 563	1,8%
	%	1,0%	53,7%	28,2%	4,8%	12,4%	0,8%	100,0%	
TOTAL		339 889	3 307 414	1 300 760	399 951	1 271 378	77 487	6 356 989	100,0%
%TYPE		100,0%	52,0%	20,5%	6,3%	20,0%	1,2%	100,0%	
% DU TOTAL			15,2%	6,0%	1,8%	5,9%		29,3%	

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR CT,ES,FR,P					0	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
	Sous-total	0	0	0	0	0	0,0%	0	0	0,0%	11,5%
	%										0,0%
Équienne	10	179 640	36 811	2 785	166	219 402	1,4%	231 035	3,1	1,1%	21,8%
	30	2 760 807	536 084	314 886	28 449	3 640 227	23,7%	4 526 869	68,5	20,8%	19,4%
	50	6 996 196	1 178 661	1 122 132	118 517	9 415 506	61,3%	13 130 401	107,3	60,4%	36,0%
	70	1 141 619	336 193	136 384	4 755	1 618 950	10,5%	2 870 206	117,7	13,2%	7,2%
	90	19 600	3 023	6 525	115	29 262	0,2%	104 133	40,5	0,5%	0,8%
	120	309	124	479	0	912	0,0%	51 133	25,2	0,2%	0,6%
	Sous total	11 098 169	2 090 896	1 583 191	152 002	14 924 258	97,1%	20 913 776	71,7	96,3%	85,8%
%	53,1%	10,0%	7,6%	0,7%	71,4%	100,0%					
Étagé	30	29 462	3 206	2 527	49	35 244	0,2%	51 131	74,4	0,2%	0,2%
	50	149 535	18 178	23 356	379	191 448	1,2%	328 199	87,3	1,5%	1,1%
	70	99 803	7 227	5 322	125	112 477	0,7%	209 538	151,1	1,0%	0,4%
	90+120	4 035	665	505	116	5 321	0,0%	7 531	119,5	0,0%	0,0%
	Sous-total	282 835	29 276	31 711	668	344 490	2,2%	596 399	101,2	2,7%	1,7%
%	4,7%	4,9%	5,3%	0,1%	57,8%	100,0%					
Inéquienne	Jin	68 087	7 680	20 757	685	97 210	0,6%	195 717	76,4	0,9%	0,8%
	Vin	1 562	24	519	919	3 023	0,0%	20 080	23,8	0,1%	0,2%
	Sous-total	69 649	7 704	21 276	1 604	100 233	0,7%	215 796	63,4	1,0%	1,0%
	%	32,3%	3,6%	9,2%	0,7%	46,4%	100,0%				
TOTAL		11 450 653	2 127 877	1 636 178	154 273	15 368 981	100,0%	21 725 971	63,9	100,0%	100,0%
%TYPE		74,5%	13,8%	10,6%	1,0%	100,0%		100,0%			
% DU TOTAL		52,7%	9,8%	7,5%	0,7%	70,7%		100,0%			

Tableau 5.25 : Répartition du volume marchand brut (m³) par essence, par groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif des strates stockées de l'Agence de l'Abitibi

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux	
Équienne	10	4 307	6 499	1 062	211	3 801	60	11 632	0,2%	
	30	56 597	358 189	195 765	74 945	250 446	7 297	886 642	13,9%	
	50	121 332	1 911 952	829 984	149 069	767 024	56 866	3 714 895	58,4%	
	70	24 011	725 921	181 481	140 952	191 610	11 292	1 251 256	19,7%	
	90	2 548	46 669	8 752	12 834	6 448	169	74 872	1,2%	
	120	2 000	42 704	2 146	3 788	1 544	40	50 221	0,8%	
	Sous total		210 795	3 091 934	1 219 189	381 799	1 220 873	75 724	5 989 519	94,2%
%			51,6%	20,4%	6,4%	20,4%	1,3%	100,0%		
Étagé	30	679	8 044	2 172	2 967	2 695	8	15 887	0,2%	
	50	3 716	73 152	31 476	6 244	25 804	75	136 751	2,2%	
	70	1 383	71 034	14 423	3 411	7 504	688	97 060	1,5%	
	90+120	63	1 154	859	10	143	44	2 210	0,0%	
	Sous-total		5 841	153 384	48 931	12 633	36 145	816	251 909	4,0%
%			60,9%	19,4%	5,0%	14,3%	0,3%	100,0%		
Inéquienne	Jin	2 539	50 608	29 399	3 480	14 174	845	98 507	1,5%	
	Vin	824	11 488	3 241	2 040	186	102	17 056	0,3%	
	Sous-total		3 363	62 097	32 640	5 520	14 360	947	115 563	1,8%
	%			53,7%	28,2%	4,8%	12,4%	0,8%	100,0%	
TOTAL		219 999	3 307 415	1 300 760	399 951	1 271 378	77 487	6 356 990	100,0%	
%TYPE			52,0%	20,5%	6,3%	20,0%	1,2%	100,0%		
% DU TOTAL			15,2%	6,0%	1,8%	5,9%		29,3%		

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale	
Équienne	10	179 640	36 811	2 785	166	219 402	1,4%	231 035	53,6	1,1%	2,0%	
	30	2 760 807	536 084	314 886	28 449	3 640 227	23,7%	4 526 869	80,0	20,8%	25,7%	
	50	6 996 196	1 178 661	1 122 132	118 517	9 415 506	61,3%	13 130 401	108,2	60,4%	55,2%	
	70	1 141 619	336 193	136 384	4 755	1 618 950	10,5%	2 870 206	119,5	13,2%	10,9%	
	90	19 600	3 023	6 525	115	29 262	0,2%	104 134	40,9	0,5%	1,2%	
	120	309	124	479	0	912	0,0%	51 133	25,6	0,2%	0,9%	
	Sous total		11 098 169	2 090 896	1 583 191	152 002	14 924 258	97,1%	20 913 777	99,2	96,3%	95,8%
%		53,1%	10,0%	7,6%	0,7%	71,4%		100,0%				
Étagé	30	29 462	3 206	2 527	49	35 244	0,2%	51 131	75,3	0,2%	0,3%	
	50	149 535	18 178	23 356	379	191 448	1,2%	328 199	88,3	1,5%	1,7%	
	70	99 803	7 227	5 322	125	112 477	0,7%	209 538	151,5	1,0%	0,6%	
	90+120	4 035	665	505	116	5 321	0,0%	7 531	119,5	0,0%	0,0%	
	Sous-total		282 835	29 276	31 711	668	344 490	2,2%	596 399	102,1	2,7%	2,7%
%		47,4%	4,9%	5,3%	0,1%	57,8%		100,0%				
Inéquienne	Jin	68 087	7 680	20 757	685	97 210	0,6%	195 717	77,1	0,9%	1,2%	
	Vin	1 562	24	519	919	3 023	0,0%	20 080	24,4	0,1%	0,4%	
	Sous-total		69 649	7 704	21 276	1 604	100 233	0,7%	215 796	64,2	1,0%	1,5%
	%		32,3%	3,6%	9,9%	0,7%	46,4%		100,0%			
TOTAL		11 450 653	2 127 877	1 636 178	154 273	15 368 982	100,0%	21 725 972	98,8	100,0%	100,0%	
%TYPE			74,5%	13,8%	10,6%	1,0%	100,0%					
% DU TOTAL			52,7%	9,8%	7,5%	0,7%	100,0%					

Les tableaux 5.26 et 5.27 montrent la répartition des volumes en fonction du type de peuplement, sur le territoire productif et productif stocké de l'Agence. Sur le territoire productif stocké de l'Agence, les strates feuillues sont les mieux stockées avec un volume à l'hectare de 111 m³, suivies par les strates mélangées avec 104 m³ et enfin par les strates résineuses avec un volume de 66 m³. La plus grande partie du volume toutes essences se retrouve dans les peuplements feuillus, soit 60,5%, et dans les strates mélangées, avec 26% des volumes.

Tableau 5.26 : Répartition du volume marchand brut (m³) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	38 964							
Feuillus	170 441	655 934	402 776	60 570	278 058	13 912	1 411 250	
%		46,5%	28,5%	4,3%	19,7%	1,0%	100%	22,2%
Mélangé dominance feuillue	42 876	758 688	489 815	29 243	279 988	19 489	1 577 223	
%		48,1%	31,1%	1,9%	17,8%	1,2%	100%	24,8%
Mélangé dominance résineuse	15 460	310 631	176 604	50 624	197 753	10 944	746 555	
%		41,6%	23,7%	6,8%	26,5%	1,5%	100,0%	11,7%
Mélangé sans dominance	10 336							
Total mélangé	68 672	1 069 318	666 420	79 867	477 741	30 433	2 323 779	
%		46,0%	28,7%	3,4%	20,6%	1,3%	100,0%	36,6%
Résineux	61 817	1 582 162	231 565	259 514	515 579	33 141	2 621 961	
%		60,3%	8,8%	9,9%	19,7%	1,3%	100,0%	41,2%
TOTAL	339 894	3 307 414	1 300 760	399 951	1 271 378	77 487	6 356 989	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P										11,5%
Feuillus	8 847 863	1 824 497	952 534	99 888	11 724 782		13 136 032	77,1		
%	75,5%	15,6%	8,1%	0,9%	100,0%	76,0%	100,0%		60,5%	50,1%
Mélangé dominance feuillue	1 994 031	253 079	479 040	43 994	2 770 145		4 347 368	101,4		
%	72,0%	9,1%	17,3%	1,6%	100,0%	18,0%	100,0%		20,0%	12,6%
Mélangé dominance résineuse	391 141	42 583	118 349	5 322	557 396		1 303 952	84,3		
%	70,2%	7,6%	21,2%	1,0%	100,0%	4,0%	100,0%		6,0%	4,5%
Mélangé sans dominance										3,0%
Total mélangé	2 385 172	295 662	597 390	49 317	3 327 541		5 651 320	82,3		
%	71,7%	8,9%	18,0%	1,5%	100,0%	22,0%	100,0%		26,0%	20,2%
Résineux	217 618	7 718	86 254	5 068	316 658		2 938 619	47,5		
%	68,7%	2,4%	27,2%	1,6%	100,0%	2,0%	100,0%		13,5%	18,2%
TOTAL	11 450 653	2 127 877	1 636 178	154 273	15 368 982	100,0%	21 725 971	63,9	100,0%	100,0%

Tableau 5.27 : Répartition du volume marchand brut (m³) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif stocké de l'Agence de l'Abitibi.

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Feuillus	118 589	655 934	402 776	60 570	278 058	13 912	1 411 250	
%		46,5%	28,5%	4,3%	19,7%	1,0%	100,0%	22,2%
Mélangé dominance feuillue	41 986	758 688	489 815	29 243	279 988	19 489	1 577 223	
%		48,1%	31,1%	1,9%	17,8%	1,2%	100,0%	24,8%
Mélangé dominance résineuse	14 731	310 631	176 604	50 624	197 753	10 944	746 555	
%		41,6%	23,7%	6,8%	26,5%	1,5%	100,0%	11,7%
Total mélangé	56 717	1 069 318	666 420	79 867	477 741	30 433	2 323 779	
%		46,0%	28,7%	3,4%	20,6%	1,3%	100,0%	36,6%
Résineux	44 693	1 582 162	231 565	259 514	515 579	33 141	2 621 961	
%		60,3%	8,8%	9,9%	19,7%	1,3%	100,0%	41,2%
TOTAL	219 999	3 307 414	1 300 760	399 951	1 271 378	77 487	6 356 989	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Feuillus	8 847 863	1 824 497	952 534	99 888	11 724 782		13 136 032	110,8		
%	75,5%	15,6%	8,1%	0,9%	100,0%	76,3%	100,0%		60,5%	53,9%
Mélangé dominance feuillue	1 994 031	253 079	479 040	43 994	2 770 145		4 347 368	103,5		
%	72,0%	9,1%	17,3%	1,6%	100,0%	18,0%	100,0%		20,0%	19,1%
Mélangé dominance résineuse	391 141	42 583	118 349	5 322	557 396		1 303 951	88,5		
%	70,2%	7,6%	21,2%	1,0%	100,0%	3,6%	100,0%		6,0%	6,7%
Total mélangé	2 385 172	295 662	597 390	49 317	3 327 541		5 651 319	99,6		
%	71,7%	8,9%	18,0%	1,5%	100,0%	21,7%	100,0%		26,0%	25,8%
Résineux	217 618	7 718	86 254	5 068	316 658		2 938 619	65,8		
%	68,7%	2,4%	27,2%	1,6%	100,0%	2,1%	100,0%		13,5%	20,3%
TOTAL	11 450 653	2 127 877	1 636 178	154 273	15 368 982	100,0%	21 725 970	98,8	100,0%	100,0%

Le détail de ces chiffres est présenté à l'annexe 5.2, aux tableaux A5.2-23 à A5.2-27 pour le territoire productif de l'Agence.

5.3.2 SYNTHÈSE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE DE L'AGENCE DE L'ABITIBI

Les tableaux suivants (5.28, 5.29 et 5.30) présentent une synthèse des caractéristiques du territoire de l'Agence de l'Abitibi.

Tableau 5.28 : Description du milieu physique

Superficie totale de l'Agence de l'Abitibi	608 027 ha
Superficie forestière productive	339 894 ha
Superficie forestière improductive	50 718 ha
Superficie forestière productive sur pentes de 16 à 30%	2 271 ha
Superficie forestière productive sur pentes > 30%	136 ha
Drainage mauvais (forestier productif) → drainage 5 : hydrique	37 529 ha
Drainage excessif (forestier productif) → drainage 1 : xérique	419 ha
Superficie des dépôts de surface minces (dépôts sur roc et roc)	57 968 ha
Dominance de la région écologique 8C1 (productif et total)	90,6%
Portrait des sols	Luvisols Gleysols

Tableau 5.29 : Contenance

Superficie des strates feuillues	170 441 ha (50,2%)
Superficie des strates mélangées	68 672 ha (20,2%)
Superficie des strates résineuses	61 817 ha (18,2%)
Superficies non régénérées	38 964 ha (11,5%)
Superficies forestières de 10 ans (incluant celles non régénérées et en voie de régénération)	113 132 ha (33,3%)
Superficies forestières de 30 ans	66 786 ha (19,7%)
Superficies forestières de 50 ans et JIN	128 648 ha (37,9%)
Superficies forestières de 70 ans	25 764 (7,6%)
Superficies forestières de 120 ans et VIN	5 563 (1,6%)
Principaux groupements d'essences (en % de la superficie forestière productive totale)	PE (27,6%) ALF (10,4%) EE (8,6%) F (4,3 %) R (4,1%)
Superficie de jeunes plantations	5 040 ha

Tableau 5.30 : Contenu

Volume total	21 725 971 m ³
Volume résineux et % du volume résineux sur le volume total	6 356 989 (29,3 %)
Répartition du volume résineux par peuplement	Résineux : 41,2 % Mélangé : 36,6 % Feuillus : 22,2 %
Volume feuillu en % du volume feuillu sur le volume total	15 368 982 (70,7 %)
Répartition du volume feuillu par peuplement :	Feuillus : 76,3 % Mélangé : 21,7 % Résineux : 2,1 %
Répartition par essence	PET : 52,7 % Épinettes : 15,2 % PEB : 9,8 % BOP+BOG : 7,5 % SAB : 6,0 % PIG : 5,9 % MEL : 1,8 %
Structure équiennne	Résineux : 94,2 % Feuillus : 97,1
Volume dans les classes d'âge les mieux stockées	50 ans & JIN : 62,8 % 30 ans : 21,0 % 70 ans : 14,2 %
Volume moyen à l'hectare, toutes essences, des superficies forestières productives	63,9 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates résineuses (sup. productives)	47,5 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates feuillues (sup. productives)	77,1 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates mélangées (sup. productives)	82,3 m ³ /ha
Volume moyen à l'hectare, toutes essences, des superficies forestières productives stockées	98,8 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates résineuses (sup. stockées)	65,8 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates feuillues (sup. stockées)	110,8 m ³ /ha
Volume à l'hectare pour les strates mélangées (sup. stockées)	99,6 m ³ /ha

5.4 DESCRIPTION DES MILIEUX SENSIBLES

Les milieux sensibles sont définis comme étant des sites dont les caractéristiques physiques et biologiques risquent d'être fortement perturbées suite aux impacts négatifs des différentes activités humaines tels l'exploitation forestière, les travaux d'aménagement forestier (coupe de conservation, débroussaillage, éclaircie commerciale), les activités récréatives intensives, etc. Les milieux sensibles sont les sites qui possèdent au moins une des caractéristiques suivantes :

- un sol mince;
- une pente supérieure à 30%;
- un drainage excessif ou déficient;
- la présence d'espèces végétales menacées ou vulnérables;
- la présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

5.4.1 SOLS MINCES

Les dépôts de surface minces (tableau 5.31) représentent moins de 10% de la superficie totale de l'Agence et sont également répartis entre les tills minces sur roc, les dépôts lacustres sur roc et le roc nu. Près de la moitié des ces dépôts minces se retrouvent dans la MRC de Rouyn-Noranda.

Tableau 5.31 : Répartition de la superficie (ha) des dépôts de surface minces, par MRC, pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Description du dépôt	Rouyn-Noranda (ha)	Abitibi-Ouest (ha)	Abitibi (ha)	Vallée-de-l'Or (ha)	VVB (ha)	TOTAL (ha)	% /Total dépôt
Till mince sur Roc (1aR)	7 625	4 085	5 480	2 386	362	19 938	34,39%
Lacustre & Glaciolacustre (4aR, 4gaR, 4gsR)	6 782	10 093	530	805	0	18 210	31,41%
Roc (R)	13 842	2 239	2 527	1 107	105	19 820	34,19%
TOTAL	28 249	16 417	8 537	4 298	467	57 968	100,00%
%/Total MRC	48,73%	28,32%	14,73%	7,41%	0,81%	100,00%	

5.4.2 SITES SUR PENTES FORTES

Ce n'est pas en Abitibi que des pentes fortes peuvent poser beaucoup de problèmes. Seulement quelques centaines d'hectares sont problématiques aux activités de récolte avec une pente supérieure à 30% (tableau 5.32). Sans que cela ne cause vraiment de problèmes, les pentes comprises entre 16 et 30% représentent un peu plus de 3 000 ha, soit moins de 1% du territoire forestier de l'Agence.

Tableau 5.32 : Répartition de la superficie forestière (ha) productive et improductive par classe de pente et par MRC sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

	Code	% pente	Contrainte	Rouyn-Noranda	%	Abitibi-Ouest	%	Abitibi	%	Vallée-de-l'Or	%	VVB	%	TOTAL	%
Productif	A	0-3	nulle	23 173	29,96%	75 112	60,89%	84 097	64,08%	31 127	69,65%	8 573	61,33%	222 082	56,85%
	B	4-8	mineure	30 424	39,33%	29 139	23,62%	26 242	20,00%	7 121	15,93%	3 226	23,08%	96 152	24,62%
	C	9-15	douce	12 827	16,58%	3 297	2,67%	2 504	1,91%	421	0,94%	204	1,46%	19 253	4,93%
	D	16-30	appréciable	1 568	2,03%	268	0,22%	376	0,29%	45	0,10%	14	0,10%	2 271	0,58%
	E	31-40	considérable	100	0,13%	4	0,00%	4	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	108	0,03%
	F	41+	extrême	23	0,03%	2	0,00%	3	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	28	0,01%
	S	sommet	infranchissable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total				68 115		107 822		113 226		38 714		12 017		339 894
%/MRC					20,04%		31,72%		33,31%		11,39%		3,54%		100,00%
Improductif	A	0-3	nulle	6 338	8,19%	14 952	12,12%	17 622	13,43%	5 929	13,27%	1 947	13,93%	46 788	11,98%
	B	4-8	mineure	543	0,70%	150	0,12%	154	0,12%	15	0,03%	5	0,04%	867	0,22%
	C	9-15	douce	1 648	2,13%	346	0,28%	132	0,10%	9	0,02%	10	0,07%	2 145	0,55%
	D	16-30	appréciable	616	0,80%	94	0,08%	76	0,06%	24	0,05%	0	0,00%	810	0,21%
	E	31-40	considérable	51	0,07%	0	0,00%	8	0,01%	0	0,00%	0	0,00%	59	0,02%
	F	41+	extrême	37	0,05%	0	0,00%	12	0,01%	0	0,00%	0	0,00%	49	0,01%
	S	sommet	infranchissable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total				9 233		15 542		18 004		5 977		1 962		50 718
%/MRC					18,20%		30,64%		35,50%		11,78%		3,87%		100,00%
Total	A	0-3	nulle	29 511	38,15%	90 064	73,01%	101 719	77,51%	37 056	82,92%	10 520	75,26%	268 870	68,83%
	B	4-8	mineure	30 967	40,04%	29 289	23,74%	26 396	20,11%	7 136	15,97%	3 231	23,11%	97 019	24,84%
	C	9-15	douce	14 475	18,71%	3 643	2,95%	2 636	2,01%	430	0,96%	214	1,53%	21 398	5,48%
	D	16-30	appréciable	2 184	2,82%	362	0,29%	452	0,34%	69	0,15%	14	0,10%	3 081	0,79%
	E	31-40	considérable	151	0,20%	4	0,00%	12	0,01%	0	0,00%	0	0,00%	167	0,04%
	F	41+	extrême	60	0,08%	2	0,00%	15	0,01%	0	0,00%	0	0,00%	77	0,02%
	S	sommet	infranchissable	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total				77 348		123 364		131 230		44 691		13 979		390 612
%/MRC					19,80%		31,58%		33,60%		11,44%		3,58%		100,00%

5.4.3 SITES À DRAINAGE DÉFICIENT

Pour le moment, le ministère de l'Environnement et de la Faune n'a fait aucune délimitation de zones de contraintes naturelles dues à des problèmes de drainage. Cependant, plusieurs sites ont été définis par les MRC, dans leurs schémas d'aménagement, comme étant des zones de contraintes naturelles, comme des zones d'inondation, d'érosion ou des terrains humides. Ces zones font état de la fragilité des sols argileux de l'Abitibi. Elles sont identifiées afin de prévenir des situations qui pourraient être désagréables, voire dangereuses. Par exemple, des dommages au milieu naturel et aux installations physiques peuvent survenir suite à la crue des eaux. Il est donc important d'établir des mesures de contrôle dans ces zones.

Dans la **MRC de la Vallée-de-l'Or**, quelques zones propices aux inondations sont identifiées, principalement dans trois secteurs : le lac Tiblemont (Senneterre-paroisse), le lac Blouin (Val-d'Or) et la rivière Bell (Senneterre-ville). Tous les ouvrages provenant d'un privé sont interdits dans ces zones.

Dans la **MRC d'Abitibi**, six zones de contraintes naturelles ont été identifiées. Il y a 3 zones d'érosion : le couloir de la rivière Harricana (incluant les lacs La Motte, Figuery et Malartic), le couloir de la rivière Laflamme et le couloir de la rivière Landrienne. Il y a 3 zones d'inondation : une partie du couloir de la rivière Harricana, une partie du couloir de la rivière Laflamme et une partie nord-ouest du lac Davy. Il y a 3 zones humides, c'est-à-dire 3 grands marais qui sont d'ailleurs des refuges privilégiés pour la sauvagine : une partie des territoires municipalisés de Barraute, Champneuf, Rochebaucourt et du T.N.O. Lac-Despinassy, une partie des territoires municipalisés de Landrienne et Amos et une partie des territoires municipalisés de Berry, Trécession et Launay. Aucune localisation cartographique n'est disponible. Les zones d'érosion sont des endroits où les interventions permises sont restreintes, afin d'éviter des conséquences néfastes dues à une éventuelle érosion. Les municipalités ont le mandat de prévoir des mesures sécuritaires dans les zones d'inondation. Dans les zones humides, toute construction principale et toute opération cadastrale sont prohibées.

La MRC de Rouyn-Noranda n'a identifié aucune zone de contrainte dans son schéma d'aménagement, tout comme la MRC d'Abitibi-Ouest et les localités de Val-Paradis.

Le tableau 5.33 présente, par MRC, le portrait des régimes hydriques des sols supportant la forêt privée en Abitibi. Ainsi, 73% de la superficie forestière productive est de drainage 4 (humide), ce qui suppose des contraintes modérées quant aux travaux d'aménagement. Il y a quand même 11% de la superficie forestière productive qui est très mal drainée (très humide), ce qui induit des contraintes extrêmes sur les travaux d'aménagement pouvant être exécutés.

Tableau 5.33 : Répartition de la superficie forestière productive et improductive par classe de régime hydrique et par MRC pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi

	Code	Type	Contrainte	Rouyn-Noranda	%	Abitibi-Ouest	%	Abitibi	%	Vallée-de-l'Or	%	VVB	%	TOTAL	%
Productif	1	Très sec	Majeure	0	0,0%	105	0,1%	297	0,3%	0	0,0%	17	0,1%	419	0,1%
	2	Sec	Modérée	14 017	20,8%	2 445	2,3%	3 825	3,4%	2 047	5,3%	127	1,1%	22 461	6,6%
	3	Frais	Mineure	11 162	16,6%	6 662	6,2%	7 691	6,8%	5 474	14,1%	654	5,4%	31 643	9,3%
	4	Humide	Modérée	39 231	58,2%	80 083	74,3%	91 621	80,9%	26 111	67,4%	10 068	83,8%	247 114	72,9%
	5	Très humide	Extrême	2 977	4,4%	18 527	17,2%	9 792	8,6%	5 082	13,1%	1 151	9,6%	37 529	11,1%
TOTAL PRODUCTIF				67 387		107 822		113 226		38 714		12 017		339 166	100,0%
Improductif	DH			3 050	33,0%	9 083	58,0%	10 135	56,0%	3 513	59,0%	1 746	89,0%	27 527	54,0%
	DS			2 938	32,0%	600	4,0%	385	2,0%	39	1,0%	24	1,0%	3 986	8,0%
	AL			3 245	35,0%	5 859	38,0%	7 484	42,0%	2 425	40,0%	192	10,0%	19 205	38,0%
	Total improductif			9 223	100,0%	15 542	100,0%	18 004	100,0%	5 977	100,0%	1 962	100,0%	50 718	100,0%
GRAND TOTAL				76 610		123 364		131 230		44 691		13 979		389 884	

5.4.4 PLANTES VASCULAIRES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Les définitions d'espèces menacées et d'espèces vulnérables utilisées sont tirées du projet de politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du ministère de l'Environnement (1991).

Les espèces considérées **menacées** sont dans une situation extrêmement précaire; la disparition est appréhendée. La taille de leurs populations ou leur aire de répartition sont restreintes ou ont grandement diminué. Les données indiquent que la situation s'aggraverait de façon irrémédiable si rien n'est entrepris pour contrer cette précarité. Si la situation observée se maintient, on prévoit la disparition de ces espèces à plus ou moins brève échéance. Parmi les facteurs responsables de cette situation, il y a notamment la perte ou la dégradation de l'habitat, l'exploitation de l'espèce, l'exposition aux polluants, la prédation, le parasitisme, les épidémies, les maladies, la compétition inter-spécifique ou encore les modifications climatiques.

Les espèces **vulnérables** comprennent les espèces dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée. La survie est précaire, même si la disparition n'est pas appréhendée. Une évolution régressive de leurs populations ou la dégradation de leurs habitats risque de se produire si aucune action n'est réalisée pour assurer la survie de l'espèce.

Sur le territoire de l'Agence, une seule espèce végétale est légalement désignée vulnérable : le cypripède tête-de-bélier. Toutes les autres espèces végétales mentionnées sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.



Le tableau 5.34 présente les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées retrouvées sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Les plantes sont classifiées selon leur type d'habitat.

Tableau 5.34 : Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées présentes sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon le type d'habitat

Type d'habitat	Nom latin	Nom français
Forêts feuillues	<i>Corallorhiza striata</i>	Corallorhize striée
Forêts conifériennes	<i>Hudsonia tomentosa</i>	Hudsonie tomenteuse
	<i>Corallorhiza striata</i>	Corallorhize striée
	<i>Thalictrum dasycarpum</i> var. <i>dasycarpum</i>	
Tourbières	<i>Arethusa bulbosa</i>	Aréthuse bulbeuse
	<i>Drosera linearis</i>	Droséra à feuilles linéaires
	<i>Utricularia geminiscapa</i>	
Milieux aquatiques	<i>Armoracia lacustris</i>	Armoracie des étangs
	<i>Nymphaea leibergii</i>	
	<i>Utricularia geminiscapa</i>	
Milieux humides riverains	<i>Fimbristylis autumnalis</i>	
	<i>Scirpus clintonii</i>	Scripe de Clinton
	<i>Torreyochloa pallida</i> var. <i>pallida</i>	
	<i>Armoracia lacustris</i>	Armoracie des étangs
	<i>Mimulus glabratus</i>	Mimule glabre
Milieux secs riverains	<i>Gymnocarpium jessoense</i> ssp. <i>parvulum</i>	Gymnocarpe du Japon sous-espèce frêle
	<i>Scirpus clintonii</i>	Scripe de Clinton
	<i>Aster modestus</i>	
	<i>Hieracium robinsonii</i>	Épervière de Robinson
	<i>Thalictrum dasycarpum</i> var. <i>dasycarpum</i>	
	<i>Solidago ptarmicoides</i>	Verge-d'or faux-ptarmica

Tableau 5.34 (suite) : Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées présentes sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon le type d'habitat

Milieus rocheux ouverts	<i>Gymnocarpium jessoense</i> ssp. <i>parvulum</i>	Gymnocarpe du Japon sous-espèce frêle
	<i>Viola fimbriatula</i>	
Milieus sableux ouverts	<i>Hudsonia tomentosa</i>	Hudsonie tomenteuse
	<i>Panicum philadelphicum</i>	Panic de Philadelphie
	<i>Viola fimbriatula</i>	
Affinité pour un substrat calcaire	<i>Gymnocarpium jessoense</i> ssp. <i>parvulum</i>	Gymnocarpe du Japon sous-espèce frêle
	<i>Corallorhiza striata</i>	Corallorhize striée
	<i>Drosera linearis</i>	Droséra à feuilles linéaires
	<i>Solidago ptarmicoides</i>	Verge-d'or faux-ptarmica

Source : MEF 1998. Communications personnelles.

Une seule espèce est actuellement cartographiée par la MRC d'Abitibi : le mimule glabre. Un habitat d'espèce en péril a été créé. Cet habitat vise à assurer la survie de cette plante qui est rare au Québec et qui pousse dans les sources coulant de l'esker de Berry.

5.4.5 ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Les écosystèmes forestiers exceptionnels sont définis selon trois types :

Forêt rare :

Un écosystème forestier rare se définit en fonction de sa composition en espèces végétales ou de sa structure. Il occupe un nombre limité de sites et couvre une faible superficie. Il est naturellement peu fréquent parce qu'il présente un agencement rare de conditions écologiques ou il peut être devenu rare sous l'influence des activités humaines.

Forêt ancienne :

Il s'agit d'un écosystème forestier où les arbres dominants ont largement dépassé l'âge de maturité biologique, compte tenu de l'environnement et de la position géographique. Ces forêts possèdent une dynamique particulière, suggérée par la coexistence d'arbres vivants, sénescents et morts, de tailles variables ainsi que par la présence au sol de troncs à divers stades de décomposition. Elles n'ont été, selon toute apparence, que peu affectées par l'homme au cours de leur histoire.

Forêt refuge d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées :

Une forêt refuge est caractérisée par la présence d'une concentration significative d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou par la dominance ou la codominance de ces espèces ou encore par la présence d'une ou plusieurs populations exceptionnelles de ces espèces.

Dans la région, il n'y a que des forêts rares et anciennes à l'état de proposition. Sur les terres publiques, on retrouve cinq écosystèmes forestiers exceptionnels près du lac Duparquet, tous localisés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Sur les terres privées, la région de l'Abitibi compte deux écosystèmes forestiers exceptionnels se trouvant dans la MRC de Rouyn-Noranda. Les tableaux 5.35 et 5.36 ainsi que la planche 7 (voir annexe cartographique) présentent ces écosystèmes.

Tableau 5.35 : Écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt publique sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

No	Nom du site	Type d'EFE*	Groupement végétal
36	Lac Duparquet	Ancien	Pinède rouge à lichens et éricacées
33	Lac Duparquet	Rare-ancien	Sapinière à bouleau blanc et thuya
34	Lac Duparquet	Rare-ancien	Frênaie noire à orme d'Amérique
37	Lac Duparquet	Rare-ancien	Cédrière sèche à épinette noire et lichens
38	Lac Duparquet	Rare-ancien	Cédrière à sapin sur tourbe
177	Mont Kékéko et Lac Abitibi	Rare	Sapinière à bouleau jaune (majeure partie en forêt publique)
639	Baie Renault	Rare-ancien	Cédrière

* : EFE : Écosystème forestier exceptionnel.
Source : MEF 1998.

Tableau 5.36 : Écosystèmes forestiers exceptionnels en partie en forêt privée sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

No	Nom du site	Type d'EFE*	Groupement végétal
177	Mont Kékéko et Lac Abitibi	Rare	Sapinière à bouleau jaune (4 ha en forêt privée dans la partie Lac Abitibi)

* : EFE : Écosystème forestier exceptionnel.
Source : MEF 1998.

Note : Les informations concernant les EFE évoluent rapidement. Une personne intéressée devrait communiquer directement avec le MRN pour une mise à jour continue.

5.4.6 RÉSERVES ÉCOLOGIQUES ET MILIEUX SENSIBLES À PROTÉGER RETENUS PAR LES MRC

En plus des milieux sensibles mentionnés dans les sections précédentes, certaines MRC mentionnent dans leur schéma d'aménagement des sites écologiques à protéger. Les réserves écologiques ainsi que les autres sites écologiques (présentés au chapitre 9) seront inclus dans le plan de protection et de mise en valeur lors de la mise en situation et l'établissement de la problématique écologique régionale. Les réserves écologiques sont localisées à la planche 7 (voir annexe cartographique).

« Rappelons que, dans un objectif de développement durable, les réserves écologiques visent à assurer une conservation intégrale et permanente d'échantillons de milieux naturels représentant la diversité de la richesse écologique et génétique du patrimoine naturel québécois. Elles permettent, entre autres, de mieux connaître le fonctionnement de ces écosystèmes et d'évaluer de façon comparative les répercussions des activités humaines sur des milieux comparables. » (Ministère de l'Environnement et de la Faune 1998)

5.4.6.1 MRC de Rouyn-Noranda

La **réserve écologique des Dunes-de-la-moraine-d'Harricana** retrouvée sur le territoire public de la MRC de Rouyn-Noranda assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique du Haut Saint-Maurice, du domaine de la sapinière à bouleaux blancs. Elle protège également un complexe de dunes et de tourbières relié à un dépôt morainique particulier. Les principaux groupements végétaux connus de la réserve sont :

- la pinède grise, qui occupe les crêtes de dunes sur les dépôts sableux bien drainés ;
- des pessières noires, où l'épinette noire est associée au pin gris sur dépôts tourbeux ou aux sphaignes et éricacées dans les bas fonds sur sols très mal drainés ;
- et une tourbière ombrotrophe non structurée sur dépôts organiques très mal drainés.

Cette réserve écologique a une superficie de 536 hectares.

La MRC de Rouyn-Noranda a, de plus, identifié comme milieu sensible le site des Collines Kékéko.

5.4.6.2 MRC d'Abitibi-Ouest

La **réserve écologique des Vieux-Arbres**, retrouvée sur un territoire non organisé de la MRC d'Abitibi-Ouest, couvre trois îles du lac Duparquet et totalise une superficie de 3,6 hectares. Cette réserve protège des individus de thuya occidental âgés de plus de 800 ans. Ces arbres sont considérés comme les plus vieux de l'Est du continent. Sur le site de la réserve, nous notons la présence d'une importante héronnière. Une vingtaine de nids actifs ont été observés.

5.4.6.3 MRC d'Abitibi

Trois réserves écologiques sont présentes sur le territoire public de la MRC d'Abitibi.

La **réserve écologique William-Baldwin** est située au nord-ouest d'Amos et occupe une superficie de 293 hectares. Ce site protège des tourbières minérotrophes réticulées calcaires, représentatives de la région des basses-terres de l'Abitibi. Les associations floristiques les plus importantes sont, entre autres, la pessière noire à sphaignes, la cédrière à sphaignes, le mélèzin à sphaignes et le mélèzin à scirpe gazonnant. La flore du site est diversifiée et les espèces calcicoles sont abondantes. Parmi ces dernières, quatre sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : l'aréthuse bulbeuse, le droséra à feuilles linéaires, le xyris des montagnes et *Utricularia geminiscapa*.

La **réserve écologique des Kettles-de-Berry** est située dans la municipalité de Berry et occupe une superficie de 267 hectares. Elle vise à préserver, dans des conditions naturelles, une partie de l'esker de Berry, ancienne rivière sous-glaciaire, caractérisé par la présence de plusieurs lacs et cuvettes à différents stades d'évolution et portant le nom de kettles. Cette réserve protège également des peuplements de pins gris et d'épinettes, de même que des plantes peu communes pour la région, telles que l'ériocaulon septangulaire et la lobélie de Dortman.

La **réserve écologique des Dunes-de-Berry** est située, elle aussi, dans la municipalité de Berry et elle occupe une superficie de 265 hectares. Elle vise également à préserver dans des conditions naturelles une partie de l'esker de Berry, mais cette fois à cause de la présence des dunes fossiles dont la valeur écologique a été reconnue depuis plusieurs années. Ces dunes fossiles ont un excellent état de conservation. La réserve protège également des types de végétations associés aux dunes fossiles, dont divers peuplements de pins gris, de grandes formations lichéniques, des prairies sèches de même que des plantes peu communes pour la région comme la hudsonie tomenteuse.

5.4.6.4 MRC de la Vallée-de-l'Or

La MRC de la Vallée-de-l'Or mentionne dans son schéma d'aménagement la présence d'une sapinière à bouleau jaune en forêt publique. **La sapinière à bouleaux jaunes de la forêt Piché-Lemoine de Dubuisson** est située à l'extérieur de son aire de distribution écologique normale. Tout comme les érablières de la MRC, ce peuplement végétal est peu représentatif de la flore régionale et il demeure l'un des plus septentrionaux de la province.

Sur le territoire public de la MRC de la Vallée-de-l'Or, au sud de Val-d'Or, on retrouve aussi la **réserve écologique Les caribous de Jourdan**. Cette réserve vise la protection intégrale d'écosystèmes représentatifs de la forêt coniférienne de la région écologique du Haut Saint-Maurice, du domaine de la sapinière à bouleaux blancs. Elle protège également un lieu d'hivernage important pour un troupeau de caribous des bois, espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Les principaux groupements végétaux de la réserve sont la bétulaie blanche à sapin, la bétulaie blanche à pin gris, les pessières noires (à lichens, à hypne, à éricacées et sphaignes), la tremblaie et la pinède grise.

5.4.6.5 Localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton

Les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton ne comportent aucune réserve écologique ou site écologique à protéger.

5.5 INSECTES ET MALADIES

Les principales caractéristiques entomologiques et pathologiques qui ont été rencontrées en forêt naturelle en 1997 en Abitibi étaient les suivantes :

- La tordeuse des bourgeons de l'épinette demeurait à un niveau endémique;
- La tordeuse du pin gris demeurait aussi à l'état endémique;
- Le porte-case du mélèze défoliait quelques îlots de mélèze;
- La livrée des forêts était de plus en plus présente, mais peu de défoliations étaient observées;
- La noctuelle décolorée était toujours présente au Témiscamingue, mais il y avait peu de défoliation.

Malgré la situation en 1997, il est important de comparer la situation des années antérieures et d'envisager les éventuels problèmes entomologiques et pathologiques. Les deux prochaines sections décrivent donc les insectes et maladies que nous devons considérer et surveiller en forêt naturelle et en plantation ainsi que leur historique sur le territoire de l'Abitibi. L'annexe 5.3 fait la liste, par année, des insectes et maladies détectés sur le territoire en fonction de l'endroit de l'attaque, de sa sévérité et de l'hôte du pathogène.

5.5.1 INSECTES ET MALADIES PRIORITAIRES EN FORÊT NATURELLE

5.5.1.1 Livrée des forêts (*Malacosoma disstria*)

La livrée des forêts est l'insecte phyllophage (insecte se nourrissant du feuillage des plantes) le plus important dans les forêts de feuillus. Il s'attaque préférentiellement au peuplier faux-tremble. Chaque insecte femelle dépose de 150 à 350 œufs en une masse compacte, encerclant les petits rameaux pour former une sorte de bague. Les chenilles sortent de l'œuf le printemps suivant pour se nourrir des feuilles. Cet insecte est identifiable au mois de juin.

La plus récente épidémie dans la région remonte aux années 1985 à 1989. Depuis 1990, la présence de l'insecte était pratiquement nulle. Cependant, depuis 1996, de façon plus marquée en 1998 et encore plus inquiétante en 1999, il y a recrudescence de la livrée des forêts. En effet, des traces légères de défoliation sont apparues en 1997 entre Amos et Val-d'Or et près de Rouyn-Noranda. Cet insecte est à surveiller puisqu'il pourrait y avoir une nouvelle infestation au cours des 3 ou 4 prochaines années.

5.5.1.2 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*)

Cet insecte indigène est considéré comme le pire fléau des forêts de sapins baumiers et d'épinettes (lorsque les infestations sont importantes) en Amérique du Nord. La tordeuse des bourgeons de l'épinette ne présente qu'une génération par année. Dès le printemps, les chenilles se dirigent vers l'extérieur de la cime en quête des bourgeons et des pousses qu'elles ravagent. Cet insecte peut être détecté du début du mois de juin à la troisième semaine de juin.

Au début des années 1980, il y a eu une épidémie en Abitibi, au sud du Lac Abitibi. La situation serait maintenant différente puisque les sapins plus âgés ont été récoltés dans ce secteur (canton Hébecourt). Étant donné qu'en général les sapins sont en sous-étage avec des feuillus, les conditions actuelles ne sont pas favorables à une épidémie. Depuis 1990, aucune trace importante de l'insecte n'a été détectée. Il y a même eu, entre 1996 et 1997, une baisse du nombre de papillons capturés. La tordeuse des bourgeons de l'épinette est présentement à l'état endémique.

5.5.1.3 Tordeuse du pin gris (Choristoneura pinus pinus)

La tordeuse du pin gris est un insecte de l'ordre des lépidoptères (insectes avec de fines écailles recouvrant leurs ailes). Cet insecte préfère le pin gris, mais il peut aussi s'attaquer au pin rouge et au pin blanc lorsque ces derniers croissent en mélange avec le pin gris. L'insecte est identifiable de la mi-juin à la fin-juin.

Ses peuplements de prédilection sont les peuplements de pin gris d'environ 40 ans et plus. On retrouve cet insecte en forêt naturelle mais, dans la région de Val-d'Or, on a détecté l'insecte dans une plantation. La tordeuse du pin gris est actuellement à l'état endémique, mais elle doit être surveillée puisqu'il y a eu une légère augmentation du nombre de capture de papillons entre 1996 et 1997.

5.5.1.4 Diprion de Swaine (Neodiprion swainei)

Le diprion de Swaine préfère les peuplements peu productifs de pin gris d'environ 40 ans qui subissent un certain stress. Les zones à proximité de grandes étendues d'eau sont sujettes à une épidémie de diprion de Swaine¹². Cet insecte est identifiable de la fin août au début septembre.

On ne retrouve aucune trace importante du diprion de Swaine dans la région, comme à la grandeur de la province. Cet insecte se retrouve principalement en forêt naturelle. Il est cependant à surveiller étant donné la grande quantité de plantations de pins gris en Abitibi. Il pourrait éventuellement s'y développer.

5.5.1.5 Tordeuse du tremble (Choristoneura conflictana)

La tordeuse du tremble est une enrouleuse considérée comme l'une des plus importantes ravageuses du peuplier faux-tremble. Cet insecte a aussi comme hôtes secondaires le bouleau à papier, le peuplier baumier et le cerisier de Virginie. Au printemps, les chenilles sortent et se dirigent vers les bourgeons. Après l'étalement des feuilles, les chenilles les enroulent et s'alimentent à l'intérieur. L'insecte est identifiable du début de juin à la mi-juin.

Les épidémies de cet insecte sont cycliques et elles suivent généralement les épidémies de la livrée des forêts. Ainsi, la tordeuse du tremble était à un niveau épidémique en 1992. Depuis, sa présence diminue. L'insecte a été vu pour la dernière fois en Abitibi en 1994. En effet, il y avait présence d'une légère défoliation dans la région de Duparquet (unité de gestion de Rouyn-Noranda). Depuis ce temps, la population de la tordeuse du tremble se maintient à un état endémique. Aucun dommage ne lui a été attribué en 1997.

¹² Source : Boulet, B. et al. Entomologie forestière. Manuel de Foresterie. OIFQ. 1996. Page 1016.

5.5.1.6 Noctuelle décolorée (*Enargia decolor* (Wlk.))

La noctuelle décolorée n'a qu'une génération par année. Les chenilles commencent à apparaître au printemps et passent par six âges larvaires. La chenille se nourrit de mésophylle à l'intérieur d'une feuille enroulée. Au deuxième âge elle passe à l'extérieur de la feuille et se nourrit en broutant la surface. On reconnaît facilement une attaque de cette espèce à la présence de pétioles privés de leur limbe. Les invasions sont généralement de courte durée.¹³ La noctuelle décolorée se retrouve dans les peuplements de peuplier faux-tremble et quelques fois de peuplier à grandes dents. Cet insecte attaque dans les peuplements de stades gaulis à mature. On peut l'identifier de la mi-juin à la fin juin.

En 1995, la noctuelle décolorée a causé de fâcheux dégâts en région. Depuis 1996, le niveau de la population a diminué de façon importante. Les principaux dommages causés par cet insecte se localisent dans la région du Témiscamingue. L'insecte devrait revenir à l'état endémique en 1998.

5.5.1.7 Porte-case du mélèze (*Coleophora laricella* (Hbn.))

Depuis quelques années, nous assistons à une progression importante des populations de porte-case du mélèze. En 1997, quelques îlots de défoliation grave ont été repérés au sud de l'unité de gestion Harricana, le long de la route 111 entre Val-d'Or et La Corne. Toutefois, l'insecte crée les plus gros dégâts au Témiscamingue.

5.5.1.8 Chancre

Les chancres se manifestent par la détérioration ou la mort localisée du cambium sur un tronc ou une branche à la suite de l'attaque d'un champignon. Les dommages causés par les chancres sont alors la réduction du transport de la sève et parfois l'annelage complet de la branche ou du tronc. Les parties nécrosées sont alors envahies par des champignons secondaires (ou de carie) et il en résulte une faiblesse dans la résistance du bois. La présence de chancres est détectable toute l'année. Deux types de chancres sont principalement observés dans les forêts naturelles de la région :

Le chancre hypoxylonien (*Hypoxylon mammatum*)

Le chancre hypoxylonien s'attaque au peuplier faux-tremble et occasionnellement au peuplier à grandes dents. Il se retrouve principalement sur les arbres entre 20 et 50 ans. L'écorce affectée devient de couleur grisâtre avec des taches noires. Des écoulements de sève brunâtre apparaissent à la marge du chancre. Ce type de chancre est virulent et peut entraîner la mort.

¹³ Source : Martineau, René. Insectes nuisibles des forêts de l'Est du Canada.

On en retrouve de façon générale en région. Il est possible de récupérer les arbres atteints par éclaircie ou en faisant du bois de chauffage.

Le chancre ceratocystis (*Ceratocystis fimbriata*)

Le chancre ceratocystis s'attaque au peuplier faux-tremble. Tout comme pour le chancre hypoxylonien, il se retrouve principalement sur les arbres entre 20 et 50 ans. Il forme un chancre noir en forme de cible et il est facilement identifiable. Ce chancre est moins virulent, mais il peut quand même causer la mortalité, surtout chez les petits arbres.

5.5.2 INSECTES ET MALADIES PRIORITAIRES EN PLANTATION

Les plantations sont souvent plus vulnérables aux insectes et maladies que les forêts naturelles puisqu'elles représentent des milieux artificiels. On doit donc porter une attention particulière aux plantations en terme de protection et les garder sous une constante surveillance.

5.5.2.1 Charançon du pin blanc (*Pissodes strobi* (Peck))

Le charançon du pin blanc est très actif en plantation sur le pin blanc, le pin gris, l'épinette blanche et l'épinette noire. L'insecte adulte pond ses œufs sur la flèche terminale des jeunes arbres qui sera par la suite minée de l'intérieur par les larves. Les larves creusent des galeries sous l'écorce de l'arbre, ce qui fait que la flèche flétrit, se courbe et meurt. Les attaques successives du charançon déforment l'arbre en accroissant son nombre de têtes. Le moment propice de l'année pour détecter et agir sur l'insecte est du début juillet à la mi-juillet.

Cet insecte est retrouvé à l'état léger dans les plantations (environ 5% des arbres sont affectés). Des traitements mécaniques sont faciles à faire afin de contrôler l'insecte : couper les flèches terminales attaquées et les brûler pour détruire les larves. Depuis deux à trois ans, il y a une certaine stabilité de la population du charançon. On doit toutefois continuer à surveiller les plantations d'épinettes noires, d'épinettes blanches et de pins gris.

5.5.2.2 Tenthrède à tête jaune de l'épinette (*Pikonema alaskensis*)

La tenthrède à tête jaune de l'épinette est l'insecte le plus dommageable dans les jeunes plantations d'épinettes noires et blanches, car les arbres gravement atteints peuvent mourir après une seule année de défoliation. Généralement, les populations agissent pendant deux ou trois ans puis elles diminuent rapidement sous l'action de plusieurs agents naturels de régulation.¹⁴ Elles sont aussi faciles à traiter par arrosage contrôlé. Le moment propice de l'année pour détecter et agir sur l'insecte est du début juillet à la mi-juillet.

¹⁴ Source : Boulet, B. *et al.* Manuel de Foresterie. OIFQ. 1996. Page 1020.

Cet insecte constitue une menace dans la région de l'Abitibi puisqu'il y a beaucoup de reboisement en épinettes noires et blanches. Cependant, on ne le retrouve qu'à l'état endémique et de trace légère. La tenthrède est toutefois un insecte à surveiller étant donné que les plantations abitibiennes sont propices à une éventuelle attaque.

5.5.2.3 Nodulier du pin gris (*Petrova albicapitana* (Busck))

Le nodulier du pin gris prolifère fréquemment dans les plantations de pin gris de plus de quinze ans. Les noduliers déforment et tuent jusqu'à 30% des branches et provoquent ainsi le dépérissement de la partie supérieure du houppier.¹⁵ Cet insecte est toutefois facilement traitable mécaniquement. On peut l'identifier dès le début de juillet.

En 1992-1993, dans une plantation près de Rollet, 41% des arbres étaient atteints. Ils ont alors été traités. Toutefois, la présence du nodulier varie habituellement entre 0 et 10% d'arbres atteints, selon les années. La présence de l'insecte est cyclique. Depuis 1996, la proportion de plantations atteintes a augmenté.

5.5.2.4 Rouille vésiculeuse du pin blanc (*Cronartium ribicola*)

La rouille vésiculeuse du pin blanc attaque les plantations de pin blanc. Le champignon s'attaque d'abord aux aiguilles et progresse vers les branches et le tronc. Garder les plantations de pin blanc sous couvert permettrait de diminuer les risques de dégâts causés par le charançon du pin blanc et la rouille vésiculeuse du pin blanc. Les dégâts par la rouille sont identifiables de la mi-mai à la fin mai.

Il y a environ 2 à 5% d'arbres infestés. En Abitibi, on retrouve peu de problèmes dus à la rouille vésiculeuse du pin blanc malgré le fait que le nombre de plantations touchées par l'insecte augmente depuis quelques années. Le sud de l'unité de gestion de Rouyn-Noranda possède deux plantations où on retrouvait le champignon à l'état de trace en 1997.

5.5.2.5 Chancre scléoderrien (*Gremmeniella abietina*)

Le chancre scléoderrien est le principal agent pathogène à surveiller dans les plantations de pins dans la région. Ce champignon s'attaque de préférence aux semis et gaulis de moins de 10 ans, en plantation, en pépinière ou en forêt naturelle. Il se localise sur les branches et le tronc à moins de deux mètres du sol. On peut détecter la maladie dès le début de juin. Les premiers symptômes sont la mort des bourgeons et le rougissement des aiguilles de la base vers l'extrémité de l'arbre.

La propagation du chancre scléoderrien dépend beaucoup des conditions climatiques du secteur. Les facteurs favorables au développement du champignon sont des conditions

¹⁵ Source : Boulet, B. *et al.* Manuel de Foresterie. OIFQ. 1996. Page 1020.

d'humidité qui risquent de survenir pendant environ cinquante jours dans l'année. De plus, les tissus infectés doivent être autour de 0°C.

La présence de ce champignon est ponctuelle, mais non intense. Il y a eu présence de la maladie près de Normétal dans les années 1991-1993. Depuis ce temps, sa présence est pratiquement nulle, avec de 1 à 5% d'arbres atteints dans les plantations de la région.

5.5.2.6 Rouille-tumeur automne du pin (*Endocronartium Harknessii*)

La rouille-tumeur automne du pin est aussi appelée la rouille-tumeur globuleuse du pin. Cette rouille-tumeur est la plus fréquente, la plus visible et la plus destructrice des rouilles-tumeurs du pin. Cette maladie affecte généralement les semis et les gaules de pins, gris ou sylvestre, en plantation, en peuplement naturel et, à l'occasion, en pépinière. Elle provoque surtout une forte réduction de la croissance, mais elle peut aussi entraîner la mort des petits arbres et ce, à l'intérieur de deux à cinq ans après l'infection. Les branches sont plus souvent affectées que le tronc. Nous pouvons l'observer toute l'année.

Depuis 1996, la présence de la maladie est observée à quelques endroits en région et ce surtout dans l'unité de gestion de Rouyn-Noranda. En 1997, un verger à graines à Rémigny avait 18% de ses arbres qui étaient atteints par le pathogène. Un traitement s'est donc effectué durant l'été 1998.

5.5.3 VULNÉRABILITÉ À LA TBE

En ce qui concerne la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'impression générale qui se dégage est que le territoire de la forêt privée, qui est principalement inscrit autour des grandes villes, subira une intensité de défoliation (patrons de défoliation), année zéro, variant de aucune défoliation, dans la plupart des cas, à une défoliation d'intensité 4. Ceci signifie que, tout dépendant du patron et de l'année de référence (année zéro), la défoliation s'étendra soit sur 3 à 4 ans avec moins de 10% de défoliation dont une année sévère à 60% de défoliation, soit sur 8 à 10 ans avec moins de 10% de défoliation dont une année modérée à 40% de défoliation.

Toutefois, 3 zones subiront une défoliation extrême. Il s'agit d'un territoire compris entre les lacs Duparquet et Abitibi, un autre à l'ouest du lac Chassignolle et un dernier inscrit entre les lacs Malartic et Montigny. Ces zones subiront la défoliation la plus sévère, soit une intensité 25. Ceci signifie que la défoliation durera 20 ans dont 11 ans à un taux de défoliation variant entre 60 et 75%.

Ces informations peuvent être visualisées sur la planche 8 du document cartographique annexé.

5.6 FEUX DE FORÊTS

Chaque année, en Abitibi, 121 feux de forêt rasant 6 248 hectares (tableau 5.37). Ces feux sont dans 77% des cas causés par une intervention humaine et affectent 97% des superficies brûlées. Il faut signaler les années 1995 et 1996 qui font augmenter considérablement les moyennes. En 1995, deux feux d'origine humaine, à l'est de Beattyville dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, ont consumé les forêts sur 47 700 ha pour l'un et 6 900 ha pour l'autre. En 1996, un feu de foudre a consumé 1 100 ha de forêt dans la MRC de la Vallée-de-l'Or et un autre, d'origine anthropique, s'est étendu sur 4 000 ha dans la MRC de Rouyn-Noranda, au sud-est de la municipalité.

Tableau 5.37 : Feux de forêts en Abitibi, par cause, de 1988 à 1997

Année	Cause				Total	
	Foudre		Humaine		Nombre	Superficie (ha)
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)		
1988	51	349	146	206	197	555
1989	36	29	80	90	116	119
1990	28	3	106	455	134	458
1991	54	25	137	370	191	395
1992	12	20	116	367	128	387
1993	11	6	73	105	84	111
1994	4	0	70	134	74	134
1995	36	147	84	54 917	120	55 064
1996	29	1 184	57	4 029	86	5 213
1997	17	11	60	31	77	42
Moyenne	28	177	93	6 070	121	6 248
%/Total	23%	3%	77%	97%	100%	100%

Source : MRN 1999. Compilation des feux de forêts en Abitibi, 1988 à 1997.

Étant à proximité des grands centres et supportant une grande partie des activités humaines en milieu naturel, la forêt privée est généralement plus susceptible que la forêt publique de voir un grand nombre d'incendies y être allumés. Par contre, ils seront aussi habituellement détectés plus rapidement, se propageant sur une plus petite superficie qu'en forêt publique. Le phénomène est illustré sur la planche 8 du document cartographique annexé.

5.7 BIODIVERSITÉ DU MILIEU

5.7.1 DÉFINITION ET DESCRIPTION DE SES COMPOSANTES

Tous reconnaissent maintenant que la biodiversité (ou diversité biologique) est l'assise même de notre milieu de vie planétaire et québécois. Dans le passé, les Canadiens ont puisé abondamment dans ce capital-nature et ils continuent chaque jour d'en profiter. C'est pourquoi le Canada, en accord avec une centaine d'autres pays, a ratifié la convention de Rio. Le gouvernement du Québec a, quant à lui, adhéré au principe de la convention de Rio en 1992, ce qui donna lieu, en 1996, à la *Stratégie de mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique*. Le gouvernement du Québec réitère même par le fait que la gestion de la biodiversité sur son territoire est sous sa juridiction.

La convention signée à Rio définit la biodiversité comme suit : “ Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ”. Cette expression recouvre plusieurs niveaux :

A. La diversité des gènes est l'ensemble des variations génétiques chez toutes les populations d'une espèce donnée (diversité intraspécifique : intra = à l'intérieur ; spécifique = espèce). Elle est à la source des capacités d'évolution des espèces vivantes. Elle a permis, entre autres, de sélectionner les espèces domestiques et elle rend possible le développement des biotechnologies. Elle est menacée par les disparitions et par le morcellement du territoire qui limitent les échanges de matériel génétique et sa dispersion.

B. La diversité des espèces, ou encore diversité interspécifique (inter = entre), est l'ensemble des espèces, sous-espèces et variétés. Bien qu'elle se préoccupe de l'ensemble du monde vivant et non seulement de la flore et de la faune sauvage, l'emphase doit être mise sur les espèces à statut précaire pour les efforts premiers de conservation.

Le tableau 5.38 fait état de la diversité actuelle des espèces au Québec.

Tableau 5.38 Diversité actuelle des espèces du Québec

Groupes taxinomiques	Nombre d'espèces connues au Québec	Groupes taxinomiques	Nombre d'espèces connues au Québec
ANIMAUX		VÉGÉTAUX	
VERTEBRÉS	638	VASCULAIRES	2550
Mammifères	90	Dicotyles	1730
Oiseaux	326	Monocotyles	715
Reptiles	16	Gymnospermes	15
Amphibiens	21	Ptéridophytes	90
Poissons	185		
		INVASCULAIRES	?
INVERTÉBRÉS	?	Bryophytes	8000
Insectes	25400	Algues marines benthiques	195
Autres (mollusques, crustacés, vers, etc.)	?	Autres algues	?
		Champignons supérieurs	15000
		Autres champignons	?
		Lichens	650

Source :Lavoie 1992 et Gouvernement du Québec 1992b.

Le nombre d'espèces au Québec qui ne seraient pas encore identifiées est évalué à plus de 30 000.

De tout temps, des espèces ont disparu pendant que de nouvelles apparaissent. Mais depuis un siècle, les disparitions d'espèces sont de l'ordre de 1 000 à 10 000 fois plus rapides que par le passé. Au Québec, 365 espèces végétales et 72 espèces animales sont susceptibles d'être déclarées menacées ou vulnérables. Ce phénomène hypothèque les capacités des générations futures à s'adapter aux nouvelles conditions de vie qu'elles rencontreront.

C. La diversité des écosystèmes se conçoit à toutes les échelles de perception de l'espace. Il s'agit de l'ensemble des types d'habitats, des processus et fonctions des écosystèmes comme, par exemple, les variétés de cycles chimiques, de dégradation des déchets, de fixation de l'azote, etc. Le maintien d'un échantillon d'écosystèmes représentatifs des différentes conditions du territoire de l'Agence de l'Abitibi devrait contribuer à la fois à préserver la diversité biologique à ce niveau mais aussi à répondre aux besoins des espèces qui leur sont associées.

Malgré la présence d'un grand nombre d'espèces, la biodiversité au Québec est plus faible que celle des pays tropicaux. C'est là une caractéristique des milieux tempérés et nordiques. La diversité des espèces serait deux à trois fois moins grande au Québec que dans les tropiques. De plus, le nombre d'espèces diminue du sud vers le nord sous nos latitudes. Par contre, certains chercheurs font remarquer que la diversité en microespèces du sol pourrait être beaucoup plus élevée dans certaines forêts tempérées et nordiques que sous les tropiques.

5.7.2 NÉCESSITÉ DE CONSERVER LA BIODIVERSITÉ

L'accroissement considérable de l'espèce humaine et des activités économiques au cours des dernières décennies a soumis l'environnement mondial à des pressions énormes qui menacent l'existence même de certaines espèces et de certains écosystèmes. Cette constatation est d'autant plus importante que toutes les espèces sont liées entre elles par des relations ou processus écologiques. Comme la biodiversité est un enjeu international et que les forêts québécoises représentent 2% des forêts du globe, le Québec est dans la mire des écologistes du monde entier. De plus, la conscientisation de la population ainsi que ses attentes vont en augmentant si bien que toute entreprise commerciale se doit d'actualiser ses pratiques pour conserver une image facilitant ses opérations.

Avec le développement des connaissances, on s'aperçoit de plus en plus de l'importance, pour l'homme, de préserver la diversité des espèces, des écosystèmes et la diversité génétique à l'intérieur des espèces. Par exemple, avant 1980, très peu d'attention était accordée à l'if du Canada, qui se retrouve d'ailleurs en Abitibi. Aujourd'hui, à la suite de recherches scientifiques, le taxol est extrait de cette plante pour être utilisé dans le traitement de certains cancers. Les pertes encourues, si cette espèce venait à disparaître, sont réelles. Les chercheurs analysent constamment les vertus de nouveaux composés chimiques identifiés dans la nature et personne ne sait de quel être vivant viendra la prochaine découverte d'importance.

Il est donc important de conserver la biodiversité car :

- La disparition de liens entre les espèces ou toutes disparitions d'espèces fragilisent l'écosystème, son autorégulation ou encore le fait régresser (maintien de la résilience des écosystèmes);
- Elle permet l'exploitation de ressources autres que sylvicoles (pêche, agriculture, biotechnologie, tourisme);
- Elle entraîne le maintien du potentiel de découvertes scientifiques significatives;
- Elle génère la sympathie de la population;
- Elle constitue un réservoir de ressources alimentaires alternatives;
- C'est un gage de ressources renouvelables.

Compte tenu de tous ces avantages, il est certainement dans l'intérêt des collectivités, et même un devoir moral, de préserver la biodiversité présente sur un territoire afin de la transmettre aux générations futures.

5.7.3 AMÉNAGEMENT FORESTIER ET BIODIVERSITÉ

L'aménagement durable des forêts doit donc viser le maintien non seulement des diverses composantes des écosystèmes, mais également de leur dynamisme, de leur capacité à se régénérer et des divers processus qui s'y opèrent. Le non-respect des écosystèmes et de leurs fonctions pourrait avoir des conséquences négatives, tant sur la production de bois, les habitats fauniques et la flore que sur les activités de chasse, de pêche, de piégeage, etc.

Le MRN affirme que les propriétaires privés ont un rôle à jouer dans le maintien de la diversité biologique et qu'ils doivent être sensibilisés à cet effet, mais que leurs objectifs et leurs droits ont tout de même préséance sur les visées des autres intéressés. Il est impossible de développer économiquement sans avoir un impact sur la biodiversité. Toutefois, ces deux notions ne sont pas contradictoires en ce sens que le maintien de la biodiversité est le gage d'un développement durable qui se définit comme suit : répondre aux besoins actuels de la société sans pour cela compromettre l'aptitude des générations futures d'en faire autant.

Six causes principales sont susceptibles de provoquer une diminution de la biodiversité :

- La perte et la fragmentation des habitats;
- L'introduction de nouvelles espèces;
- La surexploitation des espèces;
- La pollution du sol, de l'eau et de l'atmosphère;
- Les changements climatiques globaux;
- L'agriculture et la foresterie industrielles.

La "Society of American Foresters" prenait officiellement position autour de 6 recommandations dans une optique de développement durable par le maintien de la biodiversité :

- Inclure des préoccupations de biodiversité dans la planification de l'aménagement forestier;
- Établir des mécanismes de consultation entre les différents intervenants concernés par la gestion des ressources naturelles;
- Intégrer des notions de biodiversité à la formation universitaire des forestiers;
- Instaurer des programmes de formation continue à cet effet;
- Améliorer les connaissances scientifiques sur cet aspect;
- Trouver de nouvelles sources de financement pour supporter cette recherche (groupes de conservation, industries, organisations professionnelles).

Par ailleurs, au Canada, un comité d'experts mandatés pour faire le point sur l'avancement des dossiers afin que l'engagement canadien rencontre ses objectifs mentionne que, si les réalisations vont bon train, plusieurs engagements étaient particulièrement importants en regard de la réussite de la stratégie :

- L'achèvement d'une classification écologique des terres forestières;

- L'établissement d'un réseau de zones protégées représentatives des forêts du Canada;
- La réalisation d'inventaires forestiers qui comprennent des renseignements sur une large gamme de valeurs forestières;
- L'élaboration d'un système national d'indicateurs en matière d'aménagement forestier durable.

Selon le comité, ces engagements sont essentiels et constituent le fondement de la stratégie à adopter.

Plusieurs paliers gouvernementaux et organismes mandatés suggèrent que chaque unité de base de la mosaïque forestière, le peuplement forestier, voit sa composition et son agencement aménagés de manière à y normaliser la forêt, c'est-à-dire y maintenir une certaine diversité des classes d'âge des peuplements, en proportion équilibrée, pour assurer un rendement soutenu à perpétuité. Dans ce contexte, plusieurs éléments sont à considérer à l'échelle du paysage régional, soit :

- La diversité des stades de développement de la végétation;
- La fragmentation des forêts;
- La gestion des milieux riverains;
- La protection des écosystèmes fragiles;
- La prise en considération des ressources autres que celles qui ont une valeur économique;
- La combinaison des zones de forêts commerciales, des zones de forêt récréatives et des zones de préservation des habitats dans tous les paysages forestiers;
- L'insistance sur la régénération naturelle, les révolutions plus longues et les zones de préservation dans tous les paysages forestiers;
- L'adoption d'une perspective plus large que le point de vue traditionnel du peuplement forestier, par exemple en incluant l'interface terre-eau dans la planification forestière.

5.7.4 MESURE DE LA DIVERSITÉ

La diversité biologique a une forte valeur car elle est à la base de processus indispensables à la vie humaine : régénération de l'air, régulation des eaux, pollinisation, recyclage des déchets, etc. Comme ces mécanismes sont complexes et mal connus, il est préférable de conserver la biodiversité *in situ* (i.e. là où elle se retrouve naturellement) que *ex situ* (i.e. dans des jardins zoologiques, botaniques, etc.).

De plus, il est possible d'intervenir sur le territoire de trois façons pour la conservation *in situ*, soit :

- Assurer l'utilisation durable du territoire;
- Créer des zones protégées;
- Restaurer les écosystèmes dégradés.

De nombreuses méthodes d'inventaires et de nombreux indices permettent de mesurer la biodiversité sur le terrain. Le MRN a élaboré une démarche par laquelle la diversité des écosystèmes est abordée par la méthode du **filtre brut**, ce qui constitue une étape initiant la prise en compte de la diversité biologique dans son ensemble. Le degré de protection est raffiné par l'utilisation du **filtre simple**, qui agit au niveau des espèces, sous-espèces, variétés et écosystèmes vulnérables, fragilisés ou exceptionnels. Enfin, pour suivre l'évolution et les effets du développement durable, la méthode propose de déterminer une série **d'indicateurs**. Cette démarche vise à déterminer les écosystèmes et les espèces présentes sur le territoire en vue de dégager les problèmes et les enjeux liés au maintien de la diversité biologique. À titre d'exemple, les indicateurs sélectionnés pour évaluer l'état des milieux naturels et des espèces pour le Bassin du St-Laurent, qui est l'endroit où se retrouve la majorité des espèces à statuts précaires (menacées, vulnérables, etc.) et où est enregistré le plus de disparition d'espèces, sont :

- Abondance de certaines espèces;
- Tendances démographiques et productivité chez un cortège d'espèces témoins (exploitées et non exploitées);
- Contamination de certaines espèces;
- Fréquence des malformations congénitales et des tumeurs chez des espèces témoins;
- Taille moyenne des sujets et proportion des rejets chez des espèces exploitées.

5.7.5 SITUATION EN ABITIBI

Les différents intervenants sont sensibilisés mais aucun portrait précis de la région n'est encore brossé. Signalons la présence d'une aire de protection qu'est le parc d'Aigubelle, d'une superficie de 241,7 km², créé sous la *Loi québécoise des parcs* de 1982. Cette réglementation en fait un parc régional où certaines activités sont totalement proscrites, comme la chasse, alors que d'autres sont encouragées et facilitées (par des aménagements), comme la randonnée pédestre et le canotage. Peu de données existent sur la biodiversité en Abitibi. Forêt Québec réalise présentement différentes études pour pallier cette lacune. Les projets en cours portent, entre autres, sur les chauves-souris et les petits rongeurs. D'autres études suivront bientôt. Présentement, la meilleure approche de conservation est d'établir la liste et la localisation des espèces et écosystèmes d'intérêts ou fragiles.

Le tableau 5.39 fait état des cibles de premiers efforts de conservation de la biodiversité qui devraient être entrepris sur le territoire de l'Agence.

Tableau 5.39 : Synoptique des cibles des premiers efforts de conservation de la biodiversité sur le territoire de l'Agence, les milieux protégés ou d'intérêts

RESSOURCE EN EAU POTABLE	
Les nappes phréatiques, la nappe d'eau de surface ainsi que les rives des lacs et rivières sont à protéger; les sources d'eau potable utilisées ou dont l'utilisation est projetées le sont à plus forte raison encore (Voir chapitre 9).	
MRC de Rouyn-Noranda	
Sources d'eau potable : Lac Dufault.	
Sources potentielles d'eau potable : Lacs Beauchemin, Bonchamp, Clair, D'Alembert, Duprat, King of the North et le petit lac Original.	
Sources potentielles d'eau potable : le cas particulier du lac Beauchatel.	
MRC d'Abitibi-Ouest Sources d'eau potable : Rivière Duprat, Lois, divers puits.	
MRC d'Abitibi Sources d'eau potable : Nappe des Eskers d'Amos, puits.	
MRC de la Vallée-de-l'Or Sources d'eau potable : divers plans d'eau, puits.	
Localités de VVB Sources d'eau potable : Nappe des Eskers et puits individuels.	
ESPÈCES À STATUT	
Mammifères susceptibles d'être menacés ou vulnérables	La belette pygmée, le cougar, le carcajou et le lynx du Canada (voir 8.3.1).
Oiseaux susceptibles d'être menacés ou vulnérables	La chouette Lapone, le faucon pèlerin, le râle jaune et le pygargue à tête blanche.
Poissons susceptibles d'être menacés	Esturgeon jaune et le Cisco de lac (voir l'annexe 8.3).
Espèces caractéristiques de la région de l'Agence	Tétràs à queue fine et la paruline à tête grise (voir 8.1.2).
Plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi	30 espèces (voir tab. 5.34).
RÉSERVES ÉCOLOGIQUES ET MILIEUX SENSIBLES À PROTÉGER	
MRC de Rouyn-Noranda	Réserve écologique des Dunes-de-la-moraine-d'Harricana (voir 5.4.6.1).
MRC d'Abitibi-Ouest	Réserve écologique des Vieux-Arbres (voir 5.4.6.2).
MRC d'Abitibi	Réserve écologique William-Baldwin, Réserve écologique des Kettles-de-Berry, Réserve écologique des Dunes-de-Berry (voir 5.4.6.3).
MRC de la Vallée-de-l'Or	La sapinière à bouleaux jaunes de la forêt Piché-Lemoine de Dubuisson, Réserve écologique Les caribous de Jourdan (voir 5.4.6.4).
Écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt publique	5 écosystèmes, tous dans la région de Duparquet (voir tab. 5.35).
Écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt privée	4 ha dans les basses terres d'Amos
Habitats fauniques essentiels	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, de confinement du cerf de Virginie, de fréquentation du caribou, falaises habitées par une colonie d'oiseaux, habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, habitat d'un poisson, d'un rat musqué, une héronnière, une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux, une vasière. Ces milieux se retrouvent en grand nombre sur le territoire des MRC couvertes par l'Agence vue l'importance de la superficie concernée (voir chapitre 8.4 et la planche 7 dans le document cartographique annexé).

CHAPITRE 6 : FRICHES FORESTIÈRES ET AGRICOLES

6.1 HISTORIQUE DES ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LES TERRES AGRICOLES EN RÉGION

La pratique de l'agriculture s'exerce à l'intérieur de la zone agricole telle qu'établie par la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles. La superficie en terres agricoles est assez importante en région, mais seulement un faible pourcentage est exploité au profit de l'activité agricole. Par conséquent, il y a actuellement un grand nombre de terres ne faisant l'objet d'aucune mise en valeur particulière, dont plusieurs friches.

Malheureusement, plusieurs de ces terres agricoles ont un sol peu propice à l'agriculture conventionnelle. Ainsi, la MRC de Rouyn-Noranda a délimité une nouvelle aire d'affectation agricole en fonction du potentiel des sols et de la localisation des producteurs agricoles actifs.

6.2 DESCRIPTION DES FRICHES PAR MRC

Partant du postulat que les superficies en friche forestière et mal régénérées en feuillus non commerciaux et en aulnaies peuvent être potentiellement reboisées, l'Agence de l'Abitibi compte 77 860 hectares ou 26% de son territoire forestier productif en terrains de cette nature. Les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest ainsi que les localités VVB comptent pour près de 30% de leur superficie forestière productive en terrains de cette catégorie. Les MRC de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda en comptent respectivement 23% et 18%. Il est remarquable de constater que près de 75% des ces terrains en friche et mal régénérés sont zonés agricoles (zone verte) en vertu de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, ce pourcentage variant de 87% en Abitibi-Ouest à 61% dans la Vallée-de-l'Or et dans Rouyn-Noranda.

Les superficies cartographiées par le MRN comme étant des friches s'étendent sur 49 038 hectares, dont 19 789 dans la MRC d'Abitibi, 12 213 dans Abitibi-Ouest, 8 484 dans Rouyn-Noranda, 6 350 dans la Vallée-de-l'Or et 2 022 dans VVB. Les superficies régénérées en feuillus non commerciaux s'étendent sur 10 424 hectares alors que celles régénérées en aulnaies d'origines autres que des friches occupent 18 398 hectares.

Le tableau 6.1 présente le détail de ces chiffres par MRC et par origine.

Tableau 6.1 : Superficie (ha) des terrains forestiers en friches, en feuillus non commerciaux (FNC) et en aulnaies d'origines autres que les friches sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Origine	Caractérisation de la régénération	Description du terrain/couvert	MRC					Superficie (ha)	
			Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée de l'Or	VVB		
Friches	en voie de régénération	FR	3 685	6 008	6 506	1 370	1 034	18 603	
	mal régénéré	FR ALF	3 666	5 545	9 115	2 615	49	20 990	
	mal régénéré	FR ALM	511	279	675	124	56	1 645	
	en régénération	F FR	429	310	2 818	2 132	551	6 240	
	en régénération	M FR	193	44	534	263	323	1 357	
	en régénération	R FR	0	27	141	26	9	203	
	Sous-total FR (ha)			8 484	12 213	19 789	6 530	2 022	49 038
	% en site agricole (zonage agricole) CODE SA			63,3%	88,8%	75,9%	68,7%	69,4%	75,7%
% de la superficie forestière productive de la MRC			13,6%	13,0%	19,9%	18,2%	21,9%	16,3%	
Aucune	mal régénéré	FNC	620	6 926	2 327	114	437	10 424	
	% en site agricole (zonage agricole) CODE SA		53,7%	86,3%	69,4%	66,7%	62,2%	79,4%	
	% de la superficie forestière productive de la MRC		1,0%	7,4%	2,3%	0,1%	0,3%	2,8%	
Toutes origines sauf friches	mal régénéré	ALF	1 591	7 252	5 335	1 226	228	15 632	
	mal régénéré	ALM	508	753	953	531	21	2 766	
	Sous-total ALM & ALF (ha)			2 099	8 005	6 288	1 757	249	18 398
	% en site agricole (zonage agricole) CODE SA			56,3%	83,0%	65,1%	33,2%	61,0%	68,8%
	% de la superficie forestière productive de la MRC			3,4%	8,5%	6,3%	4,9%	2,7%	6,1%
TOTAL	Total (ha)		11 203	27 144	28 404	8 401	2 708	77 860	
	% en site agricole (zonage agricole) CODE SA		61,4%	86,5%	73,0%	61,2%	67,5%	74,6%	
	% de la superficie forestière productive de la MRC		18,0%	28,9%	28,5%	23,4%	29,3%	25,9%	

Source : MRN. Compilation de données issues du troisième inventaire écoforestier.

CHAPITRE 7 : RESSOURCE AGRICOLE

7.1 CARACTÉRISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE EN ABITIBI

L'Abitibi, en 1995, comptait 563 fermes dont la superficie moyenne était de 224 hectares comparativement à 98 hectares pour la moyenne provinciale. Le plus grand nombre de fermes (241) et les plus vastes (245 ha) se retrouvent en Abitibi-Ouest. La principale production est le bovin, suivie du lait, et c'est encore l'Abitibi-Ouest qui est première à ce chapitre. Aucun agriculteur ne déclare la production de bois comme principale source de revenu agricole (tableau 7.1). Une compilation plus récente, datant de 1997 (tableau 7.2), montre le même positionnement de la MRC d'Abitibi-Ouest et des productions principales que sont le bovin et le lait. Toutefois, il se dégage une tendance à la baisse du nombre de fermes, avec une chute d'environ 11% des unités.

Tableau 7.1 : Producteurs et production agricole en Abitibi, par MRC, en 1995

Caractéristique	Unité	Abitibi	Abitibi-Ouest	Rouyn-Noranda	Vallée-de-l'Or	Abitibi	Le Québec	Abitibi/Québec
Répartition des fermes								
Selon la superficie								
Nombre de déclarants	n	199	241	76	47	563	35 316	1,59%
0 - 50 hectares	n	19	21	10	5	55	12 411	0,44%
51 - 100 hectares	n	28	26	11	7	72	10 558	0,68%
101 - 200 hectares	n	57	66	33	15	171	8 762	1,95%
201 hectares et plus	n	95	128	22	20	265	3 585	7,39%
Superficie totale des fermes en hectares	n	44 350	58 956	13 375	9 305	125 986	3 445 113	3,66%
Superficie moyenne des fermes en hectares	n	223	245	176	198	842	98	
Selon la valeur des produits agricoles vendus						0		
Nombre de déclarants	n	2107	241	76	47	2 471	35 403	6,98%
3 000 - 19 999\$	n	106	81	34	23	244	11 520	2,12%
20 000 - 99 999\$	n	67	94	33	11	205	11 404	1,80%
100 000\$ et plus	n	37	66	9	13	125	12 479	1,00%
Selon la principale source de revenu								
Nombre de déclarants	n	197	238	75	46	556	34 265	1,62%
Lait	n	51	64	11	10	136	11 354	1,20%
Bovins	n	99	129	51	20	299	6 827	4,38%
Porcs	n	3	-	-	-	3	2 297	0,13%
Moutons	n	4	6	2	1	13	437	2,97%
Volailles	n	1	1	1	-	3	648	0,46%
Oeufs	n	-	-	-	3	3	190	1,58%
Céréales et oléagineux	n	2	5	1	-	8	3 312	0,24%
Pommes de terre	n	1	1	-	-	2	351	0,57%
Autres légumes	n	1	1	-	-	2	1 137	0,18%
Fruits et petits fruits	n	1	4	1	1	7	1 221	0,57%
Cultures abritées	n	5	4	3	1	13	750	1,73%
Horticulture ornementale	n	1	-	-	2	3	565	0,53%
Animaux à fourrure	n	-	2	-	1	3	53	5,66%
Apiculture	n	1	1	-	-	2	145	1,38%
Acériculture	n	-	-	-	-	0	2 197	0,00%
Chevaux	n	5	2	3	2	12	625	1,92%
Pisciculture	n	1	-	-	-	1	139	0,72%
Divers	n	21	18	2	5	46	2 017	2,28%

Source : Institut de la statistique du Québec. Agriculture, tableau 8.

Tableau 7. 2 : Répartition des producteurs agricoles par MRC selon le type de production (autre que le bois) pour 1997

Production	Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée de l'Or	Localités (VVB)	TOTAL
Agneaux, moutons	1	3	4	1		9
Animaux à fourrure			1			1
Apiculture		1	1			2
Autruches, émeux, nandous		1	1			2
Bisons			3			3
Bœuf	47	123	78	22	3	273
Cailles, faisans			1			1
Chevaux	4	1	3			8
Chèvres	1	1				2
Chevreuil		1	1	1		3
Cultures commerciales	3	8	4		1	16
Cultures maraîchères	1	8	5	1		15
Foin		3	3	1		7
Horticulture	3	1	2		1	7
Lait	11	60	48	10		129
Lapins	1	1	2			4
Œufs				3		3
Pisciculture			2			2
Pommes de terre		1			1	2
Porc			2	1		3
Sangliers			1			1
Serres		2	1		1	4
Tourbe				1		1
Volailles			2	1		3
Wapiti				1		1
TOTAL	72	215	165	43	7	502

Source : Fédération de l'UPA 1997. Service d'aménagement et environnementaux. Nombre de producteurs par municipalité, par production et par MRC.

7.2 AFFECTATIONS DES TERRAINS AGRICOLES

La superficie zonée agricole en vertu de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles représente 92,7% du périmètre agricole défini par le MAPAQ (tableau 7.3), variant de 96% en Abitibi-Ouest à 86% dans la MRC de Rouyn-Noranda. Les autres affectations, hormis les sites agricoles, que l'on retrouve dans ce périmètre agricole sont principalement les terrains sans affectation particulière, les périmètres d'urbanisation et les sites de villégiature.

Tableau 7.3 : Affectations attribuées aux terrains agricoles sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

MRC	Affectation	Superficie (ha)	% MRC
Rouyn-Noranda	Site agricole (SA)	14 557	86,0%
	Corridor routier (CR)	5	0,0%
	Golf (GO)	7	0,0%
	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (LO)	1	0,0%
	Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC) (PU)	363	2,2%
	Sans affectation (forestier)	1 957	11,7%
	Total MRC	16 890	100,0%
Abitibi-Ouest	Site agricole (SA)	50 982	96,2%
	Aire industrielles (IN)	48	0,1%
	Prise d'eau (PE)	2	0,0%
	Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC) (PU)	710	1,3%
	Site de villégiature complémentaire (VC)	501	1,0%
	Sans affectation (forestier)	759	1,4%
	Total MRC	53 002	100,0%
Abitibi	Site agricole (SA)	32 816	91,8%
	Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC) (PU)	666	1,9%
	Sans affectation (forestier)	2 265	6,3%
	Total MRC	35 747	100,0%
Vallée-de-l'OR	Site agricole (SA)	6 405	88,5%
	Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC) (PU)	162	2,2%
	Sans affectation (forestier)	668	9,2%
	Total MRC	7 235	100,0%
VVB	Site agricole (SA)	2 697	87,4%
	Périmètre d'urbanisation (selon le schéma MRC) (PU)	74	2,4%
	Sans affectation (forestier)	315	10,2%
	Total MRC	3 086	100,0%
Agence	Site agricole (SA)	107 457	92,7%
	Sans affectation (forestier)	5 964	5,1%
	Autres	2 539	2,8%
	Total Agence	115 960	100%

CHAPITRE 8 : RESSOURCE FAUNIQUE

8.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ESPÈCES FAUNIQUES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DE LEURS HABITATS

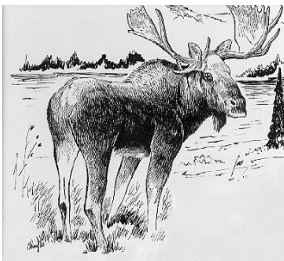
8.1.1 FAUNE TERRESTRE

La faune terrestre a des besoins en terme d'habitats qui se répartissent sommairement en trois grandes catégories : l'abri, la nourriture et les sites de reproduction. Pour satisfaire tous ses besoins, un animal doit avoir accès à une superficie plus ou moins étendue qui lui sert de domaine vital. Certaines espèces doivent même migrer pour retrouver tous les éléments nécessaires à leur survie (Germain *et al.* 1996).

Les principales espèces de vertébrés terrestres qui se retrouvent en Abitibi sont présentées dans les trois sections qui suivent. Il s'agit des gros gibiers, des petits gibiers et des animaux à fourrure. La liste des mammifères présents sur le territoire abitibien se retrouve à l'annexe 8.1.

8.1.1.1 Gros gibier

8.1.1.1.1 Orignal



L'orignal est présent sur tout le territoire de l'Agence de l'Abitibi. L'animal se déplace sur de grandes distances et occupe une diversité de peuplements durant l'été. Il se retrouve dans les peuplements résineux et mélangés et ses zones préférées comportent des ouvertures et des étendues d'eau où il peut retrouver des plantes aquatiques pour se nourrir. En hiver, l'orignal est moins affecté par l'épaisseur de neige que le cerf de Virginie parce qu'il a de plus longues pattes et qu'il est plus fort. Il peut toutefois être confiné à certains peuplements résineux ou mélangés lorsqu'il y a une épaisseur de neige supérieure à 75 cm. L'orignal, contrairement au cerf de Virginie, n'est pas dépendant du même ravage d'année en année.

En été, l'orignal se nourrit de feuilles, de petites branches et d'écorce de feuillus, de champignons, de mousses et de lichens ainsi que de plantes aquatiques. En hiver, il se nourrit de sapins et d'autres résineux de même que de petites branches de feuillus (Rodrigue 1995).

8.1.1.1.2 Ours noir

L'habitat de l'ours noir comprend les régions boisées d'un bout à l'autre du Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Animal solitaire la plus grande partie de l'année, l'ours



s'accouple brièvement durant la saison des amours. Les petits restent près de leur mère pendant un peu plus d'un an. Les mâles adultes sont parfois hargneux et grincheux et s'attaqueraient même aux oursons n'était-ce l'ardeur farouche que mettent les femelles à les défendre. L'ours noir nage avec aisance et grimpe souvent aux arbres pour se nourrir de bourgeons et de fruits. Il a un odorat subtil, une ouïe fine, mais une mauvaise vision. On peut le voir à toute heure du jour, mais il est actif surtout la nuit. Lorsqu'il est très jeune, l'ours pleure quand il a peur et ronronne quand il est satisfait.

L'ours noir est omnivore; son régime alimentaire se compose d'environ 75% de matières végétales et de 15% de charogne, le reste étant constitué d'insectes et de petits mammifères. Son goût pour le miel est bien connu, et il est aussi attiré l'automne par le maïs mûr et sucré. Chez nous, il n'a pas d'ennemis naturels.

L'ours noir est omnivore; son régime alimentaire se compose d'environ 75% de matières végétales et de 15% de charogne, le reste étant constitué d'insectes et de petits mammifères. Son goût pour le miel est bien connu, et il est aussi attiré l'automne par le maïs mûr et sucré. Chez nous, il n'a pas d'ennemis naturels.

8.1.1.1.3 Cerf de Virginie

Le cerf de Virginie, communément appelé chevreuil, est une espèce présente principalement dans le sud de la région. Le chevreuil semble être de plus en plus présent sur le territoire de l'Agence, mais sans ravage reconnu au sens légal (voir section 8.4). Durant la saison froide, les chevreuils occupent des ravages. Si ces emplacements leur sont bénéfiques, ils reviendront au même endroit pendant plusieurs années. Le cerf circule à l'intérieur du peuplement qui lui sert d'abri et sur son pourtour afin de se nourrir. La qualité de l'habitat du chevreuil est principalement fonction du peuplement d'abri qui est généralement à dominance résineuse, de la nourriture qui provient des pousses tendres des arbustes et du degré d'entremêlement de ces deux composantes.



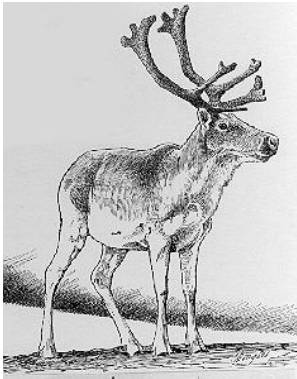
Photo: cws/scf

L'épaisseur de la neige est le facteur limitant des déplacements du chevreuil. Les peuplements résineux et mélangés à dominance résineuse, ayant une densité assez forte et un âge supérieur à 30 ans, seront utilisés par le cerf comme abri parce qu'ils minimisent l'épaisseur de neige au sol. Les meilleurs peuplements sont composés d'une importante proportion de sapins, d'épinettes, de cèdres et de pruches.

Le cerf se nourrit d'une grande variété de jeunes arbres et arbustes de moins de 2,25 mètres et de branches basses des arbres présents dans le peuplement d'abri et dans l'environnement de celui-ci. Les principales essences ligneuses que le cerf de Virginie mange sont l'érable à épis, le noisetier à long bec, le sapin baumier, la pruche du Canada, le thuya occidental

(cèdre), l'érable rouge, l'érable à sucre, le cornouiller, le chèvrefeuille du Canada, le dierville chèvrefeuille et le bouleau jaune. Une petite coupe à blanc d'un ou deux hectares pourrait donc lui fournir de la nourriture pendant quelques années. De plus, les déchets de coupe automnale et hivernale peuvent aussi constituer une abondante source de nourriture pour le chevreuil (Rodrigue 1995).

8.1.1.1.4 Caribou



Bien que le caribou soit un grand mammifère dont l'aire de distribution est l'une des plus vastes du pays, la plupart des Canadiens ne l'ont vu que sur les pièces de 25 cents. Le caribou est cependant beaucoup plus familier à ceux qui habitent les régions septentrionales du Canada, pour lesquels il est bien souvent une ressource économique essentielle. Les Micmacs nommaient cet animal « xalibu », qui signifie « celui qui creuse pour sa nourriture »; son nom actuel dérive probablement de ce mot.

Le caribou est un membre de taille moyenne de la famille des cerfs (Cervidés) dont sont aussi membres l'orignal et le cerf de Virginie. Tous sont des ruminants à pied fourchu et ongulé. Le caribou a cette particularité que les bois sont l'apanage des femelles (du moins de la plupart d'entre elles) aussi bien que des mâles. Il ressemble au renne de l'Eurasie, sauvage ou domestiqué, et appartient à la même espèce.

Le caribou est bien adapté à son habitat. De forme massive et trapue, il est doté, en hiver, d'un pelage long et fourni, qui lui assure une protection efficace contre les grands froids et les vents violents. Le museau, comme la queue, est court et couvert de poils. Les sabots, larges, concaves et évasés, le supportent bien sur la neige et dans les tourbières. Leurs formes lui permettent de dégager efficacement la neige qui recouvre les lichens et d'autres végétaux dont il s'alimente. Leurs bords acérés lui offrent un appui solide sur la glace ou la roche lisse. Dans l'eau, ils agissent comme des pagaies et font du caribou un excellent nageur. En été, les caribous usent considérablement leurs sabots dans leurs déplacements sur les sols durs et rocaillieux.

Le mâle adulte dans son pelage riche d'automne brun ou gris et blanc est imposant, avec son fanon aux longs poils blancs qui flottent de la gorge au poitrail et ses grands bois de couleur ambre. Il perd habituellement ses bois en novembre ou décembre, une fois la saison des amours terminée. Les femelles et les jeunes caribous gardent leurs bois beaucoup plus longtemps, souvent pour tout l'hiver. Durant leur élaboration, les bois sont couverts d'une peau velue, appelée velours, irriguée de vaisseaux sanguins qui acheminent les substances nutritives assurant leur croissance.

Sa consommation de lichens comme aliment de base distingue le caribou de tous les autres grands mammifères et lui permet de survivre dans les rudes contrées nordiques. Il a un odorat très développé, qu'il utilise pour repérer les lichens sous la neige.

Le caribou est très curieux, et les chasseurs arrivent souvent à attirer les bêtes de très près en faisant de grands mouvements avec les bras ou en se penchant vers l'avant de façon répétée.

Il y a trois sous-espèces de caribou au Canada : le caribou des bois, le caribou de la toundra et le caribou de Peary. Le caribou des bois est la sous-espèce présente sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Ce caribou, de grande taille et au pelage foncé, est habituellement présent en petits troupeaux dans les forêts boréales, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. Les poids moyens des mâles et des femelles sont respectivement de 180 et 135 kg. Dans les régions montagneuses de l'ouest du Canada, le caribou des bois hiverne dans les vallées boisées et monte vers la toundra alpine pour y passer l'été. À l'est, dans les forêts boréales au relief plus plat, ses déplacements saisonniers peuvent se limiter à quelques kilomètres, entre les forêts matures et les tourbières hautes dégagées.

8.1.1.2 Petit gibier

Les descriptions des petits gibiers sont principalement tirées du *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune* de la Fondation de la faune du Québec (Ferron *et al.* 1996).

8.1.1.2.1 Lièvre d'Amérique

Le lièvre d'Amérique se retrouve sur l'ensemble du territoire boisé du Québec, jusqu'à la limite nord des arbres. L'élément essentiel de l'habitat du lièvre est le couvert arbustif qui doit être dense pour lui fournir un bon abri contre les prédateurs, tout en gardant un étage arbustif développé. De plus, le lièvre est souvent associé aux zones de transition entre deux types d'habitat.



Le lièvre est principalement herbivore. En été, il se nourrit de plantes vertes telles que le trèfle, le pissenlit, les graminées, le mil, les prêles et les feuilles tendres de feuillus (peuplier, saule, bouleau). En hiver, son alimentation change radicalement. Il survit en broutant les ramilles et les bourgeons de plusieurs essences d'arbres et arbustes, préférablement des feuillus. Ses essences favorites en Abitibi sont le peuplier faux-tremble, les bouleaux, les saules, l'aulne rugueux et certains conifères comme le thuya, le sapin et parfois l'épinette.

Les trois quarts des lièvres (jeunes et adultes) sont victimes de la prédation. Les principaux prédateurs sont le lynx, le loup, le coyote, le renard, le pékan, la belette, le grand duc et l'autour. La présence d'un couvert de protection est donc essentielle à la survie du lièvre.

8.1.1.2.2 Gélinothe huppée

La gélinothe huppée se retrouve un peu partout au Québec, au sud du 52° parallèle. On retrouve les plus fortes densités de population dans les peuplements mixtes à dominance de peupliers faux-tremble et de bouleaux, généralement à proximité d'ouvertures telles les clairières et les bordures de coupes forestières, de chemins forestiers ou de champs en friches. Ces habitats lui permettent de trouver à proximité nourriture et couvert de protection. La présence de conifères est essentielle sous nos climats afin de lui procurer un meilleur couvert d'abri pendant l'hiver.



Photo: Robert McCaw

Les habitats de la gélinothe huppée sont différents selon son cycle vital : site de tambourinage, de nidification, d'élevage et d'hiver. Les jeunes peuplements mixtes, âgés de 4 à 15 ans, fourniront un bon abri d'élevage. De 15 ans à 25-30 ans, ces peuplements deviendront de bons abris pour tambouriner ou pour se protéger durant l'hiver. La présence d'arbres ou de peuplements feuillus de plus de 30 ans assurera une nourriture hivernale et printanière et pourra servir au moment de la couvaison. Ce gibier est sensible aux perturbations d'habitat.

La gélinothe huppée étant une espèce non migratrice, son régime alimentaire varie d'une saison à l'autre en fonction de la disponibilité de la nourriture. L'animal adulte est herbivore. Ses essences préférées en Abitibi sont le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier. Les oisillons, quant à eux, mangent des insectes pendant leurs premières semaines.

La prédation est la principale cause de mortalité chez la gélinothe huppée. Ses ennemis sont les oiseaux de proie, notamment l'autour et le grand duc, ainsi que les mammifères carnivores tels le renard et le lynx.

8.1.1.2.3 Bécasse d'Amérique

La bécasse d'Amérique se retrouve principalement dans les peuplements de feuillus intolérants de hauteur 5 et 6 (1,5 à 7,0 mètres) et dans certaines zones improductives, comme les aulnaies. Les milieux utilisés durant l'automne et lors des migrations sont jeunes et assez diversifiés. La présence de faible densité de sapin, de thuya et parfois de pin est utilisée comme abri contre les intempéries et le froid au cours de l'automne. Durant l'été, la bécasse fréquente des milieux plus diversifiés pour se nourrir puisque la biomasse de vers de terre diminue en juillet et en août.

La bécasse d'Amérique est carnivore. Elle se nourrit principalement de vers de terre, mais aussi d'insectes, d'autres organismes vivants dans la litière du sol et quelquefois de graines. La bécasse possède un bec avec la partie distale du mandibule supérieure flexible qui peut s'ouvrir une fois enfoncé dans le sol. Ses yeux permettent un champ de vision de 360°. Ainsi, la bécasse peut surveiller ses arrières contre les prédateurs tout en ayant un excellent champ

de vision vers l'avant ou la surface du sol. Ces caractéristiques rendent la bécasse très efficace dans la recherche et la capture de nourriture.

8.1.1.2.4 Tétrras du Canada

Le tétras du Canada, auparavant appelé « tétras des savanes », est étroitement lié à la forêt résineuse dont il tire les éléments essentiels à ses besoins vitaux. L'épinette noire, tant de type arborescent qu'arbustif, constitue un élément essentiel de l'habitat du tétras en Abitibi-Témiscamingue. Le tétras a besoin d'un habitat avec des classes d'âge, de hauteur et de densité pouvant être variables dans la mesure où la succession forestière évolue et reste dans un contexte coniférien. Les densités des populations de tétras en Abitibi-Témiscamingue ont été évaluées à 5,2 et 4,2 mâles/100 ha en 1991 et 1992.

En période hivernale, le tétras du Canada s'alimente exclusivement d'aiguilles et de bourgeons de conifères (pin gris et épinettes). Pendant l'été, en plus des aiguilles et des bourgeons, il diversifie son alimentation en consommant des petits fruits. Les tétras juvéniles mangent aussi des champignons et des invertébrés.

La prédation est la principale cause de décès chez le tétras. Ses prédateurs sont les mêmes que ceux de la gélinotte huppée. L'écureuil roux est un prédateur pour les œufs.

8.1.1.2.5 Tétrras à queue fine

Cet oiseau, auparavant appelé « gélinotte à queue fine » est une espèce provenant de l'ouest du Canada. Sa présence est très rare dans l'est du pays. Il est signalé dans une étroite bande reliant le nord d'Amos à La Sarre. Mais, on ne dispose que de peu d'informations sur l'abondance de cette espèce en région.

8.1.1.3 Animaux à fourrure

Les animaux à fourrure mentionnés dans cette section sont les espèces les plus importantes à considérer en région, parmi les 17 espèces récoltées, soit parce qu'elles sont vulnérables ou encore parce qu'elles sont importantes économiquement.

8.1.1.3.1 Castor

Le castor canadien, notre symbole national, fut la première richesse naturelle que nous ayons exploitée; il fut un temps où sa fourrure servait couramment de monnaie d'échange. En 1930, il se trouvait au seuil de l'extinction, mais les mesures de conservation appliquées alors ont permis depuis de repeupler ses habitats de façon satisfaisante.



Le castor fait partie d'une société complexe axée sur la famille et centrée sur la femelle, comportant une hiérarchie bien structurée. Une étude du MLCP en 1984 a révélé que la colonie moyenne de castors s'établit à 4 individus, bien que la cellule familiale puisse atteindre 10 à 12 membres : adultes, jeunes et petits de la dernière portée. Le poids de l'adulte varie de 15 à 35 kg, la moyenne oscillant autour de 20 kg.

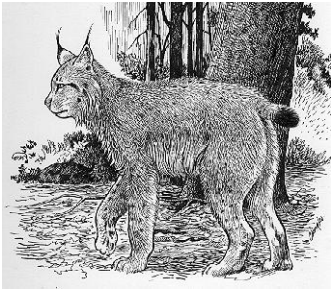
Le castor compte parmi ses prédateurs l'ours, le loup, le coyote, le pékan, le carcajou, la loutre et le lynx, mais aux abois, c'est un puissant adversaire. Il se trouve à l'abri dans sa hutte de branchages entremêlés et de boue figée, que l'ours noir lui-même se voit dans l'impossibilité de pénétrer. Le castor bâtit des digues atteignant jusqu'à 50 m de longueur, 2 m de hauteur et 3 m de largeur à la base. Ces ouvrages contribuent à la régulation du niveau des cours d'eau forestiers, fournissant un habitat aux poissons et au gibier d'eau.

8.1.1.3.2 Loutre



De la famille des Mustélinés, la loutre, au corps solide et musclé, est répandue dans presque toute l'Amérique du Nord. Elle vit de préférence au bord des eaux claires et profondes : cours d'eau, lacs, marais étendus et baies océaniques. Elle peut mesurer jusqu'à 1,4 m et peser 13,5 kg. Elle a le pelage épais et lustré des mammifères amphibies. Farouche à l'état sauvage, elle s'apprivoise toutefois aisément car elle est de nature sociable, docile et enjouée. L'espèce de l'Ancien Monde était autrefois dressée à attraper le poisson. Surtout nocturne, la loutre est active toute l'année. Elle se nourrit surtout de poissons mais aussi d'insectes, de grenouilles et, à l'occasion, de petits mammifères comme le rat musqué.

8.1.1.3.3 Lynx du Canada



De Terre-Neuve au Yukon, le lynx, aussi appelé loup cervier, est étroitement associé à la forêt boréale du Canada. Ce félin se distingue par son corps relativement petit, ses longs membres, ses grosses pattes et ses oreilles pointues se terminant par un pinceau de poils noirs. C'est un chasseur nocturne et solitaire, actif du crépuscule au lever du soleil. Le lynx est un excellent grimpeur et il traverse parfois à la nage des rivières et des ruisseaux. Il dépend du lièvre pour se nourrir à un point tel que les cycles d'abondance de sa proie conditionnent ses propres cycles d'abondance. Il s'attaque quelques fois aux canards, aux renards, aux gélinottes huppées, aux mouffettes, voire aux cerfs. Ses principaux ennemis, à part l'homme, sont le couguar et le loup. Depuis longtemps, sa fourrure douce et soyeuse est particulièrement appréciée, ce qui a entraîné la disparition de plusieurs milliers de ces animaux.

8.1.1.3.4 Martre

Cet animal de la famille des Mustélinés, qui possède une fourrure lustrée, foisonnait autrefois dans une vaste zone traversant la forêt boréale de l'Amérique du Nord. Bien qu'en certains endroits la perte d'habitat liée au piégeage intensif ait eu raison de cette espèce, elle est maintenant considérée comme abondante, les récoltes des dernières années étant parmi les meilleures jamais enregistrées.

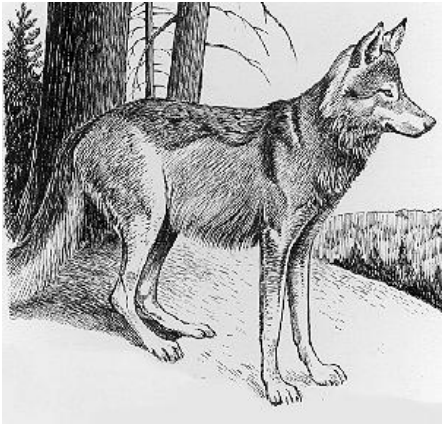
Sa curiosité démesurée et son appétit insatiable, qui la font souvent passer pour sociable, la mènent tout droit dans les pièges. Solitaires et combatifs, les mâles ne s'associent aux femelles que pour l'accouplement, en juillet et en août. Les petits naissent et grandissent dans un nid tapissé d'herbe, enfoui dans un arbre creux ou une cavité rocheuse. Classée comme arboricole, la martre d'Amérique passe pourtant beaucoup de temps au sol et nage fort bien. Elle se nourrit avant tout de souris mais se régale aussi d'écureuils, de lièvres d'Amérique et de gélinottes huppées, sans compter, durant la belle saison, les divers fruits et baies, les insectes et les charognes.



8.1.1.3.5 Pékan

Le pékan est une autre espèce de Mustélidés présente sur le territoire et dont l'abondance va en croissant. D'une taille plus imposante et d'un pelage plus foncé que la martre, il a un comportement fort semblable à celle-ci. De plus, il s'avère être l'un des rares prédateurs efficaces du porc-épic.

8.1.1.3.6 Loup



Le loup hante la mythologie et les traditions des peuples nordiques depuis des siècles.

Le pelage de l'animal varie considérablement, du blanc le plus pur au noir du charbon, en passant par toutes les nuances du gris, du beige et du brun. Un grand mâle peut atteindre plus de 2 mètres de longueur et sa hauteur à l'épaule peut s'élever à presque 1 mètre. Le poids du loup varie de 26 à 80 kg. Les plus grands individus se trouvent dans le nord-ouest canadien.

Ces bêtes vivent selon une hiérarchie bien structurée; le chef de la meute est généralement le mâle le plus grand et le plus fort, suivi de ses cadets et aînés, puis de sa partenaire, ensuite des autres femelles et, enfin, des louveteaux par ordre de robustesse. Si les parents sont tous deux partis à la chasse, c'est un autre loup qui veille sur les louveteaux et se charge de leur initiation. On ne signale que quelques cas où le loup se serait attaqué à l'homme en Amérique du Nord et l'on croit qu'il s'agissait alors de méprises.

8.1.1.3.7 Renard roux



Le renard roux se trouve, au Canada, de la côte Atlantique à la côte du Pacifique. Il ressemble à un petit chien élancé. C'est un animal timide et nerveux qui cherche plutôt à se soustraire aux regards.

Les renards creusent leur gîte dans un sol sablonneux ou graveleux. Le terrier peut parfois s'enfoncer de 3 à 9 m sous terre et posséder jusqu'à 2 et 3 issues. Les renards roux sont des parents consciencieux; le couple demeure uni jusqu'à la dispersion des petits. L'hiver, le renard roux se nourrit principalement de petits mammifères tels que les souris, les écureuils et les lièvres. En été, son alimentation est encore plus variée, ajoutant les marmottes, les insectes, les écrevisses, les œufs d'oiseaux et même les petits fruits. Le renard roux est la proie du coyote et du lynx roux.

8.1.1.3.8 Vison

Cet animal aquatique de la famille des belettes occupe presque tout le Nord de l'Amérique du Nord. Il fait partie des espèces les plus réputées d'animaux à fourrure. Les grands mâles peuvent atteindre 60 cm de longueur. Les adultes sont jugés effrontés, féroces et inapprivoisables; toutefois, s'ils sont capturés jeunes, ils sont enjoués et peuvent facilement s'attacher à leur maître.



Le vison est un chasseur habile et capture une grande variété de gibiers tels que le rat musqué, le campagnol des champs, le lièvre ainsi que les poissons, écrevisses et grenouilles. On compte parmi ses ennemis le grand duc, le lynx roux, le loup et le coyote. Le vison s'affaire surtout la nuit en solitaire et demeure actif tout au long de l'année.

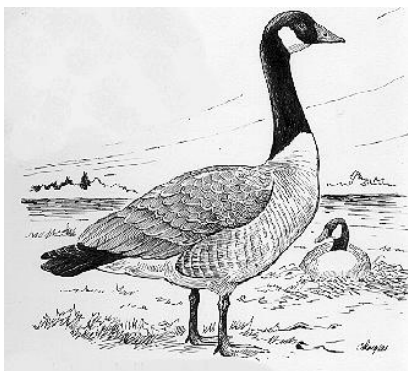
Pendant l'année 1971-1972, l'industrie de la fourrure a traité plus de 72 000 peaux de visons sauvages, mais elle a également employé autant de peaux provenant d'établissements d'élevage.

8.1.2 FAUNE AVIAIRE

Les deux critères d'habitat les plus importants pour la faune aviaire sont le site de nidification et le type d'alimentation. Plusieurs espèces préfèrent les forêts matures et surannées de dominance feuillue ou résineuse, tandis que d'autres privilégient les forêts de transition ou bien les milieux humides. Les écosystèmes forestiers présents sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi auront tendance à favoriser certaines espèces à distribution générale au Québec mais de plus grande abondance dans les forêts abitibiennes : le bruant à gorge blanche, la mésange à tête noire, le pic mineur, le pic chevelu, la paruline à croupion jaune et la gélinotte huppée sont de celles-là. D'autre part, au moins 2 espèces sont à distribution caractéristique de la région en ce sens qu'il est relativement rare de les rencontrer ailleurs au Québec : le tétras à queue fine et la paruline à tête grise.

L'Abitibi-Témiscamingue dénombre 213 espèces d'oiseaux : 128 espèces nicheuses, 38 espèces présentes pendant la migration et 47 espèces à statut de visiteuses (David et Gosselin 1981 dans Van de Walle 1997).

Outre les oiseaux considérés comme petits gibiers, les principales espèces d'importance récréative pour la chasse sont les oiseaux migrateurs, notamment les sauvagines. Il faut distinguer les espèces qui nichent en région, comme le canard colvert, les sarcelles et le canard d'Amérique, de celles qui sont de passage uniquement au cours de leur migration, comme la bernache du Canada et le canard noir.



Parmi ces oiseaux migrateurs, le plus connu est sans nul doute la bernache du Canada qui est aussi appelée outarde. Dans les régions méridionales du Canada, le cri sonore et distinctif de ces oiseaux annonce l'arrivée du printemps et de l'automne. Cette oie est très prisée des chasseurs de gibier, mais grâce à sa méfiance et aux règlements destinés à la protéger, elle a réussi à maintenir ses effectifs. L'outarde s'accouple pour la vie, et des liens familiaux persistent de nombreux mois après la naissance des oisons. Lorsqu'il défend son nid, le mâle est un adversaire redoutable : il peut délivrer des coups d'ailes d'une force surprenante pour repousser les attaques des renards et des autres prédateurs, l'homme y compris.

8.1.3 FAUNE AQUATIQUE

En territoire privé, en Abitibi, les rivières et les lacs couvrent une superficie de 83 567 ha, soit 14% de la superficie totale du territoire de l'Agence. Les principaux lacs de la région, tels le lac Abitibi, le lac Duparquet, le lac Macamic, le lac Malartic, le lac Preissac, le lac De Montigny et le lac Fournière, en plus de tous les autres petits lacs, ont un potentiel de pêche très important.

Les cinq principales composantes de l'habitat du poisson sont : les frayères, les sources d'alimentation pouvant satisfaire les besoins des poissons de tout âge, les abris et les lieux de repos, l'eau de qualité adéquate en quantité suffisante et le libre accès à ces différentes composantes. L'eau, le lit et les berges du cours d'eau sont les lieux physiques où vivent les poissons et ce sont leurs caractéristiques qui font qu'un cours d'eau peut offrir aux poissons toutes les conditions essentielles pour constituer son habitat (Rodrigue 1995). De plus, la productivité des milieux pour la faune aquatique est principalement déterminée par les caractéristiques physio-chimiques de l'eau et les composantes morphodynamiques des cours d'eau. Tous ces paramètres peuvent être plus ou moins influencés par les diverses interventions en milieu forestier. Cela implique que la disponibilité de la nourriture et la qualité des aires de reproduction sont entre autres dépendantes de ces facteurs (Germain *et al.* 1996). Ainsi, les lacs ou cours d'eau qui sont perturbés lors de certains travaux forestiers mal pratiqués peuvent entraîner des conséquences néfastes sur l'habitat des poissons.

Les espèces fauniques aquatiques majeures récoltées en Abitibi sont le doré jaune, le doré noir, le grand brochet, la truite mouchetée (omble de fontaine) et la truite grise (touladi). Les caractéristiques de la plaine argileuse de l'Abitibi permettent la présence importante du doré et du brochet. Cependant, la truite mouchetée vit principalement dans les lacs clairs avec une eau relativement froide et dans les ruisseaux. On la retrouve de façon abondante dans la région de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton. La truite grise nécessite des lacs profonds avec une eau froide. On la retrouve donc surtout au Témiscamingue, à l'est de Senneterre au

nord du 49° parallèle ainsi que dans le Parc de conservation d'Aiguebelle, la plaine argileuse n'étant pas propice à la présence de l'espèce.

Les espèces fauniques aquatiques mineures récoltées en Abitibi sont la barbotte, la lotte, le meunier (rouge et noir), la laquaiche (argentée et aux yeux d'or), le corégone, le malachigan et l'achigan à grande bouche.

8.2 CONTEXTE FAUNIQUE RÉGIONAL

Le territoire de l'Agence de l'Abitibi est compris à l'intérieur du district C des zones fédérales de chasse et de pêche. Les zones provinciales de chasse, de pêche et de piégeage de la région sont la zone 13 et une petite partie de la zone 16 pour les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton. Pour le piégeage, il existe également un zonage administratif composé de 5 zones libres de piégeage, de terrains de piégeage enregistrés et de réserves à castor dévolues aux autochtones¹⁶. Le territoire des terres privées correspond pratiquement aux limites de ces zones libres. Ainsi, ne seront considérées que les données en zone libre lorsque qu'il sera question de piégeage. La planche 9 (voir document cartographique en annexe) localise ces 5 zones libres, les 2 zones provinciales de chasse et pêche, ainsi que le district fédéral. Le tableau 8.1 présente les zones libres en Abitibi ainsi que la ou les MRC dans laquelle ou lesquelles elles se localisent.

Tableau 8.1 : Correspondance des zones libres pour le piégeage avec les MRC

Zone libre	Nom de la zone	Superficie (km ²)	MRC
1	La Sarre	2 991	Abitibi-Ouest Localités (VVB)
2	Rouyn-Noranda	1 838	Rouyn-Noranda
3	Amos	3 018	Abitibi Vallée- de- l'Or
4	Barraute	727	Abitibi
5	Senneterre	554	Vallée-de-l'Or

Source : MEF 1998.

¹⁶ Il n'y a pas de réserves à castor en forêts privées sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi.

8.2.1 GROS GIBIER

En Abitibi, l'orignal et l'ours noir se retrouvent de façon abondante sur l'ensemble du territoire. L'orignal est recherché pour la chasse sportive au gros gibier. L'ours noir, qui a également le statut d'animal à fourrure, est lui aussi recherché pour cette même chasse sportive. Au cours des 11 dernières années, sur les 1 170 ours noir abattus, 37% l'ont été au moyen du piégeage, la majorité d'entre eux pour le fiel et les griffes. Après que le prélèvement d'ours noir par ce moyen eu atteint des sommets de 50% de toutes les captures, entre 1991 et 1995, un quota de 2 ours par trappeur jumelé à l'interdiction d'être en possession d'une vésicule biliaire d'ours ont grandement diminué la récolte par piégeage.

La fréquentation reliée à la chasse sportive de l'orignal et de l'ours noir en Abitibi est évaluée à 176 890 jour-chasseur pour l'orignal et 10 520 jour-chasseur pour l'ours. Ces données incluent la chasse dans les pourvoiries, les ZEC, la Réserve faunique La Vérendrye et le territoire libre. Le territoire privé de l'Agence de l'Abitibi se retrouve à l'intérieur du territoire libre de chasse. Les tableaux 8.2 et 8.3 présentent cette évaluation de la fréquentation selon le type de territoire, par MRC, pour l'orignal et l'ours noir.

Tableau 8.2 : Évaluation de la fréquentation reliée à la chasse sportive de l'orignal selon le type de territoire par MRC

MRC	Chasse sportive de l'orignal (jour-chasseur x 1000)				
	Pourvoirie	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	0,48			57,99	58,47
Abitibi-Ouest	0,08			12,57	12,65
Abitibi	0,13			29,78	29,91
Vallée- de- l'Or	7,36	4,00	1,41	63,09	75,86
M. Baie James (z. 16)				35,59	35,59
Total Agence Abitibi	8,05	4,00	1,41	163,43	176,89

* Les localités VVB sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

Tableau 8.3 : Évaluation de la fréquentation reliée à la chasse sportive de l'ours noir selon le type de territoire par MRC

MRC	Chasse sportive de l'ours noir (jour-chasseur x 1000)			
	Pourvoirie	ZEC	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	0,99		2,35	3,34
Abitibi-Ouest	0,15		1,40	1,55
Abitibi	0,52		2,04	2,56
Vallée-de-l'Or	0,52	0,62	1,93	3,07
M. Baie James (zone 16)	0,01		0,28	0,29
Total Agence Abitibi	2,18	0,62	7,72	10,52

* Les localités VVB sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

Le cerf de Virginie, quant à lui, se retrouve de façon isolée. Les plus récentes observations rapportent la présence d'une quinzaine de petites aires de concentration, principalement dans la MRC de Rouyn-Noranda, mais aussi dans la partie ouest de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est à noter que la chasse au chevreuil n'est pas permise en Abitibi.

Un petit troupeau de caribous de 50 têtes a établi ses quartiers d'été à environ 20 km au sud-est de Val-d'Or, près de l'aéroport, dans le canton de Sabourin. L'hiver, le troupeau se déplace vers la rivière des Outaouais, sur le territoire de la même MRC. Un autre troupeau, de 400 bêtes, hiverne à la hauteur du 50^{ième} parallèle, à la frontière Québec/Ontario. Toutefois, l'été, des individus isolés ont été observés dans les hauteurs de Villebois. La localisation de ces troupeaux est montrée à la planche 7 (voir document cartographique annexé).

8.2.2 PETIT GIBIER

La bécasse d'Amérique est une espèce peu connue de la plupart des chasseurs québécois. Elle risque cependant de devenir plus populaire avec les années. La chasse à la bécasse pourrait devenir un attrait touristique, entre autres pour les Européens.

Le lièvre d'Amérique est une espèce de gibier fort prisée non seulement des chasseurs, mais aussi par ceux qui en font la récolte au moyen de collets.

La gélinotte huppée est recherchée pour la chasse sportive. Le tétaras du Canada est moins recherché puisqu'il ne fournit pas une viande aussi bonne que la gélinotte huppée.

Le tétras à queue fine est recherché pour la chasse en Abitibi puisque sa présence est très rare au Québec. On le retrouve entre autres au Nord-ouest de l'Abitibi dans l'axe Amos – La Sarre.

La fréquentation reliée à la chasse sportive du petit gibier est évaluée à 154 040 jour-chasseur sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Le tableau 8.4 présente cette évaluation de la fréquentation selon le type de territoire par MRC.

Tableau 8.4 : Évaluation de la fréquentation reliée à la chasse sportive du petit gibier selon le type de territoire par MRC

MRC	Chasse sportive du petit gibier (jour-chasseur x 1000)				
	Pouvoir	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda				44,20	44,20
Abitibi-Ouest				34,26	34,26
Abitibi				32,71	32,71
Vallée-de-l'Or	0,21	0,19	0,03	42,44	42,87
M. Baie James (z. 16)				5,35	5,35
Total Agence Abitibi	0,21	0,19	0,03	153,61	154,04

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

8.2.3 ANIMAUX À FOURRURE

Les activités de piégeage existent pour le commerce de la fourrure. C'est d'ailleurs la grande différence entre la chasse et le piégeage : la chasse est plutôt récréative alors que le piégeage est plutôt commercial. En 1995-1996, 385 permis de piégeage avaient été délivrés en zone libre en Abitibi-Témiscamingue et, en 1996-1997, c'est 386 permis de piégeage en zone libre qui ont été délivrés.

Le loup est recherché principalement pour sa fourrure et aussi quelque peu pour la chasse sportive. Le piégeage des loups se fait de façon beaucoup moins importante que celui des autres animaux à fourrure. C'est une espèce relativement abondante en région.

8.2.4 FAUNE AVIAIRE

Plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs présents en Abitibi ne peuvent être chassés puisqu'ils sont protégés par des normes fédérales. Cependant, la pratique de l'ornithologie est très populaire en région. D'autre part, la chasse à certains oiseaux migrateurs, sous juridiction



fédérale, soit la sauvagine (canards, bernaches, etc.) et la bécasse d'Amérique, est quant à elle permise. Les oiseaux non migrateurs sont sous juridiction provinciale et sont considérés comme du petit gibier. Les espèces ou groupes d'espèces les plus chassés en région sont les canards, les bernaches et la bécasse d'Amérique.

8.2.5 FAUNE AQUATIQUE

La pêche sportive est très populaire en région. La fréquentation reliée à la pêche sportive est évaluée à 426 000 jour-pêcheur sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Le tableau 8.5 présente cette évaluation de la fréquentation selon le type de territoire par MRC.

Tableau 8.5 : Évaluation de la fréquentation reliée à la pêche sportive selon le type de territoire par MRC

MRC	Pêche sportive (jour-pêcheur x 1000)					
	Pourvoirie	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Parc d'Aiguebelle	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	15,0			1,0	36,2	52,2
Abitibi-Ouest	0,9				36,5	37,4
Abitibi	2,9				29,0	31,9
Vallée-de-l'Or	57,4	17,7	37,4		192,0	304,5
M. Baie James (z. 16)	0,4				18,3	18,7
Total Agence Abitibi	76,2	17,7	37,4	1,0	293,7	426,0

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

8.2.6 ACTIVITÉS DE PRÉLÈVEMENT

Les récoltes de gros gibiers sont connues depuis quelques années. Par contre, les récoltes de petits gibiers ne sont pas connues. Les statistiques de récolte de gros gibiers sont compilées selon le type d'engin utilisé et les causes de mortalité. En général, les principaux engins utilisés sont l'arc et les armes à feu. Les causes de mortalité pour le gros gibier sont la chasse, le piégeage pour l'ours noir, les accidents routiers et diverses autres causes de mortalité non spécifiées.

Les récoltes des animaux à fourrure par le piégeage sont, elles aussi, compilées. Les données disponibles sont pour la saison 1996-1997. Par contre, les récoltes de poissons ne sont pas comptabilisées puisque cela représenterait trop de temps et d'argent pour l'utilité des données.

8.2.6.1 Chasse

Depuis 1988, la chasse à l'orignal a continuellement oscillé vers le haut et le bas à chaque année, pour atteindre une récolte totale en région de 1 557 orignaux en onze ans. Le plan de gestion de l'orignal, qui interdit la chasse aux femelles lors des années paires depuis 1994, explique bien le phénomène observé au cours des 5 dernières années. La MRC d'Abitibi est celle qui enregistre la meilleure récolte de l'orignal. La chasse à l'ours noir, quant à elle, a augmenté de façon importante entre 1988 et 1991 mais elle a ensuite diminué quelque peu pour atteindre une récolte totale en onze ans de 716 ours noir, sans oublier qu'il y en a eu un peu plus de 400 qui ont été récoltés au moyen de pièges. La MRC de Rouyn-Noranda est celle qui enregistre la meilleure récolte de l'ours. Les tableaux 8.6 et 8.7 montrent les récoltes par la chasse pour l'orignal et l'ours noir entre 1988 et 1998.

Tableau 8.6 : Récoltes par la chasse à l'original sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC entre 1988 et 1998

MRC	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	Total
Rouyn-Noranda	47	41	59	38	39	38	22	55	24	44	32	439
Abitibi-Ouest	61	31	34	22	29	42	16	59	17	26	35	372
Vallée-de-l'Or	26	24	32	21	23	18	14	37	13	23	18	249
Abitibi	57	52	62	36	54	35	33	73	22	45	28	497
Total Agence Abitibi	191	148	187	117	145	133	85	224	76	138	113	1557

Aucune donnée de récolte pour les localités (VVB).

Source : MEF 1999.

Tableau 8.7 : Récoltes par la chasse à l'ours noir sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC entre 1988 et 1998

MRC	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	Total
Rouyn-Noranda	10	12	33	47	31	42	19	36	27	33	33	323
Abitibi-Ouest	5	2	14	4	10	7	7	5	3	5	15	77
Vallée-de-l'Or	10	5	10	6	7	9	7	7	4	8	5	78
Abitibi	14	16	26	29	25	21	22	16	20	27	22	238
Total Agence Abitibi	39	35	83	86	73	79	55	64	54	73	75	716

Aucune donnée de récolte pour les localités (VVB).

Source : MEF 1999.

8.2.6.2 Piégeage

Les animaux les plus récoltés pour leur fourrure, à cause de leur abondance dans la région, sont, dans l'ordre, le castor, le rat musqué, le renard roux, la belette, la martre et le vison. Par contre, les animaux à fourrure les plus recherchés en fonction de leur valeur économique sont la martre, le lynx, le castor, le pékan, le renard roux et le vison. La MRC qui a enregistré la meilleure récolte en zone libre en 1996-1997 est la MRC d'Abitibi-Ouest. On ne considère ici que la zone libre puisqu'elle correspond approximativement au territoire privé de l'Agence. Durant cette saison, 12 798 animaux à fourrure ont été piégés sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi. Le tableau 8.8 présente les récoltes par le piégeage en région pour la saison 1996-1997.

Tableau 8.8 : Récoltes par le piégeage sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi pour la saison 1996-1997 selon l'espèce et la MRC

Espèce	Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Localités (VVB)	Total Agence Abitibi
Belette	130	255	106	76	28	595
Castor	2033	2205	2012	1159	245	7654
Coyote	5	25	7	5	3	45
Écureuil	35	60	24	18	7	144
Loup	4	12	8	6	1	31
Loutre	39	46	41	27	5	158
Lynx ¹⁷	0	1	1	1	0	3
Martre	100	140	172	142	16	570
Moufette	0	0	0	0	0	0
Ours	5	9	11	6	1	32
Pékan	6	6	3	2	1	18
Rat musqué	689	794	466	274	88	2311
Raton laveur	2	2	1	1	0	6
Renard roux	176	246	221	144	27	814
Vison	104	148	91	58	16	417
Total	3328	3949	3164	1919	438	12 798

Source : MEF 1998.

8.2.6.3 Accidents routiers et autres causes de mortalité

Chaque année, des animaux meurent dû à un accident de la route ou à d'autres causes non déterminées. Depuis 1988, 92 orignaux et 29 ours noirs ont été tués par accident. La MRC d'Abitibi enregistre le plus grand nombre d'accidents avec un orignal et la MRC de Rouyn-Noranda est celle qui en enregistre le plus avec l'ours noir. Les tableaux 8.9 et 8.10 présentent le nombre de mortalités accidentelles par MRC entre 1988 et 1998 sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi.

¹⁷ Après 2 ans d'interdiction partout au Québec, la chasse au lynx est permise depuis la saison 1997-1998. Sur le territoire de l'Agence, il s'est prélevé 216 lynx en 1997-1998.

Tableau 8.9 : Mortalité causée par un accident routier ou autre chez l'original sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC entre 1988 et 1998

MRC	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	Total
Rouyn-Noranda		1	1	1			2	1	1	1	1	9
Abitibi-Ouest	2	5	1	1	3	1	1	1	1		4	20
Vallée-de-l'Or	1	2	2		1		2		7	2	5	22
Abitibi	4	5	5		3	1	5	2	7	4	5	41
Total Agence Abitibi	7	13	9	2	7	2	10	4	16	7	15	92

Aucune donnée de récolte pour les localités (VVB).

Source : MEF 1999.

Tableau 8.10 : Mortalité causée par un accident routier ou autre chez l'ours noir sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC entre 1988 et 1998

MRC	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	Total
Rouyn-Noranda	1						1	2		4		8
Abitibi-Ouest			1	1	1				1			4
Vallée-de-l'Or		1				1		2	1		3	8
Abitibi	2			2	2	1	1			1		9
Total Agence Abitibi	3	1	1	3	3	2	2	4	2	5	3	29

Aucune donnée de récolte pour les localités (VVB).

Source : MEF 1999.

Ne pouvant pas être chassé, toutes les mortalités du cerf de Virginie sont reliées à un accident de la route ou à d'autres causes de mortalité. Entre 1988 et 1997, 12 cerfs de Virginie ont été tués. La MRC de Rouyn-Noranda est celle qui a enregistré le plus grand nombre d'accidents avec le cerf de Virginie. Puisque l'aire de répartition du chevreuil est plus au sud, il est normal de retrouver plus fréquemment cet animal près de Rouyn-Noranda. Aucun accident avec le cerf de Virginie n'a été enregistré dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de la Vallée-de-l'Or, ainsi que dans les localités (VVB). Le tableau 8.11 montre le nombre de décès chez le cerf de Virginie entre 1988 et 1998 selon les MRC de la région.

Tableau 8.11 : Mortalité causée par un accident routier ou autre chez le cerf de Virginie sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi selon les MRC entre 1988 et 1998

MRC	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	Total
Rouyn-Noranda	1	1	1			2	1	2	2			10
Vallée-de-l'Or											3	3
Abitibi									1	1		2
Total Agence Abitibi	1	1	1			2	1	2	3	1	3	15

Aucune donnée de récolte pour les localités (VVB).

Source : MEF 1999.

8.2.7 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE EN ABITIBI

8.2.7.1 Chasse

La chasse sportive au gros gibier, comme au petit gibier, entraîne des retombées économiques importantes en région. La chasse sportive à l'orignal laisse environ 9,8 millions \$ annuellement en Abitibi. La MRC de la Vallée-de-l'Or contribue à 47% à ce revenu et la MRC de Rouyn-Noranda, à 31%. La chasse sportive à l'ours noir entraîne, quant à elle, des retombées de 690 000 \$ annuellement en région. La MRC de Rouyn-Noranda contribue à 37% à ce revenu et la MRC de la Vallée-de-l'Or, à 29%. La chasse sportive au petit gibier entraîne, quant à elle, environ 2,5 millions \$ annuellement en Abitibi. La répartition de ce montant est pratiquement égale dans toutes les MRC.

Dans les trois cas, c'est le territoire libre qui procure le plus de chasse. Les tableaux 8.12, 8.13 et 8.14 présentent les retombées économiques pour la chasse sportive à l'orignal, à l'ours noir et au petit gibier selon le type de territoire et les MRC.

Tableau 8.12 : Évaluation de l'activité économique générée par la chasse sportive à l'original selon le type de territoire par MRC

MRC	Chasse sportive à l'original (milliers \$)				
	Pourvoirie	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	86,9			2 923,8	3 010,7
Abitibi-Ouest	12,0			632,0	644,0
Abitibi	19,5			1 492,4	1 511,9
Vallée-de-l'Or	1 208,1	253,8	8,7	3 155,9	4 626,5
M. Baie James (zone 16)				1 782,7	1 782,7
Total Agence Abitibi	1 326,5	253,8	8,7	8 204,1	9 793,1

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

Tableau 8.13 : Évaluation de l'activité économique générée par la chasse sportive à l'ours noir selon le type de territoire par MRC.

MRC	Chasse sportive à l'ours noir (milliers \$)			
	Pourvoirie	ZEC	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	182,8		73,5	256,3
Abitibi-Ouest	27,7		43,8	71,5
Abitibi	96,2		63,8	160,0
Vallée-de-l'Or	96,4	44,0	60,4	200,8
M. Baie James (zone 16)	1,9		8,8	10,7
Total Agence Abitibi	403,1	44,0	241,5	688,6

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

Tableau 8.14 : Évaluation de l'activité économique générée par la chasse sportive au petit gibier selon le type de territoire par MRC

MRC	Chasse sportive au petit gibier (milliers \$)				
	Pourvoirie	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda				712,74	712,74
Abitibi-Ouest				552,82	552,82
Abitibi				527,81	527,81
Vallée-de-l'Or	42,63	6,16	0,69	684,98	734,46
M. Baie James (zone 16)				86,35	86,35
Total Agence Abitibi	42,63	6,16	0,69	2 478,35	2 527,83

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

8.2.7.2 Piégeage

Les activités de vente de fourrure entraînent des retombées économiques d'environ 400 000 \$ en région en zone libre (territoire privé). Du moins, c'est ce qui était en 1996-1997. La MRC d'Abitibi-Ouest contribue à 29% de ces retombées et les MRC de Rouyn-Noranda et d'Abitibi, à environ 25% chacune. Le tableau 8.15 présente la valeur estimée des fourrures par espèce selon les MRC.

Tableau 8.15 : Valeur estimée des fourrures obtenues par piégeage en 1996-1997 selon les MRC

	Piégeage 1996-1997 (\$)					
	Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée-de-l'Or	Localités (VVB)	Total Agence Abitibi
Belette	665	1 304	542	390	145	3 046
Castor	83 166	90 200	82 303	47 418	10 022	313 110
Coyote	171	796	240	149	88	1 445
Écureuil	62	108	43	32	12	258
Loup	583	1 552	1 131	811	172	4 249
Loutre	2 527	2 952	2 609	1 754	328	10 170
Lynx¹⁸	0	0	0	0	0	0
Martre	5 497	7 705	9 472	7 803	856	31 334
Moufette	0	0	0	0	0	0
Ours	337	579	725	408	64	2 113
Pékan	341	356	158	118	40	1 013
Rat musqué	3 646	4 202	2 463	1 451	467	12 229
Raton laveur	40	54	21	15	6	136
Renard roux	4 817	6 748	6 072	3 935	750	22 321
Vison	2 240	3 192	1 956	1 256	355	8 998
Total	104 094	119 750	107 734	65 539	13 306	410 423

Source : MEF 1998.

8.2.7.3 Pêche

La pêche sportive est sans contredit l'activité qui rapporte le plus économiquement à la région de l'Abitibi. Environ 19 millions \$ y sont générés annuellement. La MRC de la Vallée-de-l'Or est celle qui contribue la plus à ces retombées, avec 71% des revenus totaux. Le tableau 8.16 présente les retombées économiques entraînées par la pêche sportive en région selon le type de territoire et les MRC.

¹⁸ Après 2 ans d'interdiction partout au Québec, la chasse au lynx est permise depuis la saison 1997-1998. Sur le territoire de l'Agence, la valeur des peaux de lynx représentait 14 914\$ en 1997-1998.

Tableau 8.16 : Évaluation de l'activité économique générée par la pêche sportive selon le type de territoire par MRC

MRC	Pêche sportive (millier \$)					
	Pourvoirie	ZEC	Réserve faunique La Vérendrye	Parc d'Aiguebelle	Territoire libre	Total
Rouyn-Noranda	1 662,3			37,8	1 189,1	2 889,2
Abitibi-Ouest	229,0			3,9	1 199,1	1 432,0
Abitibi	357,1			2,2	952,6	1 311,9
Vallée-de-l'Or	5 754,5	666,7	794,4		6 317,2	13 532,8
M. Baie James (z. 16)					601,2	601,2
Total Agence Abitibi	8 002,9	666,7	794,4	43,9	9 658,0	19 165,9

* Les localités (VVB) sont incluses à l'intérieur de la Municipalité de la Baie James, mais leurs données ne sont pas additionnées avec les MRC pour le total de l'Agence.

Source : MEF 1996.

8.3 ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE



La faune vertébrée du Québec comprend 653 espèces dont 5 espèces disparues : le canard du Labrador, le courlis esquimau, le grand pingouin, la tourte et le wapiti.

La disparition d'espèces vivantes est un fait coutumier de l'histoire et de la préhistoire; il s'agit un phénomène naturel lié aux mécanismes de l'évolution et de la sélection naturelle. Cependant, suite à l'évolution industrielle récente et au développement de nouveaux moyens de production et d'exploitation des ressources, ce phénomène a subi une accélération importante. La dégradation des habitats est l'élément qui porte le plus atteinte à la survie des espèces. La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, adoptée en 1989, introduisit donc deux définitions :

Espèce menacée : toute espèce dont la disparition est appréhendée ;

Espèce vulnérable : toute espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée (Germain *et al.* 1996).

Au Québec, aucune espèce animale n'a encore officiellement reçu le statut d'espèce menacée ou vulnérable. Cependant, parmi les 638 espèces de la faune vertébrée, 76 espèces ont été identifiées comme étant susceptibles de recevoir un tel statut puisqu'elles sont dans une situation problématique. Parmi ces espèces, il y a 13 espèces de poissons, 6 espèces

d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 22 espèces d'oiseaux et 26 espèces ou populations de mammifères. La liste de ces espèces est présentée à l'annexe 8.3 (Beaulieu 1992).

L'Abitibi compte 6 espèces d'oiseaux et 4 espèces de mammifères susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ces espèces ne se retrouvent pas nécessairement et exclusivement en forêt privée, mais leur mention est importante afin de favoriser leur préservation. Il ne faut cependant pas arrêter les efforts de protection à ces espèces répertoriées par le ministère de l'Environnement et de la Faune. La consultation des divers utilisateurs de la forêt, lors des discussions sur la problématique faunique régionale, peut permettre de cerner d'autres espèces dont le maintien des populations est jugé préoccupant et dont les habitats peuvent être qualifiés de sensibles.

L'annexe 8.2 présente la liste des oiseaux de l'Abitibi visés par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec. L'annexe 8.3, pour sa part, fournit la liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

8.3.1 MAMMIFÈRES

Les mammifères présents sur le territoire de l'Agence qui sont susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables sont le carcajou et le cougar. Les descriptions de ces mammifères sont principalement tirées du document *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* (Beaulieu 1992).

8.3.1.1 Carcajou



Le carcajou se retrouve en forêts conifériennes dans les milieux ouverts. Les causes principales de son déclin seraient attribuables au piégeage et à la chasse effectués au XIXe siècle, à l'empiétement de l'activité humaine sur son habitat et possiblement à la diminution des densités de loups, qui lui procurent des carcasses d'animaux tués. Le carcajou, qui est très rare, a été observé autour du Parc de conservation d'Aiguebelle.

8.3.1.2 Cougar



Le cougar se retrouve dans les forêts conifériennes dans les milieux rocheux ou humides. Les principaux facteurs limitatifs à la croissance des populations semblent être liés aux diverses activités humaines de même qu'à la grande dispersion des individus. La présence de cougars a été mentionnée à différents endroits depuis quelques années. De 1985 à 1998, 119 observations ont été rapportées, dont près de la moitié au cours des 3

dernières années et en nette progression depuis 1992. La planche 10 (voir document cartographique annexé) localise ces observations.

Le couguar et le carcajou sont deux mammifères prédateurs qui suivent leurs sources de nourriture. C'est pourquoi ils se retrouvent sur de grands territoires. Afin d'aider à la conservation du couguar et du carcajou au Québec, la chasse et le piégeage sont interdits depuis 1981, sauf sur le territoire de la Baie James et du Nouveau-Québec pour les Autochtones.

8.3.1.3 Belette pygmée

La belette pygmée occupe la toundra ou la forêt coniférienne au nord; cependant, dans les secteurs plus au sud, elle préfère les milieux ouverts tels que les prairies, les prés humides, les régions marécageuses, les berges des cours d'eau et les broussailles. Solitaire sauf en période de reproduction, la belette pygmée occupe un domaine d'une superficie d'environ un hectare et s'éloigne rarement à plus de 100 mètres de son gîte. Il se pourrait très bien que cette espèce soit plus abondante que les données ne l'indiquent.

8.3.1.4 Lynx du Canada

Au début du 20^e siècle, la population du lynx du Canada a été presque décimée à cause du piégeage excessif. Le lynx du Canada est une espèce vulnérable au piégeage et ses populations fluctuent de façon périodique, réglées sur le cycle démographique de leur principale proie, le lièvre d'Amérique. La valeur élevée de sa fourrure au cours des années 1980 a provoqué une reprise de la pression de piégeage, ce qui aurait accentué la baisse cyclique naturelle des populations. Les facteurs limitatifs à la croissance des populations du lynx du Canada sont principalement les modifications d'habitat et le piégeage. Ce félin semble moins abondant depuis plusieurs années dans certaines régions du Québec, malgré le fait qu'il se maintienne dans les secteurs à meilleur potentiel. Le prélèvement du lynx a été interdit au Québec en 1995-1996 et 1996-1997 et a repris en 1997-1998.

8.3.2 OISEAUX

Les espèces d'oiseaux susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en Abitibi sont le grèbe jougris, le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin, le râle jaune, la chouette lapone et le bruant de Le Conte. Les descriptions de ces oiseaux sont principalement tirées du document *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* (Beaulieu 1992).

8.3.2.1 Pygargue à tête blanche

Le pygargue à tête blanche (aigle à tête blanche) se retrouve en forêts feuillues et conifériennes, dans les tourbières, les milieux rocheux ou près des lacs et des cours d'eau. Il niche à proximité des grands plans d'eau où il se nourrit de poissons rejetés sur les rives. Le déclin important de cet oiseau entre 1930 et 1970 dans l'Est du continent est dû aux effets des pesticides organochlorés (DDT) dont l'utilisation est maintenant interdite. La perte d'habitat en bordure des plans d'eau, les pesticides, le dérangement humain, l'abattage et la capture accidentelle par le piégeage limitent le développement de l'espèce au Québec. Toutefois, on observe de plus en plus d'individus sur l'ensemble du territoire québécois, ce qui laisse croire à une augmentation de ses effectifs.



Clodin Roy / 89

8.3.2.2 Faucon pèlerin



Clodin Roy / 89

Le faucon pèlerin se retrouve dans les milieux ouverts et rocheux; il exige la présence d'une falaise pour l'installation de son nid. L'utilisation des pesticides organochlorés (DDT) serait le facteur responsable du déclin de l'espèce dans les années 1970. Les collisions avec les lignes de haute tension, les voitures ou les vitres d'édifices, le dérangement humain, l'usage du DDT dans certains pays d'hivernage et l'abattage sont les principaux facteurs limitatifs actuels.

8.3.2.3 Râle jaune

Le râle jaune se retrouve dans les tourbières, les milieux humides et ouverts. Cet oiseau est parmi les plus rares et les plus méconnus du Québec en raison de son comportement discret et furtif. Sa présence est faible, mais l'aire de répartition au Québec représente une portion importante de la répartition mondiale. Le râle jaune est sensible à la perte des habitats humides et à leur assèchement par drainage ou remblayage.



C. Girard / 89

8.3.2.4 Chouette lapone (chouette cendrée)



La chouette lapone se retrouve dans les forêts feuillues et conifériennes, ainsi que dans les tourbières. Elle est considérée nicheuse, notamment en Abitibi-Témiscamingue. Cet oiseau s'installe dans les régions où il y a abondance de campagnols et il se déplace dans les périodes de rareté des proies. L'exploitation en forêts boréales, l'exploitation minière, l'abattage et les captures accidentelles par le piégeage sont des facteurs qui lui sont défavorables. Par contre, elle meurt souvent d'inanition lorsque la présence de nourriture se fait rare, par exemple pendant l'hiver.

8.4 HABITATS FAUNIQUES ESSENTIELS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE

La protection de certains habitats est devenue essentielle en raison de leur rareté, de leur fragilité ou de l'effritement de certaines de leurs composantes (Germain *et al.* 1996). Ainsi, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) a défini 11 habitats fauniques essentiels au Québec, inscrits dans le *Règlement sur les habitats fauniques* :

- 1° une aire de concentration d'oiseaux aquatiques ;
- 2° une aire de confinement du cerf de Virginie ;
- 3° une aire de fréquentation du caribou au sud du 52° parallèle ;
- 4° une aire de mise bas du caribou au nord du 52° parallèle ;
- 5° une falaise habitée par une colonie d'oiseaux ;
- 6° l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable ;
- 7° l'habitat d'un poisson ;
- 8° l'habitat du rat musqué ;
- 9° une héronnière ;
- 10° une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux ;
- 11° une vasière.

En Abitibi, les habitats fauniques essentiels sont l'objet d'une cartographie spéciale de la FAPAQ, et ce, tant sur les terres publiques que privées, bien que pour le moment la réglementation leur assure une protection en forêt publique seulement. Les MRC peuvent toutefois à loisir intégrer les habitats fauniques essentiels cartographiés dans leurs schémas d'aménagement et ainsi leurs assurer une protection sur la propriété privée. Les habitats fauniques se retrouvent de cinq types différents sur les forêts privées abitibiennes.

Selon le *Règlement sur les habitats fauniques*, les descriptions de ces habitats sont les suivantes :

02 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

« Un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus un kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 hectares, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre de rivage ou 1,5 par hectare. Lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux. »

03 Héronnière

« Un site où se trouve au moins cinq nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction et la bande de 500 mètres de largeur qui entoure ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande. »

04 Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux

« Une île ou une presqu'île d'une superficie de moins de 50 hectares où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie autres que le héron. »

06 Aire de confinement du cerf de Virginie

« Une superficie boisée d'au moins 250 hectares, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 centimètres dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 centimètres ailleurs. »

11 Habitat du rat musqué

« Un marais ou un étang d'une superficie d'au moins cinq hectares, occupé par le rat musqué. »

Même si le *Règlement sur les habitats fauniques* ne s'applique pas en forêt privée, une saine pratique forestière implique un effort pour assurer la protection de ces habitats.

Il est de bonne pratique forestière de respecter ces habitats fauniques.

8.5 SITES À POTENTIEL FAUNIQUE RETENUS PAR LES MRC

Dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC et de leur révision, il y a eu identification et reconnaissance de certains habitats fauniques essentiels de même que des sites à potentiel faunique. Les habitats fauniques essentiels retenus par certaines des MRC correspondent à ceux identifiés par le ministère de l'Environnement et de la Faune. En plus de ces habitats, les MRC ont identifié certains sites qu'elles croient importants de considérer comme sites à potentiel faunique. Tous ces sites seront inclus dans la mesure où il touche le domaine de la forêt privée. De plus, comme les habitats fauniques exceptionnels couvrent de petites superficies leur protection sera préférablement assurée au niveau des *Plans d'aménagement forestier*.

8.5.1 MRC DE ROUYN-NORANDA

Les habitats fauniques essentiels présents sur le territoire privé de la MRC de Rouyn-Noranda sont les suivants :

- aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- héronnières;
- île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- aires de confinement du cerf de Virginie.
- habitat du rat musqué.

Aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'est reconnue légalement sur le territoire de l'Agence, car aucune n'est assez dense. Cependant, il est important de mentionner les endroits où plusieurs chevreuils sont présents.

Le Parc de conservation d'Aiguebelle est, lui aussi, considéré par la MRC de Rouyn-Noranda comme un potentiel pour la faune. On le retrouve aussi à la planche 7.

8.5.2 MRC D'ABITIBI-OUEST

Les habitats fauniques essentiels présents sur le territoire privé de la MRC d'Abitibi-Ouest sont les suivants :

- aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- héronnières;
- île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- aires de confinement du cerf de Virginie.
- habitat du rat musqué

Aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'est reconnue légalement sur le territoire de l'Agence car aucune n'est assez dense. Cependant, il est important de mentionner les

endroits où plusieurs chevreuils sont présents. Dans la MRC d'Abitibi-Ouest, c'est entre le lac Duparquet et le lac Abitibi que les plus grandes concentrations se rencontrent.

Deux marais d'importance sont mentionnés comme habitats essentiels pour les oiseaux aquatiques : le marais de la rivière Maine (il s'agit d'une aire de nidification de la sauvagine) et le marais du ruisseau Antoine. Le Parc de conservation d'Aiguebelle est, lui aussi, considéré par la MRC comme un potentiel pour la faune.

8.5.3 MRC D'ABITIBI

Les habitats fauniques essentiels présents sur le territoire privé de la MRC d'Abitibi sont les suivants :

- aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- héronnières;
- île ou presque île habitée par une colonie d'oiseaux;
- aires de confinement du cerf de Virginie.
- habitat du rat musqué.

Aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'est reconnue légalement sur le territoire de l'Agence car aucune n'est assez dense. Cependant, il est important de mentionner les endroits où plusieurs chevreuils sont présents.

8.5.4 MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

Les habitats fauniques essentiels présents sur le territoire privé de la MRC de la Vallée-de-l'Or sont les suivants :

- aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- héronnières;
- île ou presque île habitée par une colonie d'oiseaux;
- aires de confinement du cerf de Virginie.
- habitat du rat musqué.

Aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'est reconnue légalement sur le territoire de l'Agence car aucune n'est assez dense. Cependant, il est important de mentionner les endroits où plusieurs chevreuils sont présents.

Il y a une aire de fréquentation du caribou dans le canton de Sabourin. La réserve écologique « Les caribous de Jourdan » qui présente un écosystème représentatif de la forêt coniférienne de la région écologique du Haut Saint-Maurice est une aire d'hivernage importante pour un troupeau de caribous. Cet endroit est cependant situé en territoire public.

8.5.5 LOCALITÉS DE VAL-PARADIS, VILLEBOIS ET BEAUCANTON

Aucun habitat faunique essentiel n'est présent sur le territoire privé des localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton et aucun site à potentiel faunique n'est mentionné par la corporation de développement économique de VVB.

8.6 DÉTERMINATION DU POTENTIEL FAUNIQUE PAR MRC

La détermination du potentiel faunique est réalisée à l'aide d'un outil mathématique : l'indice de qualité d'habitat ou IQH. C'est une représentation des composantes du paysage forestier en fonction des besoins d'une espèce choisie. Une valeur indice est attribuée à plusieurs variables du paysage. Par exemple, les besoins de couvaison de la gélinotte huppée requièrent une végétation dense de feuillus de petites tailles. Ce milieu, lorsque rencontré dans une parcelle, se voit attribué la valeur maximale (de plafond arbitraire, selon ce qui est le plus pratique), alors que, plus la composition s'éloigne de cet idéal et plus la valeur attribuée diminue. Le chercheur responsable de la construction du modèle détermine ainsi la valeur de tous les scénarios possibles et pour toutes les variables jugées pertinentes et mesurables selon la littérature existante.

Le modèle IQH est utile pour aider les gestionnaires à prendre des décisions quant aux interventions requises pour améliorer l'habitat d'une espèce. Toutefois, le modèle IQH ne peut prédire avec exactitude la capacité de support d'un milieu puisqu'il est une simplification des interactions complexes entre les différents paramètres qui définissent l'habitat d'une espèce. Néanmoins, un modèle IQH reste un indicateur valable de l'impact d'un changement dans le milieu sur la valeur relative d'un habitat pour une espèce donnée. Il permet de comparer les territoires entre eux, s'ils sont toutefois beaucoup plus grands que le domaine vital de l'espèce donnée.

Dans le cadre du PPMV, 6 espèces sont sélectionnées pour représenter toutes les espèces. Il est ainsi possible de dresser le bilan de la valeur et de la superficie des habitats disponibles pour les six espèces que l'on veut représentatives de l'ensemble des espèces. Le postulat est que si les exigences de ces six espèces sont rencontrées, le milieu sera convenable pour une majorité d'espèces terrestres. La valeur des habitats fauniques est exprimée en classe de qualité : nulle, faible, moyenne et élevée. La banque de données permettra également de conseiller les propriétaires dans leurs aménagements puisque l'IQH est calculé pour chaque parcelle du territoire.

Les MRC qui présentent le plus grand nombre de territoires favorables pour la faune sont les localités de VVB ainsi que les MRC d'Abitibi et d'Abitibi-Ouest, suivies avec moins de territoires favorables par la MRC de Rouyn-Noranda. Ce qui ressort nettement de l'étude, c'est que la MRC de la Vallée-de-l'Or est celle qui présente le moins de territoires favorables.

La qualité des indices diffère grandement pour chacune des espèces. L'IQH de l'original est complet et donne des résultats facilement interprétables et cohérents alors qu'à l'opposé,

l'IQH de l'ours noir semble incomplet et les résultats obtenus inutilisables car incohérents. Les IQH de la martre, du grand pic et de la gélinotte huppée se comportent normalement alors que l'IQH du lièvre d'Amérique semble sous-estimer la réalité.

Les animaux qui dépendent des habitats surannés ou âgés sont ceux bénéficiant du moins de territoire considéré comme domaine vital possible (qualités faible, moyenne et élevée de territoire confondues).

Le tableau 8.17 donne la composition forestière des habitats optimaux pour chacune des espèces représentatives de même que la superficie du territoire de l'Agence qui se révèle sans aucune valeur pour ces animaux.

Tableau 8.17 : Composition forestière des habitats optimaux pour chacune des espèces représentatives et superficie (%) du territoire de l'Agence qui est sans aucune valeur

	Compositions forestières recherchées	IQH nulle : superficie (%) au niveau de l'Agence
Gélinotte Huppée	Peuplements mixtes denses avec bouleaux, peupliers et sapins.	60,7
Grand Pic	Peuplements surannés avec chicots.	91,0
Lièvre d'Amérique	Mosaïque de milieux ouverts en régénération de feuillus et de sapins pour l'alimentation et de milieux couverts avec conifères pour la protection.	92,4 (surestimation)
Martre d'Amérique	Peuplements de conifères âgés.	96,3
Orignal	Milieux ouverts (pour l'alimentation) et forêts de feuillus ou mixtes pour la protection.	65,3
Ours noir	Peuplements d'arbres à fruits (des feuillus) et de jeunes milieux perturbés (pour les petits fruits).	-*

*L'IQH de l'ours noir n'est pas considéré car il est incohérent.

En conditions naturelles, les animaux ont évolué avec le régime des perturbations comme les chablis, les feux, les épidémies d'insectes, etc. Le paysage en forêt boréale, loin d'être statique, subit un morcellement. Une stratégie envisageable peut donc consister à recréer, par l'aménagement forestier, une mosaïque de peuplements forestiers se rapprochant le plus possible de l'agencement naturel local et régional du paysage forestier.

En pratique, ceci implique d'améliorer nos connaissances sur la quantité, la répartition et l'agencement spatial des habitats sur le territoire de l'Agence afin d'être en mesure d'assurer un maintien constant de la diversité biologique. Une banque de données géoréférencées permettrait également de conseiller individuellement et efficacement les propriétaires sur les particularités de leur territoire.

L'aménagement forestier se doit d'être planifié sur de grandes superficies de façon à permettre à la fois la récolte de matière ligneuse et la conservation d'une certaine quantité de forêts matures et surannées.

L'annexe 8.4 présente les données d'IQH par espèce cible, et ce pour chaque MRC ainsi que pour le territoire de l'Agence.

8.6.1 GÉLINOTTE HUPPÉE

L'indice de qualité d'habitat pour la gélinotte huppée est divisé en trois composantes pour qu'il soit possible de cerner spécifiquement les besoins de l'espèce. La composante limitative devrait être celle sur laquelle sont concentrés les efforts d'aménagement. Ainsi, l'IQH est la somme arithmétique des indices arbitraires des composantes suivantes : TNAH, l'habitat de tambourinage; ELEV, l'habitat de nidification et COUV, l'habitat d'alimentation hivernal. Sur l'ensemble du territoire de l'Agence, TNAH a une superficie de territoire de qualité élevée supérieure aux autres composantes de l'IQH et n'est donc probablement pas le facteur limitant. Suit, en terme de superficie de territoire qualité moyenne ou élevée, l'indice ELEV. Notons que cette dernière composante présente une superficie très importante, soit 91,8% du territoire qui s'avère faiblement favorable. Il est alors possible que la quantité compense pour la qualité. L'habitat d'alimentation hivernal, COUV, est nettement limitant, avec seulement 1,6% du territoire de moyenne qualité et 8,2% du territoire de faible qualité. À l'habitat d'alimentation hivernale correspondent les peuplements résineux ou mélangés à dominance résineuse au couvert dense. Un peuplement forestier composé de sapin baumier ou d'épinette blanche ou rouge, d'une hauteur de plus de 7 m et d'une densité de plus de 60% est considéré comme l'optimum.

Les territoires de l'Agence sont comparables en qualité d'habitat pour la gélinotte huppée.

Le tableau 8.18 fait état des pourcentages des superficies des différentes MRC auxquelles sont associés les divers indices de qualité d'habitat.

Tableau 8.18 : Indice de qualité d’habitat (en pourcentage de superficie), IQH, pour le territoire de l’Agence et des MRC d’Abitibi

Territoires	IQH			
	Nul (%)	Faible (%)	Moyen (%)	Élevé (%)
Agence	60.7	34.3	1.6	3.4
MRC de Rouyn-Noranda	59.0	35.1	4.8	4.3
MRC de la Vallée-de-l’Or	63.0	33.7	0.8	1.8
MRC d’Abitibi	59.9	33.3	2.3	4.4
MRC d’Abitibi-Ouest	61.2	34.7	1.2	2.9
VVB	51.0	36.4	3.2	9.4

Les coupes forestières sont généralement favorables à la gélinotte huppée en permettant l’établissement d’une diversité de peuplements forestiers de classes d’âge différentes et en favorisant l’apparition des feuillus intolérants, tels que les peupliers et le bouleau blanc, qui servent de substrat d’alimentation. Cependant, si les aires de coupe sont trop grandes, l’homogénéisation qui en résulte aura pour conséquence de réduire considérablement la qualité de l’habitat de la gélinotte huppée. Idéalement, les aires des coupes doivent être de faible superficie (1 ha), à proximité les unes des autres et, afin d’obtenir une diversité de classes d’âge et de types de couverts, effectuées à intervalle régulier de 10 à 15 ans. Selon une étude récente qui porte sur les impacts à court terme des coupes avec protection de la régénération sur cette espèce en Abitibi, les densités de mâles tambourineurs n’étaient pas significativement différentes après la coupe comparativement aux densités observées avant la coupe. Les auteurs expliquent ce résultat par le fait que l’industrie forestière récolte surtout les essences résineuses et que seulement 41% de la surface terrière des feuillus a été exploité, ce qui a pour conséquence de laisser des îlots non-perturbés pour le tambourinage sur les aires de coupe.

8.6.2 GRAND PIC

Pour le territoire de l’Agence, 91% de la superficie est de qualité nulle pour le Grand Pic, et ce patron se répète pour l’ensemble des MRC. Le Grand Pic constitue, de toutes les espèces vivantes de pics en Amérique du Nord, l’une de celles qui dépendent le plus directement de la disponibilité de chicots. Toutefois, il ne suffit pas de retrouver des chicots dans un environnement donné pour satisfaire tous les besoins de l’espèce. Ainsi, le Grand Pic montre une préférence pour les arbres de 20 cm et plus de DHP pour son alimentation. Il est généralement associé aux forêts denses mixtes et feuillues mais ne semble pas démontrer de préférences marquées pour des peuplements d’essences particulières. Il semble préférer les forêts de seconde venue, ayant subi une coupe partielle, et celles de sapins matures affectés par des épidémies sévères de tordeuse des bourgeons de l’épinette. Cependant, cette espèce évite les zones de coupes totales récentes.

La revue de littérature qui a servi de base à la création du modèle fait ressortir un fait: aucune étude sur le Grand Pic n'a été réalisée en Abitibi ou sur un territoire comparable par sa composition forestière. L'utilisation des différentes essences forestières et son régime alimentaire pourraient être sensiblement différents sur des territoires plus au sud. Par exemple, les fruits durs du hêtre semblent être une source importante de nourriture pour cet oiseau à la fin de l'été. Or, cet arbre est absent de l'Abitibi. Le modèle attribue toutefois une valeur maximale aux peuplements de feuillus climaciques contenant cette essence. Un modèle mieux adapté à la forêt boréale pourrait en mettre en évidence les subtilités. Pour cette raison, il semble que l'estimation des territoires intéressants pour le Grand Pic est une sous-estimation de la réalité.

Aux États-Unis, plusieurs auteurs mentionnent qu'ils n'ont retrouvé aucun nid à plus de 150 mètres d'un point d'eau. Comme mesure de protection, d'autres chercheurs proposent de préserver un corridor de 90 m le long des rives d'un point d'eau. Et comme mesure de protection supplémentaire, les chercheurs proposent de garder 0,6 chicots d'un DHP supérieur à 30 cm par hectare.

8.6.3 LIÈVRE D'AMÉRIQUE

Pour le territoire de l'Agence, l'IQHP du lièvre d'Amérique nous révèle que 4,5% du territoire est de qualité moyenne pour l'espèce et 0,6% de qualité élevée. Ces valeurs sont inférieures à celles du Grand Pic, qui est pourtant associé à un type de territoire probablement moins fréquent sur le territoire de l'Agence. Le lièvre d'Amérique recherche préférentiellement une forêt mixte avec sapins et des ouvertures avec couvert de protection à proximité alors que le Grand Pic recherche des forêts surannées avec chicots.

Le modèle complet de l'IQH pour le lièvre est donné par l'évaluation de l'IQHP, qui est l'indice de qualité d'habitat pour l'alimentation, et par l'IQHÉ, qui mesure l'effet de bordure crée lorsque deux peuplements différents sont voisins. Cette dernière composante n'est pas évaluée par le présent travail car elle requiert l'utilisation de données référencées dans l'espace. La précision des résultats en est probablement très affectée. Ainsi, la proximité d'un jeune peuplement résineux ou d'un jeune peuplement de feuillus peut représenter un excellent habitat pour le lièvre, bien que l'indice original de chacun de ces peuplements soit faible ou nul. Les chiffres présentés pour le lièvre d'Amérique sont donc une sous-estimation de la réalité.

8.6.4 MARTRE D'AMÉRIQUE

Ce petit animal est préférentiellement associé aux forêts d'âge supérieur à 30 ans, matures et surannées, conifériennes et mélangées. Sa spécificité à ce type d'habitat et ses exigences territoriales en font une excellente espèce représentative de cette portion de l'écosystème forestier.

Une grande proportion du territoire de l'Agence présente une qualité d'habitat nulle pour la martre, soit 96,3%. Si la situation est comparable pour toutes les MRC, la MRC de la Vallée-de-l'Or est néanmoins la moins favorable à la martre.

Il est bien démontré que les coupes à blanc de grandes superficies sont défavorables aux populations. Il ne semble pas en être de même pour tous les types d'interventions. Dépendant du type forestier en cause, la capacité de support de l'espèce demeurerait faible jusqu'à 70 et même 80 ans après intervention. Elle s'accroîtrait par la suite lorsque la forêt approcherait l'état suranné. Malgré ce constat négatif, il semble que des interventions de moindres intensités, comme des coupes partielles, aient un impact moins grand sur l'habitat de la martre. Des expériences ont remarqué des baisses de 10% des populations de martre dans des forêts soumises à la coupe partielle. Si des débris ligneux ont été maintenus, les sites pourraient redevenir favorables pour la martre après 30 ans.

8.6.5 ORIGINAL

Pour l'original, le prélèvement par la chasse atteint en moyenne 19% de la population, ce qui dépasse de loin toutes les autres causes de mortalité (environ 5% pour les maladies et les accidents). La disponibilité d'un couvert de fuite adéquat serait donc le facteur limitant la population. Pour l'ensemble du territoire de l'Agence, le nombre de territoires de qualité moyenne à idéale pour la fuite est de 2,7% alors que 12,2% du territoire est de qualité moyenne à idéale pour l'alimentation (zones de repousse de feuillus et de sapin). La qualité du territoire est comparable pour toutes les MRC. Toutefois, le territoire présentant le plus de potentiel pour l'habitat de l'original est celui des localités de VVB. Par la coupe, les ressources alimentaires pour cette espèce sont augmentées mais son couvert de fuite diminue.

Notons que le modèle utilisé ne tient pas compte de la disponibilité des milieux humides pour déterminer la valeur des territoires d'alimentation, bien qu'il s'agisse d'une variable primée par la littérature, ce qui introduit une incertitude aléatoire (on ne sait donc pas si l'erreur est une sous ou une surestimation).

8.6.6 OURS NOIR

À l'instar des grands carnivores, les ours sont considérés comme des espèces "de paysage", c'est-à-dire que leur habitat est une mosaïque de peuplements et qu'ils ne sont pas restreints à un type de peuplement particulier. En effet, le domaine vital d'un ours est vaste et inclut plusieurs milieux, allant des forêts récemment perturbées aux forêts matures, que l'animal fréquente à différentes périodes de son cycle vital. Chez les ours, la croissance de la population est principalement limitée par l'espérance de vie des femelles et par leur performance reproductrice. Par conséquent, pour les besoins du modèle, la qualité d'un habitat sera définie en fonction des paramètres qui influencent la survie et le succès reproducteur des femelles.

Les IQH obtenus pour l'ours noir sont incohérents : selon le modèle, 100% du territoire serait d'une qualité nulle pour l'ours noir. Cependant, la MRC de Rouyn-Noranda présente 100% de son territoire qui est de qualité moyenne pour l'espèce. Comme la MRC est une part non négligeable du territoire de l'Agence, ces deux résultats sont incompatibles.

La plupart des connaissances sur le comportement, la survie et la reproduction des ours dans l'Est de l'Amérique du Nord proviennent d'études faites dans les forêts de feuillus. Il existe donc relativement peu de données sur les besoins en habitat de l'ours dans la forêt mélangée et la forêt coniférienne de l'Est de l'Amérique du Nord. De plus, les chercheurs ont déterminé les variables importantes pour modéliser efficacement l'IQH de l'ours noir. Plusieurs de ces valeurs doivent être acquises sur des cartes forestières, ce qui représente un travail trop important (le nombre de mètres de bordure pour les coupes totales, les brûlis totaux, les milieux agricoles et les milieux en hectares, la position des résidences, des chalets et sites de camping aménagés, la position et la superficie des milieux humides, la position et la superficie des milieux agricoles).

En début d'été, les ours s'alimentent de feuilles et de fourmis. Cette alimentation ne lui permet pas d'accumuler des réserves de graisse importantes car le système digestif de l'ours ne lui permet pas de tirer un grand parti des feuilles. L'ours augmente ses réserves de graisse en mangeant des petits fruits (framboises, bleuets, etc.) et des fruits durs (fruits du hêtre, du chêne rouge) vers la fin de l'été. Il est admis que les ours femelles qui ont accès aux fruits durs ont un taux supérieur de reproduction et se reproduisent plus jeunes. Le chercheur responsable de la construction du modèle donne une grande importance à ce fait et attribue de fortes valeurs d'indice aux peuplements de feuillus mélangés qui contiennent du hêtre ou du chêne rouge aux dépens d'autres peuplements. Ces deux essences sont absentes de l'Abitibi; il est donc probable que l'ours compte sur d'autres ressources pour se préparer pour l'hiver et que le modèle est biaisé.

En bref, le modèle semble donner des résultats de peu de valeur en raison :

- De la valeur importante attribuée aux territoires présentant du hêtre et du chêne;
- Du fait que plusieurs variables considérées primordiales ne soient pas modélisées;
- Du fait qu'il y ait incohérence entre le bilan pour l'Agence entière et les résultats des MRC (contrairement aux indices des autres espèces).

CHAPITRE 9 : RESSOURCE HYDRIQUE

9.1 ACTIVITÉS RELIÉES À LA RESSOURCE HYDRIQUE

La ressource hydrique est très importante en région. Les nombreux lacs et les nombreuses rivières procurent aux adeptes de la pêche et de la villégiature des plaisirs auxquels ils tiennent. En plus d'être une ressource pour la faune et la récréation, certains lacs et certaines sources souterraines de la région procurent une source d'eau potable pour certaines municipalités.

Il existe une étroite relation entre la qualité des eaux et la présence d'un couvert forestier. Le couvert forestier agit comme mécanisme tampon en régularisant le débit et la température des cours d'eau tout en minimisant le transport de sédiments. Cela a pour effet de maintenir la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières tout en favorisant des conditions propices à l'habitat de plusieurs espèces de poissons.

Les activités humaines peuvent perturber cet équilibre écologique. Par exemple, les coupes forestières en bordure des cours d'eau, qui éliminent le couvert forestier, entraînent une altération de la qualité de l'eau, réduisant ainsi la qualité d'habitat du poisson. Ces perturbations peuvent aussi avoir des conséquences néfastes si le cours d'eau en question approvisionne en eau potable certains individus. Il devient donc important de limiter ce genre d'activités nuisibles aux cours d'eau.

9.2 PRISES D'EAU POTABLE

Les prises d'eau potable constituent des milieux fragiles aux activités humaines, entre autres à l'égard de certaines perturbations comme l'épandage d'éléments chimiques (comme par exemple les pesticides) ou la sédimentation. Les sources d'approvisionnement en eau potable sont parfois des éléments essentiels au développement de plusieurs municipalités. Ces sites sont souvent près des zones de concentration urbaine et donc constamment menacés par de nombreuses activités et usages nuisibles qui pourraient survenir à proximité. Des interventions particulières, à cause de leur fragilité, sont donc nécessaires.

Afin de préserver la santé et la sécurité publique, il y a lieu de délimiter des aires de protection autour de ces prises d'eau et d'y établir des contraintes relatives aux affectations et utilisations du territoire. Les MRC du territoire de l'Agence de l'Abitibi ont identifié et localisé ces prises d'eau potable et elles ont émis certains règlements concernant leur protection.

Les descriptions des prises d'eau et des sources d'eau potable établies par chaque MRC sont présentées dans les sections qui suivent, ainsi que les objectifs, les mesures particulières et les normes qui leur sont relatives.

9.2.1 MRC DE ROUYN-NORANDA

Dans la MRC de Rouyn-Noranda, cinq municipalités approvisionnent actuellement les résidents de leur noyau urbain en eau potable par le biais d'un réseau d'aqueduc : Beaudry, Cadillac, Évain, Rouyn-Noranda et, dernièrement, Destor.

La majorité des municipalités de la MRC bénéficient d'une eau potable provenant de la nappe souterraine. Cette eau est distribuée par un réseau d'aqueduc ou puisée individuellement par chaque citoyen. La ville de Rouyn-Noranda traite l'eau du Lac Dufault pour ensuite desservir la majorité de la population par le biais d'un réseau d'aqueduc. Ce lac est la seule source effective d'approvisionnement en eau potable et cette situation inquiète la MRC. Ainsi, des efforts sont mis de l'avant afin d'identifier de nouvelles sources alternatives ou potentielles d'approvisionnement en eau potable afin d'assurer aux générations à venir une qualité et une quantité d'eau potable suffisantes. Les lacs Beauchemin, Bonchamp, Clair, D'Alembert, Duprat, King of the North et le petit lac Orignal ont donc été identifiés comme sources alternatives ou potentielles d'eau potable.

En plus de vouloir assurer l'accès à une eau potable de qualité, la MRC vise à protéger les sources d'eau potable disponibles sur le territoire. Afin de préserver ces milieux sensibles des activités humaines, un périmètre de protection intégrale est délimité autour de toutes les prises d'eau communautaires et de tous les lacs identifiés comme sources d'approvisionnement en eau potable.

Le périmètre de protection intégrale autour des prises d'eau communautaires est de 30 mètres. Aucune construction ni usage n'y sont autorisés autres que les ouvrages nécessaires au captage de l'eau.

Le périmètre de protection intégrale autour des sources d'approvisionnement en eau potable est de 60 mètres. Aucun déboisement n'est permis dans cette bande. Seul le prélèvement du tiers des tiges marchandes est permis. Les lacs identifiés par le schéma d'aménagement comme étant des sources alternatives ou potentielles d'approvisionnement en eau potable requièrent, eux aussi, une zone de protection. Cette bande doit être de 20 mètres et seul un prélèvement du tiers des tiges marchandes est permis. Au-delà de cette zone, le déboisement est permis, à condition que la méthode utilisée favorise le maintien et la régénération du couvert forestier.

Une zone de protection est aussi établie autour de la source de Beauchastel. Dans cette zone, seuls l'agriculture, l'exploitation d'une gravière ou d'une sablière au-dessus de la nappe phréatique, le gazoduc et les habitations uni familiales isolées sont permis. Il n'existe aucune localisation cartographique de cette zone.

9.2.2 MRC D'ABITIBI-OUEST

Dans la MRC d'Abitibi-Ouest, onze (11) municipalités desservent, en partie ou totalement, leurs citoyens par un réseau de distribution en eau potable. Ces municipalités sont : Chazel,

Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Palmarolle, Normétal, St-Lambert-de-Desmeloizes, Ste-Germaine-de-Boulé, Taschereau-Village et Macamic-Ville (une partie du réseau de Macamic-Ville s'étire jusque dans la Paroisse de Macamic, et il en est de même de celui du Village de Taschereau vers Taschereau).

Dès 1984, la MRC d'Abitibi-Ouest identifiait les réseaux de distribution d'eau potable et adoptait certaines mesures à leur égard par le Règlement de contrôle intérimaire.

En 1986, avec l'adoption du schéma d'aménagement, la MRC d'Abitibi-Ouest instaurait des aires de protection autour des sources d'approvisionnement en eau potable. Elle indiquait également l'aire privilégiée d'implantation et d'extension des réseaux, soit les périmètres urbains. Suite à l'entrée en vigueur du schéma, en 1989, toutes les municipalités locales ont conformé le contenu de leurs plans et règlements d'urbanisme aux objectifs et normes de protection du schéma : « Un rayon de protection intégrale d'au moins trente (30) mètres doit être établi autour des puits, des prises d'eau ou des points de captage communautaire existants et nouveaux qui approvisionnent un réseau d'aqueduc ».

Différentes autres mesures inscrites au schéma concourent à la protection de la qualité de l'eau : densité de construction aux abords des plans d'eau ; limitation de l'exploitation de la forêt aux abords de certains lacs – 160 mètres ; dimensions minimales des lots riverains ; bande de protection de 10 et 15 mètres sur les berges des lacs et cours d'eau ; reboisement favorisé pour la stabilisation des berges et pour servir d'élément épurateur.

La Ville de Macamic s'approvisionne en eau potable à partir de la rivière Lois qui se déverse dans le lac Macamic. La variabilité importante du niveau d'eau du lac Macamic influence directement celui de la rivière et occasionne des problèmes liés à l'approvisionnement et au traitement de l'eau potable.

9.2.3 MRC D'ABITIBI

Dans la MRC d'Abitibi, sept (7) municipalités bénéficient de prises d'eau potable et d'un réseau public de distribution : Amos, Barraute, Champneuf, Landrienne, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire et St-Félix-de-Dalquier. Dans la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, il y a actuellement trois prises d'eau pour fins commerciales. Il s'agit d'une prise d'eau pour l'usine d'embouteillage « Eaux-Vives Harricana », d'une autre pour l'usine d'embouteillage « Les Sources Périgny » et enfin d'une dernière pour la pisciculture « Les Truites St-Mathieu ».

Étant donné le potentiel reconnu en eau potable des eskers sur le territoire de la MRC, il y a lieu d'être vigilant dans l'occupation de ces zones. En effet, toutes conséquences irréversibles pouvant affecter la capacité d'approvisionnement en eau potable doivent être évitées. Certaines mesures sont alors établies afin de prévenir les actions susceptibles d'affecter ces sources d'eau potable.

La MRC a établi une norme afin de protéger les sources d’approvisionnement en eau potable. Un rayon de protection de 30 mètres est déterminé autour des prises d’eau et des bassins d’alimentation en eau potable approvisionnant un réseau public de distribution ou pour des fins de commercialisation. À l’extérieur de cette bande, ce sont les municipalités qui ont le pouvoir de réglementer selon les usages.

Pour protéger l’aire de captage du puits d’alimentation en eau potable de la Ville d’Amos, la municipalité a produit un plan d’aménagement forestier décrivant les modalités d’intervention forestière applicables. Les travaux sylvicoles prévus au plan d’aménagement visent à maintenir le couvert forestier et même à le diversifier. De plus, la municipalité n’autorise que les activités de loisir et de plein air léger dans le but de protéger le secteur.

9.2.4 MRC DE LA VALLÉE-DE-L’OR

La majorité de la population de la MRC est desservie par un réseau d’aqueduc municipal. Ces infrastructures sont présentes dans les villes de Val-d’Or, Senneterre-ville et Malartic ainsi que dans les municipalités de Val-Senneville, Sullivan et Vassan (uniquement le centre du village). Les autres résidents du territoire de la MRC sont desservis par des puits d’alimentation en eau potable individuels. De plus, quatre réseaux d’aqueduc privés sont fonctionnels dans la municipalité de Val-Senneville.

La MRC de la Vallée-de-l’Or vise à contrôler l’utilisation du sol aux abords des prises d’eau en limitant les usages et les constructions à proximité. La prolifération des gravières et des sablières sur le territoire inquiète aussi la MRC au niveau de la qualité de la ressource hydrique, tout comme des paysages.

Afin de protéger les prises d’eau potable des activités humaines pouvant être nuisibles, la MRC a établi des bandes de protection autour des puits d’eau potable et des prises d’eau de surface alimentant un réseau d’aqueduc. Les puits d’eau potable ont une bande de protection de 30 mètres. Aucune construction, fosse septique et élément épurateur de résidences isolées, ni aucun fertilisant chimique ou naturel ne sont permis.

Les prises d’eau de surface ont une bande de protection de 60 mètres. Aucun ouvrage, fosse septique et élément épurateur de résidences isolées ne sont permis, sauf s’il s’agit de coupes sanitaires et d’élagage. Pour les deux types de sources d’eau potable, il doit y avoir une distance minimale de 2 000 mètres pour les gravières et les sablières sur terres privées.

9.2.5 LOCALITÉS DE VAL-PARADIS, VILLEBOIS ET BEAUCANTON

Des trois localités, seule celle de Villebois possède un système d’aqueduc public d’eau potable. Par contre, la plupart des individus possèdent un système de puits privé.

CHAPITRE 10 : RESSOURCES RÉCRÉATIVE, PAYSAGE ET ARCHÉOLOGIQUE

10.1 DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Chacune des MRC a identifié, dans son schéma d'aménagement, des sites d'intérêt récréatif ou écologique. Le PPMV tiendra compte de ces sites et respectera les recommandations émises par les MRC pour protéger leurs espaces et ainsi maintenir leurs attraits touristiques. À la section 10.3, les sites à potentiel récréatif ou paysage en voie d'être reconnus seront identifiés et décrits.

La plupart de ces sites se situent sur des terres publiques. Les normes qui limitent les interventions forestières sont prévues pour les forêts sur le site seulement. Cependant, les propriétaires de terrains autour du site devraient tenir compte de cette ressource récréative en aménageant leur forêt de façon respectueuse de l'aspect touristique, récréatif, écologique ou paysage de ce site.

Les principaux sites à potentiel écologique ont été décrits au chapitre 5; il s'agit des réserves écologiques présentées sur la planche 7 (voir document cartographique annexé). Malgré le fait que ces réserves puissent avoir un potentiel récréatif, il n'en sera pas question dans ce chapitre afin d'éviter les répétitions.

10.1.1 MRC DE ROUYN-NORANDA

La MRC de Rouyn-Noranda a identifié dans son schéma d'aménagement quelques sites d'intérêt particulier pour la récréation et le paysage. La protection de l'intégrité de ces sites et de leur environnement est importante et certaines modalités doivent être établies.

En plus de la réserve écologique des Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana, décrite au chapitre 5, le schéma d'aménagement prévoit actuellement 2 autres sites d'intérêt écologique : le centre éducatif forestier du lac Joannès et les monts Kékéko. Ces 3 sites ont été retenus dans le but de protéger et favoriser la mise en valeur de leur potentiel écologique lié à la flore, la faune ou leurs caractéristiques géomorphologiques. Ainsi, le prélèvement de bois ne peut s'effectuer que de manière à protéger la pérennité du couvert forestier. De plus, certaines méthodes peuvent s'avérer inappropriées en fonction des caractéristiques propres à chaque site.

- Le **centre éducatif forestier du lac Joannès** constitue un outil de connaissance de la forêt de l'Abitibi-Témiscamingue. Les activités et usages permis sur le site doivent être orientés vers l'éducation du milieu naturel, la recherche et la conservation. Ainsi, aucun déboisement ni implantation de camp de chasse ne sont permis.

- Les **monts Kékéko** se retrouvent à la rencontre des forêts boréale et décidue. Ils se caractérisent par la richesse de leur flore qui est représentative de l'Abitibi. Cet endroit est principalement utilisé pour la randonnée pédestre et la pêche. La MRC reconnaît aux monts Kékéko une vocation d'espace naturel péri-urbain dont le but premier est de protéger la flore particulière qu'on y retrouve et de favoriser l'accès du site pour la pratique d'activités extensives. Aucun déboisement ni implantation de camp de chasse ne sont permis à l'intérieur du périmètre du secteur.

La MRC de Rouyn-Noranda reconnaît aussi treize sites actuellement aménagés à l'intérieur de l'affectation récréative. La plupart de ces sites se situent sur des terres publiques et possèdent une délimitation plus ou moins précises. Ces sites sont les suivants :

- L'**accès public du lac Barrière** est composé d'une rampe de mise à l'eau pour les embarcations et d'un camping sauvage. Ce site se trouve sur les terres publiques et la protection est faite en fonction du guide des modalités d'intervention en milieu forestier.
- Le **camp Joli-B** permet aux jeunes et aux familles de la région de séjourner en colonie de vacances durant l'été.
- Le **centre de plein air du lac Flavrian** est spécialisé pour accueillir, dans un contexte de loisir, de détente ou d'apprentissage, les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, les personnes en soins prolongés et psychiatriques ainsi que les personnes âgées en centre d'accueil. Aucune coupe forestière n'est permise sur la partie aménagée du site.
- Le **centre de plein air de Granada** se compose de pistes de motoneige, de pistes de véhicules tout-terrain, de pistes de ski de fond et d'un champ de tir.
- Le **centre de ski de fond d'Évain** dessert un grand bassin de population adepte du ski de randonnée. Aucune exploitation n'est permise à l'intérieur du périmètre sauf les interventions nécessaires pour assurer la pérennité du boisé.
- Le **corridor des pionniers** constitue une section de l'itinéraire emprunté en 1686 par le premier explorateur français de la région. Ce site est à la fois historique et récréatif, permettant le canotage. Les interventions forestières faites dans ce secteur ne doivent pas nuire à la qualité du ravage de cerf de Virginie présent.
- Le **domaine Fatima** tient lieu de colonie de vacances, permettant aux jeunes de vivre une expérience de vie de plein air en groupe.
- Le **lac Noranda** est en fait un parc urbain parrainé par le club Kiwanis. La protection de l'environnement forestier s'avère particulièrement importante afin de préserver l'attrait de ce milieu en périmètre urbain.

- Le **lac Norman** est un centre de plein air pluridisciplinaire : camping l'été (seul camping public de la MRC) et ski de fond l'hiver.
- Le **mont Chaudron** est un phénomène géologique unique dans la région. Il offre des sentiers de randonnées pédestres, un sentier d'escalade et un site d'observation au sommet qui procure une vue panoramique sur plusieurs kilomètres à la ronde. Le mont doit demeurer intact; seuls les équipements légers destinés à faciliter l'accès aux usagers sont permis. Dans l'environnement visuel du mont (rayon de 1,5 km), la coupe forestière est permise à condition que soient employées des méthodes visant le maintien et la reconstitution du couvert forestier, comme les bandes de protection de 60 mètres le long des cours d'eau où le tiers des tiges de 10 cm et plus sont prélevées.
- Le **mont Kanasuta** est le seul centre de ski alpin dans la MRC de Rouyn-Noranda et il constitue une des deux seules stations de ski d'envergure dans la région. L'environnement du mont offre des attraits naturels intéressants pour la pratique de plusieurs activités de plein air, été comme hiver. Afin de préserver la vue panoramique qu'offre le mont, la coupe forestière commerciale devrait être évitée à proximité ou être effectuée selon des critères stricts assurant le minimum d'impacts sur le potentiel du site. Un contrôle est fait afin d'éviter un déboisement abusif autour du site.
- Le **Parc de conservation d'Aiguebelle** est le seul parc national de la région. La présence de phénomènes particuliers lui confère une double vocation, soit la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Il constitue un site propice aux activités de plein air et de pêche. Les activités permises sont celles orientées vers la grande nature tout en assurant une protection adéquate des éléments naturels rares et fragiles.
- La **zone récréo-touristique de Rollet** constitue un vaste territoire boisé que la municipalité de Rollet compte développer en centre de plein air. L'identification de ce site vise l'utilisation multifonctionnelle de la forêt à des fins récréatives et touristiques. L'exploitation forestière, tant qu'aucun projet n'est réalisé sur le site, est permise à condition que le prélèvement se fasse de façon adéquate pour maintenir et reconstituer le couvert forestier.

10.1.2 MRC D'ABITIBI-OUEST

La MRC d'Abitibi-Ouest a identifié sur son territoire 13 sites d'intérêt écologique et 2 sites d'intérêt esthétique dont il sera fait mention au point portant sur les unités de paysage particulier. La répartition de la majorité de ces sites, de part et d'autre ou à proximité des routes 111 et 393, entre Taschereau, La Sarre et Duparquet, privilégie ces axes comme base d'un tracé touristique. Les sites d'intérêt écologique sont :

- Deux aires de nidification de la sauvagine, le **Marais de la rivière Maine** à Clerval et le **Marais du ruisseau Antoine** à Roquemaure, où des aménagements particuliers ont été édifiés : un barrage de rétention des eaux et l'aménagement d'îlots pour la nidification.
- Quatre aires de nidification du héron : la **héronnière de l'île #2 du lac Abitibi** et la **héronnière de l'île #6 du lac Abitibi** à St-Laurent, la **héronnière de l'île #70 du lac Duparquet** à Duparquet et la **héronnière de l'île #75 du lac Macamic** à Macamic (paroisse).
- Quatre aires où il y a concentration de la sauvagine, deux **sites fauniques dans le Rang 2 de Hébécourt** en T.N.O., un autre **site faunique à la Baie de la Mouilleuse à Duparquet** et un dernier **site faunique aux Lacs Touriet et Dugros à Duparquet**, qui est plutôt une unité territoriale apte à répondre de façon optimale aux besoins de la sauvagine.
- L'**érablière de Rapide-Danseur** qui est la seule exploitation acéricole de la MRC.
- La **colonie de sternes du lac Macamic** à Macamic (paroisse) où a été dénombrée une densité d'au moins 25 nids par hectares au cours des 5 dernières saisons de reproduction.
- Le **Parc de Conservation d'Aiguebelle** est le seul parc national de la région. La présence de phénomènes particuliers lui confère une double vocation, soit la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Il constitue un site propice aux activités de plein air et de pêche. Les activités permises sont celles orientées vers la grande nature tout en assurant une protection adéquate des éléments naturels rares et fragiles. Une aire de services a été aménagée aux abords du lac Lois.

10.1.3 MRC D'ABITIBI

En plus des réserves écologiques décrites au chapitre 5, la MRC d'Abitibi a identifié un autre site d'intérêt écologique : le **sentier du lac Berry**. Ce sentier présente un potentiel récréo-touristique et écologique intéressant.

La MRC a aussi identifié divers sites d'intérêt récréatif. Ces sites provoquent un intérêt économique et social. Ils sont généralement situés sur les terres publiques, mais ils sont

parfois bordés de terres privées. Les sites récréatifs sont souvent menacés par les perturbations que peuvent entraîner les activités reliées à l'exploitation des ressources naturelles. La MRC reconnaît aussi plusieurs sites récréatifs à caractère local (privé) dans chaque municipalité. Des mesures sont proposées aux municipalités afin de maintenir et protéger la vocation de ces sites. Sur les terres publiques, les mesures appliquées sont celles prévues dans le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier du MRN.

Parmi ces sites à potentiel récréatif, qui sont tous sous affectation récréative (sauf le dernier), se retrouvent :

- Le **centre récréatif de plein air du Mont-Vidéo** est le seul à offrir le ski alpin dans l'Est de la région, mais il offre aussi diverses autres activités de plein air.
- Le **camp École Chicobi** a un très grand potentiel écologique.
- Le **refuge Pageau** est un attrait touristique important.
- Le **camp Dudemaine** possède une vocation récréo-touristique pour les différents attraits qu'il offre : sentiers de ski de fond, randonnées, etc.
- Le **secteur du lac Beauchamp** couvre un camping et une plage municipale.
- Le **secteur du lac Preissac** et le **secteur de l'esker de Berry** sont deux secteurs qui suscitent l'intérêt non pas parce qu'ils présentent des équipements ou des aménagements récréatifs, mais plutôt parce qu'ils offrent un ensemble d'éléments favorisant leur développement. Les principaux intérêts sont, entre autres, une qualité et une variété de paysages et un réseau de chemins et de sentiers.
- La **rivière Harricana**, qui sillonne le territoire, se caractérise par ses richesses naturelles, historiques et récréatives. Elle possède un potentiel au niveau des activités et de l'implantation d'infrastructures récréo-touristiques. Il est donc important d'en connaître le potentiel et de la protéger.

En plus de tous ces sites, la MRC d'Abitibi possède plusieurs sites de campings et haltes routières ainsi que plusieurs lacs de villégiature. Ces lacs de villégiature sont pour la plupart situés sur les terres publiques. Une affectation récréative est donnée à ces sites. Cela permet de sauvegarder la vocation de ces secteurs de villégiature.

Des mesures ont été prises par la MRC relativement aux sentiers de vélo, de ski de fond, de motoneige et de véhicules tout-terrain. Une bande de protection boisée doit être gardée, mais cette norme ne s'applique qu'aux terres publiques. Malgré le fait que cette mesure ne s'applique pas pour les terres privées, il est important de tenir compte de l'aspect paysage et récréatif de la région en limitant les coupes en bordure de sentiers récréatifs.

10.1.4 MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

Dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, deux territoires sont identifiés comme étant à vocation récréative d'importance : la **forêt récréative de Val-d'Or** et la **forêt de lac Piché-Lemoine de Dubuisson**. Ces sites offrent plusieurs types d'activités comme la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond, la motoneige et le véhicule tout-terrain. Ils se retrouvent cependant sur terres publiques.

De plus, on y compte plusieurs terrains de camping et pourvoiries, ces dernières jouant un rôle important dans l'économie de la MRC. Plusieurs plans d'eau se partagent la villégiature privée et la pourvoirie. La motoneige est une activité qui connaît une forte popularité en région et elle génère des retombées économiques importantes. L'aménagement du territoire doit donc aussi tenir compte de cette activité.

La MRC souhaite que les villégiateurs puissent bénéficier d'un encadrement naturel adéquat, mais le prélèvement de la matière ligneuse menace certains sites à fort potentiel récréatif. Le schéma d'aménagement prévoit donc des restrictions face à la récolte de matière ligneuse à l'intérieur des sites de villégiature dans le but de protéger la ressource récréative. Des bandes de protection riveraines peuvent assurer cet objectif. La forêt récréative de Val-d'Or et la forêt Piché-Lemoine de Dubuisson nécessitent des mesures de protection particulières afin d'en conserver le cadre naturel.

10.1.5 LOCALITÉS DE VAL-PARADIS

Les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton ont identifié plusieurs sites d'intérêts touristiques :

- Le **camping du Lac Pajégasque**, où une quarantaine de sites sont disponibles.
- Un **circuit de vélo de montagne** de 60 kilomètres, partant du secteur Villebois, traversant les collines Fenouillet, passant par le parc Bouton d'Or à Val Paradis, avec un départ à partir des lacs Pajégasque et Domène à travers le brûlé du canton Perron.
- Un **circuit de motoneige** de 50 kilomètres donnant accès au Nord-du-Québec via Matagami.
- Trois **rampes de mise à l'eau**, une donnant accès au lac Turgeon dans le secteur de Villebois et deux autres donnant accès aux rivières Turgeon et Boivin à Val-Paradis.

Chacune des localités compte des aires de pique-nique aménagées : trois à Villebois (le parc de la Rosanna, le parc de la grotte et de la Fabrique et l'aire de repos du lac Turgeon), deux à Beaucanton (le site d'observation des oiseaux et la halte routière de la route 393) et trois à Val Paradis (le parc Bouton d'Or et les aires de repos des rivières Turgeon et Boivin).

10.2 DESCRIPTION DES UNITÉS DE PAYSAGE D'INTÉRÊT PARTICULIER

Afin de favoriser le développement de la ressource récréative sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi, il est essentiel que la planification des activités forestières soit intégrée au maintien de paysages de qualité. Le PPMV doit tenir compte de l'importance de l'attrait qu'exercent les paysages sur les usagers. Les MRC ont déjà identifié, dans leur schéma d'aménagement, des sites d'intérêt esthétique. Le PPMV intégrera ces sites lors de l'analyse et la classification des paysages.

La **MRC d'Abitibi-Ouest** a identifié 2 sites en regard des paysages particuliers qu'ils offrent. Le **Centre Marial de Palmarolle**, lieu de culte dédié à Notre-Dame de la Confiance, offre un cadre paysager intéressant. Ce lieu a été cédé par bail emphytéotique qui contient des clauses visant à protéger sa vocation spécifique. Ensuite, le **Golf de Duparquet** présente un aménagement paysager remarquable, avec en arrière-plan une vue panoramique du lac Duparquet. Zoné à des fins récréatives commerciales dans le règlement de Duparquet, l'exploitation de ce golf maintient le cadre esthétique privilégié de ce lieu.

La **MRC d'Abitibi** a identifié un endroit naturel qui révèle un paysage assez exceptionnel contrastant avec le reste de la région : les collines Abijévis (Parc d'Aigüebelle). Les **collines Abijévis** offrent un paysage naturel des plus spectaculaires. Il y a une présence remarquée de la faune et de la flore, ainsi qu'un relief prononcé qui diffère de ce qu'on retrouve dans le reste de la région. Ces collines suscitent donc le désir d'être explorées. Elles sont protégées puisqu'elles sont sous affectation récréative.

Les MRC de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda, sauf en ce qui concerne le site du **Mont Chaudron** pour cette dernière, n'ont identifié aucun site à potentiel paysage dans leur schéma d'aménagement. Malgré tout, le PPMV tiendra compte de la protection du paysage en bordure des routes principales.

10.2.1 AXES ROUTIERS PANORAMIQUES

Des axes routiers panoramiques sont identifiés dans les schémas d'aménagement afin d'assurer que les paysages en bordure des routes ne seront pas dégradés.

La **MRC de Rouyn-Noranda** a identifié plusieurs routes le long desquelles un corridor boisé est obligatoire. Cette protection s'applique à tout chemin public numéroté par le MTQ (Ministère des Transports), aux circuits touristiques reconnus par le Gouvernement ou désignées par l'ATRAT (Association Touristique Régionale). Elle s'étend aussi aux chemins forestiers principaux ainsi qu'à d'autres chemins, comme le chemin d'accès au Lac Évain.

La **MRC d'Abitibi-Ouest**, sans strictement réglementer la protection à accorder à ses axes routiers touristiques que sont les routes 111 et 393, souhaitant le maintien d'un

environnement agréable à l'œil en bordure de ces tracés, invite donc à planifier et même réglementer les utilisations du sol dans cette optique.

La **MRC d'Abitibi** a identifié de tels corridors qui révèlent un paysage assez exceptionnel. Ces routes regroupent sur leur parcours un ensemble de petits lacs pour lesquels il serait intéressant d'assurer la mise en valeur. Il y a aussi, à plus petite échelle, des sites qui méritent aussi d'être conservés puisqu'ils offrent un attrait esthétique. Les principaux corridors routiers qui offrent un paysage attrayant dans la MRC d'Abitibi sont les routes 109, 386 et 395.

Les principales routes sont représentées sur la planche 1 (voir annexe cartographique).

10.3 POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES RÉCRÉATIVE ET PAYSAGE

Toutes les MRC, ainsi que les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton, désirent promouvoir et développer les sites à potentiel récréatif et paysage, toujours dans le but de développer un concept de gestion intégrée de la forêt. Ainsi, plusieurs MRC visent l'ajout de nouveaux sites d'intérêt récréatif, écologique et paysage.

La **MRC de Rouyn-Noranda** tente, avec la révision du schéma d'aménagement, de délimiter, développer et protéger divers nouveaux sites d'intérêt récréatif et paysage :

- Lac Marlon (camping);
- Circuit récréo-touristique multifonctionnel, ancienne emprise du CN - Rouyn-Noranda/Aiguebelle;
- Zone récréo-touristique de Rollet.

Dans la **MRC d'Abitibi**, les efforts se porteront particulièrement sur la mise en valeur des deux éléments suivants :

- Le Centre d'interprétation Écoparc à Lamorandière;
- Le Trajet Géomorphologique reliant St-Mathieu à Lamothe.

Les localités de Val-Paradis, Villebois et Beaucanton sont à mettre en valeur, dans certains secteurs sensibles, les éléments suivants :

- Le camping au lac Pajégasque;
- La pourvoirie au lac Turgeon;
- Des sentiers pédestres et de vélo, particulièrement dans les collines Fenouillet et Abitibi.

Le développement des sentiers de motoneige présente un potentiel intéressant. VVB veut donc insister sur la mise en valeur de sites naturels comme certains lacs et rivières à haut potentiel de développement.

10.4 SITES ARCHÉOLOGIQUES

Il existe sur le territoire un grand nombre de sites archéologiques dont quelques-uns se retrouvent sur forêts privées dans les MRC de Rouyn-Noranda, d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or. Par contre, la majorité des sites de cette nature dans la MRC d'Abitibi-Ouest sont situés sur terrains privés.

Dans la MRC de Rouyn-Noranda, sur 67 sites répertoriés, 5 sont situés sur terrains privés (tableau 10.1). Dans la MRC d'Abitibi, sur 3 sites, un seul est en tenure privée (tableau 10.2) et dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, sur 26 sites, un seul aussi est en terrain privé (tableau 10.3).

Dans le cas de la MRC d'Abitibi-Ouest, sur les 115 sites répertoriés, le territoire est riche de 70 sites se retrouvant sur forêt privée (tableau 10.4). Les grandes concentrations se localisent le long de la rivière Duparquet, pour 14 sites, à l'embouchure de cette même rivière, pour 20 sites, et enfin, pour 36 sites, en bordure du lac Abitibi, entre les baies Charest et Couture.

Tableau 10.1 : Liste des sites archéologiques pour la MRC de Rouyn-Noranda

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO
86	ClGp-1	47-55-15	78-39-29	3	31 M/15
86	ClGp-2	47-55-13	78-39-17	3	31 M/15
86	ClGp-3	47-56-23	78-35-19	3	31 M/15
86	ClGp-4	47-56-13	78-35-12	3	31 M/15
86	ClGt-1	47-55-34	79-19-30	3	31 M/14
86	DaGt-1	48-05-11	79-18-17	2	32 D/3
86	DaGt-10	48-04-53	79-17-53	1	32 D/3 tenure privée
86	DaGt-11	48-02-38	79-18-38	3	32 D/3
86	DaGt-12	48-05-15	79-18-17	3	32 D/3
86	DaGt-13	48-08-26	79-19-26	3	32 D/3
86	DaGt-2	48-05-58	79-15-48	3	32 D/3
86	DaGt-3	48-06-07	79-16-41	1	32 D/3 tenure privée
86	DaGt-4	48-05-06	79-18-17	3	32 D/3
86	DaGt-5	48-05-57	79-16-55	3	32 D/3
86	DaGt-6	48-03-18	79-19-05	3	32 D/3
86	DaGt-7	48-05-13	79-17-43	3	32 D/3
86	DaGt-8	48-05-18	79-19-34	3	32 D/3
86	DaGt-9	48-04-11	79-18-05	1	32 D/3 tenure privée
86	DaGu-1	48-03-45	79-29-50	3	32 D/3
86	DaGv-13	48-03-50	79-30-48	3	32 D/4
86	DaGv-14	48-03-44	79-30-53	3	32 D/4
86	DbGr-1	48-12-07	78-52-12	1	32 D/2 tenure privée
86	DbGs-1	48-14-07	79-01-07	1	32 D/3 tenure privée
86	DbGu-1	48-16-00	79-25-00	3	32 D/6
86	DbGu-10	48-18-57	79-25-18	3	32 D/6
86	DbGu-11	48-17-55	79-25-30	3	32 D/6
86	DbGu-12	48-17-51	79-25-36	3	32 D/6
86	DbGu-13	48-17-44	79-25-05	3	32 D/6
86	DbGu-14	48-17-35	79-25-30	3	32 D/6
86	DbGu-15	48-17-26	79-25-39	3	32 D/6
86	DbGu-16	48-14-30	79-24-21	3	32 D/6
86	DbGu-17	48-14-29	79-24-27	3	32 D/6
86	DbGu-18	48-13-26	79-23-26	3	32 D/3
86	DbGu-19	48-14-30	79-24-21	3	32 D/3
86	DbGu-2	48-17-00	79-26-00	3	32 D/6
86	DbGu-20	48-15-57	79-25-36	3	32 D/6
86	DbGu-21	48-16-50	79-25-34	3	32 D/6
86	DbGu-22	48-16-13	79-26-40	3	32 D/6
86	DbGu-23	48-16-11	79-24-16	3	32 D/6
86	DbGu-24	48-16-17	79-26-22	3	32 D/6
86	DbGu-25	48-15-46	79-25-46	3	32 D/6
86	DbGu-26	48-15-53	79-23-57	3	32 D/3
86	DbGu-27	48-14-21	79-23-38	3	32 D/3
86	DbGu-28	48-16-46	79-23-51	3	32 D/6
86	DbGu-29	48-14-15	79-24-22	3	32 D/3
86	DbGu-3	48-16-45	79-23-00	3	32 D/6
86	DbGu-30	48-14-16	79-29-14	3	32 D/3
86	DbGu-31	48-16-43	79-23-41	3	32 D/6

Tableau 10.1 (suite) : Liste des sites archéologiques pour la MRC de Rouyn-Noranda

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO
86	DbGu-32	48-17-10	79-25-04	3 32	D/6
86	DbGu-33	48-19-26	79-24-30	3 32	D/6
86	DbGu-34	48-19-31	79-24-29	3 32	D/6
86	DbGu-35	48-16-13	79-26-40	3 32	D/6
86	DbGu-36	48-15-43	79-27-05	3 32	D/6
86	DbGu-38	48-15-58	79-26-38	3 32	D/6
86	DbGu-4	48-13-00	79-22-15	3 32	D/3
86	DbGu-5	48-16-51	79-25-25	3 32	D/6
86	DbGu-6	48-17-03	79-26-48	3 32	D/6
86	DbGu-7	48-16-45	79-23-25	3 32	D/6
86	DbGu-8	48-18-06	79-24-50	3 32	D/6
86	DbGu-9	48-17-59	79-24-36	3 32	D/6
86	DcGp-1	48-25-51	78-39-49	8 32	D/7
86	DcGu-10	48-24-51	79-20-44	3 32	D/6
86	DcGu-5	48-08-26	79-19-26	3 32	D/6
86	DcGu-6	48-23-29	79-22-25	3 32	D/6
86	DcGu-7	48-24-53	79-20-44	3 32	D/6
86	DcGu-8	48-24-53	79-20-42	3 32	D/6
86	DcGu-9	48-24-24	79-21-36	3 32	D/6

Code de tenure

Code	Tenure
1	Privée
2	Ville/municipalité/paroisse
3	Ministère des ressources naturelles
4	Terres fédérales
5	Terres de Catégorie 1 (Convention de la Baie de James)

Source : Ministère de la culture et des communications du Québec, Inventaire des sites archéologiques du Québec, 1999.

Tableau 10.2 : Liste des sites archéologiques pour la MRC d'Abitibi

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO	
88	DcGo-1	48-22-05	78-22-46	1 32	D/8	tenure privée
88	DdGm-1	48-32-50	78-06-36	3 32	D/9	
88	DdGm-2	48-32-49	78-06-34		32 D/9	

Code de tenure

Code	Tenure
1	Privée
2	Ville/municipalité/paroisse
3	Ministère des ressources naturelles
4	Terres fédérales
5	Terres de Catégorie 1 (Convention de la Baie de James)

Source : Ministère de la culture et des communications du Québec, Inventaire des sites archéologiques du Québec, 1999.

Tableau 10.3 : Liste des sites archéologiques pour la MRC de la Vallée-de-l'Or

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO
89	CgGg-1	47-08-30	77-06-10	3 31	N/3
89	ChGg-1	47-10-01	77-04-00	3 31	N/3
89	DaGh-1	48-02-20	77-19-10	3 32	C/3
89	DaGh-2	48-05-30	77-14-07	3 32	C/3
89	DaGh-6	48-05-35	77-19-30	3 32	C/3
89	DaGh-7	48-05-36	77-19-30	3 32	C/3
89	DaGi-1	48-02-15	77-20-40	3 32	C/3
89	DaGi-2	48-03-05	77-20-27	3 32	C/3
89	DaGi-3	48-02-10	77-20-35	3 32	C/3
89	DaGi-4	48-02-08	77-20-35	3 32	C/3
89	DaGi-5	48-02-15	77-20-50	3 32	C/3
89	DaGk-1	48-07-10	77-48-23	1 32	C/4 tenure privée
89	DcFv-1	48-28-27	75-32-18	3 32	B/5
89	DcFv-2	48-28-23	75-32-36	3 32	B/5
89	DcFv-3	48-28-29	75-32-16	3 32	B/5
89	DcFv-4	48-28-31	75-32-14	3 32	B/5
89	DcFv-5	48-28-47	75-32-00	3 32	B/5
89	DcFv-6	48-28-23	75-32-33	3 32	B/5
89	DcFv-7	48-29-36	75-33-00	3 32	B/5
89	DcFv-8	48-30-00	75-32-46	3 32	B/5
89	DcFv-9	48-25-08	75-30-28	3 32	B/5
89	DcGh-1	48-26-42	77-10-30	3 32	C/6
89	DdFv-2	48-34-56	75-35-36	3 32	B/12
89	DdFv-3	49-35-19	75-35-14	3 32	B/12
89	DdFv-4	48-37-54	75-33-26	3 32	B/12
89	DdFv-5	48-35-49	75-34-54	3 32	B/12

Code de tenure

Code	Tenure
1	Privée
2	Ville/municipalité/paroisse
3	Ministère des ressources naturelles
4	Terres fédérales
5	Terres de Catégorie 1 (Convention de la Baie de James)

Source : Ministère de la culture et des communications du Québec, Inventaire des sites archéologiques du Québec, 1999.

Tableau 10.4 : Liste des sites archéologiques pour la MRC d'Abitibi-Ouest

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO
87	DcGt-1	48-29-25	79-17-00	3 32	D/6
87	DcGt-10	48-26-36	79-18-10	3 32	D/6
87	DcGt-11	48-26-39	79-18-30	3 32	D/6
87	DcGt-12	48-26-35	79-18-21	3 32	D/6
87	DcGt-13	48-26-34	79-13-15	3 32	D/6
87	DcGt-14	48-26-32	79-18-06	3 32	D/6
87	DcGt-15	48-26-30	79-17-57	3 32	D/6
87	DcGt-16	48-26-28	79-17-41	3 32	D/6
87	DcGt-17	48-26-28	79-17-28	3 32	D/6
87	DcGt-18	48-26-21	79-17-28	3 32	D/6
87	DcGt-19	48-26-13	79-17-13	3 32	D/6
87	DcGt-2	48-29-15	79-16-50	3 32	D/6
87	DcGt-20	48-26-21	79-17-08	3 32	D/6
87	DcGt-21	48-25-59	79-18-33	3 32	D/6
87	DcGt-22	48-26-53	79-19-36	3 32	D/6
87	DcGt-23	48-27-46	79-19-58	3 32	D/6
87	DcGt-24	48-27-48	79-19-58	3 32	D/6
87	DcGt-25	48-28-10	79-20-58	3 32	D/6
87	DcGt-26	48-28-07	79-18-42	3 32	D/6
87	DcGt-27	48-28-15	79-18-29	3 32	D/6
87	DcGt-28	48-28-18	79-18-06	3 32	D/6
87	DcGt-29	48-28-40	79-17-54	3 32	D/6
87	DcGt-3	48-28-57	79-16-58	3 32	D/6
87	DcGt-30	48-28-43	79-17-31	3 32	D/6
87	DcGt-31	48-27-32	79-19-08	3 32	D/6
87	DcGt-32	48-28-50	79-16-53	32	D/6
87	DcGt-33	48-28-54	79-16-53	32	D/6
87	DcGt-34	48-29-02	79-16-41	32	D/6
87	DcGt-35	48-29-10	79-16-56	32	D/6
87	DcGt-36	48-29-38	79-17-07	32	D/6
87	DcGt-37	48-29-58	79-16-12	32	D/6
87	DcGt-38	48-25-41	79-20-04	3 32	D/6
87	DcGt-39	48-25-41	79-20-04	3 32	D/6
87	DcGt-4	48-28-50	79-16-50	3 32	D/6
87	DcGt-40	48-25-41	79-20-04	3 32	D/6
87	DcGt-5	48-29-41	79-17-02	3 32	D/6
87	DcGt-6	48-28-25	79-17-15	3 32	D/6
87	DcGt-7	48-27-58	79-17-37	3 32	D/6
87	DcGt-8	48-27-48	79-17-23	3 32	D/6
87	DcGt-9	48-26-43	79-18-30	3 32	D/6
87	DcGu-1	48-27-23	79-20-45	3 32	D/6
87	DcGu-2	48-27-46	79-20-40	3 32	D/6
87	DcGu-3	48-37-51	79-20-23	3 32	D/6
87	DcGu-4	48-27-34	79-20-15	3 32	D/6
87	DdGt-10	48-36-08	79-17-45	1 32	D/11
87	DdGt-11	48-35-45	79-17-50	1 32	D/11
87	DdGt-12	48-35-14	79-18-03	1 32	D/11

tenure privée
tenure privée
tenure privée

Tableau 10.4 (suite) Liste des sites archéologiques pour la MRC d'Abitibi-Ouest

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO	
87	DdGt-13	48-34-11	79-18-23	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-14	48-37-42	79-17-53	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-15	48-38-01	79-18-18	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-16	48-38-21	79-18-12	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-17	48-38-22	79-18-13	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-18	48-38-37	79-18-21	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-19	48-38-44	79-18-42	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-20	48-38-45	79-18-42	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-21	48-39-37	79-19-31	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-22	48-39-25	79-18-46	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-23	48-38-23	79-19-42	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-24	48-38-42	79-18-39	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-25	48-38-51	79-18-48	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-26	48-38-46	79-18-42	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-27	48-38-00	79-18-00	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-28	48-37-30	78-17-15	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-29	48-38-00	79-18-00	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-3	48-38-58	79-18-51	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-30	48-37-42	79-18-00	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-31	48-30-07	79-17-33	3 32	D/11	
87	DdGt-32	48-38-05	79-18-03	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-33	48-38-16	79-18-08	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-34	48-39-45	79-19-36	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-35	48-31-24	79-18-27	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-36	48-31-57	79-18-09	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-37	48-32-17	79-17-56	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-38	48-32-24	79-17-55	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-39	48-32-28	79-17-48	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-4	48-39-15	79-19-20	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-40	48-33-00	79-17-48	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-41	48-33-05	79-17-49	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-42	48-37-10	79-17-55	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-48	48-38-24	79-19-52	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-5	49-39-01	79-18-54	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-6	48-39-00	79-18-53	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-7	48-38-21	79-18-12	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-8	48-38-45	79-19-00	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGt-9	48-39-10	79-19-30	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-1	48-38-55	79-29-45	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-2	48-38-20	79-29-41	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-3	48-38-50	79-27-29	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-4	48-38-47	79-26-46	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-5	48-39-14	79-23-06	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-6	48-39-31	79-21-10	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-7	48-39-17	79-20-54	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-8	48-39-54	79-20-06	1 32	D/11	tenure privée
87	DdGu-9	48-39-15	79-20-53	3 32	D/11	

Tableau 10.4 (suite) Liste des sites archéologiques pour la MRC d'Abitibi-Ouest

M R C	SITE	LAT.	LONG.	T E N U R E	FEUILLET CARTO	
87	DdGv-1	48-39-30	79-30-02	1 32	D/12	tenure privée
87	DeGt-1	48-42-40	79-15-01	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-2	48-42-39	79-15-15	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-3	48-42-40	79-14-59	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-4	48-42-42	79-14-23	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-5	48-42-32	79-13-46	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-6	48-42-27	79-15-20	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGt-7	48-40-30	79-15-07	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-1	48-41-15	79-26-44	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-10	48-41-51	79-24-39	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-11	48-41-18	79-24-17	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-12	48-41-22	79-24-18	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-13	48-43-15	79-27-48	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-2	48-41-29	79-23-29	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-3	48-41-21	79-24-32	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-4	48-41-24	79-24-44	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-5	48-41-37	79-24-30	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-6	48-42-09	79-24-05	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-7	48-41-39	79-24-22	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-8	48-42-24	79-26-05	1 32	D/11	tenure privée
87	DeGu-9	48-41-45	79-21-27	1 32	D/11	tenure privée

Code de tenure

Code	Tenure
1	Privée
2	Ville/municipalité/paroisse
3	Ministère des ressources naturelles
4	Terres fédérales
5	Terres de Catégorie 1 (Convention de la Baie de James)

Source : Ministère de la culture et des communications du Québec, Inventaire des sites archéologiques du Québec, 1999.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALF :	Aulnaie à dominance feuillue.
BOP :	Bouleau à papier.
BOG :	Bouleau gris.
BR :	Brûlis.
CHT :	Chablis total.
CPERN :	Comité Permanent sur l'Environnement de Rouyn-Noranda.
CRDAT :	Conseil régional de développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue.
CREAT :	Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.
CT :	Coupe totale.
DDT :	Pesticide organochloré.
DEF :	Défriché.
DHP :	Diamètre à hauteur de poitrine.
EE :	Pessière.
EL :	Épidémie légère.
EPB :	Épinette blanche.
EPN :	Épinette noire.
ES :	Épidémie sévère.
F :	Feuillus.
FNC :	Feuillus non commerciaux.
FPBQ :	Fédération des producteurs de bois du Québec.
FR :	Friche.
JIN :	Jeune inéquienne.
OGC :	Organisme de gestion en commun.
OPDQ :	Office de planification et de développement du Québec.
ORIG :	Origine.
P :	Plantation.
PE :	Peupleraie.
MAPAQ :	Ministère de l'Alimentation, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec.
MEL :	Mélèze laricin.
MLCP :	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.
MRC :	Municipalité régionale de comté.

MRN :	Ministère des Ressources naturelles.
MTQ :	Ministère des Transports du Québec.
PERT :	Perturbation.
PEB :	Peuplier baumier (liard).
PET :	Peuplier faux-tremble.
PIB - PIR :	Pin blanc, pin rouge.
PIG :	Pin gris.
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur.
PU :	Périmètre urbain.
R :	Résineux.
REV :	Regroupement Environnemental de la Vallée-de-l'Or.
SA :	Site agricole.
SAB :	Sapin baumier.
SPBAT :	Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue.
SEPM :	Sapin, épinette, pin gris et mélèze.
TBE :	Tordeuse du bougeons de l'épinette.
TNO :	Territoire non organisé.
RNI :	Règlements sur les normes d'intervention (forêt publique).
UPA :	Union des producteurs agricoles.
VVB :	Val-Paradis, Villebois et Beaucanton.
VIN :	Vieux inéquiennne.
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée.

GLOSSAIRE

Agence de mise en valeur : C'est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par le Code civil. L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

Aménagement forestier durable : Régime d'aménagement d'un territoire forestier qui vise à maintenir les capacités de production et de renouvellement de même que la diversité génétique, spécifique et écologique des écosystèmes forestiers.

Biodiversité : Ensemble de la variabilité biologique qui va de la variation génétique des espèces, sous-espèces et variétés d'espèces, à la variation des communautés, des écosystèmes et de leur dynamique.

CAAF : Le **C**ontrat d'**A**pprovisionnement et d'**A**ménagement **F**orestier confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir annuellement, sur un territoire forestier qui y est déterminé, un permis d'intervention pour la récolte d'un volume de bois. Il est à la charge du bénéficiaire de réaliser les travaux d'aménagements qui lui incombent en vertu de la loi et de manière à atteindre le rendement annuel prévu au contrat.

Balance commerciale : C'est la différence entre les exportations et les importations.

Diamètre à hauteur de poitrine : Hauteur normale, soit 1,30 m au-dessus du sol, à laquelle on mesure le diamètre d'un arbre sur pied.

Domaine bioclimatique : Grandes étendues caractérisées par des conditions climatiques relativement homogènes, auxquelles sont associées des espèces végétales dominantes et sous-dominantes, les caractéristiques des communautés qu'elles forment, la végétation potentielle des sites biens drainés et le régime des perturbations naturelles qui les conditionnent.

Éclaircie précommerciale : Type d'éclaircie qui ne donne pas de bois de valeur marchande et qui vise à améliorer la distance entre les tiges.

Essences d'ombre : Arbres qui peuvent se développer en sous-couvert et qui possèdent donc une aptitude à pousser à l'ombre d'autres arbres et de concurrencer avec eux.

Essences de lumière : Arbres ne tolérant pas de compétition pour la lumière.

Esker : Accumulation de débris, surtout rocheux, par une rivière sous-glaciaire.

Équienne : Se dit d'une forêt, ou d'un peuplement, formés d'arbres dont les différences d'âge sont faibles.

Fen : Tourbière minérotrophe, soit un milieu humide alimenté par des eaux de précipitations qui sont enrichies au contact des sols environnants.

Gaule : Terme général désignant un jeune arbre qui n'est plus un semis et pas encore une perche.

Inéquienne : Se dit d'une forêt, ou d'un peuplement, formés d'arbres dont les différences d'âge sont élevées.

Jardinage : Mode de régénération d'un peuplement et de maintien d'une structure inéquienne par extraction d'arbres de toutes les classes d'âge, choisis individuellement, par petits groupes ou en bandes.

Kettle : C'est une dépression formée dans les sables de l'esker causée par la fonte tardive d'un bloc de glace abandonné par le glacier lors de son retrait vers le nord.

Litière : Couche supérieure des débris organiques de la couverture morte d'une forêt.

Localités : Les localités présentes sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi sont Val-Paradis, Villebois et Beaucanton et leur dénomination est V.V.B.

Mature (mûr) : Ce dit d'arbres ayant atteint ou presque atteint l'âge de rotation.

Moraine : Accumulation de débris entraînés puis relâchés par un glacier.

Peuplement : Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante quant à sa composition floristique, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace, sa condition sanitaire, etc.

Peuplement de transition : Peuplement temporaire généralement composé d'essences de lumière qui seront remplacées progressivement par d'autres essences.

Phyllophage : Qui se nourrit des feuilles.

Phytocide : Qui tue les plantes.

Possibilité forestière : La possibilité de récolte annuelle est la quantité maximale de matière ligneuse pouvant être extraite d'une forêt annuellement et perpétuellement ; cette quantité

maximale pourra varier avec l'intensité de l'aménagement pratiqué, mais le principe du rendement soutenu devra toujours être respecté. (Manuel de Foresterie 1996).

Quaternaire : Ère géologique la plus récente comprenant le temps actuel. Elle débute avec l'apparition des premiers hominiens.

Régénération : Renouveau d'un peuplement forestier par voie naturelle ou artificielle.

Roche cristalline : Roche d'origine volcanique formée par le refroidissement du magma.

Roche métamorphique : Roche d'origine sédimentaire ou volcanique ayant subi une transformation par de grandes forces naturelles (pression, chaleur).

Scarifiage : Ameublissement et nettoyage du sol forestier afin d'améliorer le lit de germination.

Stagnante : Qui ne s'écoule pas, qui reste immobile.

Substratum : Élément sur lequel repose une couche géologique.

Succession : Remplacement progressif d'une communauté végétale par une autre.

Suranné : Ce dit d'un arbre ayant dépassé l'âge de rotation.

Terrain à vocation non forestière : Cette catégorie regroupe les terrains où la production de matière ligneuse est nécessairement ou provisoirement exclue parce qu'ils sont affectés à d'autres fins.

Terrain forestier productif : On regroupe ici les territoires à vocation forestière, c'est-à-dire les forêts naturelles et les plantations, capables de produire 30 m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare (10 cm et plus) en moins de 120 ans.

Terrain forestier improductif : Tout terrain incapable de produire 30 m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans.

Tourbière : Structure végétale composée essentiellement de sphaignes se développant sur un sol mal drainé. L'isolation par la couche de sphaigne ainsi que l'eau stagnante réduisent la décomposition aérobie et entraînent l'accumulation de matière organique.

Xérique : Se dit d'un milieu sec ou d'une espèce adaptée ou tolérante à un sol sec.

RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

AIFQ. (Pages consultées le 6 juillet 1998). Portrait de l'industrie forestière du Québec. [En ligne]. Adresse URL : <http://www.aifq.qc.ca/français/industrie>

Allard, M. 1974. *Géomorphologie des eskers abitibiens*. Cahier de géographie du Québec, Volume 18, Numéro 44. Pages 271 à 296.

AMBSQ. (Pages consultées le 6 juillet 1998). Production québécoise de bois d'œuvre (résineux et feuillus) par région administrative (%). [En ligne]. Adresse URL : <http://www.sciage-lumber.qc.ca/français/stats/07.html>

Anseau, C., et al. 1996. *Manuel de Foresterie*. OIFQ. Les Presses de l'Université Laval. Pages 133 à 279.

Beaulieu, H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 107 pages.

Blanchette, P. 1995. *Développement d'un modèle d'indice de qualité de l'habitat pour la gélinotte huppée (Bonasa umbellus) au Québec*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale de la ressource faunique et des parcs, Gestion intégrée des ressources, ministère des Ressources naturelles, document technique 95/1. 39 pages.

Bouchard, A. R., J-P. Jetté, A. Cimon et L. Thivierge. 1993. *Biodiversité et aménagement des forêts : contexte québécois*. Ministère des Forêts. 49 pages.

Boulet, B., M. Chabot, L. Dorais, A. Dupont et R. Gagnon. 1996. *Entomologie forestière*. Manuel de Foresterie. OIFQ. Les Presses de l'Université Laval. Pages 1009 à 1043.

Brais, S., M. Brazeau, J.L. Brown, C. Camiré, D. Paré et A. Robitaille. 1996. *Géologie, dépôts de surface et sols forestiers*. Manuel de Foresterie, OIFQ. Les Presses de l'Université Laval. Pages 5 à 95.

Bureau de la Statistique du Québec. (Pages consultées le 25 juin 1998). Données thématiques régionales. [En ligne]. Adresse URL : http://www.bsq.gouv.qc.ca/donnees/geo_stat.htm

Courtois, R. 1993. *Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'Orignal (Alces alces) au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/1. 56 pages.

Corporation de développement économique de V.V.B. 1996. **Stratégie de développement de V.V.B. - État de la situation.** Élaboration d'une stratégie de développement de Villebois, Val-Paradis et Beaucanton. 44 pages.

Desrochers, P., M. Dessureault, L. Innes, D. Lachance, G. Laflamme et D. Rioux. 1996. **Pathologie forestière.** Manuel de Foresterie. OIFQ. Les Presses de l'Université Laval. Pages 1047 à 1072.

Dufour, J. 1981. **Profil du Nord du Québec – Les bassins hydrographiques.** Office de planification et de développement du Québec. Université du Québec à Chicoutimi. 37 pages.

Emploi-Québec. 1998. **Bulletin régional sur le marché du travail de l'Abitibi-Témiscamingue.** 1^e trimestre 1998. Section 3. Pages 22 à 44.

Fédération des producteurs de bois du Québec. 1996. **Intégration d'un volet faunique à un plan régional de protection et de mise en valeur de la forêt privée, méthodologie proposée.** 16 pages.

Ferron, J., R. Couture et Y. Lemay. 1996. **Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune.** Fondation de la faune du Québec. 198 pages.

Germain, G., P. LaRue, M. Morasse et F. Potvin. 1996. **Aménagement de la faune et de ses habitats.** Manuel de Foresterie. OIFQ. Les presses de l'Université Laval. Pages 675 à 702.

Goulet, A. 1995. **Les formations superficielles.** Cours de Dépôts et sols forestiers (Notes de cours). CEGEP de l'Abitibi-Témiscamingue. 124 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère de la Culture et des Communications du Québec. 1999. **Inventaire des sites archéologiques du Québec.**

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1996. **Calcul des indices de qualité de l'habitat, guide de l'utilisateur.** Consultants Forestiers DRG inc. 12 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Régions. (Page consultée le 15 juillet 1998). **Territoires : Abitibi-Témiscamingue.** [En ligne]. Adresse URL : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/region08/territ08.htm>

Gouvernement du Québec. Ministère des Régions. 1999. **Bilan socio-économique : Abitibi-Témiscamingue.** 168 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1999. **Bilan quinquennal (1993 à 1997) des bois de la forêt privée livrés aux usines du Québec et comparaison avec les prélèvements admissibles.** 97 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1999. **Compilation des feux de forêt en Abitibi, 1988-1997.**

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1999. **Info forêt.** No. 59, juin. p.6 et 7. 16 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1999. **Processus d'acquisition et de mise à jour des subdivisions territoriales.** Forêt Québec, direction des inventaires forestiers. 79 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1998. **Rapports annuels de reboisement en terrain privé, 1980-1992.**

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1998. **Rapports du système de gestion de la forêt privée, 1993-1997.**

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1998. **Normes de cartographie écoforestière.** Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers. Avril 1998.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources Naturelles. 1998. **Normes de cartographie écoforestière ; confection et mise à jour.** Édition provisoire. Troisième programme de connaissance de la ressource forestière. Forêt Québec, direction des inventaires forestiers. 96 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1996. **Biodiversité du milieu forestier.** Charlesbourg (Québec). 152 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1996. **Ressource et industrie forestières - Portrait Statistique - Édition 1996.** Gouvernement du Québec. 142 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Ressources naturelles. 1995. **Norme de stratification écoforestière – Troisième programme de connaissance de la ressource forestière.** Direction de la gestion des stocks forestiers, Service des inventaires forestiers. 116 pages.

Gouvernement du Québec. Ministère des Terres et Forêts. 1975. **Description des cartes climatologiques – Région administrative no. 8.** Direction générale des forêts, Service des plans d'aménagement. 45 pages.

Gouvernement du Québec. 1997. **Répertoire des usines de transformation primaire du bois - Édition 1997-1998.** Les publications du Québec.

Gouvernement du Québec. 1995. **Le Québec Statistique.**

Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels. 1997. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec – Document d'information*. Ministère des Ressources naturelles. Gouvernement du Québec. 43 pages.

Guay, S. 1994. *Modèle d'indice de qualité d'habitat pour le Lièvre d'Amérique (Lepus americanus) au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Ministère de l'environnement et de la Faune, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/6. 56 pages.

Innes, Louise. 1991. *Principales maladies des arbres au Québec*. Les Publications du Québec. Ministère des Forêts. Gouvernement du Québec. 83 pages.

Lafleur, P.-É. et P. Blanchette. 1993. *Développement d'un indice de qualité de la l'habitat pour le Grand Pic (Dryocopus pileatus L.) au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/3. 36 pages.

Lafond, R., C. Cauchon et J.P. Ducruc. 1992. *Pédologie forestière*. Modulo Éditeur. 146 pages.

Larue, P. 1993. *Développement d'un indice qualité de l'habitat pour la martre d'Amérique (Martes americana Turton) au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 92/7. 34 pages.

MRC Abitibi. 1996. *Schéma d'aménagement révisé (Premier projet) de la MRC d'Abitibi*.

MRC Abitibi. 1988. *Schéma d'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi*. 208 pages.

MRC Abitibi-Ouest. *Schéma d'aménagement de la MRC de l'Abitibi Ouest*.

MRC Rouyn-Noranda. 1987. *Schéma d'aménagement de la MRC de Rouyn-Noranda*. 282 pages.

MRC Rouyn-Noranda. 1995. *Document sur les objets de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Rouyn-Noranda*. 39 pages.

MRC Vallée-de-l'Or. *Premier projet Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée-de-l'Or*. 171 pages.

OPDQ. 1992. *Bilan socio-économique*. Région de Rouyn-Noranda. p. 95.

Poirier, M. 1998. Communications verbales et transmission de documents. Ministère de l'Environnement et de la Faune.

Robitaille, A. 1988. *Cartographie des districts écologiques : normes et techniques*. Ministère des Ressources naturelles, Service de l'inventaire forestier. 109 pages (revu et corrigé en 1989) (légende revue et corrigée en avril 1994).

Rodrigue, S. 1995. *Guide d'aménagement des habitats fauniques*. Syndicat des producteurs de bois de la Beauce. 31 pages.

Samson, C. 1996. *Modèle d'indice de qualité de l'habitat pour l'ours noir (Ursus americanus) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction générale de la ressource faunique et des parcs. 57 pages.

Statistique Canada. 1991. *Recensements de 1986 et 1991*.

Statistique Canada. 1996. *Compilations spéciales pour Emploi-Québec – recensement 1996*.

Statistique Canada. 1996. *Enquête sur la population active (SQDM et Emploi-Québec)*.

Syndicat des Producteurs de Bois de l'Abitibi-Témiscamingue. 1987. *Plan de mise en valeur de la forêt privée de l'Abitibi-Témiscamingue*. 173 pages.

Syndicat des Producteurs de Bois de l'Abitibi-Témiscamingue. 1999. *Rapports annuels 1991-1997*.

Syndicat des Producteurs de Bois du Saguenay - Lac-St-Jean. 1995. *Plan régional de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence du Saguenay – Document de connaissance*. Chicoutimi. 181 pages et annexes.

Therrien, Yvon. 1998. Communication verbale en juin. Ministère des Ressources naturelles. Rouyn-Noranda.

Therrien, Yvon. 1997. *Relevé des insectes et des maladies des arbres – Rapport annuel 1997 – Secteur 81*. Ministère des Ressources naturelles. 48 pages.

Van de Walle, E. 1997. *Liste annotée des oiseaux de l'Abitibi*. Société du loisir ornithologique de l'Abitibi. 151 pages.

Vincent, O. 1995. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Institut québécois de recherche sur la culture. Collection Les régions du Québec. 763 pages.

Zwarts, F. 1998. *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*. Environnement et Faune Québec. 78 pages.

INDEX

A

Abitibi XLV
Abitibi-Ouest XLV
Abitibi-Témiscamingue . 3, 4, 11, 12, 19, 23, 28,
51, 52, 53, 57, 58, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68,
69, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 82, 105, 175, 179,
184, 198, 213
affectation
agricole.....91, 164
conservation92, 93
forestière91, 92
industrielle93
récréative 93, 214, 217, 218, 219
récréo-touristique *Voir* affectation
récréative
rurale.....90
sylvicole.....92
urbaine.....89
villégiature93
âge
groupe41, 55
agricole
production166
agricoles
producteurs11, 91, 164
aménagement . 3, 4, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 78, 79,
80, 82, 83, 84, 90, 92, 110, 121, 139, 141,
159, 160, 161, 173, 202, 204, 212, 216, 217,
218, 219, 231
aménagiste 11, 80, 84
Amos . 26, 29, 30, 35, 42, 62, 63, 64, 69, 88, 141,
147, 149, 175, 184, 211, 212
analyse régionale.....105, 110
animaux
à fourrure 170, 176, 179, 184, 186, 187

B

Beaucanton... 12, 19, 26, 89, 148, 180, 181, 202,
218, 219, 220
biodiversité . 11, 14, 84, 156, 157, 158, 159, 160,
161
bois
consommation72, 75
transformation ..4, 60, 65, 67, 69, 72, 73, 75,
105, 108
transport74, 76
Bouclier canadien28

C

Canadien National64
chasse 5, 7, 83, 142, 159, 161, 178, 179, 181,
182, 183, 184, 186, 190, 195, 196, 198, 207,
213, 214
Chicobi
camp217
lac26, 88
colline26, 36, 218, 219, 221
conseiller forestier.....79
contenu.....82, 138
CRDAT8, 64
croissance
période25
saison25

D

déblaiement122
débroussaillage122
déchetage.....122
défoliation..... 148, 149, 150, 151, 152, 154
défriché20
démographie.....38
densité
population40
dépôt
de surface31, 139
fluviale30
fluvio-glaciaire.....29
glaciaire.....29
glacio-lacustre.....30, 31, 35, 36
lacustre.....30, 139
organique31, 146
déroulage107
drainage33, 34, 82, 110, 121, 139, 140, 141, 197

E

eaux
partage28
esker27, 29, 30, 33, 144, 147, 211, 217
espèce
menacée.... 139, 142, 145, 148, 194, 195, 196,
198
précaire156, 161
vulnérable.. 14, 139, 142, 145, 148, 194, 195,
196, 198
essence
épinette4, 34, 36, 110, 117, 131, 146, 147, 148, 149, 152, 154, 171, 172
mélèze.....4, 34, 148, 151

- peuplier faux-tremble 4, 34, 69, 72, 106, 131, 149, 150, 151, 152, 173, 174
pin gris . 34, 72, 110, 131, 146, 148, 150, 152, 153, 175
sapin ... 4, 34, 35, 36, 131, 148, 149, 170, 171, 173, 174, 204, 205, 206, 207
- F**
- faune
aquatique 92, 180, 185
aviaire 179, 185
fen 33
feu 34, 155, 204
feuillus. 4, 72, 74, 77, 78, 83, 105, 106, 107, 108, 129, 131, 134, 149, 164, 170, 173, 174, 202, 205, 206, 207, 208
forêt
rare 144
refuge 145
friche 5, 11, 20, 82, 164, 174
- G**
- gélifraction 31
gibier
gros 170, 182, 186, 190
petit ... 170, 173, 179, 183, 184, 185, 186, 190
- H**
- habitat
faunique essentiel 202
héronnière 147, 198, 199, 200, 201, 216
hersage 122
- I**
- industrie
des panneaux agglomérés 72
des pâtes et papiers 69, 72
des poteaux 72
du sciage 64, 68, 69
forestière 7, 11, 27, 63, 65, 66, 72, 92, 205
insecte 34, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 171, 174, 176, 177, 178, 204
IQH 202, 203, 204, 206, 208, XLV
- K**
- kettle 30, 147
Kinojévis 26
- L**
- La Sarre 30, 42, 62, 64, 72, 87, 108, 175, 184, 211, 216
lac
Chicobi Voir Chicobi
- Duparquet... 26, 145, 147, 180, 201, 216, 219
- M**
- mammifère ... 170, 171, 172, 173, 174, 176, 178, 195, 196
marché
mise en 73, 74, 75, 77, 80
milieu
humide 179, 195, 197, 198, 207, 208
riverain 160
rocheux 195, 197
sensible 6, 14, 139, 146, 210
Monet 26
moraine 29, 30, 33, 146, 213
- MRC**
- d'Abitibi 26, 44, 47, 65, 72, 80, 83, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 107, 108, 121, 141, 144, 147, 164, 186, 188, 192, 201, 203, 211, 217, 219, 220, 221
d'Abitibi-Ouest 19, 26, 28, 31, 38, 44, 47, 65, 80, 82, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 108, 117, 121, 129, 141, 145, 147, 164, 166, 183, 187, 189, 192, 200, 201, 203, 210, 211, 216, 219, 220, 221
de la Vallée-de-l'Or 19, 26, 38, 47, 65, 72, 86, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 108, 121, 141, 148, 155, 164, 189, 190, 193, 201, 203, 207, 212, 218, 219, 221
de Rouyn-Noranda 26, 31, 38, 44, 47, 49, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 108, 121, 129, 139, 141, 145, 146, 155, 164, 167, 183, 186, 188, 189, 190, 192, 200, 203, 208, 210, 213, 214, 215, 219, 220, 221
- N**
- neige 23, 170, 171, 172, 173
- O**
- OGC 7, 11, 80, 84, 110, 117
- P**
- paillis 124
parc 8, 11, 26, 161, 181, 195, 200, 201, 214, 215, 216, 218, 219
pêche 5, 7, 142, 158, 159, 180, 181, 185, 193, 198, 209, 214, 215, 216
pédologie 33
pente 14
forte 14, 139, 140
phytocide 122, 124
piégeage 159, 177, 181, 182, 184, 186, 187, 192, 195, 196, 197, 198
plaine
abitibienne 30

argileuse.....	26, 29, 180, 181
d'inondation	199
plan de gestion	186
plante	
menacée.....	143
rare.....	144, 147
vulnérable.....	143
possibilité forestière.....	4, 14, 78, 92
pourvoirie.....	91, 93, 182, 218, 221
précipitation	22, 23, 34
producteurs	
agricoles.....	<i>Voir agricoles</i>
forestiers.....	4, 5, 74, 77, 78, 79, 84
propriétaires.....	4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 66, 75, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 110, 117, 159, 202, 204, 213
R	
reboisement	82, 110, 117, 153, 211
récupération	122, 125
relief.....	25, 26, 28, 29, 35, 36, 173, 219
réseau routier.....	62, 63
réserve	
agricole.....	91
écologique.....	146, 147, 148, 202, 213, 217
faunique.....	182
forestière.....	128
résineux.....	4, 68, 69, 72, 74, 77, 78, 105, 106, 107, 108, 129, 131, 170, 171, 204, 206
ressource	
agricole.....	166
agro-forestière.....	11
archéologique.....	213
faunique.....	92, 170
hydrique.....	209, 212
paysage.....	213
récréative.....	213, 218, 219, 220
roc.....	31, 33, 36, 139
roche	
cristalline.....	31
métamorphique.....	31
sédimentaire.....	28, 31
substratum rocheux.....	29, 31
volcanique.....	28
<i>Rouyn-Noranda</i>	XLV
S	
saison	
croissance.....	<i>Voir croissance</i>
scarifiage.....	122
sciage.....	68, 69, 106, 107
secteur	
des services.....	61
du bois.....	60, 65
manufacturier.....	60, 65, 66
minier.....	59, 61
primaire.....	58, 59, 65
professionnel.....	42
secondaire.....	60, 65
tertiaire.....	61
sol	
folisol.....	33
gleysol.....	33, 34
luvisol.....	33, 34, 35
mince.....	14, 139
organique.....	33
pédologie.....	<i>Voir pédologie</i>
podzol.....	33, 35, 36
régosol.....	33
superficie	
Agence.....	20, 128, 136
agricole.....	167
en aulnaie.....	164
en friche.....	164
feuillue.....	164
forestière.....	4, 5, 80, 81, 84, 108, 121
forestière de 10 ans.....	137
forestière de 30 ans.....	137
forestière de 70 ans.....	137
forestière improductive.....	136
forestière productive.....	128, 129, 136
JIN.....	137
MRC.....	19, 128
non régénérée.....	129, 137
par groupe d'essence.....	137
plantations.....	137
reboisée.....	121
strates feuillues.....	137
strates mélangées.....	137
strates résineuses.....	137
VIN.....	137
Superficie	
forestière de 120 ans.....	137
forestière de 50 ans.....	137
Syndicat des producteurs de bois.....	3, 7, 11, 73, 74, 77, 82, 105
système	
aéroportuaire.....	65
ferroviaire.....	64
maritime.....	65
routier.....	62
T	
TBE.....	154
température.....	22, 25, 33, 34, 74, 209
terrain	

agricole.....	20, 91, 92, 95, 164, 167
catégories de	128
de camping.....	20, 218
forestier.....	19, 84, 108
forestier improductif.....	20, 128
forestier productif.....	20, 31, 84, 128, 164
humide	140
non forestier	19, 20, 128
préparation de.....	110, 121, 122
privé	94, 110, 221
public.....	94
terre	110, 117, 121, 160, 174, 178
agricole.....	<i>Voir terrain agricole</i>
basse	25, 26, 34, 35, 36, 147
haute.....	25, 26, 31, 34
territoire	
Agence..	19, 20, 31, 34, 38, 42, 44, 47, 49, 50, 65, 66, 68, 69, 72, 73, 74, 77, 94, 95, 107, 128, 129, 131, 134, 135, 136, 140, 142, 143, 157, 170, 171, 173, 179, 180, 181, 184, 185, 188, 195, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 219
non-organisé	86, 87, 88, 89, 147
till	29, 31, 33, 36, 139
U	
usine	
bois jointé.....	69
déroulage	<i>Voir déroulage</i>
panneaux agglomérés	72, 106, 107
pâtes et papiers.....	65, 66, 72, 107
permis.....	66, 68
poteaux.....	72
sciage	65, 66, 68, 69, 106, 107
transformation	<i>Voir bois transformation</i>
V	
<i>Vallée-de-l'Or</i>	XLV
Val-Paradis...	12, 19, 26, 89, 141, 148, 180, 181, 202, 218, 219, 220
Villebois	12, 19, 26, 89, 148, 180, 181, 183, 202, 218, 219, 220
volume	
à l'hectare	131, 134, 138
classe d'âge	138
de bois récolté ..	4, 14, 66, 67, 74, 75, 84, 106, 107, 108
de livraison	105, 106, 107, 108
des mouvements	77
feuillu	34, 67, 83, 138
marchant brut	67
moyen	83, 138
récolté par groupe d'essence	105
résineux.....	34, 66, 69, 83, 138
stocké.....	131
total	66, 67, 72, 131, 138
VVB	XLV
Z	
ZEC	91, 182

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Transport et situation géographique.

Planche 2 : Phénomènes géologiques.

Planche 3 : Domaines bioclimatiques de 1985 et de 1998.

Planche 4 : Usines de transformation secondaires du bois.

Planche 5 : Unités de gestion du MRN.

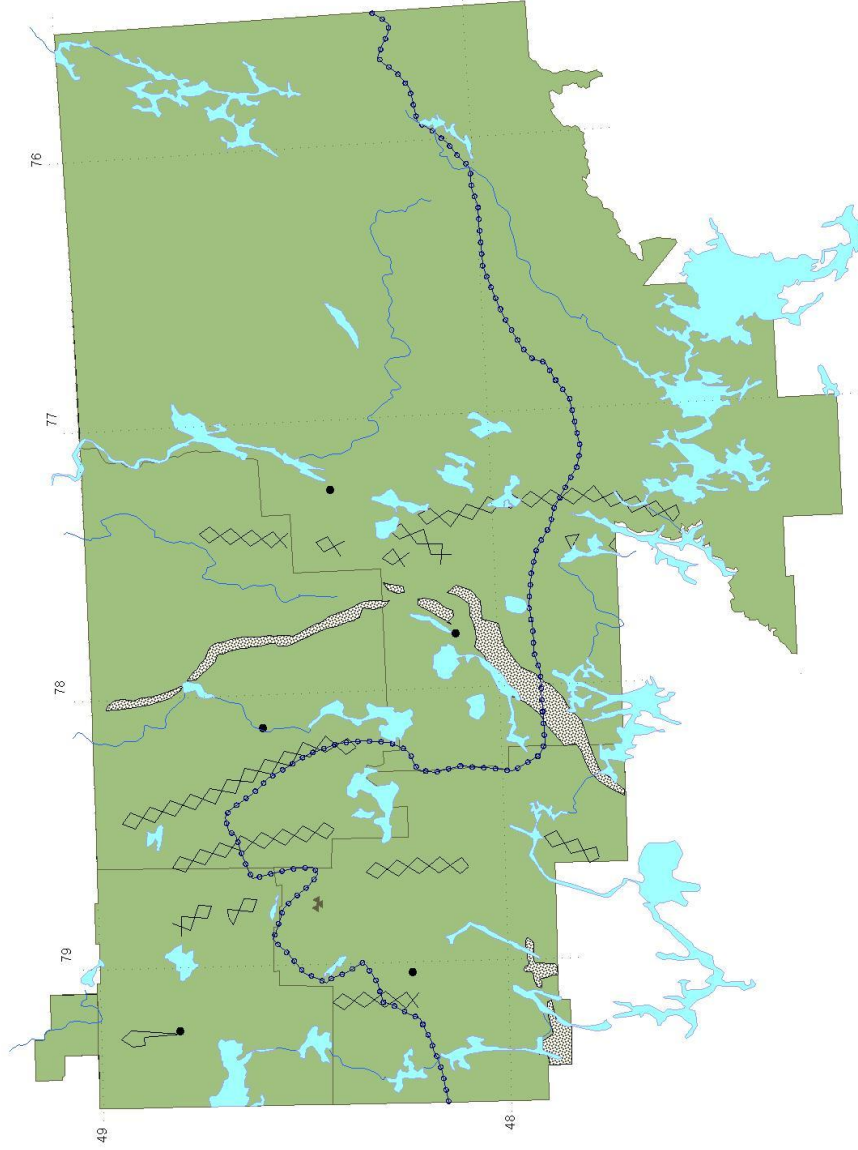
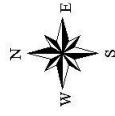
Planche 6 : Unités de sondage du troisième programme d'inventaire forestier.

Planche 7 : Biodiversité.

Planche 8 : Perturbation : Feux de forêt et épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette.

Planche 9 : Piégeage.

Planche 10 : Occurrences du cougar.



PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE L'ABITIBI

Planche 2

Phénomènes géologiques

- ▲ Collines Abijévis
- ▨ Quadrillage géographique
- Principaux lacs
- ▧ Rivières
- Grandes villes
- Ligne de partage des eaux
- ▨ Moraine
- ▨ Eskers
- ▭ Limite des MRC
- ▭ Territoire de l'Agence

1:1250000
20 0 20 40 Kilomètres



Réalisé par :

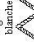



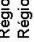
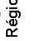


Pour :



Sources :
Ministère des transports, service de la cartographie,
1995. Carte routière provinciale.
MRN - Forêt Québec, Direction des inventaires
forestiers, 1998. Produits numériques
cartographiques : couverture thématique à petite échelle.

Planche 3

Domaines bioclimatiques de 1985 et 1998

-  Quadrillage géographique
 -  Limite territoires privés, municipalités et T.N.O.
 -  Limite des domaines bioclimatiques - 1985
 -  Principaux lacs
 -  Grandes villes
- Domaines bioclimatiques - 1998
-  4 Sapinière à bouleau jaune
 -  5 Sapinière à bouleau blanc
 -  6 Pessière à mousses
- Domaines bioclimatiques - 1985
-  Région 7 : Bétulaie jaune à sapin
 -  Région 8 : Sapinière à bouleau blanc
 -  Région 12 : Pessière noire à mousses

1:125000

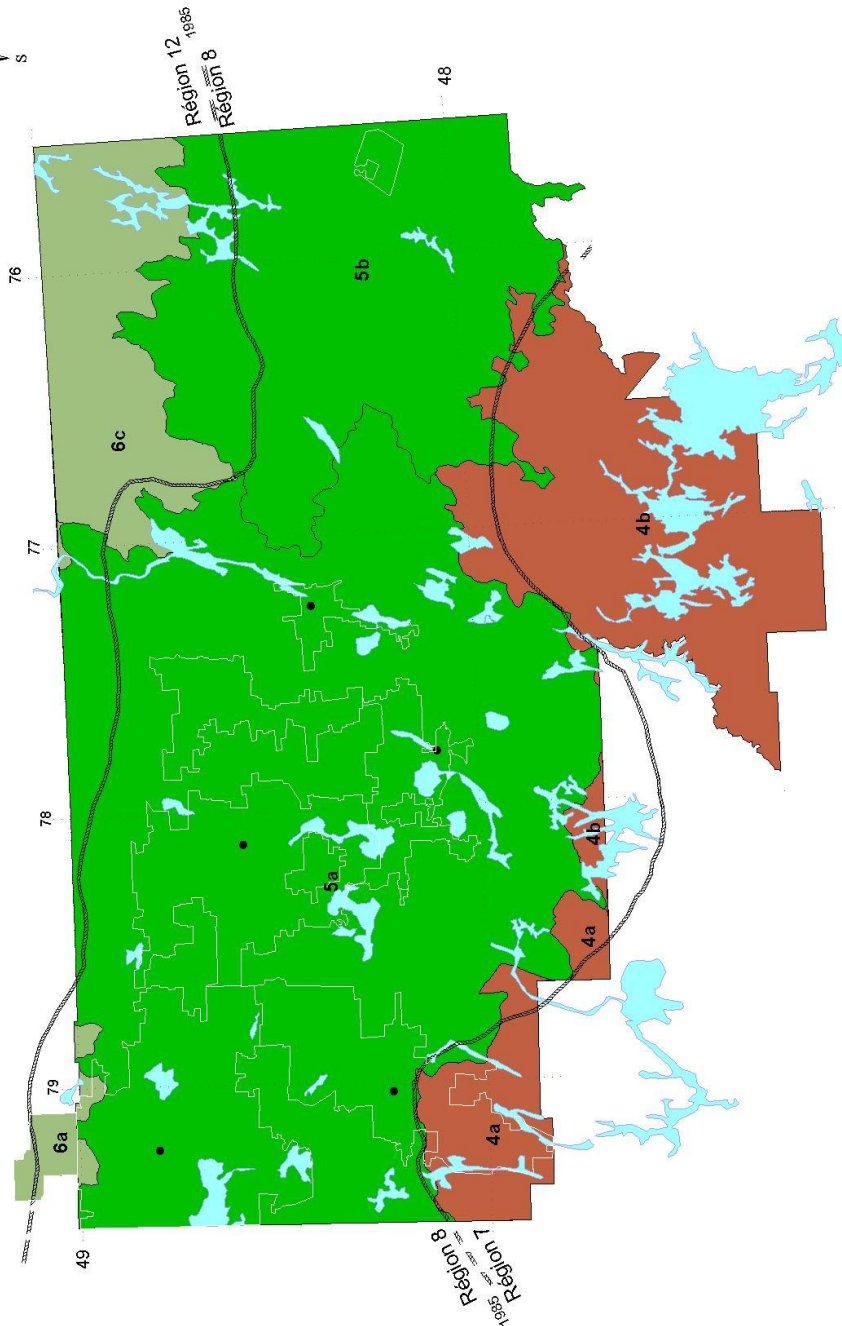
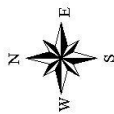
20 0 20 40 Kilomètres

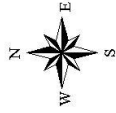


Réalisé par :

Pour :

Sources
MRN - Forêt Québec, 1998. Les régions écologiques du Québec Méridional.
MRN 1985. Les régions écologiques du Québec méridional.
MRN - Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, 1998.
Produits cartographiques cartographiques : couverture cartographique à petite échelle.





PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE L'ABITIBI

Planche 4

Usines de transformation du bois

Planche 5

Unités de gestion du MRN

- Quadrillage géographique
- Grandes villes
- Principales rivières
- Limite des MRC
- Usines selon le bien en production
- Dérivage et placages
- Panneaux agglomérés
- Pâtes, papiers, cartons
- Pôles
- Sciage
- en noir - Limite des territoires privés, municipalisés et T.N.O.
- Principaux lacs
- Unités de gestion du MRN
- Cabonga
- Harricana
- Haute-Gallmeau
- Lac-Abitibi
- Méxicane
- Quévillon
- Rouyn-Oranda
- Val-D'Or

1:1250000

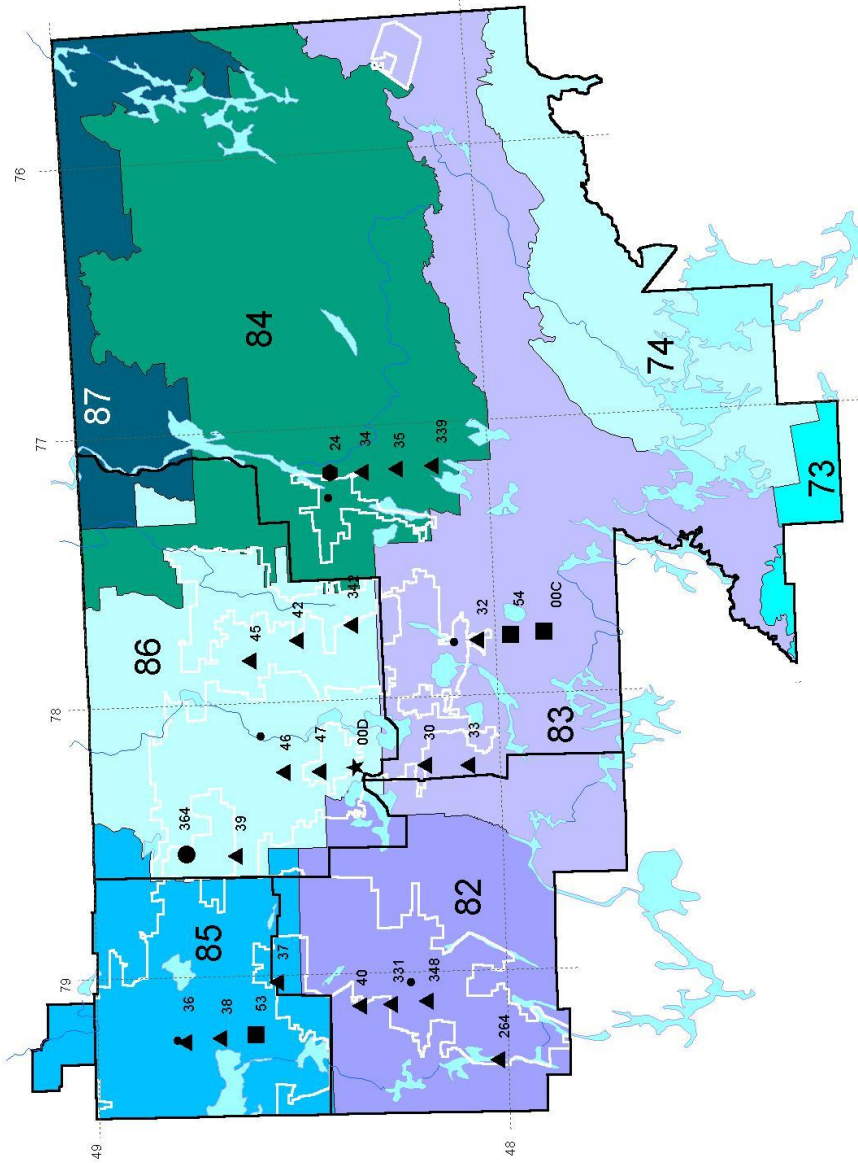


Réalisé par :

Pour :



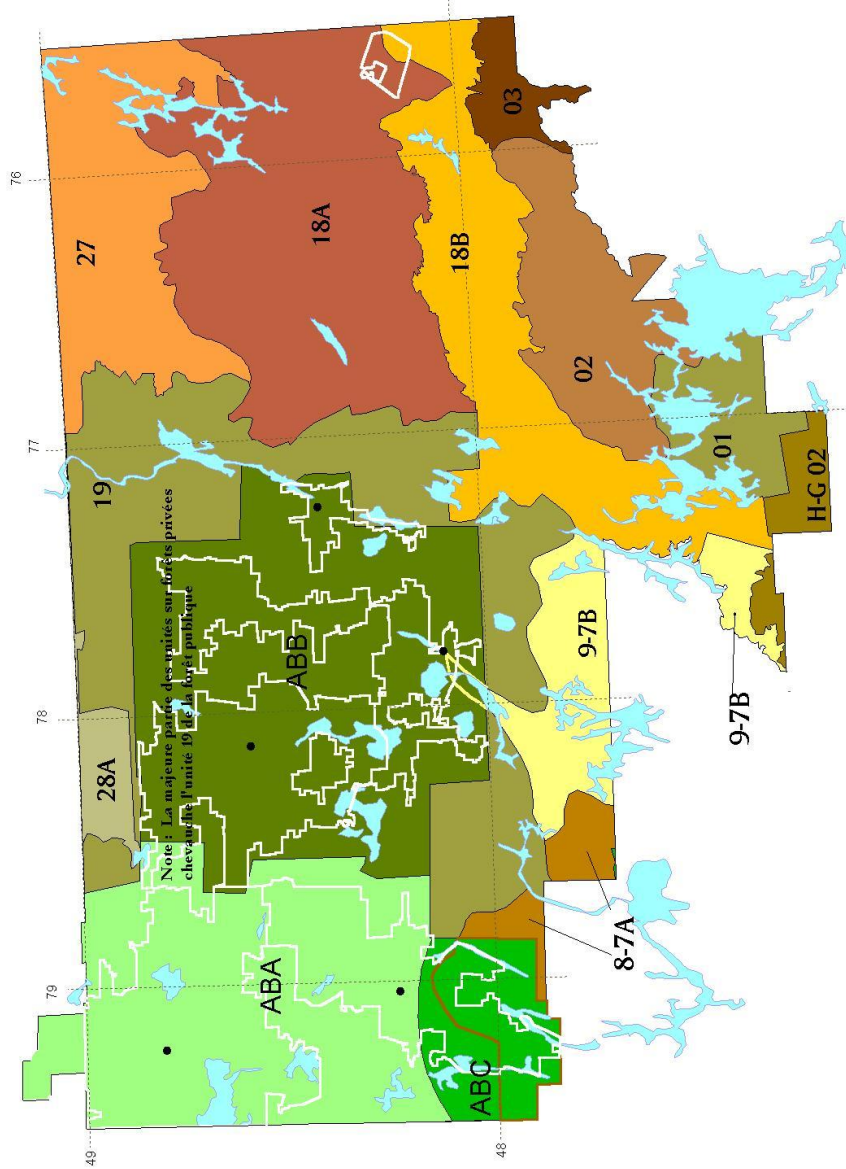
Sources :
MRN - Forêt Québec, 1998. Usines de transformation du bois.
MRN - Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, 1998. Produits numériques cartographiques : couverture cartographique à petite échelle.





PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE L'ABITIBI

Planche 6
Unités de sondage
du troisième programme
d'inventaire forestier



- Quadrillage géographique
- Grandes villes (En blanc)
 - Limite des territoires privés, municipalisés et T.N.O.
 - Principaux lacs
 - Chevauchement entre les unités ABB et 9-7B
 - Chevauchement entre les unités ABC et 8-7A
 - Unités de sondage forêt privée

- ABA
- ABB
- ABC
- Unités de sondage forêt publique
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1&A
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1&B
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 19
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 27
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 28A
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 8-7A
- ABITIBI-TEMISCAMINGUE 9-7B
- CABONGA 01
- CABONGA 02
- CABONGA 03
- HAUTE-GATINEAU 02

1:1250000



Réalisé par :



Pour :

Sources :
Ministère des transports, service de la cartographie,
1995. Carte routière provinciale.
MRN - Forêt Québec, Direction des inventaires
forestiers, 1998. Produits numériques
cartographiques : couverture cartographique
à petite échelle.

Planche 7

Biodiversité

- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Points d'observation d'oiseaux menacés ou précaires
- Points d'observation de plantes menacées ou précaires
- Grandes villes
- Quadrillage géographique
- Routes principales
- Principales rivières
- Parc et réserves écologiques
- Principaux lacs
- Réserve faunique La Verendrye
- Aire de fréquentation des Caribous de Jourdan
- Limite des MRC
- Limite des territoires privés, municipalisés et T.M.O.
- Territoire de l'Agence

1:1250000



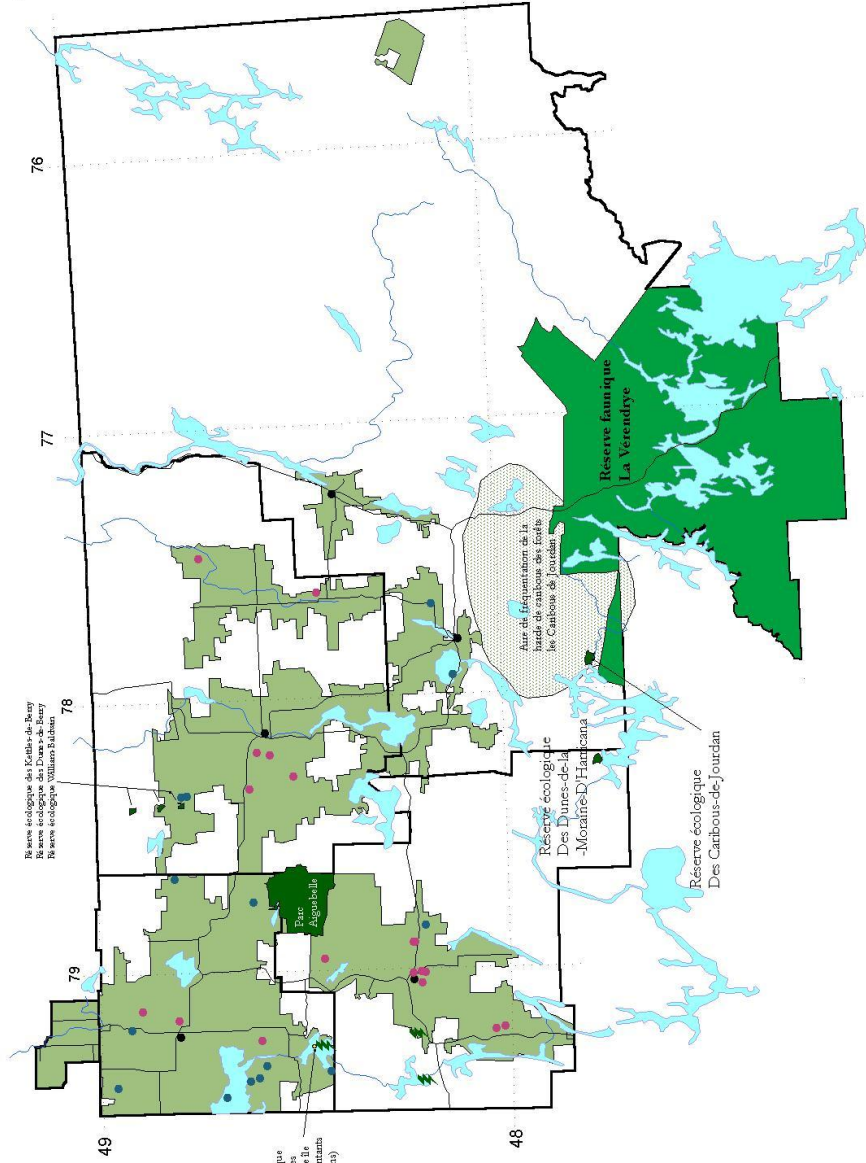
Réalisé par :



Pour :

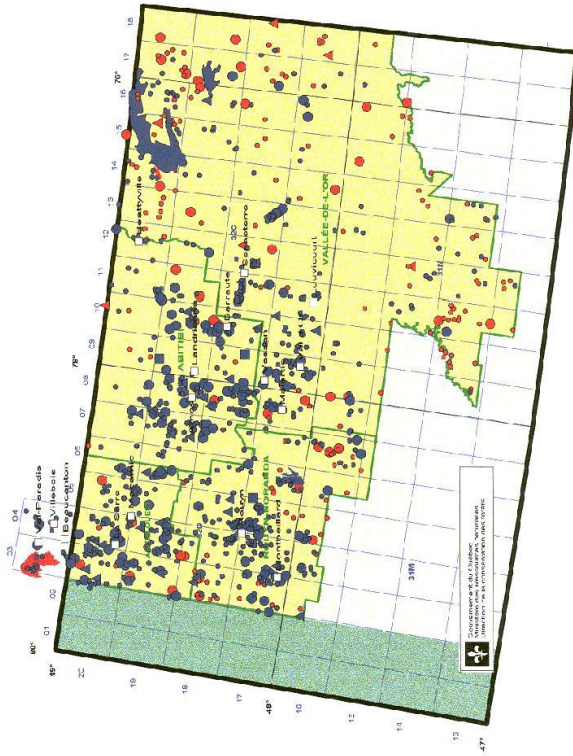
Sources :
MRN, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, 1997.
MRN - Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, 1998.
Produits numériques cartographiques :
couverture cartographique à petite échelle.
MÉF, MRN, centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 1998.
Répartition des espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Projection: UTM 18S3, zone 17.



- Réserves écologiques :
- William Baldwin : 293,0 ha. Tourbière minérotrophe, représentative des systèmes tourbeux de la région des Basses-Terres de l'Abitibi.
 - Kettles-de-Berry : 267,0 ha. Partie de l'esker de Berry caractérisée par la présence de plusieurs lacs glaciaires à différents stades d'évolution.
 - Dunes-de-Berry : 265,0 ha. Dunes exceptionnelles sur l'esker de Berry.
 - Des Vieux arbres : 3,6 ha. Individus de thuya occidental de plus de 800 ans.
 - Caribous-de-Jourdan : 712,0 ha. Une partie du territoire de la population isolée de caribous et écosystème représentatif de la région.
 - Des Dunes-de-la-Moraine d'Harricana : 536,0 ha. Écosystèmes représentatifs de la région naturelle de la plaine d'Abitibi et complexe de tourbières.

Répartition des feux de forêt
De 1988 à 1997 selon la cause



Prédiction de la défoliation
par la tordeuse des bourgeons
de l'épinette : patrons de défoliation
pour les unités de sondage ABA, ABA, ABC
(ces unités sont délimitées sur la planche 6.)

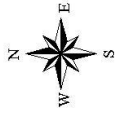
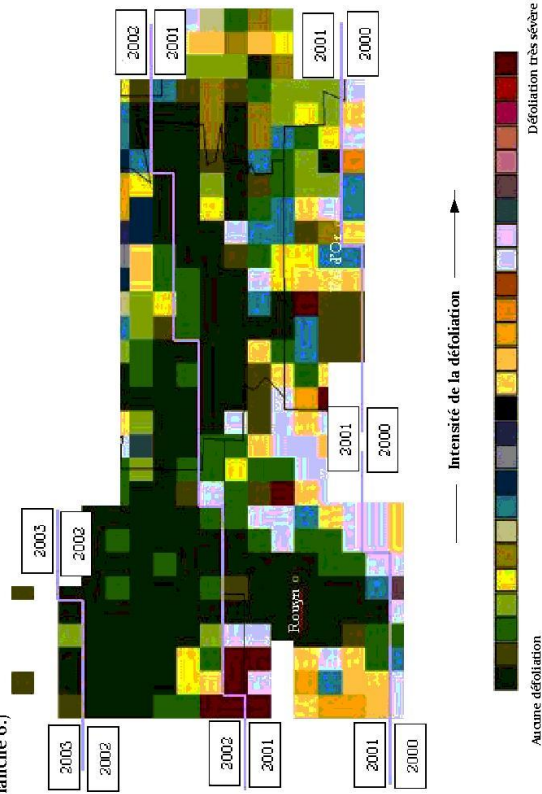


Planche 8

Perturbations

Feux de forêt

- Feux de foudre
- Feux de causes humaines
- 0 à 0,99 ha
- 1 à 9,99 ha
- 10 à 99,99 ha
- 100 à 2 500 ha
- 1 000 ha et plus

**Épidémie de tordeuse des
bourgeons de l'épinette**

- Limites d'unités de gestion
- Limites d'année zéro de défoliation

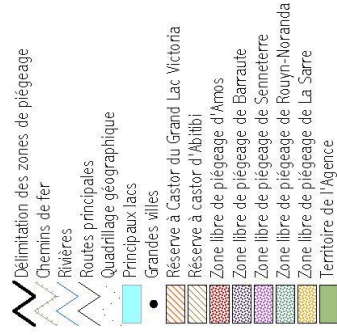
1:1250000



Réalisé par : S P E C T Pour :

Sources :
MRN - Direction de la conservation des forêts, 1997.
Gray, David et al., 1998. Prédiction de la défoliation
par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec.
Notes de recherche nu. 7,
Centre de Foresterie des Laurentides.

Planche 9 Piégeage



1:1250000

20 0 20 40 Kilomètres



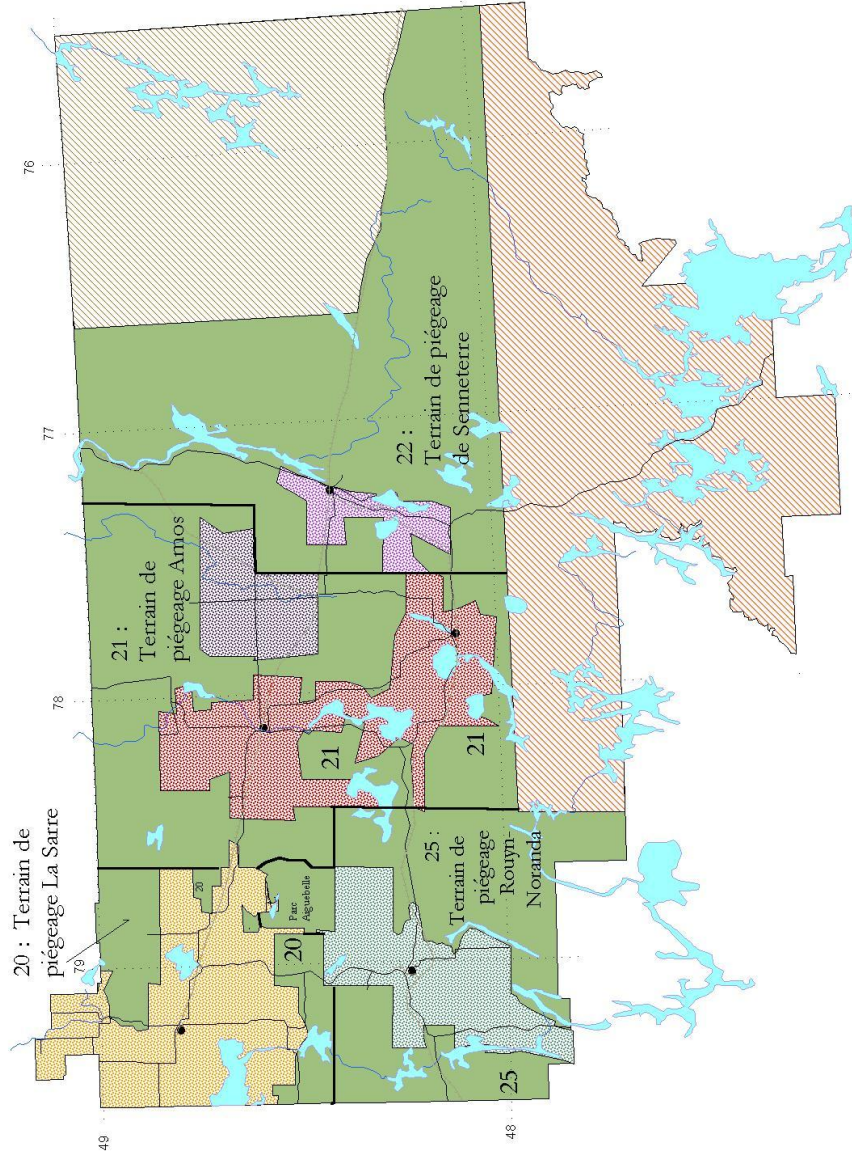
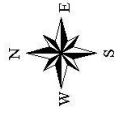
Réalisé par :

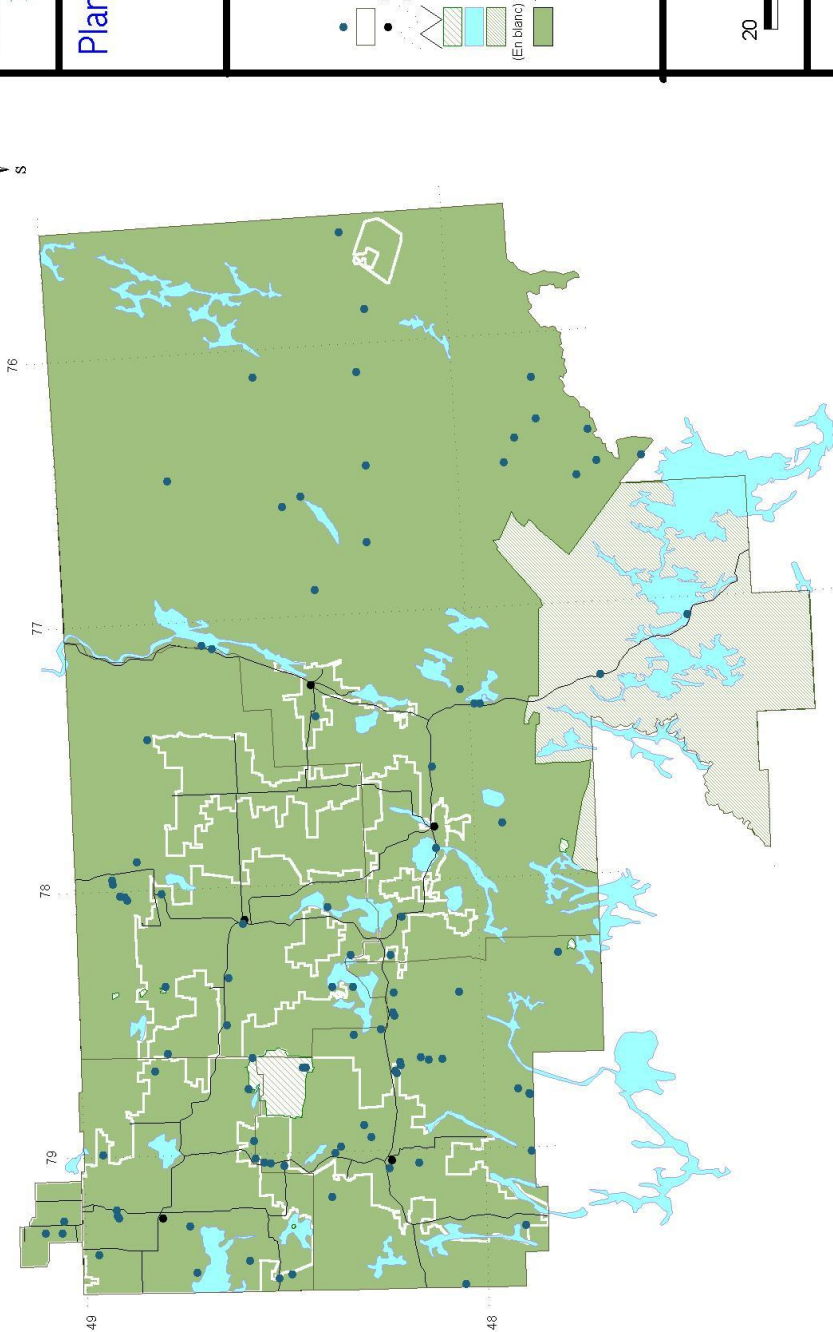
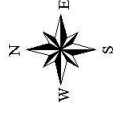


Four :

Sources :

MBF. Carte présentant les réserves à castors, les terrains de piégeage et les zones libres et pourvoitriés.
Carte approximative à titre indicatif seulement.





PLAN DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE L'ABITIBI

Planche 10

Occurrences du couguar

- Localisation des observations
- Limite des MRC
- Grandes villes
- Quadrillage géographique
- Routes principales
- ▨ Parcs et réserves écologiques
- ▨ Principaux lacs
- ▨ Réserve Faunique La Vérendrye
- (En blanc) Limite territoires privés, municipalisés et T.N.O.
- Territoire de l'Agence

1:1250000

20 0 20 40 Kilomètres



Sources :
Ministère des Transports, service de la cartographie, 1995.
Carte routière provinciale.
MRN - Forêt Québec, Direction des aventures forestières, 1998.
Produits numériques cartographiques : couverture
cartographique à petite échelle.
Société Faune et Parcs du Québec, centre régional de Rouyn-Noranda,
1995. Communication par sommaire.

ANNEXES

CHAPITRE 5

Annexe 5.1: Usines de transformation du bois achetant des forêts privées sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi (1980-1997)

Tableau A5.1-1 : Usines de transformation du bois achetant des forêts privées sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi (1980-1997)*

FEUILLUS		RÉSINEUX	
déroulage	Bellerive Ka N Enda	pâte et papier	CIP
déroulage	Columbia Forest P.	pâte et papier	J.E. Thérien
déroulage, plaquage	Ind. Man. Mégantic	pâte et papier	PFCP
panneaux agglomérés	Norbord LaSarre	sciage	Alro'g Manuf.
panneaux agglomérés	Norbord Val-d'Or	sciage	Amexfor Barraute
sciage	Amexfor Scierie	sciage	Amexfor Scierie
sciage	Bionor	sciage	Coop Guyenne
sciage	Houmar Scierie	sciage	Domtar (Val-d'Or)
sciage	Scierie A. Bilodeau	sciage	Donohue Champneuf
sciage	Scierie Amos	sciage	Donohue Senneterre
sciage	Scierie Gallichan	sciage	Ent. C. Julien
sciage	Scierie Pépin	sciage	Ind. Maibec
sciage	Scierie Proulx	sciage	IPBL
sciage	Scierie Rollet	sciage	J.E. Thérien
sciage	Scierie Senco	sciage	Matériaux Blanchet
sciage	Senco Bouleau	sciage	Norbord Bois d'œuvre
		sciage	Optibois-Précibois
		sciage	Prod. For. Minier
		sciage	Scierie Amos
		sciage	Scierie Bilodeau
		sciage	Scierie Bionor
		sciage	Scierie Choquette
		sciage	Scierie Gallichan
		sciage	Scierie Gilbert
		sciage	Scierie J.Lavigne
		sciage	Scierie Landrienne
		sciage	Scierie Latour
		sciage	Scierie Proulx
		sciage	Scierie Rollet
		sciage	Serge Rossignol
		sciage	Tembec LaSarre
		sciage	Tembec Taschereau
		sciage	Tremblay et frères

feuillus = PET
résineux = SEPM

* Les noms des usines sont les noms les plus récents

Annexe 5.2 : Complément au portrait forestier de l'Agence de l'Abitibi

TABLEAU A 5.2-1:

Répartition de la superficie totale du territoire sous gestion privée (tenures privées et publiques) en Abitibi, par unité de gestion du MR par unité de sondage (compilation) et par MRC pour le territoire (privé et publique).

MRC		Unité de gestion MRN				
		82	83	84	85	86
Rouyn-Noranda (86)	ha	112 990	3 323		156	1 776
	%	95,0%	3,0%		0,2%	1,8%
Abitibi-Ouest (87)	ha				203 015	
	%				100,00%	
Abitibi (88)	ha	8 466	3 498	156		179 521
	%	4,4%	1,8%	0,1%		93,7%
Vallée de l'or (89)	ha		51 958	24 864		808
	%		67,0%	32,0%		1,0%
VVB (99)	ha				17 496	
	%				100,00%	
Total	ha	121 456	58 779	25 020	220 667	182 105
Total	%	19,9%	10,0%	4,1%	36,0%	30,0%

MRC		Unité de sondage (compilation)					Total	
		Tenures privées			Tenures publiques			
		A	B	C	19,00	28 A	%	ha
Rouyn-Noranda (86)	ha	64 651	4 582	45 424	3 588			118 245
	%	55,0%	4,0%	38,0%	3,0%		19,4%	
Abitibi-Ouest (87)	ha	198 846			4 169			203 015
	%	98,0%			2,0%		33,3%	
Abitibi (88)	ha		179 634		12 007			191 641
	%		94,0%		6,0%		31,5%	
Vallée de l'or (89)	ha		71 605		6 025			77 630
	%		92,0%		8,0%		13,0%	
VVB (99)	ha	15 340				2 156		17 496
	%	88,0%				12,0%	2,8%	
Total	%	46,0%	42,0%	7,5%	4,2%	0,3%	100,0%	
Total	ha	278 837	255 821	45 424	25 789	2 156		608 027

TABLEAU A 5.2-2 : Superficie par MRC pour les tenures et identifiants sous gestions privées sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

		MRC/TERRITOIRE					TOTAL	%	%
Tenure	Identifiant	Rouyn-Noranda (ha)	Abitibi-Ouest (ha)	Abitibi (ha)	Vallée -de-l'Or (ha)	VVB (ha)	(ha)	/tenure	/sup. totale
02	004	207	-	41	-	570	818	8,5%	0,1%
	005	1 554	765	2 273	2 858	-	7 450	77,1%	1,2%
	006	381	298	273	447	-	1 399	14,5%	0,2%
Sous-Total tenure 02		2 142	1 063	2 587	3 305	570	9 667	100,0%	1,6%
03	004	-	82	-	21	147	250	3,3%	0,0%
	005	3 627	1 275	769	593	-	6 264	82,0%	1,0%
	006	866	99	146	10	-	1 121	14,7%	0,2%
Sous-Total tenure 03		4 493	1 456	915	624	-	7 635	100,0%	1,3%
04	021	-	89	-	-	-	89	100,0%	0,0%
Sous-Total tenure 04		-	89	-	-	-	89	100,0%	0,0%
20		99 229	179 717	153 062	63 270	12 819	508 097	100,0%	83,6%
Sous-Total tenure 20		99 229	179 717	153 062	63 270	12 819	508 097	100,0%	83,6%
21		5 252	6 553	13 072	4 465	1 323	30 665	100,0%	5,0%
Sous-Total tenure 21		5 252	6 553	13 072	4 465	1 323	30 665		5,0%
30		84	-	37	-	-	121	0,4%	0,0%
	001	-	725	-	-	-	725	2,7%	0,1%
	002	-	41	-	-	639	680	2,5%	0,1%
	003	3 168	8 204	7 578	1 647	-	20 597	76,5%	3,4%
	004	2 027	1 140	1 045	341	265	4 818	17,9%	0,8%
Sous-Total tenure 30		5 279	10 110	8 660	1 988	904	26 941	100,0%	4,4%
31		94	965	342	181	736	2 318	8,6%	0,4%
	002	-	30	41	-	850	921	3,4%	0,2%
	003	1 117	1 148	7 462	1 938	-	11 665	43,3%	1,9%
	004	235	963	1 575	601	-	3 374	12,5%	0,6%
Sous-Total tenure 31		1 446	3 106	9 420	2 720	1 586	18 278	67,8%	3,0%
32	001	48	135	-	-	-	183	2,7%	0,0%
	003	183	252	2 618	988	-	4 041	60,7%	0,7%
	004	173	534	1 307	270	147	2 431	36,5%	0,4%
Sous-Total tenure 32		404	921	3 925	1 258	147	6 655	100,0%	1,1%
TOTAL		118 245	203 015	191 641	77 630	17 349	608 027	100,0%	100,0%

Tableau A 5.2.3 : Répartition des superficies par catégories de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire de l'Agence de

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)
Forestier Productif	Orig & pert	br	766	0,1%	766	-	566
		cht	4	0,0%	4	-	2
		cpr	25	0,0%	25	-	25
		ct	14 031	2,3%	14 031	-	12 492
		es	24	0,0%	24	-	24
		fr	19 074	3,1%	19 074	-	
		p	5 040	0,8%	5 027	-	4 923
		Sous-total	38 964	6,4%	38 951	-	18 032
	Équienne	10	74 168	12,2%	74 181	-	69 332
		30	66 100	10,9%	66 091	9	54 534
		50	122 380	20,1%	122 274	106	90 057
		70	24 377	4,0%	24 360	17	21 122
		90	2 573	0,4%	2 573	-	2 413
		120	2 031	0,3%	2 031	-	2 002
		Sous total	291 629	48,0%	291 510	132	239 460
	Étagé	30	687	0,1%	687	-	643
		50	3 759	0,6%	3 759	-	3 347
		70	1 387	0,2%	1 387	-	1 307
		90+120	63	0,0%	49	-	49
		Sous-total	5 896	1,0%	5 882	-	5 346
	Inéquienne	Jin	2 562	0,4%	2 558	4	2 334
Vin		843	0,1%	843	-	791	
Sous-total		3 405	0,6%	3 401	4	3 125	
TOTAL		339 894	55,9%	339 744	136	265 963	
Forestier Improductif	Aulnaie	19 205	3,2%	19 205	-		
	Dénudé sec	3 986	0,7%	3 878	108		
	Dénudé humide	27 527	4,5%	27 527	-		
	TOTAL		50 718	8,3%	50 610	108	
TOTAL FORESTIER			390 612	64,2%	390 354	244	265 963
Non-Forestier	A	115 960	19,1%				
	AUT	14 332	2,4%				
	VIL	39	0,0%				
	CU	41	0,0%				
	DEF	160	0,0%				
	GR	322	0,1%				
	LTE	956	0,2%				
TOTAL		131 810	21,7%				
TOTAL TERRAIN			522 422	92,3%			
Étendus d'eau	EAU	85 514	14,1%				
	INONDÉ	91	0,0%				
	TOTAL		85 605	14,1%			
TOTAL ABITIBI			608 027	100,0%	390 354	244	265 963
%					99,93%	0,06%	68,09%

TABLEAU A 5.2-4 : Répartition des superficies par catégorie de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire de la MRC Rouyn-Noranda

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)
Forestier Productif	Orig & pert	br	89	0,1%	89	-	48
		cht	-	0,0%	-	-	-
		cpr	-	0,0%	-	-	-
		ct	1 202	1,0%	1 202	-	861
		es	-	0,0%	-	-	-
		fr	3 711	3,1%	3 711	-	-
		p	853	0,7%	853	-	833
		Sous-total	5 855	5,0%	5 855	-	1 742
	Équienne	10	12 361	10,5%	12 361	-	10 946
		30	9 186	7,8%	9 186	-	4 970
		50	36 772	31,1%	36 670	102	18 338
		70	3 292	2,8%	3 275	17	2 167
		90	95	0,1%	95	-	68
		120	36	0,0%	36	-	31
		Sous total	61 742	52,2%	61 623	119	36 520
	Étagé	30	-	0,0%	-	-	-
		50	188	0,2%	188	-	157
		70	26	0,0%	26	-	26
		90+120	14	0,0%	14	-	-
		Sous-total	228	0,2%	228	-	183
	Inéquienne	Jin	227	0,2%	223	4	165
		Vin	63	0,1%	63	-	22
		Sous-total	290	0,2%	286	4	187
TOTAL			68 115	57,6%	67 992	123	38 632
Forestier Improductif	Aulnaie	3 245	2,7%	3 245	-	-	
	Dénudé sec	3 050	2,6%	3 050	-	-	
	Dénudé humide	2 938	2,5%	2 850	88	-	
	TOTAL	9 233	7,8%	9 145	88	-	
TOTAL FORESTIER			77 348	65,4%	77 137	211	38 632
Non-Forestier	A	16 890	14,3%	-	-	-	
	AUT	3 995	3,4%	-	-	-	
	VIL	39	0,0%	-	-	-	
	CU	41	0,0%	-	-	-	
	DEF	101	0,1%	-	-	-	
	GR	163	0,1%	-	-	-	
	LTE	329	0,3%	-	-	-	
TOTAL			21 558	18,2%			
TOTAL TERRAIN			98 906	88,6%			
Étendus d'eau	EAU	19 248	16,3%	-	-	-	
	INONDÉ	91	0,1%	-	-	-	
	TOTAL	19 339	16,4%				
TOTAL MRC			118 245	100,0%	77 137	211	38 632
%					99,73%	0,27%	49,95%

TABLEAU A 5.2-5 Répartition des superficies par catégorie de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)	
Forestier Productif	Orig & pert	br	373	0,2%	373	-	321	
		cht	2	0,0%	2	-	2	
		cpr	15	0,0%	15	-	15	
		ct	5 612	2,8%	5 612	-	5 307	
		es	-	0,0%	-	-	-	
		fr	6 260	3,1%	6 260	-		
		p	1 585	0,8%	1 639	-	1 582	
		Sous-total	13 847	6,8%	13 901	-	7 227	
	Équienne	10	21 377	10,5%	21 323	-	20 643	
		30	21 120	10,4%	21 116	4	18 640	
		50	38 145	18,8%	38 143	2	33 218	
		70	7 899	3,9%	7 899	-	7 495	
		90	891	0,4%	891	-	890	
		120	996	0,5%	996	-	996	
		Sous total	90 428	44,5%	90 368	6	81 882	
	Étagé	30	164	0,1%	164	-	134	
		50	1 439	0,7%	1 439	-	1 339	
		70	219	0,1%	219	-	214	
		90+120	15	0,0%	15	-	15	
		Sous-total	1 837	0,9%	1 837	-	1 702	
	Inéquienne	Jin	1 055	0,5%	1 055	-	974	
		Vin	655	0,3%	655	-	644	
		Sous-total	1 710	0,8%	1 710	-	1 618	
	TOTAL			107 822	53,1%	107 816	6	92 429
	Forestier Improductif	Aulnaie	5 859	2,9%	5 859	-		
		Dénudé sec	600	0,3%	600	-		
		Dénudé humide	9 083	4,5%	9 083	-		
TOTAL		15 542	7,7%	15 542	-			
TOTAL FORESTIER			123 364	60,8%	123 358	6	92 429	
Non-Forestier	A	53 002	26,1%					
	AUT	2 661	1,3%					
	DEF	-	0,0%					
	GR	46	0,0%					
	LTE	143	0,1%					
	TOTAL	55 852	27,5%					
TOTAL TERRAIN			179 216	95,1%				
Étendus d'eau	EAU	23 799	11,7%					
	INONDÉ	-	0,0%					
	TOTAL	23 799	11,7%					
TOTAL MRC			203 015	100,0%	123 358	6	92 429	
%					100,00%	0,00%	74,92%	

TABLEAU A 5.2-6 Répartition des superficies par catégorie de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire de la MRC d'Abitibi

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)
Forestier Productif	Orig & pert	br	79	0,0%	79	-	33
		cht	-	0,0%	-	-	-
		cpr	-	0,0%	-	-	-
		ct	5 273	2,8%	5 273	-	4 803
		es	-	0,0%	-	-	-
		fr	6 544	3,4%	6 544	-	-
		p	1 768	0,9%	1 701	-	1 690
		Sous-total	13 664	7,1%	13 597	-	6 526
	Équienne	10	28 259	14,7%	28 326	-	26 710
		30	25 193	13,1%	25 188	5	21 817
		50	30 398	15,9%	30 396	2	25 700
		70	10 285	5,4%	10 285	-	9 133
		90	1 048	0,5%	1 048	-	856
		120	627	0,3%	627	-	611
		Sous total	95 810	50,0%	95 870	7	84 827
	Étagé	30	342	0,2%	342	-	328
		50	1 341	0,7%	1 341	-	1 230
		70	903	0,5%	903	-	853
		90+120	25	0,0%	25	-	25
		Sous-total	2 611	1,4%	2 611	-	2 436
	Inéquienne	Jin	1 028	0,5%	1 028	-	978
		Vin	113	0,1%	113	-	113
		Sous-total	1 141	0,6%	1 141	-	1 091
TOTAL		113 226	59,1%	113 219	7	94 880	
Forestier Improductif	Aulnaie	7 484	3,9%	7 484	-	-	
	Dénudé sec	385	0,2%	365	20	-	
	Dénudé humide	10 135	5,3%	10 135	-	-	
	TOTAL	18 004	9,4%	17 984	20	-	
TOTAL FORESTIER			131 230	68,5%	131 203	27	94 880
Non-Forestier	A	35 747	18,7%	-	-	-	
	AUT	3 105	1,6%	-	-	-	
	DEF	38	0,0%	-	-	-	
	GR	98	0,1%	-	-	-	
	LTE	389	0,2%	-	-	-	
	TOTAL	39 377	20,5%	-	-	-	
TOTAL TERRAIN			170 607	96,2%	-	-	
Étendus d'eau	EAU	21 034	11,0%	-	-	-	
	INONDÉ	-	0,0%	-	-	-	
	TOTAL	21 034	11,0%	-	-	-	
TOTAL MRC			191 641	100,0%	131 203	27	94 880
%					99,98%	0,02%	72,30%

TABLEAU A 5.2-7 : Répartition des superficies par catégorie de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)
Forestier Productif	Orig & pert	br	181	0,2%	181	-	131
		cht	2	0,0%	2	-	-
		cpr	10	0,0%	10	-	10
		ct	850	1,1%	850	-	520
		es	24	0,0%	24	-	24
		fr	1 508	1,9%	1 508	-	-
		p	237	0,3%	237	-	221
		Sous-total	2 812	3,6%	2 812	-	906
	Équienne	10	10 121	13,0%	10 121	-	9 036
		30	7 931	10,2%	7 931	-	6 620
		50	14 063	18,1%	14 063	-	10 082
		70	1 792	2,3%	1 792	-	1 393
		90	539	0,7%	539	-	499
		120	324	0,4%	324	-	316
		Sous total	34 770	44,8%	34 770	-	27 946
	Étagé	30	181	0,2%	181	-	181
		50	705	0,9%	705	-	535
		70	137	0,2%	137	-	112
		90+120	9	0,0%	9	-	9
		Sous-total	1 032	1,3%	1 032	-	837
	Inéquienne	Jin	96	0,1%	96	-	61
Vin		4	0,0%	4	-	4	
Sous-total		100	0,1%	100	-	65	
TOTAL			38 714	49,9%	38 714	-	29 754
Forestier Improductif	Aulnaie	2 425	3,1%	2 425	-	-	
	Dénudé sec	39	0,1%	39	-	-	
	Dénudé humide	3 513	4,5%	3 513	-	-	
	TOTAL	5 977	7,7%	5 977	-	-	
TOTAL FORESTIER			44 691	57,6%	44 691	-	29 754
Non-Forestier	A	7 235	9,3%	-	-	-	
	AUT	4 485	5,8%	-	-	-	
	DEF	21	0,0%	-	-	-	
	GR	11	0,0%	-	-	-	
	LTE	95	0,1%	-	-	-	
	TOTAL	11 847	15,3%	-	-	-	
TOTAL TERRAIN			56 538	76,5%	-	-	
Étendus d'eau	EAU	21 092	27,2%	-	-	-	
	INONDÉ	-	0,0%	-	-	-	
	TOTAL	21 092	27,2%	-	-	-	
TOTAL MRC			77 630	100,0%	44 691	-	29 754
%					100,00%	0,00%	66,58%

TABLEAU A 5.2-8 : Répartition des superficies par catégorie de pente et régime hydrique en fonction des catégories de terrain et des classes d'âge pour le territoire des localités VVB

		Type sup.	Superficie (ha)	%	Pente<=30% (ha)	Pente>30% (ha)	Rg.hyd 4&5 (ha)
Forestier Productif	Orig & pert	br	44	0,3%	44	-	33
		cht	-	0,0%	-	-	-
		cpr	-	0,0%	-	-	-
		ct	1 094	6,3%	1 094	-	1 001
		es	-	0,0%	-	-	-
		fr	1 051	6,0%	1 051	-	-
		p	597	3,4%	597	-	597
		Sous-total	2 786	15,9%	2 786	-	1 631
	Équienne	10	2 050	11,7%	2 050	-	1 997
		30	2 670	15,3%	2 670	-	2 487
		50	3 002	17,2%	3 002	-	2 719
		70	1 109	6,3%	1 109	-	934
		90	-	0,0%	-	-	-
		120	48	0,3%	48	-	48
		Sous total	8 879	50,7%	8 879	-	8 185
	Étagé	30	-	0,0%	-	-	-
		50	86	0,5%	86	-	86
		70	102	0,6%	102	-	102
		90+120	-	0,0%	-	-	-
		Sous-total	188	1,1%	188	-	188
Inéquienne	Jin	156	0,9%	156	-	156	
	Vin	8	0,0%	8	-	8	
	Sous-total	164	0,9%	164	-	164	
TOTAL			12 017	68,7%	12 017	-	10 168
Forestier Improductif	Aulnaie	192	1,1%	192	-	-	
	Dénudé sec	24	0,1%	24	-	-	
	Dénudé humide	1 746	10,0%	1 746	-	-	
TOTAL			1 962	11,2%	1 962	-	
TOTAL FORESTIER			13 979	79,9%	13 979	-	10 168
Non-Forestier	A	3 086	17,6%	-	-	-	
	AUT	86	0,5%	-	-	-	
	DEF	-	0,0%	-	-	-	
	GR	4	0,0%	-	-	-	
	LTE	-	0,0%	-	-	-	
TOTAL			3 176	18,2%			
TOTAL TERRAIN			17 155	114,0%			
Étendus d'eau	EAU	341	1,9%	-	-	-	
	INONDÉ	-	0,0%	-	-	-	
	TOTAL	341	1,9%				
TOTAL VVB			17 496	100,0%	13 979	-	10 168
%					100,00%	0,00%	72,74%

TABLEAU A 5.2-9 : Répartition des superficies par groupement d'essences sur le territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (ha)	% /type	%	
Feuillus	F	15 712	9,2%	4,6%	
	ALF	35 291	20,7%	10,4%	
	BB	4 233	2,5%	1,2%	
	FI	10 798	6,3%	3,2%	
	FNC	10 424	6,1%	3,1%	
	PE	93 900	55,1%	27,6%	
	AUTRES (1)	83	1,9%	0,0%	
	TOTAL FEUILLUS	170 441	100,0%	50,1%	
Mélangé à dominance feuillue	ALM	4 411	6,4%	1,3%	
	BBE	1 856	2,7%	0,5%	
	BBR	1 200	1,7%	0,4%	
	BBS	1 489	2,2%	0,4%	
	FIE	2 101	3,1%	0,6%	
	FIR	2 765	4,0%	0,8%	
	FIS	2 393	3,5%	0,7%	
	PEE	12 987	18,9%	3,8%	
	PEPG	2 960	4,3%	0,9%	
	PER	9 181	13,4%	2,7%	
	PES	4 754	6,9%	1,4%	
	AUTRES (2)	1 138	1,7%	0,3%	
	SOUS-TOTAL	47 235	68,8%	13,9%	
Mélangé à dominance résineuse	EBB	1 228	1,8%	0,4%	
	EFI	1 193	1,7%	0,4%	
	EPE	5 419	7,9%	1,6%	
	PGPE	1 055	1,5%	0,3%	
	RPE	2 457	3,6%	0,7%	
	SBB	970	1,4%	0,3%	
		AUTRES (3)	3 190	4,6%	0,9%
		SOUS-TOTAL	15 512	22,6%	4,6%
Mélangé en régénération	M 10	5 050	7,4%	1,5%	
	M 30	875	1,3%	0,3%	
		SOUS-TOTAL	5 925	8,6%	1,7%
		TOTAL MELANGE	68 672	100,0%	20,2%
Résineux	EE	29 147	47,2%	8,6%	
	EME	3 431	5,6%	1,0%	
	EPG	2 002	3,2%	0,6%	
	ES	1 796	2,9%	0,5%	
	MEE	1 600	2,6%	0,5%	
	MEME	685	1,1%	0,2%	
	PGE	2 243	3,6%	0,7%	
	PGPG	2 730	4,4%	0,8%	
	PIG	2 686	4,3%	0,8%	
	R	13 811	22,3%	4,1%	
	SS	584	0,9%	0,2%	
		AUTRES (4)	1 102	1,8%	0,3%
	TOTAL RESINEUX	61 817	100,0%	18,2%	
En voie de régénération	BR	766	2,0%	0,2%	
	CHT	4	0,0%	0,0%	
	CPR	25	0,1%	0,0%	
	CT	14 031	36,0%	4,1%	
	ES	24	0,1%	0,0%	
	FR	19 074	49,0%	5,6%	
	P	5 040	12,9%	1,5%	
	TOTAL EN VOIE	38 964	100,0%	11,5%	
Total forestier productif		339 894	100,0%	100,0%	

(1) : BJ, ERPE, FH, F^T

(2) : BBPG, BJ+R, BJ-R, FEPN, FHR, FIPG, FIPR, FPIG, M, PEPiR

(3) : PGBB, PGFI, PIGF, PIGPE, RBB, RFH, RFI, SFI, SPE

TABLEAU A 5.2-9
(partie 2)

Répartition des superficies par groupement d'essences
sur le territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

Type peupl.	Groupement d'essence	superficie (ha)	%/type	%/ sup for produc.
Feuillus	F	15 546	8,3%	4,2%
	ALF	38 264	20,3%	10,3%
	BB	5 803	3,1%	1,6%
	BJ	9	0,0%	0,0%
	ERPE	17	0,0%	0,0%
	FH	86	0,0%	0,0%
	FI	12 852	6,8%	3,5%
	FNC	12 768	6,8%	3,4%
	FT	1	0,0%	0,0%
	PE	102 981	54,7%	30,3%
	TOTAL FEUILLUS	188 327	100,0%	50,7%
Mélangé à dominance feuillue	ALM	4 911	6,5%	1,3%
	BBE	2 734	3,6%	0,7%
	BBPG	449	0,6%	0,1%
	BBR	1 617	2,2%	0,4%
	BBS	1 691	2,3%	0,5%
	BJ+R	2	0,0%	0,0%
	BJ-R	5	0,0%	0,0%
	FEPN	38	0,1%	0,0%
	FHR	18	0,0%	0,0%
	FIE	2 458	3,3%	0,7%
	FIPG	773	1,0%	0,2%
	FIPR	3	0,0%	0,0%
	FIR	3 153	4,2%	0,8%
	FIS	2 574	3,4%	0,7%
	FPIG	16	0,0%	0,0%
	PEE	13 851	18,4%	3,7%
	PEPG	3 008	4,0%	0,8%
	PEPIR	4	0,0%	0,0%
	PER	9 798	13,0%	2,6%
	PES	5 065	6,7%	1,4%
	SOUS-TOTAL	52 168	69,5%	14,0%
Mélangé à dominance résineuse	EBB	1 397	1,9%	0,4%
	EFI	1 298	1,7%	0,3%
	EPE	5 880	7,8%	1,6%
	PGBB	457	0,6%	0,1%
	PGFI	205	0,3%	0,1%
	PGPE	1 065	1,4%	0,3%
	PIGF	110	0,1%	0,0%
	PIGPE	34	0,0%	0,0%
	RBB	663	0,9%	0,2%
	RFH	4	0,0%	0,0%
	RFI	713	0,9%	0,2%
	RPE	2 667	3,6%	0,7%
	SBB	1 410	1,9%	0,4%
	SFI	749	1,0%	0,2%
	SPE	696	0,9%	0,2%
		SOUS-TOTAL	17 348	23,1%
Mélangé en régénération	M 10	4 853	6,5%	1,3%
	M 30	725	1,0%	0,2%
	SOUS-TOTAL	5 578	7,4%	1,5%
	TOTAL MELANGE	75 094	100,0%	20,2%
	CC	5	0,0%	0,0%
	EC	18	0,0%	0,0%
	EE	34 248	53,0%	9,2%
	EME	4 225	6,5%	1,1%
	EPG	2 260	3,5%	0,6%
	EPL	26	0,0%	0,0%
	EPLMEL	5	0,0%	0,0%

TABLEAU A 5.2-10 : Répartition des superficies forestières productives par types de peuplement, densité et âge sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Type peuplement	Densité	En voie de régénération (ha)	10 10-30; etc (ha)	30 30-10; etc	50 50-10;etc (ha)	70 70-10;etc (ha)	90 90-10; etc (ha)	120 120-10;etc (ha)	Jin (ha)	Vin (ha)	Total (ha)
Indéterminé	br	766									766
	cht	4									4
	cpr	25									25
	ct	14 031									14 031
	es	24									24
	fr	19 074									19 074
	p	5 040									5 040
total	38 964										38 964
Feuillus	indéterminé		21 368	73	0	0	0	0	0	0	21 441
	A		6 336	4 955	4 988	396	21	0	7	0	16 703
	B		11 677	13 364	22 309	2 664	20	66	13	0	50 113
	C		11 212	16 399	30 380	3 684	0	0	227	0	61 902
	D		2 887	5 843	9 696	1 733	56	0	63	4	20 282
	TOTAL FEUIL		53 480	40 634	67 373	8 477	97	66	0	4	170 131
	%/age		31,4%	23,9%	39,6%	5,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
%/type peu		72,1%	60,8%	53,4%	32,9%	3,7%	3,1%	0,0%	0,5%		
Mélangé à Dominance Feuillus	indéterminé		1 863	63	0	0	0	0	0	0	1 926
	A		211	576	614	186	0	0	0	0	1 587
	B		499	2 715	5 595	1 209	0	0	132	0	10 150
	C		858	6 078	13 709	2 689	156	0	332	0	23 822
	D		270	2 348	5 404	1 472	66	2	183	5	9 750
	sous-total		3 701	11 780	25 322	5 556	222	2	647	5	47 235
	%/age		7,8%	24,9%	53,6%	11,8%	0,5%	0,0%	1,4%	0,0%	100,0%
%/type peu		5,0%	17,6%	20,1%	21,6%	8,5%	0,1%	25,8%	0,6%		
Mélangé à Dominance Résineux	indéterminé		73	0	0	0	0	0	0	0	73
	A		127	48	235	33	0	0	0	0	443
	B		65	699	2 109	345	0	0	13	11	3 242
	C		0	1 548	5 477	1 180	50	0	290	31	8 576
	D		0	1 043	1 644	382	22	0	87	0	3 178
	sous-total		265	3 338	9 465	1 940	72	0	390	42	15 512
	%/age		1,7%	21,5%	61,0%	12,5%	0,5%	0,0%	2,5%	0,3%	100,0%
%/type peu		0,4%	5,0%	7,5%	7,5%	2,7%	0,0%	15,5%	5,1%		
Mélangé (sans dominance)	indéterminé		2 939	0	0	0	0	0	0	0	2 939
	A		86	28	0	0	0	0	0	0	114
	B		812	193	0	0	0	0	0	0	1 005
	C		1 036	360	0	0	0	0	0	0	1 396
	D		403	68	0	0	0	0	0	0	471
	sous-total		5 276	649	0	0	0	0	0	0	5 925
	%/age		89,0%	11,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
%/type peu		7,1%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Mélangé (tous confondus)	indéterminé		4 875	63	0	0	0	0	0	0	4 938
	A		424	652	849	219	0	0	0	0	2 144
	B		1 376	3 607	7 704	1 554	0	0	145	11	14 397
	C		1 894	7 986	19 186	3 869	206	0	622	31	33 794
	D		673	3 459	7 048	1 854	88	2	270	5	13 399
	TOTAL MÉL		9 242	15 767	34 787	7 496	294	2	1 037	47	68 672
	%/age		13,5%	23,0%	50,7%	10,9%	0,4%	0,0%	1,5%	0,1%	100,0%
%/type peu		12,5%	23,6%	27,6%	29,1%	11,2%	0,1%	41,3%	5,7%		

TABLEAU A 5.2-10 : Répartition des superficies forestières productives par types de peuplement, densité et âge sur le territoire de l'Agence de l'Abitibi (Suite)

Type peuplement	Densité	En voie de régénération (ha)	10-30; etc (ha)	30-10; etc	50-10;etc (ha)	70-10;etc (ha)	90-10; etc (ha)	120-10;etc (ha)	Jin (ha)	Vin (ha)	Total (ha)
Résineux	indéterminé		7 511	243	-	-	-	-	-	-	7 754
	A		470	266	1 012	603	58	-	-	-	2 409
	B		1 483	1 771	6 154	2 168	272	87	42	15	11 992
	C		1 606	4 722	11 624	4 896	1 163	870	486	145	25 512
	D		376	3 384	5 189	2 124	738	1 086	634	619	14 150
	TOTAL RÉS			11 446	10 386	23 979	9 791	2 231	2 043	1 162	779
	%/age		18,5%	16,8%	38,8%	15,8%	3,6%	3,3%	1,9%	1,3%	100,0%
	%/type peu		15,4%	15,6%	19,0%	38,0%	85,1%	96,8%	46,3%	93,9%	
Tous Types	indéterminé		33 754	379	-	-	-	-	-	-	34 133
	A		7 230	5 873	6 849	1 218	79	-	7	-	21 256
	B		14 536	18 742	36 167	6 386	292	153	200	26	76 502
	C		14 712	29 107	61 190	12 449	1 369	870	1 335	176	121 208
	D		3 936	12 686	21 933	5 711	882	1 088	967	628	47 831
Total forestier Productif		38 964	74 168	66 787	126 139	25 764	2 622	2 111	2 509	830	339 894
	%/age		21,8%	19,6%	37,1%	7,6%	0,8%	0,6%	0,7%	0,2%	100,0%

TABLEAU A 5.2-11 : Répartition de la superficie (ha) des régions et districts écologiques, par MRC, pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi

Régions écologiques	Districts écologiques	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'Or		VVB		
		(ha)	%		%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	
7A1	B11	1 630	4,8%									
	B15	6 765	19,8%									
	B16	25 783	75,4%									
	Total %	34 178	100,0%									
8C1	B14	7 555	10,3%									
	B18	19 314	26,9%									
	B19	9 235	12,9%									
	B20	84	0,1%									
	B21	1 146	1,6%			69	0,0%					
	C22	3	0,0%									
	D1	290	0,4%									
	D2	462	0,6%									
	D4	945	1,3%									
	D5	602	0,8%									
	D6	3 394	4,7%									
	I14								2 119	2,8%		
	I18								1 156	1,5%		
	I19								3 237	4,3%		
	L19				969	0,5%					413	45,8%
	L20				154 170	77,2%						
	L21				6 419	3,2%					489	54,2%
	L22				282	0,1%						
	L26						37 726	20,2%				
	L27						28 789	15,4%				
	L36								29	0,0%		
	L37						212	0,1%	188	0,2%		
	L40						8 474	4,3%				
	L41						40 187	21,6%				
	L42						15 192	8,1%				
	L43				323	0,2%						
	L44				435	0,2%	340	0,2%				
	L45				15 351	7,7%						
	L46	156	0,2%	17 075	8,5%	3 536	1,9%					
	L47	69	0,1%	685	0,3%							
	L48			47	0,0%							
	L49			3 443	1,7%							
	L50	8 640	12,0%									
	L51	1 619	2,3%	555	0,3%							
	L52	12 466	17,4%									
	L54	5 441	7,6%					36 679	19,7%	5 769	7,6%	
	L55							5 368	2,9%			
	L56							638	0,3%	218	0,3%	
	L57							545	0,3%	35		
	L58								14 853	19,6%		
	L59								3 286	4,3%		
	L60								3 132	4,1%		
	L61								8 389	11,1%		
	L62						208	0,1%	5 328	7,0%		
	L63						129	0,1%				
	L64								6 461	8,5%		
L65								4 434	5,9%			
L66								15 886	21,0%			
L67								1 070	1,4%			
Total %		71 847	67,8%	199 754	98,4%	186 467	100,0%	75 590	97,8%	902	5,2%	
			13,4%		37,4%		34,9%		14,1%		0,2%	
8C2	I13							226	13,3%			
	I15							230	13,5%			
	I16							1 247	73,2%			
Total %								1 703	2,2%			
									100,0%			
12A	L16			3 261	100,0%					16 594		
	Total %			3 261	1,6%					16 594	94,8%	
				16,4%						83,6%		
Total %		106 025	100,0%	203 015	100,0%	186 467	100,0%	77 293	100,0%	17 496	100,0%	
			18,0%		34,4%		31,6%		13,1%		3,0%	

TABLEAU A 5.2-12 : Répartition de la superficie des régions et districts écologiques, par MRC sur le territoire forestier productif de l'Agence de l'Abitibi

Régions écologiques	Districts écologiques	Rouyn-Noranda		Abitibi-Ouest		Abitibi		Vallée-de-l'Or		VVB		
		(ha)	%		%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	
7A1	B11	752	4,6%									
	B15	4 592	28,2%									
	B16	10 939	67,2%									
	Total	16 303	28,9%									
	%	100,0%										
8C1	B14	4 456	11,1%									
	B18	8 854	22,0%									
	B19	5 654	14,1%									
	B20	42	0,1%									
	B21	749	1,9%			13	0,0%					
	C22	-	0,0%									
	D1	104	0,3%									
	D2	329	0,8%									
	D4	718	1,8%									
	D5	426	1,1%									
	D6	2 291	5,7%									
	I14								942	2,7%		
	I18								486	1,4%		
	I19								785	2,3%		
	I19				679	0,7%					361	56,2%
	I20				66 070	71,9%						
	I21				3 474	3,8%					281	43,8%
	I22				225	0,2%						
	I26						22 307	23,1%				
	I27						16 798	17,4%				
	I36									21	0,1%	
	I37						160	0,2%	121	0,4%		
	I40						4 608	4,8%				
	I41						18 678	19,4%				
	I42						8 948	9,3%				
	I43				278	0,3%	4 283	4,4%				
	I44				352	0,4%	235	0,2%				
	I45				8 695	9,5%						
	I46			0,0%	9 224	10,0%	1 815	1,9%				
	I47	46	0,1%		424	0,5%						
	I48				30	0,0%						
	I49				2 480	2,7%						
	I50	5 794	14,4%									
	I51	1 251	3,1%			0,0%						
	I52	7 533	18,8%									
	I54	1 606	4,0%				14 398	14,9%	1 981	5,8%		
	I55						2 997	3,1%				
	I56						462	0,5%	125	0,4%		
	I57						495	0,5%	32	0,1%		
	I58								8 786	25,5%		
	I59								1 801	5,2%		
I60								147	0,4%			
I61								4 148	12,1%			
I62						172	0,2%	3 813	11,1%			
I63						106	0,1%					
I64	308	0,8%						2 424	7,0%			
I65								2 320	6,7%			
I66								5 622	16,3%			
I67								843	2,3%			
	Total	40 161	71,1%	91 931	97,8%	96 475	100,0%	34 397	96,6%	642	7,0%	
	%	14,9%		34,1%		35,8%		12,8%		0,2%		
8C2	I13							115	9,6%			
	I15							185	15,4%			
	I16							901	75,0%			
	Total							1 201	3,4%			
	%							100,0%				
12A	I16			2 044	100,0%					8 589	100,0%	
	Total			2 044	2,2%					8 589	93,0%	
	%			19,2%						80,8%		
Total		56 464	100,0%	93 975	100,0%	96 475	100,0%	35 598	100,0%	9 231	100,0%	
%		19,0%		31,6%		32,4%		12,0%		3,1%		

TABLEAU A 5.2-13 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif de la MRC Rouyn-Noranda (résineux) (partie 1)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR							-	0,0%
	CT,ES,FR,P	5 855						-	0,0%
	Sous-total	5 855	-	-	-	-	-	-	0,0%
	%	8,6%							0,0%
Équienne	10	12 361	415	58	-	44	51	568	0,0%
	30	9 186	48 692	37 217	7 085	24 104	4 987	122 085	10,6%
	50	36 772	369 848	294 752	31 373	130 886	33 319	860 178	74,6%
	70	3 292	72 028	56 221	5 667	9 241		143 158	12,4%
	90	95	1 746	2 404	82	309	-	4 541	0,4%
	120	36	1 913	78	204	11	18	2 224	0,2%
	Sous total	61 742	494 641	390 730	44 412	164 596	38 374	1 132 753	98,3%
	%	90,6%	43,7%	34,5%	3,9%	14,5%	3,4%		100,0%
Étagé	30							-	0,0%
	50	188	3 610	2 209	13	1 171	2	7 005	
	70	26	541	104	781	70	98	1 593	0,1%
	90+120	14	239	445	-	-	44	726	0,1%
	Sous-total	228	4 390	2 755	793	1 241	145	9 324	0,8%
	%	0,3%	47,1%	29,6%	8,5%	13,3%	1,6%		100,0%
Inéquienne	Jin	227	3 862	3 097	173	1 200	102	8 434	0,7%
	Vin	63	503	1 395	28	26	-	1 952	0,2%
	Sous-total	290	4 366	4 492	200	1 226	102	10 386	0,9%
	%	0,4%	42,0%	43,3%	1,9%	11,8%	1,0%		100,0%
TOTAL		68 115	503 397	397 978	45 406	167 062	38 621	1 152 464	100,0%
%TYPE		100,0%	43,7%	34,5%	3,9%	14,5%	3,4%		100,0%
% DU TOTAL			9,8%	7,8%	0,9%	3,3%			22,5%

TABLEAU A 5.2-13: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif de la MRC Rouyn-Noranda (feuillus et total) (partie 2)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	CT,ES,FR,P	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	8,6%
	Sous-total	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	8,6%
	%										
Équienne	10	6 322	1 604	119	34	8 079	0,2%	8 647	0,7	0,2%	18,1%
	30	358 970	115 331	56 682	20 748	551 732	13,9%	673 816	73,4	13,2%	13,5%
	50	2 227 514	390 558	395 416	112 715	3 126 203	78,9%	3 986 381	108,4	77,9%	54,0%
	70	144 643	62 385	28 240	3 204	238 471	6,0%	381 629	115,9	7,5%	4,8%
	90	3 589	1 551	1 685	-	6 825	0,2%	11 367	119,6	0,2%	0,1%
	120	-	-	25	-	25	0,0%	2 250	62,5	0,0%	0,1%
	Sous total	2 741 038	571 429	482 168	136 701	3 931 336	99,2%	5 064 089	82,0	99,0%	90,6%
	%	54,1%	11,3%	9,5%	2,7%		77,6%		100,0%		
Étagé	30						0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	50	10 263	1 888	1 827	32	14 009	0,4%	21 014	111,8	0,4%	0,3%
	70	574	11	93	1	679	0,0%	2 273	87,4	0,0%	0,0%
	90+120	1 501	159	124	115	1 900	0,0%	2 626	187,6	0,1%	0,0%
	Sous-total	12 338	2 058	2 045	147	16 588	0,4%	25 913	113,7	0,5%	0,3%
	%	47,6%	7,9%	7,9%	0,6%		64,0%		100,0%		
Inéquienne	Jin	9 275	985	2 238	522	13 021	0,3%	21 455	94,5	0,4%	0,3%
	Vin	792	-	125	919	1 835	0,0%	3 787	60,1	0,1%	0,1%
	Sous-total	10 067	985	2 363	1 441	14 856	0,4%	25 242	87,0	0,5%	0,4%
	%	39,9%	3,9%	9,4%	5,7%		58,9%		100,0%		
TOTAL		2 763 443	574 472	486 576	138 290	3 962 780	100,0%	5 115 244	75,1	100,0%	100,0%
%TYPE		69,7%	14,5%	12,3%	3,5%		100,0%		100,0%		
% DU TOTAL		54,0%	11,2%	9,5%	2,7%		77,5%		100,0%		

TABLEAU A 5.2-14 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 1) sur le territoire forestier productif de la MRC Abitibi-Ouest (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR							-	0,0%
	CT,ES,FR,P	13 847						-	0,0%
	Sous-total	13 847	-	-	-	-	-	-	0,0%
	%	12,8%							
Équienne	10	21 377	4 419	177	-	606	-	5 202	0,3%
	30	21 120	69 380	64 308	16 449	45 239	860	196 236	11,0%
	50	38 145	598 425	296 583	28 918	178 128	14 062	1 116 117	62,8%
	70	7 899	218 450	56 441	11 780	35 972		322 643	18,2%
	90	891	12 370	2 171	6 049	186	3	20 779	1,2%
	120	996	16 550	1 183	2 593	66	-	20 392	1,1%
	Sous total	90 428	919 595	420 862	65 789	260 198	14 926	1 681 369	94,7%
	%	83,9%	54,7%	25,0%	3,9%	15,5%	0,9%	100,0%	
Étagé	30	164	686	1 133	59	324	-	2 201	0,1%
	50	1 439	16 001	7 589	892	5 811	-	30 292	0,7%
	70	219	7 602	2 152	1 395	1 069	590	12 808	0,7%
	90+120	15	265	226	-	8	-	499	0,0%
	Sous-total	1 837	24 554	11 099	2 346	7 212	590	45 800	2,6%
	%	1,7%	53,6%	24,2%	5,1%	15,7%	1,3%	100,0%	
Inéquienne	Jin	1 055	20 237	10 932	835	4 610	450	37 064	2,1%
	Vin	655	9 119	1 145	1 687	27	0	11 978	0,7%
	Sous-total	1 710	29 356	12 077	2 523	4 637	450	49 043	2,8%
	%	1,6%	59,9%	24,6%	5,1%	9,5%	0,9%	100,0%	
TOTAL		107 822	973 504	444 038	70 658	272 047	15 965	1 776 212	100,0%
%TYPE		100,0%	54,8%	25,0%	4,0%	15,3%	0,9%	100,0%	
% DU TOTAL			13,4%	6,1%	1,0%	3,7%		24,4%	

TABLEAU A 5.2-14: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 2) sur le territoire forestier productif de la MRC Abitibi-Ouest (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	CT,ES,FR,P	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	12,8%
	Sous-total	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	12,8%
	%										
Équienne	10	129 247	34 121	162	-	163 530	3,0%	1 68 732	7,9	2,3%	19,8%
	30	961 605	281 561	96 593	1 861	1 341 619	24,4%	1 537 856	72,8	21,1%	19,6%
	50	2 214 402	685 439	326 650	1 450	3 227 941	58,6%	4 344 058	113,9	59,6%	35,4%
	70	384 351	181 360	41 541	320	607 572	11,0%	930 215	117,8	12,8%	7,3%
	90	1 124	498	874	1	2 497	0,0%	23 276	26,1	0,3%	0,8%
	120	0	13	204	-	216	0,0%	20 608	20,7	0,3%	0,9%
	Sous total	3 690 729	1 182 991	466 024	3 632	5 343 376	97,0%	7 024 745	77,7	96,4%	83,9%
	%	52,5%	16,8%	6,6%	0,1%	76,1%		100,0%			
Étagé	30	10 685	2 821	791	20	14 318	0,3%	16 519	100,7	0,2%	0,2%
	50	66 528	13 464	7 710	-	87 702	1,6%	117 994	82,0	1,6%	1,3%
	70	13 812	3 421	2 225	0	19 458	0,4%	32 266	147,3	0,4%	0,2%
	90+120	1 370	500	197	-	2 066	0,0%	2 565	171,0	0,0%	0,0%
	Sous-total	92 395	20 206	10 922	20	123 544	2,2%	169 344	92,2	2,3%	1,7%
	%	54,6%	11,9%	6,4%	0,0%	73,0%		100,0%			
Inéquienne	Jin	30 365	4 961	6 539	140	42 006	0,8%	79 070	74,9	1,1%	1,0%
	Vin	25	14	288	-	328	0,0%	12 306	18,8	0,2%	0,6%
	Sous-total	30 391	4 975	6 828	140	42 333	0,8%	91 376	53,4	1,3%	1,6%
	%	33,3%	5,4%	7,5%	0,2%	46,3%		100,0%			
TOTAL		3 813 515	1 208 173	483 774	3 792	5 509 253	100,0%	7 285 465	67,6	100,0%	100,0%
%TYPE		69,2%	21,9%	8,8%	0,1%	100,0%		100,0%			
% DU TOTAL		52,3%	16,6%	6,6%	0,1%	75,6%		100,0%			

TABLEAU A 5.2-15 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif de la MRC Abitibi (résineux) (partie 1)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR							-	
	CT,ES,FR,P	13 664						-	
	Sous-total	13 664	-	-	-	-	-	-	
	%	12,0%							
Équienne	10	28 259	1 186	689	174	1 868	9	3 927	0,2%
	30	25 193	170 918	68 648	35 506	130 767	976	406 814	17,3%
	50	30 398	595 413	160 134	57 799	289 247	4 532	1 107 125	47,1%
	70	10 285	337 076	54 271	96 825	108 557		596 728	25,4%
	90	1 048	22 757	3 261	5 043	5 300	139	36 501	1,6%
	120	627	15 522	623	600	939	22	17 706	0,8%
	Sous total	95 810	1 142 872	287 626	195 947	536 678	5 678	2 168 800	92,2%
	%	84,6%	52,7%	13,3%	9,0%	24,7%	0,3%	100,0%	
Étagé	30	342	4 117	713	1 166	1 448	5	7 450	0,3%
	50	1 341	36 478	13 736	4 177	11 398	9	65 799	
	70	903	51 857	10 379	189	3 821	-	66 246	2,8%
	90+120	25	562	130	10	118	-	820	0,0%
	Sous-total	2 611	93 014	24 958	5 543	16 785	15	140 315	6,0%
	%	2,3%	66,3%	17,8%	4,0%	12,0%	0,0%	100,0%	
Inéquienne	lin	1 028	17 972	13 210	2 136	6 665	278	40 261	1,7%
	Vin	113	1 494	676	218	132	40	2 560	0,1%
	Sous-total	1 141	19 466	13 886	2 354	6 798	319	42 821	1,8%
	%	1,0%	45,5%	32,4%	5,5%	15,9%	0,7%	100,0%	
TOTAL		113 226	1 255 351	326 470	203 843	560 260	6 011	2 351 936	100,0%
%TYPE		100,0%	53,4%	13,9%	8,7%	23,8%	0,3%	100,0%	
% DU TOTAL			19,4%	5,1%	3,2%	8,7%		36,4%	

TABLEAU A 5.2-15: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif de la MRC Abitibi (feuillus et total) (partie 2)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR	-	-	-	-	-		-	-	0,0%	0,0%
	CT,ES,FR,P	-	-	-	-	-		-	-	0,0%	12,1%
	Sous-total	-	-	-	-	-		-	-	0,0%	12,1%
	%										
Équienne	10	38 065	547	2 099	132	40 843	1,0%	44 769	1,6	0,7%	25,0%
	30	1 049 804	93 620	110 007	3 149	1 256 579	30,6%	1 663 393	66,0	25,7%	22,3%
	50	1 639 957	54 649	251 571	2 661	1 948 839	47,4%	3 055 964	100,5	47,3%	26,8%
	70	523 762	82 329	49 005	656	655 752	16,0%	1 252 480	121,8	19,4%	9,1%
	90	14 136	928	3 465	114	18 642	0,5%	55 143	52,6	0,9%	0,9%
	120	231	72	109	-	413	0,0%	18 119	28,9	0,3%	0,6%
	Sous total	3 265 955	232 145	416 256	6 711	3 921 067	95,4%	6 089 867	63,6	94,3%	84,6%
	%	53,6%	3,8%	6,8%	0,1%	64,4%		100,0%			
Étagé	30	14 298	316	952	8	15 574	0,4%	23 024	67,3	0,4%	0,3%
	50	46 666	1 471	9 789	280	58 206	1,4%	124 004	92,5	1,9%	1,2%
	70	70 722	1 825	1 068	118	73 733	1,8%	139 979	155,0	2,2%	0,8%
	90+120	1 112	6	87	1	1 205	0,0%	2 025	81,0	0,0%	0,0%
	Sous-total	132 797	3 619	11 895	406	148 717	3,6%	289 032	110,7	4,5%	2,3%
	%	45,9%	1,3%	4,1%	0,1%	51,5%		100,0%			
Inéquienne	lin	25 773	1 704	10 122	23	37 622	0,9%	77 883	75,8	1,2%	0,9%
	Vin	724	10	51	-	785	0,0%	3 345	29,6	0,1%	0,1%
	Sous-total	26 497	1 714	10 173	23	38 407	0,9%	81 227	71,2	1,3%	1,0%
	%	32,6%	2,1%	12,5%	0,0%	47,3%		100,0%			
TOTAL		3 425 249	237 477	438 325	7 140	4 108 191	100,0%	6 460 127	57,1	100,0%	100,0%
%TYPE		83,4%	5,8%	10,7%	0,2%	100,0%		100,0%			
% DU TOTAL		53,0%	3,7%	6,8%	0,1%	63,6%		100,0%			

TABLEAU A 5.2-16: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 1) sur le territoire forestier productif de la MRC Vallée de l'Or (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR							-	
	CT,ES,FR,P	2 812						-	
	Sous-total	2 812	-	-	-	-	-	-	
	%	7,3%							
Équienne	10	10 121	357	137	37	1 269	-	1 800	0,2%
	30	7 931	57 768	17 536	14 755	43 658	115	133 832	16,5%
	50	14 063	276 057	62 692	27 215	131 815	1 282	499 062	61,6%
	70	1 792	60 680	8 903	22 438	13 039	-	105 059	13,0%
	90	539	9 801	915	1 660	653	26	13 055	1,6%
	120	324	7 153	198	197	527	-	8 075	1,0%
	Sous total	34 770	411 816	90 382	66 302	190 961	1 423	760 884	93,0%
%	89,8%	54,1%	11,9%	8,7%	25,1%	0,2%	100,0%		
Étagé	30	181	3 241	326	1 741	923	3	6 235	0,8%
	50	705	15 831	7 141	1 133	6 086	63	30 255	
	70	137	4 515	965	-	918	-	6 399	0,8%
	90+120	9	89	60	-	17	-	165	0,0%
	Sous-total	1 032	23 677	8 492	2 874	7 944	66	43 054	5,3%
%	2,7%	55,0%	19,7%	6,7%	18,5%	0,2%	100,0%		
Inéquienne	lin	96	3 218	1 529	99	1 066	15	5 927	0,7%
	Vin	4	35	23	-	-	-	58	0,0%
	Sous-total	100	3 253	1 552	99	1 066	15	5 985	0,7%
	%	0,3%	54,3%	25,9%	1,7%	17,8%	0,3%	100,0%	
TOTAL		38 714	438 745	100 426	69 276	199 972	1 504	809 923	100,0%
%TYPE		100,0%	54,2%	12,4%	8,6%	24,7%	0,2%	100,0%	
% DU TOTAL			19,7%	4,5%	3,1%	9,0%		36,3%	

TABLEAU A 5.2-16: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 2) sur le territoire forestier productif de la MRC Vallée de l'Or (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	CT,ES,FR,P	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	7,3%
	Sous-total	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	7,3%
	%										
Équienne	10	4 089	47	402	-	4 539	0,3%	6 339	0,6	0,3%	26,1%
	30	292 335	21 013	42 088	2 462	357 898	25,2%	491 730	62,0	22,0%	20,5%
	50	786 097	16 622	130 521	1 691	934 931	65,7%	1 433 993	102,0	64,2%	36,3%
	70	60 625	4 067	11 062	575	76 328	5,4%	181 388	101,2	8,1%	4,6%
	90	752	46	501	-	1 298	0,1%	14 353	26,6	0,6%	1,4%
	120	77	35	126	-	239	0,0%	8 314	25,7	0,4%	0,8%
	Sous total	1 143 975	41 830	184 699	4 727	1 375 232	96,7%	2 136 116	61,4	95,7%	89,8%
%	53,6%	2,0%	8,6%	0,2%	64,4%		100,0%				
Étagé	30	4 480	68	784	21	5 353	0,4%	11 588	64,0	0,5%	0,3%
	50	22 090	1 139	3 799	67	27 095	1,9%	57 350	81,3	2,6%	1,8%
	70	8 461	1 632	688	6	10 786	0,8%	17 185	125,4	0,8%	0,4%
	90+120	52	-	98	-	150	0,0%	315	35,0	0,0%	0,0%
	Sous-total	35 083	2 839	5 368	94	43 384	3,1%	86 438	83,8	3,9%	2,7%
%	40,6%	3,3%	6,2%	0,1%	50,2%		100,0%				
Inéquienne	lin	2 005	1	1 585	-	3 591	0,3%	9 519	99,2	0,4%	0,2%
	Vin	21	-	54	-	76	0,0%	134	33,4	0,0%	0,0%
	Sous-total	2 026	1	1 639	-	3 667	0,3%	9 652	96,5	0,4%	0,3%
	%	21,0%	0,0%	17,0%	0,0%	38,0%		100,0%			
TOTAL		1 181 085	44 670	191 707	4 821	1 422 283	100,0%	2 232 206	57,7	100,0%	100,0%
%TYPE		83,0%	3,1%	13,5%	0,3%	100,0%		100,0%			
% DU TOTAL		52,9%	2,0%	8,6%	0,2%	63,7%		100,0%			

TABLEAU A 5.2-17 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge
(partie 1) sur le territoire forestier productif de VVB (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
Orig & pert	BR,CHT,CPR							-	0,0%
	CT,ES,FR,P	2 786						-	0,0%
	Sous-total	2 786	-	-	-	-	-	-	0,0%
	%	23,2%							
Équienne	10	2 050	123	-	-	14	-	136	0,1%
	30	2 670	11 431	8 057	1 150	6 679	360	27 676	10,8%
	50	3 002	72 208	15 822	3 764	36 946	3 671	132 413	51,9%
	70	1 109	37 687	5 646	4 241	24 801		72 458	28,4%
	90							-	0,0%
	120	48	1 566	64	193	1	-	1 824	0,7%
	Sous total	8 879	123 014	29 589	9 349	68 441	4 031	234 507	91,9%
	%	73,9%	52,5%	12,6%	4,0%	29,2%	1,7%	100,0%	
Étagé	30							-	0,0%
	50	86	1 232	802	30	1 338	-	3 401	
	70	102	6 519	824	1 046	1 625	-	10 014	3,9%
	90+120							-	0,0%
	Sous-total	188	7 750	1 626	1 076	2 963	-	13 415	5,3%
	%	1,6%	57,8%	12,1%	8,0%	22,1%	0,0%	100,0%	
Inéquienne	Jin	156	5 319	632	236	633	-	6 820	2,7%
	Vin	8	338	1	107	-	61	508	0,2%
	Sous-total	164	5 657	633	344	633	61	7 328	2,9%
	%	1,4%	77,2%	8,6%	4,7%	8,6%	0,8%	100,0%	
TOTAL		12 017	136 422	31 848	10 768	72 037	4 092	255 167	100,0%
%TYPE		100,0%	53,5%	12,5%	4,2%	28,2%	1,6%	100,0%	
% DU TOTAL			21,9%	5,1%	1,7%	11,6%		41,0%	

TABLEAU A 5.2-17: Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge
(Partie 2) sur le territoire forestier productif de VVB (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
Orig & pert	BR,CHT,CPR	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	CT,ES,FR,P	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	23,2%
	Sous-total	-	-	-	-	-	0,0%	-	-	0,0%	23,2%
	%										
Équienne	10	1 916	492	4	-	2 412	0,7%	2 548	1,2	0,4%	17,1%
	30	98 093	24 560	9 515	230	132 398	36,1%	160 074	60,0	25,7%	22,2%
	50	128 226	31 392	17 974	-	177 592	48,5%	310 005	103,3	49,9%	25,0%
	70	28 238	6 053	6 536	-	40 827	11,1%	113 285	103,2	18,2%	9,2%
	90						0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	120	-	4	15	-	19	0,0%	1 842	38,4	0,3%	0,4%
	Sous total	256 472	62 501	34 043	230	353 247	96,4%	587 753	66,2	94,5%	73,9%
	%	43,6%	10,6%	5,8%	0,0%	60,1%		100,0%			
Étagé	30						0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	50	3 988	216	232	-	4 436	1,2%	7 837	91,1	1,3%	0,7%
	70	6 234	339	1 248	-	7 821	2,1%	17 835	174,9	2,9%	0,8%
	90+120						0,0%	-	-	0,0%	0,0%
	Sous-total	10 222	555	1 480	-	12 257	3,3%	25 672	136,6	4,1%	1,6%
	%	39,8%	2,2%	5,8%	0,0%	47,7%		100,0%			
Inéquienne	Jin	668	29	273	-	971	0,3%	7 791	49,9	1,3%	1,3%
	Vin	-	-	-	-	-	0,0%	508	63,5	0,1%	0,1%
	Sous-total	668	29	273	-	971	0,3%	8 299	50,6	1,3%	1,4%
	%	8,1%	0,4%	3,3%	0,0%	11,7%		100,0%			
TOTAL		267 362	63 085	35 797	230	366 474	100,0%	621 724	51,7	100,0%	100,0%
%TYPE		73,0%	17,2%	9,8%	0,1%	100,0%		100,0%			
% DU TOTAL		43,0%	10,1%	5,8%	0,0%	58,9%		100,0%			

TABLEAU A 5.2-18 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 1) sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Rouyn-Noranda (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux
Équienne	10	91	415	58	-	44	51	568
	30	8 186	48 692	37 217	7 085	24 104	4 987	122 085
	50	36 543	369 848	294 752	31 373	130 886	33 319	860 178
	70	3 206	72 028	56 221	5 667	9 241	7 043	150 201
	90	95	1 746	2 404	82	309	-	4 541
	120	31	1 913	78	204	11	18	2 224
	Sous-total	48 152	494 641	390 730	44 412	164 596	45 417	1 139 796
%			43,4%	34,3%	3,9%	14,4%		100,0%
Étagé	30							-
	50	188	3 610	2 209	13	1 171	2	7 005
	70	26	541	104	781	70	98	1 593
	90+120	14	239	443	-	-	44	726
	Sous-total	228	4 390	2 755	793	1 241	145	9 324
%			47,1%	29,6%	8,5%	13,3%	1,6%	100,0%
Inéquienne	Jin	227	3 862	3 097	173	1 200	102	8 434
	Vin	63	503	1 395	28	26	-	1 952
	Sous-total	290	4 366	4 492	200	1 226	102	10 386
	%			42,0%	43,3%	1,9%	11,8%	1,0%
TOTAL		48 670	503 397	397 978	45 406	167 062	45 664	1 159 507
%TYPE			43,4%	34,3%	3,9%	14,4%	3,9%	100,0%
% DU TOTAL			9,8%	7,8%	0,9%	3,3%		22,6%

TABLEAU A 5.2-18 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 2) sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Rouyn-Noranda (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.
Équienne	10	6 322	1 604	119	34	8 079	0,2%	8 647
	30	358 970	115 331	56 682	20 748	551 732	13,9%	673 816
	50	2 227 514	390 558	395 416	112 715	3 126 203	78,9%	3 986 381
	70	144 643	62 385	28 240	3 204	238 471	6,0%	388 672
	90	3 589	1 551	1 685	-	6 825	0,2%	11 367
	120	-	-	25	-	25	0,0%	2 250
	Sous-total	2 741 038	571 429	482 168	136 701	3 931 336	99,2%	5 071 132
%		54,1%	11,3%	9,5%	2,7%	77,5%		100,0%
Étagé	30					-	0,0%	-
	50	10 263	1 888	1 827	32	14 009	0,4%	21 014
	70	574	11	93	1	679	0,0%	2 273
	90+120	1 501	159	124	115	1 900	0,0%	2 626
	Sous-total	12 338	2 058	2 045	147	16 588	0,4%	25 913
%		47,6%	7,9%	7,9%	0,6%	64,0%		100,0%
Inéquienne	Jin	9 275	985	2 238	522	13 021	0,3%	21 455
	Vin	792	-	125	919	1 835	0,0%	3 787
	Sous-total	10 067	985	2 363	1 441	14 856	0,4%	25 242
	%		39,9%	3,9%	9,4%	5,7%	58,9%	
TOTAL		2 763 443	574 472	486 576	138 290	3 962 780	100,0%	5 122 287
%TYPE			69,7%	14,5%	12,3%	3,5%	100,0%	100,0%
% DU TOTAL			53,9%	11,2%	9,5%	2,7%	77,4%	100,0%

TABLEAU A 5.2-19 Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Abitibi-Ouest (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux
Équienne	10	2 585	4 419	177	-	606	-	5 202
	30	18 318	69 380	64 308	16 449	45 239	860	196 236
	50	37 975	598 425	296 583	28 918	178 128	14 062	1 116 117
	70	7 869	218 450	56 441	11 780	35 972	2 736	325 380
	90	891	12 370	2 171	6 049	186	3	20 779
	120	996	16 550	1 183	2 593	66	-	20 392
	Sous total	68 634	919 595	420 862	65 789	260 198	17 662	1 684 106
%		54,6%	25,0%	3,9%	15,5%		100,0%	
Étagé	30	164	686	1 133	59	324	-	2 201
	50	1 439	16 001	7 589	892	5 811	-	30 292
	70	219	7 602	2 152	1 395	1 069	590	12 808
	90+120	15	265	226	-	8	-	499
	Sous-total	1 837	24 554	11 099	2 346	7 212	590	45 801
	%		53,6%	24,2%	5,1%	15,7%	1,3%	100,0%
Inéquienne	Jin	1 054	20 237	10 932	835	4 610	450	37 064
	Vin	644	9 119	1 145	1 687	27	0	11 978
	Sous-total	1 698	29 356	12 077	2 523	4 637	450	49 043
	%		59,9%	24,6%	5,1%	9,5%	0,9%	100,0%
TOTAL		72 169	973 504	444 038	70 658	272 047	18 702	1 778 949
%TYPE			54,7%	25,0%	4,0%	15,3%	1,1%	100,0%
% DU TOTAL			13,4%	6,1%	1,0%	3,7%		24,4%

TABLEAU A 5.2-19 Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Abitibi-Ouest (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.
Équienne	10	129 247	34 121	162	-	163 530	3,0%	168 732
	30	961 605	281 561	96 694	1 861	1 341 720	24,4%	1 537 856
	50	2 214 402	685 439	326 650	1 450	3 227 941	58,6%	4 344 058
	70	384 351	181 360	41 541	320	607 572	11,0%	932 951
	90	1 124	498	874	1	2 497	0,0%	23 276
	120	0	13	204	-	216	0,0%	20 608
	Sous total	3 690 729	1 182 991	466 125	3 632	5 343 477	97,0%	7 027 482
%		52,3%	16,8%	6,6%	0,1%	76,0%		100,0%
Étagé	30	10 685	2 821	791	20	14 318	0,3%	16 519
	50	66 528	13 464	7 710	-	87 702	1,6%	117 994
	70	13 812	3 421	2 225	0	19 458	0,4%	32 266
	90+120	1 370	500	197	-	2 066	0,0%	2 565
	Sous-total	92 395	20 206	10 922	20	123 544	2,2%	169 344
	%		54,6%	11,9%	6,4%	0,0%	73,0%	
Inéquienne	Jin	30 365	4 961	6 539	140	42 006	0,8%	79 070
	Vin	25	14	288	-	328	0,0%	12 306
	Sous-total	30 391	4 975	6 828	140	42 333	0,8%	91 376
	%		33,3%	5,4%	7,5%	0,2%	46,3%	
TOTAL		3 813 515	1 208 173	483 875	3 792	5 509 354	100,0%	7 288 202
%TYPE		69,2%	21,9%	8,8%	0,1%	100,0%		100,0%
% DU TOTAL		52,3%	16,6%	6,6%	0,1%	75,6%		100,0%

TABLEAU A 5.2-20 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 1) sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Abitibi (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux
Équienne	10	1 460	1 186	689	174	1 868	9	3 927
	30	21 722	170 918	68 648	35 506	130 767	976	406 814
	50	30 126	595 413	160 134	57 799	289 247	4 532	1 107 125
	70	10 126	337 076	54 271	96 825	108 557	1 329	598 057
	90	1 045	22 757	3 261	5 043	5 300	139	36 501
	120	601	15 522	623	600	939	22	17 706
	Sous total	65 080	1 142 872	287 626	195 947	536 678	7 006	2 170 129
%			52,7%	13,3%	9,0%	24,7%		100,0%
Étagé	30	334	4 117	713	1 166	1 448	5	7 450
	50	1 324	36 478	13 736	4 177	11 398	9	65 799
	70	903	51 857	10 379	189	3 821	-	66 246
	90+120	25	562	130	10	118	-	820
	Sous-total	2 586	93 014	24 958	5 543	16 785	15	140 315
%			66,3%	17,8%	4,0%	12,0%	0,0%	100,0%
Inéquienne	Jin	1 016	17 972	13 210	2 136	6 665	278	40 261
	Vin	105	1 494	676	218	132	40	2 560
	Sous-total	1 121	19 466	13 886	2 354	6 798	319	42 821
	%			45,5%	32,4%	5,5%	15,9%	0,7%
TOTAL		68 787	1 255 351	326 470	203 843	560 260	7 340	2 353 264
%TYPE			53,3%	13,9%	8,7%	23,8%	0,3%	100,0%
% DU TOTAL			19,4%	5,1%	3,2%	8,7%		36,4%

TABLEAU A 5.2-20 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 2) sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Abitibi (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.
Équienne	10	38 065	547	2 099	132	40 843	1,0%	44 769
	30	1 049 804	93 620	110 007	3 149	1 256 579	30,6%	1 663 393
	50	1 639 957	54 649	251 571	2 661	1 948 839	47,4%	3 055 964
	70	523 762	82 329	49 005	656	655 752	16,0%	1 253 809
	90	14 136	928	3 465	114	18 642	0,5%	55 143
	120	231	72	109	-	413	0,0%	18 119
	Sous total	3 265 955	232 145	416 256	6 711	3 921 067	95,4%	6 091 196
%		53,6%	3,8%	6,8%	0,1%	64,4%		100,0%
Étagé	30	14 298	316	952	8	15 574	0,4%	23 024
	50	46 666	1 471	9 789	280	58 206	1,4%	124 004
	70	70 722	1 825	1 068	118	73 733	1,8%	139 979
	90+120	1 112	6	87	1	1 205	0,0%	2 025
	Sous-total	132 797	3 619	11 895	406	148 717	3,6%	289 032
%		45,9%	1,3%	4,1%	0,1%	51,5%		100,0%
Inéquienne	Jin	25 773	1 704	10 122	23	37 622	0,9%	77 883
	Vin	724	10	51	-	785	0,0%	3 345
	Sous-total	26 497	1 714	10 173	23	38 407	0,9%	81 227
	%		32,6%	2,1%	12,5%	0,0%	47,3%	
TOTAL		3 425 249	237 477	438 325	7 140	4 108 191	100,0%	6 461 455
%TYPE		83,4%	5,8%	10,7%	0,2%	100,0%		100,0%
% DU TOTAL		53,0%	3,7%	6,8%	0,1%	63,6%		100,0%

TABLEAU A 5.2-21 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Vallée-de-l'Or (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux
Équienne	10	146	357	137	37	1 269	-	1 800
	30	6 434	57 768	17 536	14 755	43 658	115	133 832
	50	13 729	276 057	62 692	27 215	131 815	1 282	499 062
	70	1 730	60 680	8 903	22 438	13 039	102	105 161
	90	517	9 801	915	1 660	653	26	13 055
	120	324	7 153	198	197	527	-	8 075
	Sous-total	22 880	411 816	90 382	66 302	190 961	1 525	760 986
%			54,1%	11,9%	8,7%	25,1%		100,0%
Étagé	30	181	3 241	326	1 741	923	3	6 235
	50	679	15 831	7 141	1 133	6 086	63	30 255
	70	137	4 515	965	-	918	-	6 399
	90+120	9	89	60	-	17	-	165
	Sous-total	1 006	23 677	8 492	2 874	7 944	66	43 054
%			55,0%	19,7%	6,7%	18,5%	0,2%	100,0%
Inéquienne	Jin	96	3 218	1 529	99	1 066	15	5 927
	Vin	4	35	23	-	-	-	58
	Sous-total	100	3 253	1 552	99	1 066	15	5 985
	%			54,3%	25,9%	1,7%	17,8%	0,3%
TOTAL		23 986	438 745	100 426	69 276	199 972	1 606	810 025
%TYPE			54,2%	12,4%	8,6%	24,7%	0,2%	100,0%
% DU TOTAL			146,0%	4,5%	3,1%	9,0%		36,3%

TABLEAU A 5.2-21 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge sur le territoire forestier productif des strates stockées de la MRC Vallée-de-l'Or (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.
Équienne	10	4 089	47	402	-	4 539	0,3%	6 339
	30	292 335	21 013	42 088	2 462	357 898	25,2%	491 730
	50	786 097	16 622	130 521	1 691	934 931	65,7%	1 433 993
	70	60 625	4 067	11 062	575	76 328	5,4%	181 490
	90	752	46	501	-	1 298	0,1%	14 353
	120	77	35	126	-	239	0,0%	8 314
	Sous-total	1 143 975	41 830	184 699	4 727	1 375 232	96,7%	2 136 218
%		53,6%	2,0%	8,6%	0,2%	64,4%		100,0%
Étagé	30	4 480	68	784	21	5 353	0,4%	11 588
	50	22 090	1 139	3 799	67	27 095	1,9%	57 350
	70	8 461	1 632	688	6	10 786	0,8%	17 185
	90+120	52	-	98	-	150	0,0%	315
	Sous-total	35 083	2 839	5 368	94	43 384	3,1%	86 438
%		40,6%	3,3%	6,2%	0,1%	50,2%		100,0%
Inéquienne	Jin	2 005	1	1 585	-	3 591	0,3%	9 519
	Vin	21	-	54	-	76	0,0%	134
	Sous-total	2 026	1	1 639	-	3 667	0,3%	9 652
	%		21,0%	0,0%	17,0%	0,0%	38,0%	
TOTAL		1 181 085	44 670	191 707	4 821	1 422 283	100,0%	2 232 308
%TYPE		83,0%	3,1%	13,5%	0,3%	100,0%		100,0%
% DU TOTAL		52,9%	2,0%	8,6%	0,2%	63,7%		100,0%

TABLEAU A 5.2-22 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (partie 1) sur le territoire forestier productif des strates stockées de V.V.B. (résineux)

	Type sup.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux
Équienne	10	25	123	-	-	14	-	136
	30	1 937	11 431	8 057	1 150	6 679	360	27 676
	50	2 959	72 208	15 822	3 764	36 946	3 671	132 413
	70	1 080	37 687	5 646	4 241	24 801	83	72 458
	90							-
	120	48	1 566	64	193	1	-	1 824
	Sous total	6 049	123 014	29 589	9 349	68 441	4 114	234 507
%		52,5%	12,6%	4,0%	29,2%		100,0%	
Étagé	30							-
	50	86	1 232	802	30	1 338	-	3 401
	70	98	6 519	824	1 046	1 625	-	10 014
	90+120							-
	Sous-total	184	7 750	1 626	1 076	2 963	-	13 415
%		57,8%	12,1%	8,0%	22,1%	0,0%	100,0%	
Inéquienne	Jin	146	5 319	632	236	633	-	6 820
	Vin	8	338	1	107	-	61	508
	Sous-total	154	5 657	633	344	633	61	7 328
	%		77,2%	8,6%	4,7%	8,6%	0,8%	100,0%
TOTAL		6 387	136 422	31 848	10 768	72 037	4 175	255 250
%TYPE			53,4%	12,5%	4,2%	28,2%	1,6%	100,0%
% DU TOTAL			21,9%	5,1%	1,7%	11,6%		41,1%

TABLEAU A 5.2-22 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par classe d'âge (PARTIE 2) sur le territoire forestier productif des strates stockées de V.V.B. (feuillus et total)

	Type sup.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.
Équienne	10	1 916	492	4	-	2 412	0,7%	2 548
	30	98 093	24 560	9 515	230	132 398	36,1%	160 074
	50	128 226	31 392	17 974	-	177 592	48,5%	310 005
	70	28 238	6 053	6 536	-	40 827	11,1%	113 285
	90						0,0%	-
	120	-	4	15	-	19	0,0%	1 842
	Sous total	256 472	62 501	34 043	230	353 247	96,4%	587 754
%	43,6%	10,6%	5,8%	0,0%	60,1%		100,0%	
Étagé	30						0,0%	-
	50	3 988	216	232	-	4 436	1,2%	7 837
	70	6 234	339	1 248	-	7 821	2,1%	17 835
	90+120						0,0%	-
	Sous-total	10 222	555	1 480	-	12 257	3,3%	25 672
%	39,8%	2,2%	5,8%	0,0%	47,7%		100,0%	
Inéquienne	Jin	668	29	273	-	971	0,3%	7 791
	Vin	-	-	-	-	-	0,0%	508
	Sous-total	668	29	273	-	971	0,3%	8 299
	%	8,1%	0,4%	3,3%	0,0%	11,7%		100,0%
TOTAL		267 362	63 085	35 797	230	366 474	100,0%	621 724
%TYPE		73,0%	17,2%	9,8%	0,1%	100,0%		100,0%
% DU TOTAL		43,0%	10,1%	5,8%	0,0%	58,9%		100,0%

TABLEAU A 5.2-23 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de la MRC de l'Abitibi

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	13 664							0,0%
Feuillus	52 347	245 794	79 865	27 555	77 551	872	431 641	18,3%
%		56,9%	18,5%	6,4%	18,0%	0,2%	100,0%	
Mélangé dominance feuillue	16 124	350 361	116 456	9 049	158 322	2 343	636 531	27,0%
%		55,0%	18,3%	1,4%	24,9%	0,4%	100,0%	
Mélangé dominance résineuse	5 323	102 555	46 826	29 944	66 436	469	246 230	10,5%
%		41,7%	19,0%	12,2%	27,0%	0,2%	100,0%	
Mélangé sans dominance	3 785							
Total mélangé	25 232	452 916	163 282	38 993	224 758	2 812	882 761	37,5%
%		51,3%	18,5%	4,4%	25,5%	0,3%	100,0%	
Résineux	21 983	556 641	83 324	137 295	257 951	3 656	1 038 866	44,1%
%		53,6%	8,0%	13,2%	24,8%	0,4%	100,0%	
TOTAL	113 226	1 255 351	326 471	203 843	560 260	7 339	2 353 265	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P										12,1%
Feuillus	2 362 417	224 050	232 247	718	2 819 432	68,6%	3 251 073	62,1	50,3%	46,2%
%	72,7%	6,9%	7,1%	0,0%	86,7%		100,0%			
Mélangé dominance feuillue	871 214	12 571	154 030	6 121	1 043 588	25,4%	1 680 119	104,2	26,0%	14,2%
%	51,9%	0,7%	9,2%	0,4%	62,1%		100,0%			
Mélangé dominance résineuse	94 835	701	35 268	202	131 006	3,2%	377 236	70,9	5,8%	4,7%
%	25,1%	0,2%	9,3%	0,1%	34,7%		100,0%			
Mélangé sans dominance										3,3%
Total mélangé	966 049	13 272	189 298	6 323	1 174 942	28,6%	2 057 355	81,5	31,8%	22,3%
%	47,0%	0,6%	9,2%	0,3%	57,1%		100,0%			
Résineux	96 783	155	16 779	100	113 817	2,8%	1 152 683	52,4	17,8%	19,4%
%	8,4%	0,0%	1,5%	0,0%	9,9%		100,0%			
TOTAL	3 425 249	237 477	438 325	7 140	4 108 191	100,0%	6 461 455	57,1	100,0%	100,0%

TABLEAU A 5.2-24 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de la MRC d'Abitibi-Ouest

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	13 847							
Feuillus	59 060	203 404	158 048	13 882	112 143	1 049	488 525	27,5%
%		41,6%	32,4%	2,8%	23,0%	0,2%	100,0%	
Mélangé dominance feuillue	8 936	142 194	147 127	8 043	18 689	958	317 011	17,8%
%		44,9%	46,4%	2,5%	5,9%	0,3%	100,0%	
Mélangé dominance résineuse	3 645	77 317	63 098	1 718	50 798	3 499	196 429	11,0%
%		39,4%	32,1%	0,9%	25,9%	1,8%	100,0%	
Mélangé sans dominance	2 034							
Total mélangé	14 615	219 511	210 225	9 761	69 487	4 457	513 441	28,9%
%		42,8%	40,9%	1,9%	13,5%	0,9%	100,0%	
Résineux	20 300	550 585	75 765	47 015	90 418	13 196	776 979	43,7%
%		70,9%	9,8%	6,1%	11,6%	1,7%	100,0%	
TOTAL	107 822	973 504	444 038	70 658	272 047	18 702	1 778 949	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total	% Sup. Totale
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P										12,8%
Feuillus	3 190 366	1 044 457	296 298	1 617	4 532 738	82,3%	5 021 263	85,0	68,9%	54,8%
%	63,5%	20,8%	5,9%	0,0%	90,3%		100,0%			
Mélangé dominance feuillue	419 950	131 937	115 223	1 928	669 039	12,1%	986 050	110,3	13,5%	8,3%
%	42,6%	13,4%	11,7%	0,2%	67,9%		100,0%			
Mélangé dominance résineuse	137 703	26 487	29 198	241	193 630	3,5%	390 058	107,0	5,4%	3,4%
%	35,3%	6,8%	7,5%	0,1%	49,6%		100,0%			
Mélangé sans dominance										1,8%
Total mélangé	557 653	158 424	144 422	2 169	862 668	15,7%	1 376 108	94,2	18,9%	13,6%
%	40,5%	11,5%	10,5%	0,2%	62,7%		100,0%			
Résineux	65 495	5 291	43 054	6	113 848	2,1%	890 826	43,9	12,2%	18,8%
%	7,4%	0,6%	4,8%	0,0%	12,8%		100,0%			
TOTAL	3 813 514	1 208 172	483 775	3 792	5 509 254	100,0%	7 288 203	67,6	100,0%	100,0%

TABLEAU A 5.2-25 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de la MRC de Rouyn-Noranda

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	5 855							
Feuillus	37 831	104 075	127 180	7 198	60 202	10 170	308 824	26,6%
%		33,7%	41,2%	2,3%	19,5%	3,3%	100,0%	
Mélangé dominance feuillue	10 468	139 622	173 067	3 324	24 220	15 798	356 031	30,7%
%		39,2%	48,6%	0,9%	6,8%	4,4%	100,0%	
Mélangé dominance résineuse	3 394	71 234	53 404	2 247	39 935	6 692	173 512	15,0%
%		41,1%	30,8%	1,3%	23,0%	3,9%		
Mélangé sans dominance	2 204							
Total mélangé	16 066	210 856	226 471	5 571	64 155	22 490	529 543	45,7%
%		39,8%	42,8%	1,1%	12,1%	4,2%	100,0%	
Résineux	8 363	188 466	44 327	32 637	42 705	13 005	321 139	27,7%
%		58,7%	13,8%	10,2%	13,3%	4,0%	100,0%	
TOTAL	68 115	503 397	397 978	45 406	167 062	45 664	1 159 507	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P								
Feuillus	2 273 730	457 884	314 097	96 844	3 142 555	79,3%	3 451 379	91,2
%	65,9%	13,3%	9,1%	2,8%	91,1%		100,0%	
Mélangé dominance feuillue	366 937	100 219	128 395	31 926	627 477	15,8%	983 508	94,0
%	37,3%	10,2%	13,1%	3,2%	63,8%		100,0%	
Mélangé dominance résineuse	101 681	14 649	29 806	4 564	150 700	3,8%	324 213	95,5
%	31,4%	4,5%	9,2%	1,4%	46,5%		100,0%	
Mélangé sans dominance								
Total mélangé	468 619	114 868	158 201	36 491	778 179	19,6%	1 307 721	81,4
%	35,8%	8,8%	12,1%	2,8%	59,5%		100,0%	
Résineux	21 095	1 720	14 278	4 955	42 047	1,1%	363 187	43,4
%	5,8%	0,5%	3,9%	1,4%	11,6%		100,0%	
TOTAL	2 763 444	574 472	486 576	138 290	3 962 781	100,0%	5 122 287	75,2

TABEAU A 5.2-26 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de la MRC Vallée-de-l'or

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	2 812							
Feuillus	17 091	89 720	27 962	10 640	22 417	420	151 158	18,7%
%		59,4%	18,5%	7,0%	14,8%	0,3%	100,0%	
Mélangé dominance feuillue	6 245	94 877	40 404	4 003	74 017	390	213 691	26,4%
%		44,4%	18,9%	1,9%	34,6%	0,2%	100,0%	
Mélangé dominance résineuse	2 833	54 958	12 895	16 714	24 629	205	109 401	13,5%
%		50,2%	11,8%	15,3%	22,5%	0,2%	100,0%	
Mélangé sans dominance	1 717							
Total mélangé	10 795	149 834	53 299	20 717	98 646	596	323 092	39,9%
%		46,4%	16,5%	6,4%	30,5%	0,2%	100,0%	
Résineux	8 016	199 191	19 165	37 919	78 909	591	335 775	41,5%
%		59,3%	5,7%	11,3%	23,5%	0,2%	100,0%	
TOTAL	38 714	438 745	100 426	69 276	199 972	1 607	810 025	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare	% du Vol. Total
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P									
Feuillus	828 164	41 556	90 538	529	960 788	67,6%	1 111 946	65,1	49,8%
%	74,5%	3,7%	8,1%	0,0%	86,4%		100,0%		
Mélangé dominance feuillue	284 292	2 399	71 252	3 970	361 912	25,4%	575 603	92,2	25,8%
%	49,4%	0,4%	12,4%	0,7%	62,9%		100,0%		
Mélangé dominance résineuse	43 852	619	23 410	315	68 196	4,8%	177 597	62,7	8,0%
%	24,7%	0,3%	13,2%	0,2%	38,4%		100,0%		
Mélangé sans dominance									
Total mélangé	328 144	3 018	94 661	4 285	430 108	30,2%	753 200	69,8	33,7%
%	43,6%	0,4%	12,6%	0,6%	57,1%		100,0%		
Résineux	24 776	96	6 507	7	31 387	2,2%	367 162	45,8	16,4%
%	6,7%	0,0%	1,8%	0,0%	8,5%		100,0%		
TOTAL	1 181 085	44 671	191 706	4 821	1 422 282	100,0%	2 232 308	57,7	100,0%

TABLEAU A 5.2-27 : Répartition du volume marchand brut (m3) par essence, groupe d'essences et par type de peuplement pour le territoire forestier productif de VVB

Type peuplement.	Superficie (ha)	Épinettes	SAB	MÉL	PIG	Autres résineux	Total résineux	% Total résineux
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P	2 786							
Feuillus	4 112	12 942	9 721	1 294	5 746	1 402	31 105	12,2%
%		41,6%	31,3%	4,2%	18,5%	4,5%	100,0%	
Mélangé dominance feuillue	1 103	31 634	12 762	4 824	4 739	0	53 959	21,1%
%		58,6%	23,7%	8,9%	8,8%	0,0%	100,0%	
Mélangé dominance résineuse	265	4 567	381	1	15 956	79	20 984	8,2%
%		21,8%	1,8%	0,0%	76,0%	0,4%	100,0%	
Mélangé sans dominance	596							
Total mélangé	1 964	36 201	13 143	4 825	20 695	79	74 943	29,4%
%		48,3%	17,5%	6,4%	27,6%	0,1%	100,0%	
Résineux	3 155	87 278	8 984	4 649	45 596	2 694	149 201	58,5%
%		58,5%	6,0%	3,1%	30,6%	1,8%	100,0%	
TOTAL	12 017	136 421	31 847	10 769	72 037	4 175	255 249	100,0%

Type peuplement.	PET	PEB	BOP BOG	Autres Feuillus	Total feuillus	% Total feuillus	Total toutes ess.	Volume/ hectare
BR,CHT,CPR,CT,ES,FR,P								
Feuillus	193 186	56 549	19 353	181	269 269	73,5%	300 375	73,0
%	64,3%	18,8%	6,4%	0,1%	89,6%		100,0%	
Mélangé dominance feuillue	51 638	5 953	10 141	49	67 781	18,5%	121 740	110,4
%	42,4%	4,9%	8,3%	0,0%	55,7%		100,0%	
Mélangé dominance résineuse	13 069	127	668	-	13 864	3,8%	34 848	131,5
%	37,5%	0,4%	1,9%	0,0%	39,8%		100,0%	
Mélangé sans dominance								
Total mélangé	64 707	6 080	10 808	49	81 644	22,3%	156 588	79,7
%	41,3%	3,9%	6,9%	0,0%	52,1%		100,0%	
Résineux	9 468	456	5 635	-	15 560	4,2%	164 761	52,2
%	5,7%	0,3%	3,4%	0,0%	9,4%		100,0%	
TOTAL	267 362	63 085	35 796	230	366 473	100,0%	621 723	51,7

Annexe 5. 3: Insectes et maladies en Abitibi, 1990 à 1997

Tableau A5.3-1 : Insectes et maladies en Abitibi, 1990 à 1997

1990

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	Livrée des forêts 1989 : 600 000 ha 1990 : 15 000 ha	Sud Rouyn (Rollet, Montbeillard, Bellecombe) Sud Lac Simard (Laforce, Belleterre) Sud-ouest Grand-Lac-Victoria (UG VO)	PET	Léger à modéré Diminution depuis 1989
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Dans 90% plantations
VG	Carie des racines	Verger Montreuil Verger Rémigny Verger Duvernay	PIG MEL PIG	Présence Présence Trace
VG	Charançon du PIB	Verger Montreuil	PIB	Léger
VG	Chancre sclérodérien	Verger Montreuil	PIB	Trace
VG	Diprion de Swaine	Verger Montreuil	PIB	Présence
VG	Rouille-tumeur globuleuse	Verger Duvernay	PIG	Trace
PP	Chancre sclérodérien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Présence
AU	Bris de grêle	LaCorne	PIG SAB	Un peuplement avec dommages importants
AU	Bris de verglas	UG Val-d'Or	Feu Res	Bcp dégâts peup. écl.+ Qqes plant.+ Long des routes
AU	Dessiccation hivernale	Québec	Res	Obs. PL et FN
AU	Rouille des aiguilles	Québec	Ep's	T° a favorisé rouille

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	Tordeuse du tremble	Entre Duparquet et Palmarolle (UG LAC AB.) Beaudry, Montbeillard, Rollet (UG R-N)	PET	Modéré à élevé
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Dans 84% plantations (1 m)
PL	Nodulier du pin gris	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Modéré dans 63% plantations (29% en 1990)
PL	Chancre scléroderrien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Trace
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins	Trace
VG	Carie des racines	Verger Montreuil Verger Rémigny	PIG MEL	Trace Léger
VG	Charançon du PIB	Verger Montreuil	PIB	Présence
VG	Nodulier du PIG	Verger Montreuil Verger Duvernay	PIB PIG	Élevé Trace
VG	Rouille des aiguilles	Verger Laubanie	EPN	Léger
VG	Rouille-tumeur globuleuse	Verger Duvernay	PIG	Trace
PP	Gel racinaire	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Diminution p/r 1990
PP	Moisissure d'entreposage	Abitibi-Témiscamingue	EPN EPB	# milliers plants
PP	Rouilles caulicoles des pins	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Présence
PP	Charançon de la racine du fraisier	Abitibi-Témiscamingue		Première présence
AU	Chenille à tente estivale	Val-Senneville (UG V-O)	Bouleaux	1 km long
AU	Longicorne noir	Cantons Dieppe, Bacon, Laberge, Brabazon (UG L-A)	PIG	Sévère sur tronc régénération

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	TBE	Abitibi-Témiscamingue	SAB	Faible Légère aug p/r 1991
FN	Tordeuse du tremble	Entre Duparquet et Palmarolle (UG LAC AB.) Beaudry, Montbeillard, Cloutier (UG R-N)	PET	Épidémique Modéré à sévère Aug superficies
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Léger 72% plantations Dégâts imp. depuis # années
PL	Tenthredo à tête jaune de l'épinette	Abitibi-Témiscamingue	EPN EPB	Présence
PL	Nodulier du pin gris	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Nul
PL	Chancre scléroderrien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Trace
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins	Présence
PL	Gelure printanière	Abitibi-Témiscamingue	Ep's	Modéré 37% plantations
VG	Gelure printanière	Abitibi-Témiscamingue	EP's MEL	Modéré
VG	Charançon du PIB	Canton Gaboury	EPN	Attaque 10-11%
VG	Chancre scléroderrien	Verger Lavergne	PIG	Présence
PP	Gel racinaire	Abitibi-Témiscamingue		Pertes importantes
PP	Pourriture racinaire	Abitibi-Témiscamingue		Pertes importantes
FN	Chancre scléroderrien	Trécesson (UG Harricana)	PIG	Présence (près pépinère)
AU	Maladie hollandaise de l'orme	Rollet (UG R-N)	Orme Amérique	Présence

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	Tordeuse du tremble	Abitibi-Témiscamingue Cloutier, Montbeillard	PET PET	Faible Modéré à sévère
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Léger 80% plantations
PL	Tenthrede à tête jaune de l'épinette	Abitibi-Témiscamingue	EPN EPB	Endémique
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins	Présence
PL	Gelure printanière	Abitibi-Témiscamingue	Ep's	Peu
VG	Gelure printanière	Canton Gaboury	EPN	60% arbres atteints
VG	Charançon du PIB	Canton Gaboury	EPN	Attaque 12%
VG PP	Chancre scléroderrien	Verger Lavergne Abitibi-Témiscamingue	PIG	Présence Négligeable
PP	Brûlure des pousses	Abitibi-Témiscamingue	PIG	- 1% plants aff.
PP	Gel racinaire	Abitibi-Témiscamingue		Pertes importantes
AU	Grêle	Sud Réserv. Decelles (V-O) Rollet (UG R-N)	Feu Res	100 ha 400 ha
AU	Squeletteuse du bouleau	UG R-N UG V-O + Lac-A + Harricana	BOP	# foyers infest. Présence

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	Tordeuse du tremble	Entre Beaudry et Cloutier + Près de Montbeillard	PET	Faible Lots épars de petites superficies
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Trace à léger Important : 10% arbres att.
PL	Tenthredo à tête jaune de l'épinette	Abitibi-Témiscamingue	EPN EPB	Endémique
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins	Présence
VG	Gelure printanière	Canton Gaboury	EPN	Trace
VG	Charançon du PIB	Canton Gaboury Canton Montreuil	EPN	Attaque 8% Attaque 4%
PP	Chancre sclérodérien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Pertes importantes
AU	Enrouleuse du tremble	Entre Duparquet et Palmarolle (UG Lac-A)	PET	Léger à modéré
AU	Tenthredo-mineuse du Thomson	D'Alembert (UG R-N)	BOP	Modéré (2 ha)
AU	Grêle	St-Janvier (UG Lac-A)	PIG	Modéré (une plantation)
AU	Squeletteuse du bouleau	Abitibi-Témiscamingue	BOP	Modéré à élevé

Régression des infestations de la livrée des forêts et de la tordeuse du tremble (Québec).

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
PL VG	Tordeuse du PIG	Réservoir Decelles Verger Duvernay	PIG	Faible Défoliation 5-8%
FN	Noctuelle décolorée (associée tordeuse tremble)	Abitibi-Témiscamingue	PET	Dégâts importants
FN	Carie blanche madrée	UG Rouyn-Noranda	BOP	Présence
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Faible
PL	Diprion européen de l'épinette	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Faible Dégâts minimes Aug 13% plantat.
PL	TBE	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Présence Défoliation nulle
PL	Rouille vésiculeuse PIB	Abitibi-Témiscamingue	PIB	Aug nbre plantat.
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins	Présence -3% affestation
VG	Gelure printanière	Canton Gaboury	EPN	Léger
VG	Tordeuse du PIG	Canton Duvernay	PIG	Léger
VG	Charançon du PIB	Canton Gaboury Canton Laubanie	EPN	Attaque 11% Attaque 5%
PP	Brûlure des pousses	Abitibi-Témiscamingue	EPN PIG	# lots infectés
PP	Chancre sclérodérien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Pertes légères
PP	Charançon racine fraisier	Abitibi-Témiscamingue		Pertes moyennes
PP	Gel racinaire	Abitibi-Témiscamingue	EPB PIR	Gravement affecté
AU	Enrouleuse du tremble	UG V-O + Harricana	PET	Défoliation variée dans # sites
AU	Noctuelle décolorée	Sud UG R-N	PET	Défoliation grave dans # sites
AU	Sécheresse	Abitibi-Témiscamingue	BOP	Sols minces ou sablonneux

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
PL VG	Tordeuse du PIG	Réservoir Decelles Verger Duvernay	PIG	Régression depuis 1995
FN	Livrée des forêts	Abitibi-Témiscamingue	PET	Présence
FN	Caries blanches du tronc	UG Lac-Abitibi	PET	Présence
FN	Caries brunes cubiques	UG R-N UG R-N UG Harricana	SAB BOP EPB	Présence Présence Présence
PL	Charançon du PIB	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Faible Dégâts légers
PL	Diprion européen de l'épinette	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Faible Dégâts minimes
PL	TBE	Abitibi-Témiscamingue	EPB	Présence Défoliation nulle
PL	Rouille vésiculeuse PIB	Abitibi-Témiscamingue	PIB	Aug nbre plantat.
PL	Rouille-tumeur automne	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Présence
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	EPN EPB PIG	Présence -4% affestation
VG	Charançon du PIB	Canton Gaboury Canton Laubanie	EPN	Attaque 3% Attaque 4%
PP	Bris de neige	Abitibi-Témiscamingue		Pertes importantes
PP	Chancre scléroderrien	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Présence
PP	Charançon racine fraisier	Abitibi-Témiscamingue		Présence
PP	Gel racinaire	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins MEL	Gravement affecté
PP	Rouilles caulicoles des pins	Abitibi-Témiscamingue	PIG	-2% plants affect.
PP	Tïpules	Abitibi-Témiscamingue (1PP)	EPN PIG	Trace
PP	Brûlure des pousses	Abitibi-Témiscamingue		3% plants affectés
PP	Pourriture racinaire	Abitibi-Témiscamingue		Peu
AU	Chrysomèles	UG R-N	PET	Défoliation imp régén. Bordure route
AU	Rouge des aiguilles	Saint-Félix-de-Dalquier (UG Harricana)	Ep's	Léger 3 plantations atteintes

	INSECTES ET MALADIES	ENDROITS	HÔTES	ÉTAT
FN	Porte-case du mélèze	Entre LaCorne et Val-d'Or	MEL	Grave
FN	Livrée des forêts	Arntfield, Beaudry, Rivière-Héva, Vassan, LaMotte, LaCorne, Saint-Marc-de-Figurey	PET	Faible -10% défoliation Prévision augmentation
PL	Nodulier du pin gris	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Modéré
PL	Rouille vésiculeuse du PIB	Abitibi-Témiscamingue	PIB	Modéré Hausse 13%
PL	Rouille-tumeur automne	Tout le Québec	PIG	Faible
PL	Carie des racines	Abitibi-Témiscamingue	PIB	44% plantations affectées
PL	Gelure printanière	Abitibi-Témiscamingue	EPB	45% plant. aff. Qqunes modéré
PL	Gelure printanière	Abitibi-Témiscamingue	EPN	35% plant. aff. Faible
VG	Charançon PIB	Canton Desroberts	PIB	Aug trace à léger
VG	Nodulier du PIG	Abitibi-Témiscamingue	PIG	Négligeable
PP	Pourriture racinaire	Abitibi-Témiscamingue	Ep's Pins MEL	
PP	Brûlure des pousses	Abitibi-Témiscamingue	PIR PIG	7% plants affectés
AU	Dendroctone du mélèze	Rollet (UG R-N)	MEL	Mort 3 petits peup.
AU	Noctuelle décolorée	Nédelec (UG R-N)	PET	Trace (dim. depuis 1996)
AU	Orchestre du saule	Abitibi-Témiscamingue	SAL	Grave
AU	Perce-pousse du pin	Lac Floyd (UG R-N) Lac Serment (UG R-N) Villebois (UG Lac-Ab.)	PIG	Modéré Léger Trace
AU	Rouilles des aiguilles	Abitibi-Témiscamingue	EP's	Trace à léger

CHAPITRE 8

Annexe 8.1 : Liste des mammifères présents en Abitibi

Nom latin	Présence région 08	Nom français
Phenacomys intermedius	oui	PHÉNACOMYS
Canis lupus	oui	LOUP
Synaptomys borealis	peu probable	CAMPAGNOL-LEMMING BORÉALE
Lontra canadensis	oui	LOUTRE DE RIVIÈRE
Lasiurus borealis	oui	CHAUVE-SOURIS ROUSSE
Napaeozapus insignis	oui	SOURIS SAUTEUSE DES BOIS
Myotis lucifugus	oui	PETITE CHAUVE-SOURIS BRUNE
Eptesicus fuscus	oui	GRANDE CHAUVE-SOURIS BRUNE
Vulpes vulpes	oui	RENARD ROUX
Ursus americanus	oui	OURS NOIR
Blarina brevicauda	oui	GRANDE MUSARAIGNE
Odocoileus virginianus	oui	CERF DE VIRGINIE
Sorex fumeus	oui	MUSARAIGNE FULIGINEUSE
Mustela frenata	oui	BELETTE à LONGUE QUEUE
Castor canadensis	oui	CASTOR
Glaucomys sabrinus	oui	GRAND POLATOUCHE
Erethizon dorsatum	oui	PORC-ÉPIC D'AMÉRIQUE
Lasiurus cinereus	oui	CHAUVE-SOURIS CENDRÉE
Lynx rufus	inusité	LYNX ROUX
Peromyscus maniculatus	oui	SOURIS SYLVESTRE
Mustela vison	oui	VISON D'AMÉRIQUE
Sorex arcticus	probable	MUSARAIGNE ARTIQUE
Sorex cinereus	oui	MUSARAIGNE CENDRÉE
Condylura cristata	oui	CONDYLURE ÉTOILÉ
Lynx canadensis	oui	LYNX DU CANADA
Martes americana	oui	MARTRE D'AMÉRIQUE
Felis concolor cougar	rare	COUGUAR
Rangifer tarandus pop 3	oui	CARIBOU (VAL-D'OR)
Pipistrellus subflavus	très probable	PIPISTRELLE DE L'EST
Zapus hudsonius	oui	SOURIS SAUTEUSE DES CHAMPS

Annexe 8.1 (suite) : Liste des mammifères présents en Abitibi

Myotis septentrionalis	oui	CHAUVE-SOURIS NORDIQUE
Tamias striatus	oui	TAMIA RAYÉ
Canis latrans	oui	COYOTE
Synaptomys cooperi	oui	CAMPAGNOL-LEMMING DE COOPER
Sorex palustris	oui	MUSARAIGNE PALUSTRE
Mustela nivalis	très probable	BELETTE PYGMÉE
Glaucomys volans	probable	PETIT POLATOCHE
Gulo gulo	rare	CARCAJOU
Sorex hoyi	oui	MUSARAIGNE PYGMÉE
Mustela erminea	oui	HERMINE
Peromyscus leucopus	probable	SOURIS à PATTES BLANCHES
Mus musculus	oui	SOURIS COMMUNE
Rangifer tarandus	oui	CARIBOU
Lepus americanus	oui	LIÈVRE D'AMÉRIQUE
Tamiasciurus hudsonicus	oui	ÉCUREUIL ROUX
Alces alces	oui	ORIGINAL
Clethrionomys gapperi	oui	CAMPAGNOL à DOS ROUX DE GAPPER
Martes pennanti	oui	PÉKAN
Microtus pennsylvanicus	oui	CAMPAGNOL DES CHAMPS
Procyon lotor	oui	RATON LAVEUR
Myotis leibii	très probable	CHAUVE-SOURIS PYGMÉE
Tamias minimus	oui	TAMIA MINEUR
Microtus chrotorrhinus	très probable	CAMPAGNOL DES ROCHERS
Marmota monax	oui	MARMOTTE COMMUNE
Parascalops breweri	oui	TAUPE à QUEUE VELUE
Ondatra zibethicus	oui	RAT MUSQUÉ
Lasionycteris noctivagans	oui	CHAUVE-SOURIS ARGENTÉE
Sciurus carolinensis	oui	ÉCUREUIL GRIS
Mephitis mephitis	oui	MOUFFETTE RAYÉE

Source : Communication personnelle de Mario Poirier, Parc et faune.

Annexe 8. 2: Liste des oiseaux de l'Abitibi visés par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec

Grèbe esclavon
Grèbe jougris
Pygargue à tête blanche
Aigle royal
Faucon pèlerin
Râle jaune
Sterne caspienne
Chjouette lapone
Pic à tête rouge
Bruant de Le Conte
Bruant de Nelson

Source : Édith van de Walle. 1997. *Liste annotée des oiseaux de l'Abitibi*. Société du loisir ornithologique de l'Abitibi.

Annexe 8. 3 : Liste des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec

CLASSE DES POISSONS

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
<u>Acipenseridae</u> ¹⁹ <i>Acipenser fulvescens</i> <i>Acipenser oxyrinchus</i>	<i>Esturgeon jaune</i> Esturgeon noir	<i>Lake sturgeon</i> Atlantic sturgeon
<u>Clupeidae</u> <i>Alosa sapidissima</i>	Alose savoureuse	American shad
<u>Salmonidae</u> <i>Coregonus artedii</i>	Cisco de lac (printemps)	Cisco or lake herring
<u>Esocidae</u> <i>Esox americanus americanus</i> <i>Esox americanus vermiculatus</i>	Brochet d'Amérique Brochet vermiculé	Redfin pickerel Grass pickerel
<u>Cyprinidae</u> <i>Hybognathus bankinsoni</i>	Méné laiton	Brassy minnow
<u>Castomidae</u> <i>Moxostoma carinatum</i> <i>Moxostoma hubbsi</i>	Suceur ballot Suceur cuivré	River redhorse Copper redhorse
<u>Ictaluridae</u> <i>Noctorus insignis</i>	Chat-fou liséré	Margined madtom
<u>Percichthyidae</u> <i>Morone saxatilis</i>	Bar rayé	Striped bass
<u>Percidae</u> <i>Etheostoma caeruleum</i> <i>Percina copelandi</i>	Dard arc-en-ciel Fouille-roche gris	Rainbow darter Channel darter

¹⁹ Nom de la famille

CLASSE DES AMPHIBIENS

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
<u>Pléthodontidae</u>		
<i>Desmognathus fuscus fuscus</i>	Salamandre sombre du Nord	Northern Dusky Salamander
<i>Desmognathus ochrophaeus</i>	Salam. sombre des montagnes	Mountain Dusky Salamander
<i>Hemidactylium scutatum</i>	Salamandre à quatre doigts	Four-toed Salamander
<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	Salamandre pourpre	Spring Salamander
<u>Hylidae</u>		
<i>Pseudacris triseriata triseriata</i>	Rainette faux-grillon de l'Ouest	Western Chorus Frog
<u>Rainidae</u>		
<i>Rana palustris</i>	Grenouille des marais	Pickerel Frog

CLASSE DES REPTILES

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
<u>Kinosternidae</u>		
<i>Sternotherus odoratus</i>	Tortue musquée	Common Musk Turtle
<u>Emydidae</u>		
<i>Clemmys guttata</i>	Tortue ponctuée	Spotted Turtle
<i>Clemmys insculpta</i>	Tortue des bois	Wood Turtle
<i>Emydoidea blandingi</i>	Tortue mouchetée	Blanding's Turtle
<i>Graptemys geographica</i>	Tortue géographique	Common Map Turtle
<u>Trionychidae</u>		
<i>Apalone spinifer spinifer</i>	Tortue-molle à épines	Eastern Spiny Softshell
<u>Dermodochelyidae</u>		
<i>Dermodochelys coriacea</i>	Tortue luth	Leather back Turtle
<u>Colubridae</u>		
<i>Nerodia sipedon sipedon</i>	Couleuvre d'eau	Northern Water Snake
<i>Storeria dekayi</i>	Couleuvre brune	Brown Snake

CLASSE DES OISEAUX

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM ANGLAIS
<u>Podicipedidae</u>		
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe cornu	Horned Grebe
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	Red-necked Grebe
<u>Ardeidae</u>		
<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit Butor	Least Bittern
<u>Anatidae</u>		
<i>Histrionicus histrionicus</i>	Canard arlequin	Harlequin Duck
<u>Accipitridae</u>		
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Bald Eagle
<i>Accipiter cooperii</i>	Épervier de Cooper	Cooper's Hawk
<i>Buteo lineatus</i>	Buse à épaulettes	Red-shouldered Hawk
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Golden Eagle
<u>Falconidae</u>		
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Peregrine Falcon
<u>Rallidae</u>		
<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Râle jaune	Yellow Rail
<u>Charadriidae</u>		
<i>Charadrius melodus</i>	Pluvier siffleur	Piping Plover
<u>Laridae</u>		
<i>Sterna caspia</i>	Sterne caspienne	Gaspian Tern
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	Roseate Tern
<u>Strigidae</u>		
<i>Strix nebulosa</i>	Chouette cendrée	Great Gray Owl
<u>Picidae</u>		
<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Pic à tête rouge	Red-headed Woodpecker
<u>Troglodytidae</u>		
<i>Cistothorus platensis</i>	Troglodyte à bec court	Sedge Wren
<u>Laniidae</u>		
<i>Lanius ludovicianus</i>	Pic-grièche migratrice	Loggerhead Shrike
<u>Emberizidae</u>		
<i>Dendroica cerulea</i>	Paruline azurée	Cerulea Warbler
<i>Pipilo erythrophthalmus</i>	Tohi à flancs roux	Rufous-sided Towhee
<i>Ammodramus savannarum</i>	Bruant sauterelle	Grasshopper Sparrow
<i>Ammodramus leconteii</i>	Bruant de Le Conte	Le Conte's Sparrow
<i>Ammodramus candacutus</i>	Bruant à queue aigüe	Sharp-tailed sparrow

CLASSE DES MAMMIFÈRES

NOM SCIENTIFIQUE

NOM FRANÇAIS

NOM ANGLAIS

Soricidae

Sorex fumeus
Sorex gaspensis
Microsorex hoyi

Musaraigne fuligineuse
Musaraigne de Gaspé
Musaraigne pygmée

Smoky Shrew
Gaspé Shrew
Pygmy Shrew

Vespertilionidae

Lasiorycteris noctivagans
Pipistrellus subflavus
Lasiurus borealis
Lasiurus cinereus

Chauve-souris argentée
Pipistrelle de l'Est
Chauve-souris rousse
Chauve-souris cendrée

Silver-haired Bat
Eastern Pipistrelle
Red Bat
Hoary Bat

Sciuridae

Glaucomys volans

Petit Polatouche

Southern Flying Squirrel

Cricetidae

Synaptomys cooperi
Microtus pinetorum
Microtus chrottorribinus

Campagnol lemming de Cooper
Campagnol sylvestre
Campagnol des rochers

Southern Bog Lemming
Woodland Vole
Rock Vole

Monodontidae

Delphinapterus leucas
Delphinapterus leucas
Delphinapterus leucas

Béluga (Eastmain)
Béluga (Ungava)
Béluga (Saint-Laurent)

White Whale
White Whale
White Whale

Balaenopteridae

Balaenoptera physalus
Balaenoptera musculus
Megaptera novaeangliae

Rorqual commun
Rorqual bleu
Rorqual à bosse

Fin Whale
Blue Whale
Humpback Whale

Balaenidae

Eubalaena glacialis

Baleine noire

Right Whale

Mustelidae

Mustela nivalis
Gulo gulo

Belette pygmée
Carcajou

Least Weasel
Wolverine

Felidae

Felis concolor
Lynx canadensis
Lynx rufus

Couguar
Lynx du Canada
Lynx roux

Mountain lion
Lynx
Bobcat

Phocidae

Phoca vitulina mellonae

Phoque commun

Harbour Seal

Cervidae

Rangifer tarandus
Rangifer tarandus

Caribou (Gaspésie)
Caribou (Val-d'Or)

Caribou
Caribou

Annexe 8.4 : Données d'IQH par espèce cible, et ce, pour chaque MRC et pour le territoire de l'Agence

Superficie par classe de valeur d'habitat pour la MRC de Rouyn-Noranda

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEEVE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	19735	97.1	127	0.6	360	1.8	92	0.5	IQH
LIEVRE	18826	92.7	481	2.4	837	4.1	170	0.8	IQHP
ORIGINAL	14123	69.5	3294	16.2	278	1.4	2619	12.9	QAT
	14118	69.5	5397	26.6	787	3.9	12	0.1	QP
GELINOTTE	17552	86.4	350	1.7	632	3.1	1780	8.8	TNAH
	532	2.6	18949	93.3	41	0.2	792	3.9	ELEV
	17894	88.1	2113	10.4	297	1.5	10	0.0	COUV
GRAND PIC	17790	87.6	244	1.2	1422	7.0	858	4.2	IQHGP
OURS NOIR	0	0.0	0	0.0	6196	100.0	0	0.0	IQHO

Superficie par classe de valeur d'habitat pour la MRC d'Abitibi-Ouest

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEEVE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	29977	96.1	399	1.3	608	1.9	198	0.6	IQH
LIEVRE	29226	93.7	702	2.3	1141	3.7	113	0.4	IQHP
ORIGINAL	19944	64.0	8092	26.0	525	1.7	2621	8.4	QAT
	19944	64.0	10567	33.9	660	2.1	11	0.0	QP
GELINOTTE	27972	89.7	910	2.9	525	1.7	1775	5.7	TNAH
	955	3.1	29182	93.6	151	0.5	894	2.9	ELEV
	28292	90.7	2414	7.7	469	1.5	7	0.0	COUV
GRAND PIC	28624	91.8	362	1.2	1187	3.8	1009	3.2	IQHGP
OURS NOIR	11238	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	IQHO

Superficie par classe de valeur d'habitat pour la MRC d'Abitibi

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEVÉE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	27886	95.0	345	1.2	887	3.0	224	0.8	IQH
LIEVRE	26431	90.1	1040	3.5	1613	5.5	258	0.9	IQHP
ORIGINAL	15618	53.2	9185	31.3	848	2.9	3691	12.6	QAT
	15618	53.2	12850	43.8	870	3.0	4	0.0	QP
GELINOTTE	25376	86.5	1170	4.0	1264	4.3	1532	5.2	TNAH
	1316	4.5	25587	87.2	147	0.5	2292	7.8	ELEV
	26020	88.7	2577	8.8	725	2.5	20	0.1	COUV
GRAND PIC	26353	89.8	450	1.5	1589	5.4	950	3.2	IQHGP
OURS NOIR	13724	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	IQHO

Superficie par classe de valeur d'habitat pour la MRC de la Vallée-de-l'Or

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEVÉE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	19416	97.9	100	0.5	308	1.6	9	0.0	IQH
LIEVRE	18740	94.5	253	1.3	780	3.9	60	0.3	IQHP
ORIGINAL	16509	83.2	1809	9.1	209	1.1	1306	6.6	QAT
	16509	83.2	2917	14.7	407	2.1	0	0.0	QP
GELINOTTE	18644	94.0	350	1.8	291	1.5	548	2.8	TNAH
	431	2.2	18851	95.0	50	0.3	501	2.5	ELEV
	18687	94.2	1024	5.2	122	0.6	0	0.0	COUV
GRAND PIC	18899	95.3	141	0.7	540	2.7	253	1.3	IQHGP
OURS NOIR	0	0.0	3324	100.0	0	0.0	0	0.0	IQHO

Superficie par classe de valeur d'habitat pour les localités VVB

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEEVE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	656	84.4	30	3.9	74	9.5	17	2.2	IQH
LIEVRE	553	71.2	76	9.8	148	19.0	0	0.0	IQHP
ORIGINAL	10	1.3	474	61.0	80	10.3	213	27.4	QAT
	10	1.3	710	91.4	57	7.3	0	0.0	QP
GELINOTTE	543	69.9	103	13.3	32	4.1	99	12.7	TNAH
	101	13.0	554	71.3	1	0.1	121	15.6	ELEV
	544	70.0	191	24.6	42	5.4	0	0.0	COUV
GRAND PIC	623	80.2	30	3.9	68	8.8	56	7.2	IQHGP
OURS NOIR	767	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	IQHO

Superficie par classe de valeur d'habitat pour le territoire de l'Agence de l'Abitibi

CLASSES	NULLE		FAIBLE		MOYENNE		ELEEVE		
	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	SUPER	%	
MARTRE	97670	96.3	1001	1.0	2237	2.2	540	0.5	IQH
LIEVRE	93776	92.4	2552	2.5	4519	4.5	601	0.6	IQHP
ORIGINAL	66204	65.3	22854	22.5	1940	1.9	10450	10.3	QAT
	66199	65.3	32441	32.0	2781	2.7	27	0.0	QP
GELINOTTE	90087	88.8	2883	2.8	2744	2.7	5734	5.7	TNAH
	3335	3.3	93123	91.8	390	0.4	4600	4.5	ELEV
	91437	90.1	8319	8.2	1655	1.6	37	0.0	COUV
GRAND PIC	92289	91.0	1227	1.2	4806	4.7	3126	3.1	IQHGP
OURS NOIR	35249	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	IQHO